

Université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille
(Aix-Marseille III)

N° attribué par la bibliothèque :
/0/0/A/I/X/3/0/0/9/4/

INFORMATION et VEILLE TERRITORIALES:

**Représentation du complexe local
et
Emergence d'un projet d'intelligence territoriale**

THESE

Pour obtenir le grade de :

DOCTEUR en SCIENCES
De l'Université de Droit, d'Economie et des Sciences
d'Aix-Marseille

Spécialité : Sciences de L'Information et de la Communication

Présentée et soutenue publiquement par

Yann Bertacchini

le : 20 décembre 2000

Sous la direction de : M.Philippe Dumas

JURY

M.Philippe Dumas (Directeur, Professeur, Université de Toulon et du Var)
M.Philippe J Maarek (Rapporteur, Professeur, Université Paris XII)
M.Daniel Jacobi (Rapporteur, Professeur, Université d'Avignon)
M.Henri Dou (Professeur, Université d'Aix-Marseille III)
M.Max Lebreton (Maître de Conférences, Université d'Aix-Marseille III)
M.Christian Martin (Maire de Draguignan, Conseiller Régional PACA)

Résumé

Désormais, l'environnement des acteurs territoriaux se compose de réseaux locaux, nationaux et internationaux. L'appréciation des enjeux ouverts par la nouvelle configuration des télécommunications et du multimédia devient une priorité. Les réseaux et leurs applications autoriseront la naissance puis la pratique d'une intelligence collective utile pour résoudre des problèmes rendus de plus en plus complexes par l'apport d'une information massive. La réflexion proposée dans ce mémoire s'oriente vers un espace de médiation –*Système d'Information et de Veille territoriales*– pour favoriser la synergie de catégories d'acteurs locaux vers d'autres acteurs locaux. Parce que les espaces de transferts dans leur forme ancestrale ont été rompus, cohabiteront des échanges pour partie virtuels, avec d'autres pans de relations interrompues. Pour exister et se renouer, ces E-espaces supposent la présence de réseaux et le transfert des connaissances via des antennes ou paliers démocratiques, économiques, pédagogiques. Nous avons présenté en quoi le local et son développement appartiennent au domaine du complexe et appelle à la définition puis à l'écriture d'une procédure informationnelle pour prétendre à la territorialité comme sens donné au territoire. Nous avons expliqué en quoi la construction territoriale relève d'une approche systémique dont l'objet central demeure, à notre sens, la capacité du territoire à organiser le réseau relationnel des compétences locales et à s'orienter vers un projet d'intelligence territoriale.

Mos-Clés : Analyse réseau ; Appropriation territoriale ; Constructivisme ; Intelligence territoriale; Lien social; Médiation locale; Système d'Information; Veille Territoriales; Systémique; Transfert de compétences.

Summary:

From now on, the environment of territorial actors is composed of local, national and international networks. Moreover, because of the new system of telecommunications and multimedia, the key to new stakes has become a priority. Thanks to networks and their applications, a new collective intelligence will be made possible in order to solve problems proved more and more complex due to massive information. The thought which is proposed in this thesis aims at an electronic space system of mediation, also called Territorial Information Intelligence System, in order to encourage the synergy between local actors. Indeed, new exchanges -partly virtual- will cohabit with other sides of disrupted relations. To exist and renew, those spaces should present networks and means of transfer of knowledge through democratic, economic and educational disposals. We set out to explain how complex the local and its development is and why it gives the way to the definition and the writing of an informational procedure in order to pretend to territoriality as a territory. Also we explained why is the territorial construction a matter for a systemic approach whose central purpose, in our concern, remains the ability of the territory to organize the relational local expertise network and to make its way to a territorial intelligence project.

Keys-Words : Local mediation; Network Analysis; Social connection; Territorial appropriation; Territorial information system; Territorial intelligence; Transfer of skills;.

Je remercie tous les Compagnons de cette Aventure

SOMMAIRE

1.INTRODUCTION : TIC ET PROBLEMATIQUE TERRITORIALE..... 14

1.1 INFORMATION, RESEAUX ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.	15
1.1.1.CONSTAT : LA PENETRATION DES RESEAUX.	15
1.1.2.CITOYENNETE, INTEGRATION ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.	16
1.1.3.INTEGRATION TECHNOLOGIQUE, TERRITORIALE, ECONOMIQUE.	16
1.1.4.MISE EN RESEAU DES RESSOURCES LOCALES ET MUTUALISATION DES SERVICES. ...	16
1.2 CONTRIBUTION A L'EMERGENCE D'UN PROJET D'INTELLIGENCE TERRITORIALE	17
.....	
1.3 APPLICATION.	18
1.4 PLAN DE LA THESE.	19

2.CHAPITRE 1: MODELES THEORIQUES. 22

2.1.MISE EN PERSPECTIVE SYSTEMIQUE.....	22
2.1.1.SYSTEME, ORGANISATION ET INFORMATION	22
2.1.2.SYSTEME OUVERT. SYSTEME FERME. SYSTEME ISOLE	23
2.1.3.COMPLEXITE	24
2.1.4.SYSTEME ET ORGANISATION	25
2.1.4.1.Organisation et structure	25
2.1.4.2.Organisation et forme.....	26
2.1.5.LE TERRITOIRE : L'INTEGRATION DES SYSTEMES.....	27
2.2.THEORIE DE L'INFORMATION	27
2.2.1.COMMUNICATION.....	27
2.2.2.COGNITION.....	29
2.2.3.ENTROPIE	30
2.2.4.TEMPS	31
2.3.MODELISATION DE SYSTEMES NON ISOLEES, NON LINEAIRES ET AUTO-	33
ORGANISANTS.....	33
2.3.1.L'APPROCHE DESCRIPTIVE PAR NIVEAU	35
2.3.2.L'APPROCHE DYNAMIQUE : LA SPIRALE D'EVOLUTION ET L'HELICE D'EMERGENCE ..	37
2.3.3.TEMPS ET COMPORTEMENT	40
2.4.THEORIE DE L'INTERVENTION ET DE LA RATIONALITE DES ACTEURS	40
TERRITORIAUX.....	40
2.4.1.ACTEUR ET AGENT SOCIAL : TYPOLOGIE.	40
2.4.2.LES ACTEURS PORTEURS D'UN ROLE INSTITUTIONNEL	41
2.4.3.LE CONTEXTE D'INTERVENTION DES ACTEURS INSTITUTIONNELS	42
2.4.4. LES AGENTS SOCIAUX	43
2.4.5.STATUT ET ROLE DES INTERVENANTS	44
2.4.6.L'ACTEUR ET LA RATIONALITE	45
2.4.7.LE TERRITOIRE : UN CONTEXTE DE RATIONALITE SITUEE.	48
2.5.THEORIE DE L'INTERACTION ET DU POUVOIR TERRITORIAL.....	49
2.5.1.CONCERTATION TERRITORIALE ET POLITIQUE TERRITORIALE CONCERTEE	50
2.5.2.LES ENJEUX DE LA CONCERTATION TERRITORIALE	52

2.5.3.CONTEXTE DE NEGOCIATION ET JEU DE POUVOIRS	55
2.5.3.1.Objet territorial et représentation	55
2.5.3.2.Univers de l’interactivité territoriale et débat social.	57
2.6.LA THEORIE DU GISEMENT DE TRANSFERABILITE DES COMPETENCES.....	59
2.6.1.UN PREALABLE A LA MISE EN COMMUN D'EXPERIENCES.....	60
2.6.2.RESEAUTIQUE ET PROCESSUS DE COGNITION COLLECTIVE.	61
2.6.3.LA MEDIATION LOCALE FONDEE SUR UNE PRATIQUE PARTAGEE.....	62
2.6.4.LA NOTION DE GISEMENT DE TRANSFERABILITE.	64
2.7.CONCLUSION : INFORMATION ET VEILLE TERRITORIALE.	65

3.CHAPITRE 2 : L’APPROPRIATION TERRITORIALE : UN PHENOMENE INFORMATIONNEL.....68

3.1.NOUVEAUX TERRITOIRES DE PROGRES, NOUVELLES GOUVERNANCES.....	69
3.1.1.INCIDENCES SUR LA COMMUNICATION ENTRE LES OBJETS ET LES FLUX TERRITORIAUX.	70
3.1.2.LES INNOVATIONS ASSOCIEES A LA NOTION DE PAYS	71
3.1.2.1.Concertation et solidarité territoriales	71
3.1.2.2.Mobilisation des initiatives locales et démarche ascendante	72
3.1.3.LA GOUVERNANCE TERRITORIALE : UN MODE INFORMATIONNEL.....	72
3.2.HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL.....	75
3.2.1.DE LA COMPLEXITE LOCALE A LA DEFINITION D’UN CAPITAL RELATIONNEL.	76
3.2.1.1.La complexité de la réalité locale.....	76
3.2.1.2.Question d’interface avec le <i>réel</i>	77
3.2.2.UN ENVIRONNEMENT STRUCTURANT.....	78
3.2.2.1.Du macro au micro.....	78
3.2.2.2.L’échelon de référence du développement.	79
3.2.2.3.Le rôle de l’Europe.....	79
3.2.3.L’ASSOCIATION DU DEVELOPPEMENT ET DU LOCAL : PROCESSUS ET/OU TERRITOIRE ?	81
3.3.CONCLUSION : INITIALISATION DU PROCESSUS RELATIONNEL LOCAL	81
3.4.LE TERRITOIRE : UN SYSTEME ORGANISE, UN ESPACE TERRESTRE, REEL ET CONCRET.	83
3.4.1.LA DYNAMIQUE LOCALE : UN INVESTISSEMENT IMMATERIEL.....	83
3.4.2.L'APPROPRIATION TERRITORIALE.	84
3.4.2.1.Le territoire: un espace approprié,	84
3.4.2.2.Appropriation territoriale et habilitation	86
3.4.2.3.Appropriation et interprétation cognitive.....	87
3.4.2.4.L'univers cognitif et la territorialité	88
3.4.2.5.Processus d'assimilation cognitive : la mise en contexte de sens	90
3.4.2.6.Processus d'assimilation cognitive : les éléments du modèle spatio-temporel ...	91
3.4.2.7.Les différents niveaux d'appropriation.....	93
3.5.UN ENSEMBLE D’ELEMENTS EN INTERACTIONS ET PORTEURS DE SENS.....	95
3.5.1.1.Le territoire: les caractéristiques fondamentales.....	95
3.5.1.2.Le territoire: un espace terrestre, réel et concret	95
3.5.1.3.Des objets concrets aux objets virtuels du territoire.	99
3.5.1.4.Le plan des relations qui forment la territorialité : le construit relationnel.....	100
3.5.1.5.La territorialité comme sens donné au territoire	101
3.6.L'EMERGENCE DU TERRITOIRE : LE NIVEAU DE L’IDENTITE.....	103
3.6.1.HISTORICITE TERRITORIALE ET EVENEMENT SOCIAL.	104

3.6.2.L'EMERGENCE DU SENS : LA TRANSFORMATION DE L'ESPACE EN TERRITOIRE.	106
3.6.2.1.Territorialité et identité.	106
3.6.2.2.Les trois dimensions : physique. cognitive, normative et symbolique	108
3.6.2.3.De l'inné à l'acquis ou du naïf au construit.....	109
3.6.2.4.De l'individuel au collectif ou du privé au public	111
3.6.2.5.Pour la dimension physique : la proximité instrumentale.....	111
3.6.2.6.Pour la dimension cognitive: la représentation des objets.	112
3.6.2.7.Pour la dimension normative et symbolique: la gestion de l'héritage symbolique	112
3.6.2.8.La territorialité en tant que représentation sociale	113
3.7.CONCLUSION : LA VEILLE TERRITORIALE, UNE MODALITE D'APPRENTISSAGE DE LA COOPERATION.....	115

4 CHAPITRE 3 : REPRESENTATION DU COMPLEXE LOCAL ET EMERGENCE D'UN PROJET FEDERATEUR.

4.1 MISE EN SITUATION.	122
4.2 AUDIT ET REPRESENTATION DES RESEAUX TERRITORIAUX VIRTUELS SUR LES DEUX ZONES D'ETUDE.	125
4.2.1 LA VALORISATION TERRITORIALE : UNE DEMARCHE TRANSVERSALE.....	127
4.2.2 VISUALISATION DE L'ETAT DES LIENS LOCAUX SUR DEUX BASSINS D'OBSERVATION.....	128
VERS UNE LOGIQUE DE MANAGEMENT DE PROJET TERRITORIAL.....	137
4.3 NOTRE APPLICATION DU META-MODELE : LE PACTE TERRITORIAL.....	138
4.4. LE PREMIER PLAN OTONLOGIQUE : LE PLAN PHYSIQUE ET L'APPROCHE DESCRIPTIVE.	143
4.4.1.1.La structure spatio-temporelle de l'énergie matière.....	143
4.4.1.2.Une dérive entropique : un chômage persistant.	148
4.4.1.3.La qualification des offres et des demandes d'emploi.....	150
4.4.1.4.Des écosystèmes à intégrer pour entraîner des rétroactions positives.	156
4.5. L'APPROCHE DYNAMIQUE ET L'ORGANISATION RELATIONNELLE DE L'INFORMATION.....	167
4.5.1.1.La création d'organisations auto productives : les axes stratégiques.....	167
4.5.1.2.Les réseaux d'hyper cycles et la diffusion d'information.	169
4.5.1.3.Les gisements potentiels d'interactions entre position géographique et efficacité économique.	172
4.5.1.4.Interrelations entre emploi, formation et insertion : un réseau à densifier.....	173
4.6 LE PLAN DE L'IDENTITE : LA TOTALITE EMERGEANT DES RELATIONS ENTRE LES OBJETS.....	177
4.6.1.1.L'état du système social «entreprises» : les actions prioritaires.	178
4.6.1.2.Des actions d'intelligence territoriale qui associent compétences locales et territoire.	183
4.6.1.3.Incubateur de la "Dracénie", la pépinière et les villas d'entreprise.	185
4.6.1.4.Compléter et moderniser l'offre de formation : la création d'un I.U.P.....	190
4.6.1.5.La création d'un centre de ressources multimédia : moteur des TIC.....	192
4.6.1.6.Les compétences recherchées et la situation globale à trois ans.	198

5.CONCLUSION: VERS L'INTELLIGENCE TERRITORIALE COMPETITIVE.....

<u>6 BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>221</u>
<u>7.GLOSSAIRE</u>	<u>235</u>
<u>8.INDEX.....</u>	<u>239</u>
<u>9.TRAVAUX CONNEXES A L'ELABORATION DE LA THESE</u>	<u>241</u>
<u>10.ANNEXES.....</u>	<u>243</u>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1: Entités contenues dans les trois plans ontologiques du modèle de Schwartz (1994)	34
Figure 2: Etapes de la dynamique d'un système non-isolé, non linéaire auto-organisant.	38
Figure 3: Les anneaux d'émergence et d'évolution des systèmes auto-organisés [Bertacchini,2000]	39
Figure 4: Typologie de l'acteur et de l'agent social	41
Figure 5 : les phases du processus de décision [Simon,1977]	47
Figure 6 : Les phases du processus de décision [Bratman,1997].....	47
Figure 7: Interactions des agents qui composent le processus d'information territoriale.....	57
Figure 8: Modèle cognitif de négociation-décision.....	61
Figure 9 : Le 1 ^{er} plan ontologique :le diagnostic du portefeuille d'activités [ANTIDE,1998].....	63
Figure 10: Architecture du Système d'Information et de veille territoriales [Bertacchini,2000].....	66
Figure 11: Nouveau territoire de projet et nouvelles gouvernances	74
Figure 12: Modèle général de l'appropriation territoriale [Major,1999].....	85
Figure 13: Action de compréhension globale par l'acteur territorial	90
Figure 14: La mise en contexte de sens et la logique de détermination	91
Figure 15: Processus d'assimilation cognitive: les éléments du modèle spatio-temporel.....	92
Figure 16: Territoire, le modèle général par [Major et Golay, 1996, 1998].....	97
Figure 17: Spirale d'émergence du sens et de la complexification [Major et Golay,1998].....	98
Figure 18: La multidimensionnalité du vécu territorial.	102
Figure 19: Le rôle central de l'objet territorial dans la relation sociale.	103
Figure 20: La triade qui forme la territorialité	107
Figure 21: La fonction d'ancrage territorial : ponctuel et large	118
Figure 22: La mise en cohérence du territoire	118
Figure 23: La mise en cohérence des projets des réseaux.....	119
Figure 24: La capacité d'ouverture du territoire.....	119
Figure 25: Le projet territorial conçu autour de l'implantation d'une entreprise [Antide, 1998]	122
Figure 26: Le transfert en réseau d'expertises complémentaires [Antide,1998]	123
Figure 27: La démarche d'élaboration du Pacte territorial pour l'emploi [Pacte,2000]	142
Figure 28 : Veille territoriale globale et permanente [Antide,1998].....	189
Figure 29: Renforcer la démocratie locale et la Citoyenneté.....	195
Figure 30: Moderniser le Développement territorial	196
Figure 31: Renforcer le lien social et culturel.....	197

Figure 32: La situation de l'espace Multimédia à trois ans.....	199
Figure 33: Le Système d'Information et de Veille Territoriales [Bertacchini,2000]	219

Tableaux

Tableau 1 : Résumé des différentes étapes possibles de la rationalité située.....	49
Tableau 2 : Représentation schématique du modèle:objet territorial et représentations.....	58
Tableau 3: Les différents niveaux d'appropriation en fonction de l'intensité de l'appropriation.	93
Tableau 4: La territorialité: représentation sociale d'un groupe s'appropriant un espace de ressources..	114
Tableau 5: Les communes du territoire d'étude du Pacte territorial pour l'Emploi[Pacte,2000]	144
Tableau 6: Caractéristiques des demandeurs d'emploi [DRTEFP-DEFM,31/03/1998]	149
Tableau 7: Demandes d'emploi par commune [DDTEFP Var, 31/12/1999]	149
Tableau 8: Motifs d'inscriptions à l'ANPE [DRTEFP,1er trimestre 1998]	150
Tableau 9: Effectifs dans en formation initiale [BDD formation,ORM, 1997/1998]	151
Tableau 10: Rappel des chiffres clé du territoire du Pacte.....	155
Tableau 11: Population active occupée par secteurs d'activités en 1997 [Insee,01/01/97]	156
Tableau 12: Nombre d'établissements par tranches de salariés sur la zone d'emploi et dans le Var	159
Tableau 13: Dynamiser les zones d'activité et diversifier l'immobilier.....	170
Tableau 14: Accompagner et financer les entreprises.....	171
Tableau 15: Développer les Technologies de l'Information et de la Communication	172
Tableau 16: Création d'une plate-forme multimodale transports et logistique	173
Tableau 17: Compléter et renforcer l'appareil de formation.....	175
Tableau 18: Internet et comportements d'entreprises [Le Monde, 1999].....	183

Il faut un obstacle nouveau pour un savoir nouveau
Henri Michaux

A Renée et «Aux Absents»

INTRODUCTION

1.Introduction : TIC et problématique territoriale.

Maître mot de cette fin de siècle, la mobilité des biens et des personnes a bouleversé la vision statique du territoire ainsi que le contexte urbain. Les frontières territoriales héritées du passé s'estompent. Les espaces se fragmentent, le citoyen devient nomade, les entreprises virtuelles et le local se diluent à l'aune de la prégnance des orientations européennes perçues ou non mais désormais, toile de fond des politiques qui revendiquent leur appartenance au local. Le phénomène de péri urbanisation s'amplifie, les villes débordent et se diffusent. Le centre s'est déplacé et ne règne plus en conquérant sur les radiales. Les déplacements transversaux prennent le relais et ont pleinement succédé aux mouvements longitudinaux [Benoit et al,1998]. Si les moyens de transport imposent à la fois une nouvelle appréhension du territoire et de nouvelles relations, celui-ci ne s'efface pas pour autant face à la montée en puissance des réseaux de communication.

L'univers mondial et français, en particulier, des télécommunications a considérablement évolué. L'ouverture à la concurrence et l'apparition de nouveaux opérateurs permettent désormais aux acteurs locaux -particuliers, entreprises, socio-éducatifs, collectivités locales- de bénéficier à la fois d'un élargissement des services offerts et d'une baisse générale des tarifs. Cette évolution a été rendue possible par le rapprochement et la convergence de techniques : téléphonie, télévision, informatique. Cette convergence technologique transforme le monde, notre perception du monde et modifie la presque totalité de nos pratiques sociales ainsi que nos rapports avec l'espace [Morin et Lemoigne,1999]. Le management des systèmes locaux d'information, la transmission des connaissances entre les acteurs locaux vont connaître de profonds remaniements et devront s'adapter à ce nouvel environnement technologique [Etchegoyen,1998]

Si les acteurs ne se définissent pas un mode de réponse approprié, leur défaillance occasionnera une rupture préjudiciable dans les rapports des usagers avec leur espace de vie, et les représentants de la Cité [Rausch,1999] Et, à terme, se déconstruira un patrimoine que les hommes avaient essayé d'apprendre à se transmettre et sans lequel il ne peut y avoir de projection future [Harvey et Chrisman,1998] Nous voyons poindre un système où la circulation des données numériques sera à la base des activités de la société et son acquisition par les citoyens un objectif prioritaire. Il s'agit moins d'une véritable révolution technologique que de la naissance d'une intelligence collective portée par les réseaux et leurs applications [Lévy,1997] Notre entrée dans la société de l'information est programmée et il est nécessaire que les acteurs en charge de la Cité préparent et facilitent l'accès des citoyens à entrer dans la société qui se profile. Cette société a modifié les repères spatiaux et appelle à réviser les relations entre les acteurs locaux sauf à renforcer les exclusions [Sérusclat,1999] culturelles, économiques et sociales.

Pour poser la problématique de notre recherche, nous décrirons dans une première section la configuration contemporaine de l'environnement territorial. Dans une seconde section, nous aborderons les conséquences de la multiplicité des éléments d'information et l'exigence d'organiser le transfert des connaissances entre les acteurs locaux. Enfin, lors d'une troisième section, nous expliquerons ce que nous entendons par interface de médiation et les objectifs que nous lui assignons.

1.1 Information, réseaux et aménagement du territoire.

Désormais, l'environnement des acteurs territoriaux se compose de réseaux locaux [Bertacchini et al,1999] nationaux et internationaux et l'appréciation des enjeux ouverts par la nouvelle configuration des télécommunications et du multimédia devient une priorité. Les réseaux et leurs applications autoriseront la naissance puis la pratique d'une intelligence collective utile pour résoudre des problèmes rendus de plus en plus complexes par l'apport d'une information massive [Lévy,1997] Mais plus qu'un système d'information, il s'agit de transformer l'information en connaissance, la connaissance en action [Polanco,1999] et de rendre du sens à la représentation citoyenne et démocratique. Cette démarche relève moins d'une mise en œuvre de moyens technologiques que d'une aptitude à l'apprentissage du vouloir mutualiser ces ressources.

1.1.1. Constat : la pénétration des réseaux.

Le secteur des télécommunications devient prioritaire pour les acteurs locaux : citoyens, institutionnels, entreprises, socio-éducatifs. Les développements technologiques, combinés à l'ouverture à la concurrence, ont favorisé l'apparition de nouveaux services qui occupent une place croissante dans notre vie quotidienne. Internet, téléphones mobiles, ordinateurs portables soulignent l'enjeu majeur que représente cette mobilité dans les échanges et laissent supposer leur impact dans les pratiques sociales [Négroponte,1999]

Lorsque s'opère la prise en compte de la mobilité par les pouvoirs locaux cela les conduit à réfléchir à la définition d'un espace de médiation pour intégrer cette dimension dans l'aménagement du territoire et permettre l'expression d'une citoyenneté, nécessaire ancrage d'une politique de développement local. Ces éléments consacrent un citoyen nomade et anticipent de la fragmentation des territoires en l'état.

Les réseaux numériques et leurs usages vont modifier à la fois notre conception de notre environnement et nos relations avec ce dernier vont devoir s'adapter [Sachs,1993] Mais la modification des repères d'espace et de temps relèvent de l'appréciation des acteurs institutionnels. Et le nombre d'initiatives locales dans le domaine des technologies de l'information montre qu'aux traditionnels réseaux urbains se sont aujourd'hui ajoutés les «networks» ou réseaux de réseau [Rheingold,1993] De la spécificité du mode d'organisation en réseau qui en découle, celle-ci va compter autant que les quadrillages administratifs, les frontières territoriales classiques ou les lois économiques qui régissent la communication et la circulation de tel ou tel flux [Benoît et al,1998] Pour les collectivités qui s'engagent dans des investissements multimédia, de nombreuses questions sont à envisager concernant l'utilisation des réseaux, leur maintenance, la production de contenu, la distribution de l'information et l'interactivité avec les utilisateurs potentiels.

Ainsi, des décisions vont engager notre avenir pour nous permettre le passage de l'association du quantitatif des flux d'informations avec le qualitatif des communications agissantes [Brivet,1999]

Notre réflexion s'oriente vers un espace de médiation pour favoriser très fortement la synergie des universités avec les entreprises, des collectivités vers d'autres collectivités et d'une manière générale, des catégories d'acteurs locaux vers d'autres acteurs locaux. Ces nouveaux couples d'acteurs, ces communautés, auront à se comporter comme autant d'antennes d'échanges économiques, sociaux, technologiques.

Parce que les espaces de transferts dans leur forme ancestrale ont été rompus, cohabiteront des échanges pour partie virtuels, avec d'autres pans de relations interrompus. Pour exister et se renouer, ces espaces supposent la présence de réseaux et le transfert des connaissances via des antennes ou paliers démocratiques, économiques, pédagogiques.

1.1.2.Citoyenneté, intégration et démocratie participative.

L'objectif est de doter de fixateurs les espaces fragmentés par les masses d'informations en circulation et la vitesse des déplacements. [Goldfinger,1999]. Ces fixateurs agiront comme des antennes démocratiques, économiques et pédagogiques. Ils accompagneront du lien indispensable les activités d'enseignement, de recherche et conforteront les pôles d'activités par le développement de convergences.

Pour les collectivités territoriales l'enjeu est triple [Bertacchini,2000] :

- l'organisation de l'environnement des lieux d'échanges sociaux, économiques;
- la structuration territoriale en liaison avec le tissu socio-économique local;
- la transmission de l'identité et des savoirs.

1.1.3.Intégration technologique, territoriale, économique.

Les collectivités locales ont vocation à intervenir afin de faciliter les interfaces entre enseignement, recherche, entreprises et citoyens. Et parce que les acteurs locaux composent et construisent l'environnement, ils disposent là d'un champ qui leur offre l'opportunité de reconstruire un lien social bien distendu. L'aboutissement de ces actions va dépendre de la capacité des collectivités à s'impliquer, à participer au développement des TIC, à saisir une opportunité de rétablir des liens sociaux mis à mal par le tout mobile fragmentaire. Comment, en effet, projeter les futurs sans références à un ancrage, à une appartenance partagée ou à partager ?

En qualité de membre du système local, les acteurs composent l'environnement en y évoluant. Ils décident de la forme qu'il va revêtir. Prenons l'exemple de la catégorie des apprenants où qu'ils se situent dans le réseau de l'échange -employés, fonctionnaires, étudiants, élus, chefs d'entreprise...- hier, cantonnés dans une situation passive pour la majorité, ils peuvent accéder à la connaissance via l'information massive diffusée et les moyens informatiques de la collecter.

Aujourd'hui, les acteurs, institutionnels, socio-éducatifs, entreprises qui hier campaient un statut de transmetteurs actifs se retrouvent occuper une position quadruple : à la fois, émetteurs, transmetteurs, récepteurs et médiateurs. Ainsi, les collectivités locales voient leur rôle renforcé dans l'accès, l'expression de tous les citoyens à ces nouveaux services. Chaque membre présent dans la communauté qui est appelée à s'instaurer va détenir une parcelle du pouvoir de médiation à la mesure des enjeux que nous pressentons.

1.1.4.Mise en réseau des ressources locales et mutualisation des services.

L'usage des nouvelles technologies recouvre plusieurs enjeux qui sont en fait annoncés et convergents. Nous pouvons en attendre une plus grande efficacité économique, une accoutumance à des instruments essentiels dans la vie professionnelle, une approche plus réflexive et plus critique des médias qui sont dès maintenant proposés à la majorité des citoyens. Mais que devient le lien avec le lieu de vie, la continuité territoriale sans espace de médiation [Lipovetsky,1991] ?

La mise en réseau que l'échange impose réside à la fois, dans une concertation avec les responsables de ces lieux physiques ou virtuels d'échanges ou de liens, les entreprises, les chambres consulaires, les conseils économiques et sociaux et à la participation active à la définition de ces réseaux et à l'architecture des espaces de médiation.

De leur perception de ces mouvements dans l'environnement, va dépendre leur implication à l'élaboration des schémas des réseaux, de plans de recherche. A la fois en vue de renforcer les points forts de l'offre pédagogique, sociale, démocratique et vérifier l'adéquation des offres et des demandes de coopération avec le tissu économique local ou régional et la création d'espaces de rencontres entre les citoyens. L'informatique, le multimédia et plus globalement, Internet ont fait une entrée en force dans l'éducation d'une manière générale [Bartoli et Le Moigne,1996]. Si la présence des TIC au sein des entreprises petites et moyennes demeure encore insuffisante, la tendance d'équipement des foyers de particuliers affiche une forte progression. Pour permettre aux élèves, étudiants, entreprises, particuliers d'accéder aux univers d'images et de sons et afin d'améliorer la transmission des contenus, les collectivités doivent participer à la définition et à la coordination des réseaux qui véhiculeront ces contenus.

1.2 Contribution à l'émergence d'un projet d'intelligence territoriale

Depuis le lancement du Pacte dans une cité de l'Est-Var, j'ai été associé à la totalité de la démarche [annexe 5]: De la phase de diagnostic territorial au rendu de fiches de synthèse-actions. Pour ce faire, j'ai également participé à l'ensemble des commissions suivantes : Accompagnement et financement des entreprises ; Bio-agriculture et environnement ; Développement des entreprises ; Gestion locale de l'emploi et Ressources humaines. Ma participation a été la plus importante quant à la définition, la réflexion autour des moyens de communication et plus globalement, des TIC considérés comme facteurs de développement local et levier de valorisation territoriale.

Cette réflexion s'est articulée autour des cinq objectifs stratégiques suivants :

- Rendre le territoire compétitif et attractif pour les entreprises
- Faciliter l'accès à Internet pour tous.
- Favoriser le développement des TIC dans l'enseignement et la formation continue.
- Intégrer la composante TIC dans le développement économique local
- Soutenir la Ville de Draguignan dans l'élaboration du projet Multimédia.

La déclinaison des objectifs stratégiques territoriaux a permis de faire émerger les propositions suivantes :

- La création d'un centre de ressources Internet et multimédia,
- L'étude d'un aspect particulier d'immobilier d'entreprise : les pépinières et les villas d'entreprise,
- La création d'un observatoire pour AGIR,
- Le lien entre formation aux TIC et besoins des entreprises et des professionnels,
- L'élaboration d'un partenariat dans le cadre d'une pépinière TIC à Draguignan,
- La création d'un portail à l'échelle d'une zone d'emploi orienté vers les dimensions de veille économique et touristique.

Nous développerons dans la dernière partie la création du centre multimédia, les services à délivrer à une population d'entreprises de façon à rendre compétitives les entreprises locales et à en faire s'implanter sur le territoire et la définition d'une formation dans les métiers de l'information et de la communication.

1.3 Application.

Nous avons observé et participé à la démarche de développement sur deux territoires distincts. Compte tenu de l'animation et de la mobilisation des acteurs locaux sur le territoire dracénois, nous avons pu appliquer le modèle retenu.

Dans notre démarche, nous avons utilisé trois types d'outil et une démarche :

- a) une enquête par questionnaire que nous avons administré auprès de trois catégories d'acteurs locaux répartis sur deux territoires distincts que nous avons désignés par A et B,
- b) un outil d'analyse réseau [matrisme,1996] développé par le Crmm,
- c) un outil d'analyse systémique, «le méta-modèle»
- d) Enfin, une attitude qui relève à la fois du management de projet [Bertacchini et Dumas,2000] et de l'observation participante lors des réunions de travail organisées dans le cadre du Pacte territorial.

Nous avons souhaité utiliser l'analyse réseau afin de représenter le réseau virtuel des relations locales compte tenu de notre hypothèse que les échelons territoriaux ne présentent probablement pas le même profil de coopérations internes. Ils ne sont donc pas en mesure d'appliquer des politiques de développement identiques, uniformes [Storper,1997]. Faire le choix d'une politique de développement endogène certes, moins prestigieuse qu'une politique exogène, qui mobilise des moyens de communication externe peut souvent s'avérer utile voire la plus adaptée. C'est certainement un passage quasiment incontournable pour tester, le potentiel de développement d'un échelon local, l'aptitude -institutionnelle-des acteurs locaux à coopérer, échanger des informations et finalement valoriser leur propre espace [Forest,1996].

Dans ces conditions, si ces échelons locaux veulent apparaître attractifs et compétitifs, il leur faut mettre en œuvre des procédures qui apprennent à des catégories d'acteurs qui ne sont pas naturellement tournés les uns vers les autres à se mobiliser pour un objectif commun. Mais il est nécessaire de le souligner à nouveau, et c'est cette hypothèse de nature informationnelle que nous testerons lors de nos travaux. Ces procédures reposent sur la faculté, la volonté des acteurs locaux de procéder à des échanges d'informations, d'accorder du crédit à l'information reçue, de participer à la vie locale

L'enquête par questionnaire et l'analyse réseau sont des outils riches de compréhension pour analyser la position institutionnelle des acteurs dans le jeu territorial et découvrir leur attachement ou éloignement au territoire qu'ils déclarent. Cette proximité institutionnelle repose sur l'adhésion des acteurs à un espace commun de représentations et de règles d'action [Musso et Rallet,1995] orientant les comportements collectifs et offre la possibilité d'une représentation du local.

L'approche systémique, quant à elle, d'inspiration holistique et évolutionniste, prend ses racines dans les années 1940-50 dans la cybernétique [Wiener,1985] et la théorie générale des systèmes [Bertalanffy,1968]. Par la suite, elle fait des avancées considérables grâce à la dynamique non linéaire, - la «théorie du chaos» [Prigogine et Stengers,1986] et grâce aux sciences de l'autonomie développées dans le champ des sciences cognitives et de l'intelligence artificielle [Varela,1989]

Une telle approche, qui met en évidence à la fois la complétude d'un ensemble organisé d'éléments et d'autre part les interactions entre ces éléments, nous semble particulièrement intéressante de développer dans le contexte territorial. En effet, le territoire est un système complexe et un lieu d'interactions qui peut se laisser approcher par ce type de modélisation.

Pour réaliser cette modélisation de nature informationnelle, nous avons choisi le modèle de Schwarz (1994) comme modèle générique et que nous nommerons méta-modèle au fil de la thèse. Nous présenterons ultérieurement les éléments de réflexion qui sont à la base de la proposition théorique du méta-modèle de Schwarz. Ce méta-modèle tient compte aussi bien des aspects énergétiques et entropiques de la dynamique des systèmes (dissipation, dérive tropique) que des aspects relationnels de nature cybernétique et des aspects holistiques relatifs au sens et à l'identité. D'autre part, il permet de rendre compte de la dynamique d'évolution des systèmes, de leur complexification [Major,1999]

1.4 Plan de la thèse.

Etant donné la description de l'approche que nous avons privilégiée et dont nous avons présenté la logique, nous respecterons le plan suivant :

Dans le chapitre 1, nous traiterons des modèles théoriques et de la relation entre les notions de système, d'information et de projet territorial. Nous aborderons et présenterons les généralités du méta-modèle, les acteurs territoriaux, le système que tissent ces acteurs et les interactions auxquelles ils se livrent.

Dans le chapitre 2, nous présenterons les étapes du développement local puis le processus qui conduit et organise la transformation d'un territoire en une territorialité. Cette mutation s'obtient par la définition d'un système organisé et un processus d'appropriation territoriale qui conduit à l'émergence d'un territoire. Lorsque les trois dimensions cognitives, normative et symbolique sont réunies la territorialité apparaît comme la représentation sociale d'un groupe qui s'approprie un espace de ressources.

Ensuite, nous présenterons dans le chapitre 3 l'application du méta-modèle et la démarche mise en œuvre lors de la définition d'un Pacte territorial pour l'emploi et les propositions qui en ont résulté.

En conclusion, nous récapitulerons les différentes étapes vers la notion d'intelligence territoriale compétitive.

Chapitre1

MODELES THEORIQUES

2.Chapitre 1: Modèles théoriques.

2.1.Mise en perspective systémique

2.1.1.Système, organisation et Information

Le développement de l'approche systémique a eu pour corollaire, de générer de multiples définitions de la notion de système. Dans le cadre de notre travail, nous présenterons celles qui nous paraissent les plus significatives. Pour [Saussure,1931], *«le système est une totalité organisée, faite d'éléments solidaires ne pouvant être définis que les uns par rapport aux autres en fonction de leur place dans cette totalité.»* Cette définition montre qu'un système est associé à une organisation et à des éléments qui n'ont de sens que les uns par rapport aux autres pris dans une totalité. Selon Le Moigne (1977, p 234) *«un système général est une intervention finalisante dans un environnement.»* Le Moigne associe ainsi à la notion de système les notions d'action et de finalité par rapport à un environnement. Ce sont ces notions qui le différencient de l'univers qui l'entoure. La définition proposée par Rosnay (1975) dans le *Macroscopie* : *«Un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisés en fonction d'un but.»* Pour [Hall et Fagen in Watzlawick et al,1972], *«le système est un ensemble d'objets et les relations entre ces objets et entre leurs attributs»*

Pour Schwarz (1994) auteur du méta-modèle : *«un système est «un ensemble organisé de composants en interaction présentant des propriétés holistiques irréductibles»* Cette définition souligne une caractéristique qui nous semble déterminante pour l'objet qui nous occupe la construction territoriale : la notion d'émergence naturelle de propriétés issues de l'interaction des éléments du système.

En reprenant ces définitions, nous voyons apparaître trois notions qui nous semblent déterminantes :

- La notion d'éléments ou de composants qui peuvent eux-mêmes être des systèmes à part entière;
- La notion d'interactions ou d'interrelations, qui lient les éléments entre eux dans une logique d'organisation;
- La notion de but ou de finalité associée à des propriétés holistiques, caractéristiques d'un tout ayant un sens pour son environnement, car se distinguant de celui-ci. Ces propriétés sont émergentes grâce à l'organisation même du système.

Ces trois notions sont indissociables de la notion de système. Elles peuvent se résumer dans la phrase suivante : le tout ne se résume pas à la somme des parties; il est à la fois plus que la somme et à la fois moins qu'elle [Morin,1977]

Car le tout a des propriétés émergentes d'identité qui en font quelque chose qui ne peut pas se résumer à la notion simple d'éléments.

D'autres part, le tout, parce qu'il est constitué par une structure, privilégie une organisation au détriment d'autres potentialités qui peuvent se révéler ultérieurement dans d'autres conditions. C'est ce principe qui est notamment constaté dans le cadre de la théorie du chaos avec les structures dissipatives [Prigogine et Stengers,1986] Enfin, à l'intérieur du système peuvent exister un grand nombre de niveaux d'organisation au travers desquels circulent des informations [Laborit,1974]. Nous reviendrons sur la notion d'information et sur son importance dans le contexte d'un système organisé.

2.1.2.Système ouvert. Système fermé. Système isolé

Le système sera ouvert, fermé ou isolé selon le degré d'échange qu'il entretient avec le milieu. Il se définit donc dans l'interaction avec son environnement.

Pour [Morin,1977], un système est dit ouvert ou fermé selon qu'il échange ou n'échange pas de la matière avec son environnement. Un système fermé peut échanger de l'énergie avec son environnement, à la différence d'un système isolé qui est complètement autonome et n'échange ni matière ni énergie avec l'extérieur. Dans la réalité, il n'existe pas de système isolé. Les systèmes ouverts ou fermés sont traversés par des flux de matière et ou d'énergie provenant de leur environnement, flux nécessaires au maintien de leur existence. Ils peuvent retenir une partie de cette matière ou de cette énergie dans des réservoirs leur permettant d'assurer ainsi une certaine stabilité de fonctionnement dans le temps. Le système peut aussi être considéré comme un réseau de processeurs élémentaires que Miller (1999) propose de classer par type traitant, soit de matière, soit d'énergie, soit d'information. Ses activités fonctionnelles se déroulent donc au sein de processus actifs au travers de ce réseau et échangeant avec l'environnement par l'intermédiaire de processeurs frontières [Lemoigne,1994]

Le système évolue, en général, de manière non linéaire, c'est-à-dire qu'on ne peut pas lui associer, à priori, une trajectoire d'évolution bien définie. De petites fluctuations peuvent amener le système à se transformer, à s'organiser différemment pour répondre à ces nouvelles sollicitations, voire à disparaître in fine, en tant que système organisé en un tout par inadaptation à son environnement. On parle alors de sensibilité aux conditions initiales phénomène qui caractérise les systèmes à comportement chaotique [Prigogine,1994]

L'ensemble des états possibles d'un système définit l'espace des phases sur lequel le système établit une trajectoire pouvant aboutir à des lieux d'équilibre appelés "attracteurs" se caractérisant par des conditions de stabilité temporelle pour le système. Ce sont ces conditions de stabilité que le système cherche à maintenir au travers des boucles de régulation internes. Les attracteurs peuvent eux-mêmes varier avec le système. Les conditions de stabilité peuvent être celles d'un système opérationnellement clos [Varela,1989]. Si, «son organisation est caractérisée par des processus dépendant récursivement les uns des autres pour la génération et la réalisation des processus eux-mêmes et constituant le système comme une unité reconnaissable dans l'espace»

Cette définition permet d'appeler "système autonome" un système traitant ses échanges avec son environnement de façon à conserver, continuellement, son identité et sa clôture opérationnelle. C'est le cas, notamment, des systèmes vivants.

2.1.3. Complexité

La complexité est une notion difficile à définir. On l'oppose volontiers à la notion de complication pour la différencier. La complexité nous intéresse dans le sens où un modèle représentatif d'un système doit pouvoir rendre compte au mieux de sa complexité. Construire un modèle de représentation, qu'il soit de nature cognitive ou de nature communicationnelle, c'est traiter de la complexité des systèmes en la réduisant à des concepts simples.

Lemoigne (1977) différencie complication et complexité dans le sens où les relations entre les processeurs fonctionnels du système appartiennent à une arborescence (i.e. hiérarchie) pour un système dit compliqué alors que ces relations peuvent être rétroactives (boucles) lorsque le système est dit complexe.

Laborit (1974) définit la complexité d'un système par le nombre de niveaux d'organisation qu'il comporte. Rosnay (1975) illustre la notion de complexité par la variété des éléments d'un système et l'organisation de ces éléments en niveaux hiérarchiques possédant un fort degré d'interconnexions et où les interactions entre éléments sont non linéaires. On remarquera que cette définition ne permet pas de classification précise des systèmes par degré de complexité.

Morin (1977) définit simplement la complexité comme l'impossibilité de simplifier. En quelque sorte, l'impossibilité de décrire à l'aide d'un processus analytique, d'un algorithme, le fonctionnement d'un système. Il l'associe aussi à une plus grande richesse dans la diversité et une plus grande richesse dans l'unité. Ainsi, les interrelations entre éléments seront de nature plus diverse.

Schwarz (1994), quant à lui, distingue 7 types de processus permettant une classification ordonnée (en complexité croissante) des systèmes. Il s'agit:

- Du processus d'évolution associé aux systèmes dissipatifs (accroissement d'entropie),
- De la morphogenèse associée aux systèmes auto-organisés (création de forme),
- Des tourbillons associés aux systèmes auto-organisés (recyclage de la matière),
- De l'homéostasie associée aux systèmes auto-régulés (boucles de rétroaction),
- De l'autopoïèse associée aux systèmes vivants (auto-production des constituants du système à partir du réseau des relations),
- De l'autoréférence associée aux systèmes auto-connaissants (appréhension du niveau de conscience et référence à une image de soi)
- De l'autogénèse associée aux systèmes en voie d'autonomisation (création d'existant par l'existant)

Nicolis et Prigogine (1992), enfin, définissent la complexité comme la possibilité de choisir entre différents modes de comportement en réponse aux modifications de l'environnement. Remarquons que cette définition suppose que le système sache reconnaître les caractéristiques de l'environnement qui le concernent. Il dispose en quelque sorte de facultés de perception cognitive.

En résumé, on peut dire que la complexité d'un système est dépendante à la fois de la diversité de ses éléments et de la diversité des relations entre le système et son environnement, le système et ses éléments, les éléments entre eux.

Cette complexité n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'un processus de transformation qui amène le système à maintenir un comportement adapté à son environnement s'il veut continuer à exister.

2.1.4. Système et organisation

La notion d'organisation d'un système a été fort bien décrite et argumentée par Morin (1977, p 145) dans son livre *La Méthode*, 1. *La Nature de la Nature*.

Aussi, nous nous permettons de citer, ici, un extrait de ce livre qui montre bien la relation qu'entretient un système avec son organisation: «*L'organisation est le visage intériorisé du système (interaction, articulation, structure), le système est le visage extériorisé de l'organisation (forme, globalité, émergence)*» Pour Morin (1977), l'organisation doit toujours être associée à la notion d'ordre et de désordre par une relation trinitaire. Car, l'organisation maintient la permanence du système dans un contexte où ordre et désordre sont toujours présents. En effet, l'organisation n'exclut pas le désordre, y compris à l'intérieur du système; ce désordre peut être générateur d'ordre par l'effet d'un phénomène spontané issu de l'activation des potentialités latentes contenues dans le système [Prigogine et Stengers, 1986] Pour Laborit (1974), l'organisation d'un système peut se décomposer en une hiérarchie de niveaux d'organisation. Plus ces niveaux sont nombreux et plus le système est complexe. Entre les niveaux circule de l'information circulante assurant la régulation des processus se réalisant dans le système.

2.1.4.1. Organisation et structure

A l'organisation est associée la notion de structure. La structure est l'ensemble des interrelations, interactions, liens existant dans le système. La notion d'organisation ne peut pas être réduite à la notion de structure, car elle est plus complexe, moins statique et moins rigidifiée dans une stabilité de fonctionnement. En effet, l'organisation est porteuse de potentialités sous-jacentes, prêtes à s'activer par exemple à la suite d'un apport énergétique alors que la structure introduit une forme par les forces de liaison qu'elle entretient entre les éléments du système.

Au-delà de la structure, l'organisation assure la régulation des antagonismes qui s'exercent naturellement à l'intérieur du système et lui permet d'émerger [Morin, 1977]

On peut alors parler de clôture organisationnelle. Morin définit d'ailleurs la complexité d'un système par l'amplitude de son ouverture à l'environnement et la force de sa clôture organisationnelle. Enfin, Laborit introduit la notion d'information-structure dont la qualité principale est de contenir les caractéristiques de genèse de la structure organisationnelle. La morphogenèse, processus créateur de nouvelle forme, crée, simultanément, une information-structure qui sera éventuellement redéfinie à la prochaine transformation du système. Il s'agit, en quelque sorte, d'une mémoire organisationnelle qui persiste dans le temps. L'information-structure s'enrichit par ailleurs de l'acquis mémorisé. Pour Schwarz (1997), cette mémoire évolue en état de conscience et de connaissances lorsque les systèmes se complexifient et accèdent à des niveaux évolués de traitement de l'information de référence, notamment par la constitution d'une image de soi, donc au-delà du stade de l'autopoïèse.

2.1.4.2. Organisation et forme

A l'organisation et à la structure, on associe généralement la forme.

La forme s'inscrit dans l'espace, dans notre perception. Elle est une représentation spatiale de l'organisation et de la structure. Elle fait appel à nos facultés perceptives. La Gestalt est la théorie qui a le mieux approché la notion de forme dans le cadre de la perception cognitive [Guillaume,1979]. Elle décrit sous forme de lois structurales ou de règles ce qu'est notre perception de la forme. Cette théorie privilégie le tout avant les parties et l'identification de la forme comme unité de la perception. La forme étant prise comme unité de perception, on peut imaginer aussi la retenir comme unité de représentation. Elle est donc aussi porteuse de sens. Dans le domaine de la représentation spatiale, l'étude de la forme et d'une «grammaire» a un intérêt évident à la fois par rapport à la perception spatiale mais aussi par rapport à sa restitution; citons les études faites par Biederman qui distingue 24 formes spatiales élémentaires appelées «géon» [Weil-Barais,1994] ou encore celles de Brunet (1997) pour ce qui concerne les «chorèmes»

En simplifiant, on peut retenir les points suivants:

- 1) Les éléments d'un système regroupés dans une même forme obéissent à la loi de du destin commun (Gestalt en allemand);
- 2) L'organisation du système naît de l'activité de deux processus inséparables: celui de la différenciation des éléments du système par rapport à son environnement et celui de l'intégration de ces éléments dans le système;
- 3) L'étude des limites d'un système apporte une connaissance de la perception cognitive de ce système, le mot perception étant pris au sens large, c'est-à-dire celui de la capacité à être influencé par l'environnement en qualifiant l'information acquise selon son degré d'utilité dans le contexte du fonctionnement interne.

Compte tenu de ce troisième point, on peut classer la complexité des systèmes selon l'étendue de leur capacité de compréhension cognitive; les systèmes les moins complexes ayant des capacités "réflexes" simples, les plus complexes ayant des capacités étendues à des domaines variés. C'est ce que Morin appelle l'amplitude de l'ouverture du système à son environnement [Morin,1977]

D'une certaine façon, les situations nouvelles qui apparaissent dans l'environnement d'un système sont toujours des menaces pour l'existence de ce système car elles mettent en cause la nature même des échanges entre le système et son environnement et peuvent donc activer des potentialités latentes. Ainsi, le système doit toujours s'adapter au risque de disparaître. C'est donc sa capacité à pouvoir évoluer en conformité avec son environnement qui va lui assurer son existence et sa viabilité. C'est par ailleurs la définition de la complexité proposée par [Nicolis et Prigogine,1992]

En résumé, on peut dire que la forme est plus qu'une enveloppe.

Elle est la résultante de l'organisation et de la structure, le partage du monde interne et du monde externe par une limite, une frontière précisant l'appartenance et l'exclusion, une délimitation fonctionnelle et textuelle issue de l'équilibre toujours précaire des forces multiples et antagonistes qui s'exercent.

Ainsi, la forme nécessite la continuité. Cette continuité peut être obtenue par l'assemblage des différents éléments du système dans une même finalité de fonctionnement. C'est-à-dire un même destin commun dans un même temps et, ou une co-évolution de ses éléments.

2.1.5. Le territoire : l'intégration des systèmes

Cette section a voulu présenter un certain nombre de concepts en rapport avec la notion de système: système et clôture opérationnelle, système et complexité, système et organisation, structure et forme.

Notre propos visait à présenter, dans un premier temps, les points de repère amenant ainsi une base épistémologique suffisante à notre démarche. En effet, le territoire peut être considéré comme un système complexe, non linéaire, doté d'une organisation, d'une structure, d'une forme. Les objets territoriaux sont inclus dans cette organisation et cette structure et font aussi référence à des formes spatiales de représentation. Ceci sous-entend que, s'il faut considérer le territoire comme un système, il doit alors posséder une certaine cohérence. Lorsque nous présenterons la modélisation réalisée à l'aide du méta-modèle, nous parlerons plus spécifiquement de la territorialité. La notion d'information est, à la fois au cœur du phénomène d'auto organisation des systèmes [Atlan,1986] et au cœur de l'échange du système avec son environnement pour la communication - notamment par l'intermédiaire de ses facultés cognitives.

2.2. Théorie de l'information

2.2.1. Communication

Sans vouloir revenir sur la théorie de l'information, sa genèse, il nous semble utile de rappeler certains points.

L'information peut se définir simplement comme un apport de nouvelle connaissance.

G.Bateson [Bateson et al, 1981] signale d'ailleurs que «l'information est une différence qui fait la différence» Pour Lévy (1995,p 55), «une information est un événement qui provoque une réduction d'incertitude au sujet d'un environnement donné» Etymologiquement parlant, "information" signifie "ce qui donne une forme". A ce titre, l'information est liée à la perception que nous nous faisons de notre environnement en distinguant les événements qui nous paraissent significatifs.

Ainsi, pour nous atteindre, l'information doit avoir une certaine pertinence. Wilson et Sperber (1992) définissent cette pertinence comme le résultat du ratio "effet/effort cognitif".

-au support de communication permettant de porter cette information, support qui en déforme le contenu sémantique en le structurant dans un certain mode de communication pour permettre l'échange [Shannon et Weaver,1949]

-au processus de communication en lui-même [Watzlawick et al,1972]

A partir de cela, on peut distinguer:

a) Des aspects quantitatifs; à ce titre, la quantité d'information est proportionnelle à la quantité d'éléments de connaissance nouvelle apportée. C'est la réduction d'incertitude. Si nous supposons qu'avant la connaissance de l'information existait un état d'incertitude, alors l'information apporte une révélation, une distinction de quelque chose à partir de ce qui nous paraissait informe ou plutôt uniforme. Plus la quantité apportée sera grande, plus la distinction sera forte. Par ailleurs, la quantité d'information dégagée du fond informe nécessite un apport d'énergie. Dans le contexte de la cognition H. Bergson évoquait la nécessité d'une certaine tension pour pouvoir accéder à la connaissance. Von Glaserfeld (1988) affirme aussi que *«toute activité cognitive s'effectue dans le monde empirique d'une conscience dirigée vers un but»* Ce qui nécessite une certaine tension. Dans le même ordre d'idées, Thom (1988,p 17) parle de forme saillante comme *«une forme vécue qui se sépare nettement du fond continu sur lequel elle se détache»*

L'existence du bruit de fond et la perte de signification due au support de la communication rendent nécessaire l'organisation d'une certaine redondance dans le message pour maintenir son niveau de signification originelle. En effet, en dessous d'un certain seuil, l'information se distingue mal du fond, devient imprécise et interprétable de multiples façons. A ce propos, Thom (1988,p 20) parle de forme prégnante dont *«la reconnaissance suscite une réaction de grande ampleur chez le sujet»* Il renvoie non plus à l'objet mais au sujet, à l'interprétation et d'une certaine manière à la communication. En termes d'énergie, la perte de la signification a engendré une certaine quantité d'entropie, c'est-à-dire une augmentation de l'incertitude, contre laquelle il est nécessaire de lutter en apportant une autre quantité d'énergie par l'apport de la redondance, réductrice d'incertitude.

L'entropie se conçoit alors comme l'augmentation des possibilités d'interprétation du message. L'augmentation des possibilités d'interprétation induit la diversité des interprétations possibles d'information. Dès lors, l'entropie se conçoit comme une mesure d'inefficacité de la communication. L'analyse précédente lie quantité d'information et quantité d'énergie pour permettre l'extraction de cette information de la masse informelle.

b) Des aspects qualitatifs, relatifs à la communication et au processus d'échange de l'information.

L'information appartient aussi à un processus de communication, c'est-à-dire à un processus de mise en commun, de partage de la signification [Watzlawick et al,1972]. La communication implique une codification du message à communiquer, par le biais du langage et de sa syntaxe ou par le biais d'images, de gestes, de sons, de représentations symboliques (écrits, esquisses, dessins, schémas, plans, modèles graphiques,...) qui seront ensuite interprétés par le destinataire de l'information dans son propre mode de fonctionnement cognitif. Il en résulte que l'essence même de la communication réside dans les processus relationnels et interactionnels entre l'émetteur et le destinataire selon une "logique de la communication".

Cette logique de la communication met en oeuvre des modèles cognitifs qui appartiennent à l'un et l'autre des partenaires de la communication. On peut donc dire que la communication doit, d'une certaine manière, ajuster l'information pour la rendre pertinente à chacun. A ce propos, dans son livre "A tort et à raison" Atlan (1986,p 219), écrit: *«C'est l'écart entre le mot et la chose (le sens des mots et ce qu'ils désignent), donc en fin de compte le flou du langage naturel..... qui sauve l'existence de la réalité des choses»*

Paradoxalement, on peut dire que l'incertitude d'interprétation des choses par les mots permet la mise en commun, c'est-à-dire la communication, car elle laisse à chacun sa vérité.

2.2.2.Cognition

A la suite de Moles (1995), nous pouvons dire que nous ne vivons pas dans le monde du précis mais au contraire dans celui de l'imprécis. Ainsi, la mesure et la probabilité sont des objets de la science qui visent à réduire l'incertitude et à catégoriser les phénomènes ou objets de notre monde. Il s'agit de constructions mentales ayant pour objectif de nous permettre d'appliquer une logique déductive et rationnelle au monde environnant. La certitude n'existe pas. Nous vivons dans un monde où nous apprenons à composer avec l'imprécis, et le flou.

Pour compenser la sensation désagréable qui en résulte et qui nous contrarie dans la maîtrise de notre environnement, pour chercher à le comprendre et pour pouvoir ainsi agir sur lui avec une certaine efficacité, nous développons des outils mathématiques, des formules, des méthodes, des pensées inductives de situations répétitives, des inférences à partir de régularités observées. Car la réduction de l'incertitude, par cette "rationalisation" de l'univers, c'est aussi la réduction de la dissonance cognitive que l'homme cherche à réduire. C'est la mise en conformité à une certaine idée du monde: ordonner le monde n'est peut être rien d'autre que se protéger contre le risque d'être attaqué ou encore exploiter les potentialités offertes par une situation. L'information est donc aussi liée à l'action, à la finalité recherchée dans l'interaction avec le monde qui nous environne.

Pour en revenir à la cognition, bien que les principes du traitement de l'information ne soient pas encore bien établis, nous retiendrons la définition de [Varela,1996] selon laquelle : *«L'information doit apparaître non comme un ordre intrinsèque mais comme un ordre émergeant des activités cognitives elles-mêmes»* Varela (1996) parle d'ordre, donc de réduction d'incertitude, de réduction d'entropie, par une émergence de la (re)connaissance à partir des activités cognitives de notre cerveau. L'information, dans ce contexte, ne doit pas être vue comme un input, une donnée entrante dans un système qui est ensuite manipulée par une série de traitements symboliques, mais plutôt comme une apparition construite, ayant un sens établi dans un contexte d'action.

Pour en rendre compte Varela (1996) propose la notion «d'énaction» Pour que cette information devienne connaissance, il faut qu'elle soit traitée par un processus de prise de conscience. Ce processus se déroule à un rythme plus lent que les processus de perception proprement dits. L'information perçue est ainsi agrégée à partir de schémas perceptuels, formée dans un fonctionnement par modules [Fodor,1984], assimilée dans un concept abstrait [Quillian,1969], [Anderson et Boyer,1973], [Woodfield,1992] par un processus d'abstraction, de catégorisation, [Lakoff,1987] et ancrée par la répétition de l'expérience dans la mémoire long terme par un processus d'apprentissage aux aspects multiples.

Les processus qui transforment l'information en connaissance font appel à des facultés cognitives innées et à une prise de conscience du contexte de la perception. Ces processus ajoutent du sens.

2.2.3. Entropie

«L'information n'est qu'information. Elle n'est ni masse ni énergie»

Cette phrase citée de N. Wiener (1985) semblerait montrer qu'il n'y a pas de relation entre Information et Entropie, puisque cette dernière est une notion purement physique associée à la thermodynamique et à l'énergie. L'entropie se définit comme la somme des variations qu'a subie la valeur de transformation d'un système en passant de son état initial à son état actuel. La valeur de transformation est elle-même proportionnelle à la quantité d'énergie utilisable d'un système, et donc transformable. Sachant qu'il y a dégradation de l'énergie utilisable au fur et à mesure de sa transformation (2ème principe de la thermodynamique) et qu'il y a conservation de l'énergie (1er principe), l'entropie d'un système isolé, sans apport extérieur d'énergie nouvelle, est croissante. Elle marque l'irréversibilité du système vers un état d'équilibre où l'évolution n'est plus possible. Cet équilibre est appelé équilibre thermodynamique. A mesure que l'entropie croît, le désordre à l'intérieur du système croît aussi.

Ainsi, la notion d'entropie entraîne trois autres notions:

1. La notion d'irréversibilité orientant l'évolution du système dans un sens amenant au désordre, à l'indétermination au point de ne plus pouvoir distinguer les différents états du système. L'entropie peut être associée au nombre des états possibles d'un système. D'autre part, en termes statistiques, on peut dire que plus l'entropie d'une configuration est élevée et plus la probabilité de voir apparaître cette configuration est grande.

2. La notion de capacité de transformation car celle-ci nécessite un apport en énergie utilisable pour se réaliser, alors que l'énergie se dégrade naturellement au fur et à mesure des transformations.

3. La notion de désordre, associée à celle d'entropie croissante, s'oppose évidemment à une notion d'ordre, d'organisation, de structure. Parallèlement, ce désordre engendrant l'incertitude, le chaos, la confusion, la perte de signification, s'oppose naturellement à l'information qui elle donne un sens à l'observation.

Lorsque le système perd son pouvoir de transformation, avec la dégradation de son énergie utilisable et l'augmentation de son entropie, la probabilité pour qu'il se trouve dans un état donné de l'espace des phases devient de plus en plus forte. D'autre part, avec l'augmentation du désordre, la quantité d'information apportée à chacune des étapes de l'évolution devient si importante que la qualité de la connaissance acquise se réduit et la distinction devient difficile. Pour l'observateur, le processus d'évolution des configurations se perd (trop d'information en même temps), donc la mémoire du système se dilue. C'est pour cela que l'entropie est une mesure de l'information que nous n'avons pas.

Dans un système isolé, la dérive entropique se traduit par une perte de la signification des états du système qui le mène vers l'uniformisation. Pour éviter cette situation, on peut jusqu'à un certain point, réduire l'incertitude liée à l'imprécision par un apport en traitement de l'information ou se placer à un niveau différent de logique d'interprétation (changement d'échelle par exemple, utilisation des méthodes statistiques) et reconstruire ainsi un nouveau contenu signifiant.

L'information qui est conservée par le système lors de son évolution permet d'introduire un ordre, une organisation. Car cette information peut permettre au système de se réguler, se transformer, éventuellement se reproduire comme c'est le cas pour les êtres vivants et le code génétique. L'organisation, créatrice d'ordre, est donc "néguentropique" (à entropie négative), en opposition au désordre entropique. Et c'est parce que l'organisation est génératrice d'informations potentielles, qu'elle utilise cette information dans des boucles de régulation pour assurer la stabilité du système par homéostasie, que l'information elle-même est considérée comme "néguentropique".

Information et entropie sont donc irrémédiablement liées l'une à l'autre dans les principes de l'organisation d'un système et dans les principes de son évolution par l'ensemble de ses transformations. L'information, en quelque sorte, porte le système soit dans sa régulation interne, soit dans ses transformations pour lui permettre d'évoluer, malgré la dérive entropique, vers des niveaux d'organisation de plus en plus complexes, avec l'émergence de l'identité et du sens [Schwarz,1994]

2.2.4. Temps

On doit à Henri Poincaré d'avoir réconcilié l'espace et le temps par la création d'une quatrième dimension. Mais on doit surtout à H. Lorentz l'idée d'un temps relatif fonction de la vitesse de déplacement de l'objet observé. Temps et mouvement ont toujours été associés sans que l'on sache véritablement qui prédétermine l'autre. Donc le temps est relatif. Cette affirmation n'a rien de révolutionnaire puisque de tout temps, nous avons vécu au rythme des variations, des changements. Ainsi au IV^{ème} siècle déjà, St-Augustin déclarait: *«Le temps n'existe pas sans un changement qui s'opère par le mouvement»* Car la sensation du temps s'exprime d'abord en durée, c'est-à-dire en intervalle séparant deux événements distincts, chacun d'entre eux apportant une quantité différente d'informations. S'il n'y a pas de variation, de changement, il n'y a pas de sensation de discontinuité, donc pas d'ordonnement. Cet ordonnement donne une orientation au temps. Il y a l'avant et l'après. Durée et orientation sont les deux caractéristiques principales du temps [Breton,1994]

Le deuxième principe de la thermodynamique nous dit que les systèmes évoluent de façon irréversible vers les situations à entropie maximum. Ce que l'on a coutume d'appeler «la flèche du temps», c'est-à-dire sa direction, n'est donc rien d'autre que la direction de l'évolution des systèmes. C'est-à-dire le sens de la croissance de l'entropie [Klein et Spiro,1996], donc de la désorganisation. A partir de cette constatation, on peut avancer l'idée que la perception du temps est fonction de la variation de l'entropie et que la communication doit aussi s'accorder à cette variation. Par exemple, en supposant que deux observateurs soient placés sur deux plans différents, mais observent la même situation, l'un en fonction d'une dérive entropique croissante (augmentation de l'incertitude) et l'autre en fonction d'une diminution d'entropie (par exemple dans un phénomène de structuration), on peut postuler que la perception du temps sera différente parce que l'observation de la situation sera vécue différemment.

Dès lors, la communication des éléments significatifs de la situation sera difficile car les repères par rapport au temps seront différents.

On peut distinguer la notion de temps endogène (à l'intérieur du système) et la notion de temps exogène (à l'extérieur du système). Cette différence permet de considérer qu'il existe une différence de perception entre le système lui-même et son environnement, ce qui est un aspect de la communication du système.

La communication, c'est-à-dire l'échange d'information sera fonction du degré de synchronisation du système et de son environnement par l'alignement de ces deux types de temps. D'autre part, on peut dire que plus l'entropie d'un système augmente et plus la perception du temps endogène s'allonge, donc plus le système se désynchronise de son environnement. Cette constatation est parfaitement cohérente avec le rapport entre la notion de temps et celle d'information, puisque l'augmentation d'entropie va de pair avec la perte de quantité d'information significative. Ainsi, les ordinateurs, par la rapidité de leur traitement et la masse d'informations qu'ils rendent disponibles et par la création d'une structure informationnelle réductrice d'entropie, changent notre rapport avec le temps en l'accélérant [Breton,1994]

Dans le méta-modèle que nous avons choisi d'appliquer et que nous présenterons ultérieurement, la spirale de complexification fait référence à deux étapes: la dérive tropique et la morphogenèse. Pendant ces deux étapes, la communication du système avec son environnement se modifie Si l'on se réfère à ce qui a été écrit précédemment.

En conclusion, le temps exprime la relation que nous entretenons avec notre environnement. Non seulement information et temps sont couplées, mais encore la signification même de ces informations est dépendante de l'entropie, c'est-à-dire de ce que l'on appelle communément "la flèche du temps".

Pour le moment, nous allons présenter notre premier outil d'analyse, en l'occurrence le méta-modèle.

2.3. Modélisation de systèmes non isolés, non linéaires et auto-organisés.

Le méta-modèle, élaboré pour l'essentiel par Schwarz (1994), est un modèle générique s'appliquant à tout type de systèmes non isolés, non linéaires et auto-organisés. Schwarz (1994) justifie sa proposition de création d'un méta-modèle dans les Cahiers du CIES (Centre Interfacultaire d'Etudes Systémiques)¹ Nous en reproduisons les principaux termes. «Sous l'appellation de «mouvement systémique», on regroupe un ensemble d'activités de recherche scientifique et d'interventions pratiques dans la gestion de systèmes institutionnels, économiques, sociaux ou écologiques qui partagent un certain nombre de présupposés»

1. Il existe des lois générales communes, transdisciplinaires, régissant les systèmes complexes et fortement interactifs.

2. Ces lois, bien que respectant les principes fondamentaux de la physique (concernant les transformations de l'énergie et de l'entropie) sont de nature relationnelle ou cybernétique. Elles ne sont pas liées tant à la matière constituant les systèmes, qu'au réseau de leurs interactions internes et externes.

3. Certaines lois ou certaines propriétés sont de caractère systémique ou holistique, dans le sens qu'elles concernent l'ensemble du système ; Elles ne peuvent être réduites à un composant ou à un événement isolé, ni même à une relation entre quelques éléments.

4. L'évolution des systèmes est la résultante d'un jeu entre contingence matérielle et nécessité relationnelle. Le mouvement systémique peut être vu comme un dialogue entre nature et culture.

Les systèmes modélisables par ce méta-modèle sont des systèmes loin de leur équilibre thermodynamique, échangeant de la matière et/ou de l'énergie avec leur environnement; lorsqu'ils sont soumis à une évolution, l'effet produit n'est pas directement proportionnel à la cause mais est le résultat d'un comportement complexe. Enfin, ces systèmes sont capables de créer de l'ordre et une structure d'organisation, ce qui leur permet de rester, même temporairement, dans un état stable. Le territoire peut être considéré comme répondant à ces critères. Deux types d'approches complémentaires caractérisent ce méta-modèle :

-une *approche descriptive* s'appuyant sur une description en trois niveaux irréductibles: celui des objets physiques, celui de l'information quantitative et qualitative, celui du tout ou de l'émergence (fig.1, p 34);

-une *approche dynamique*, rendant compte de l'évolution du système dans le temps, par l'existence à chacun des trois niveaux précédents d'une spirale d'évolution comprenant quatre étapes (dérive tropique, aléa, métamorphose, stabilité), spirale intégrée dans une hélice parcourant les trois niveaux et induisant ainsi des niveaux de complexité conduisant vers l'autonomie

¹ Schwarz E., «Crise conjoncturelle ou changement de paradigme?», Vortex n°1, 2^e trim 94 in [<http://www.unine.ch/ciesys/vortex.htm>]

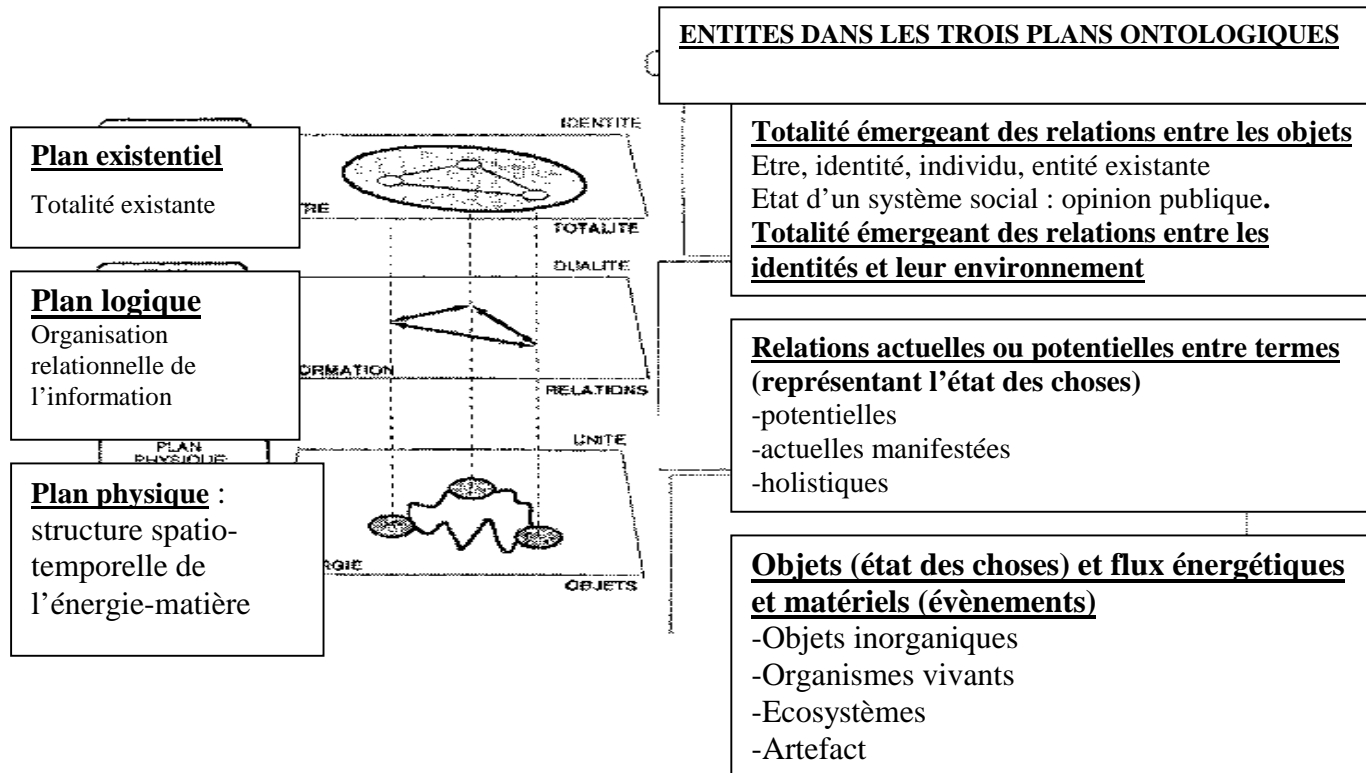


Figure 1: Entités contenues dans les trois plans ontologiques du modèle de Schwartz (1994)

2.3.1.L'approche descriptive par niveau

Le niveau de l'énergie

Le premier niveau, celui des objets physiques, est soumis à des forces "naturelles" issues des flux énergétiques et matériels provenant de l'environnement. Ces flux apportent au système de l'énergie et de la matière en lui permettant de maintenir son activité ou de renouveler ses réserves par exemple. Mais l'existence de telles réserves n'est pas l'assurance d'une évolution continue pour le système. En effet, on peut assister à des ruptures de comportement à la suite de petites perturbations comme ce que l'on peut observer dans les comportements dits "chaotiques" [Prigogine et Stengers, 1986]

Cette intégration de nouvelle énergie et de nouvelle matière suppose la mise en oeuvre d'un mécanisme d'appropriation, d'accumulation, d'ingestion, de transformation, de filtrage de la part du système. Ce mécanisme est un mécanisme spontané stochastique issu du hasard de la rencontre des flux et de la structure du système. Il donne naissance à des phénomènes et des événements qui n'appartiennent pas à la logique du fonctionnement interne du système (par exemple les remous du cours d'eau lors de la rencontre du flux avec un obstacle) Ces phénomènes et événements peuvent être déstabilisants et dans ce cas forcer le système à s'adapter d'une autre façon à son environnement et à bifurquer, éventuellement de sa trajectoire "normale" d'évolution. C'est la morphogenèse.

Dans le contexte territorial, on peut citer les phénomènes d'érosion du relief, les phénomènes issus de la rencontre des forces naturelles climatiques (vent, pluies, et de la croûte terrestre amenant ainsi une désagrégation progressive des constituants du relief) On peut aussi citer les flux migratoires ou l'évolution démographique non contrôlée qui créent des situations tout à fait nouvelles dans les centres urbains par rupture d'équilibre avant même qu'une politique adaptée, ne puisse se mettre en place. Citons aussi les flux de transport qui peuvent provoquer des encombrements ainsi la capacité, de la voie de circulation est insuffisante.

Ces phénomènes ne font pas appel à priori à une logique de comportement prédéfinie. Ils ne font pas appel non plus à la logique interne de fonctionnement du système mais sont le résultat d'une modification des apports physiques de l'environnement au système. Remarquons que cette modification peut aussi aller dans le sens d'une réduction des apports, et dans ce cas, il y aura une contrainte sélective qui s'exercera fortement sur le système. Cette réduction peut alors donner lieu à une modification du comportement du système. Dans le domaine territorial, les périodes d'autarcie ou de fermeture de frontières imposent des contraintes fortes. Ces contraintes entraînent une création de nouveaux éléments territoriaux car le système doit s'adapter à cette nouvelle situation. Ce sont les mesures de crise prises par les gouvernements dans ces époques.

Le niveau de l'information

Au deuxième niveau se trouve l'information prise au sens le plus général.

Rappelons que l'information nécessite l'identification d'un changement, donc met en oeuvre deux processus simultanément: la perception cognitive pour l'aspect de l'identification du changement et le changement ou la variation d'un élément du contexte lui-même.

Prigogine a montré que du chaos pouvait naître l'ordre et que de l'indistinction pouvait naître l'information, mais que cela exigeait une rupture de la symétrie interne, le passage à une échelle de grandeur supérieure à celle des constituants élémentaires et l'apparition d'une solidarité de co-évolution [Prigogine,1994] De l'existence de régularités et de comportements de cause à effet et de co-évolution, naissent les interactions ou les associations du deuxième niveau, boucles de régulation ou d'entraînement amenant le système à des états de stabilité différenciée par rapport à son environnement, générant l'identité par autopolèse [Varela,1989] ou au contraire à des états d'éclatement.

Il s'agit là de processus de différenciation-intégration où apparaît la communication entre les éléments constitutifs du système mais aussi entre les éléments du système et son environnement. Par une sorte d'équilibre et d'unité forgée par un destin commun à la fois général et englobant. De cette unité de destin naît aussi la forme [Guillaume,1979] L'assemblage des objets du premier niveau ne pourra survivre en tant que système qu'à condition d'être capable de générer des boucles homéostatiques de régulation assurant ainsi l'invariance quasi temporelle de la structure. C'est ce que Laborit appelle l'information-structure qui fait suite et se construit dans une phase de morphogenèse du système [Laborit,1987]

Le niveau de la totalité.

Ce méta-modèle est d'abord un modèle holistique. C'est-à-dire un modèle qui privilégie l'émergence du sens. C'est à ce niveau que le système construit son identité. C'est aussi ce niveau qui caractérise les êtres vivants en les distinguant des objets.

A ce niveau se construit donc l'identité, l'être.

C'est par l'émergence du sens que se construit la différence. Cela s'accompagne du développement des fonctions cognitives qui permettent au système de s'adapter à son milieu, comme nous l'avons vu précédemment.

Lorsqu'il y a production d'une image de soi et de l'autoréférence, il y a aussi émergence de la conscience.

2.3.2.L'approche dynamique : la spirale d'évolution et l'hélice d'émergence

La figure 2 présente la spirale d'évolution du système. Cette spirale rythme sa dynamique et le processus de sa complexification. Plus le système la parcourt et plus la complexification augmente en faisant apparaître des types de systèmes auto-organisés.

Dans le méta-modèle, la spirale d'évolution comporte 4 étapes:

1. La dérive tropique qui correspond à l'actualisation des potentiels contenus dans le système et à la dissipation de l'énergie qui lui est relative;
2. L'étape des bifurcations, l'apparition d'aléas ou des fluctuations, sur la trajectoire des états possibles du système due à l'actualisation des conditions et consécutive à des tensions et des déréglages de l'étape précédente;
3. L'étape de métamorphose, peut amener soit une adaptation au contexte, soit une morphogenèse par auto-organisation et activation de forces ago-antagonistes d'intégration-différenciation par rapport à l'environnement;
4. L'étape de stabilité, caractérisée par la mise en place effective de boucles de régulation homéostatique assurant la stabilité de l'état du système en harmonie avec son environnement, pour un temps au moins.

Au fur et à mesure de la complexification du système, cette dynamique d'évolution peut parcourir une hélice d'émergence représentés par des anneaux sur la figure 3.

Ainsi, trois niveaux d'émergence et d'autonomie croissante peuvent être distingués:

1. Celui de l'autopoïèse, c'est-à-dire d'un état où la production des éléments constituant le système se réalise à partir de ses propres informations et de son organisation (le sujet existe seul);
2. Celui de l'autoréférence, c'est-à-dire de la centration du système sur ses processus de fonctionnement par la connaissance de soi, lui permettant ensuite d'agir et d'adopter un comportement construit en choisissant de rapporter les résultats de son expérimentation à son système de référence et ses propres valeurs (le sujet fait référence à une image construite);
3. Celui de l'auto-genèse, c'est-à-dire de l'auto-création ou de l'ontogenèse auto-référentielle, ou encore de l'auto-production de ses propres règles de production d'éléments et de relations à partir de sa propre référence. Il s'agit là d'une complexification du processus d'autopoïèse pour le construire à partir du dialogue que le système entretient avec lui-même (le sujet et l'image tendent à se confondre)

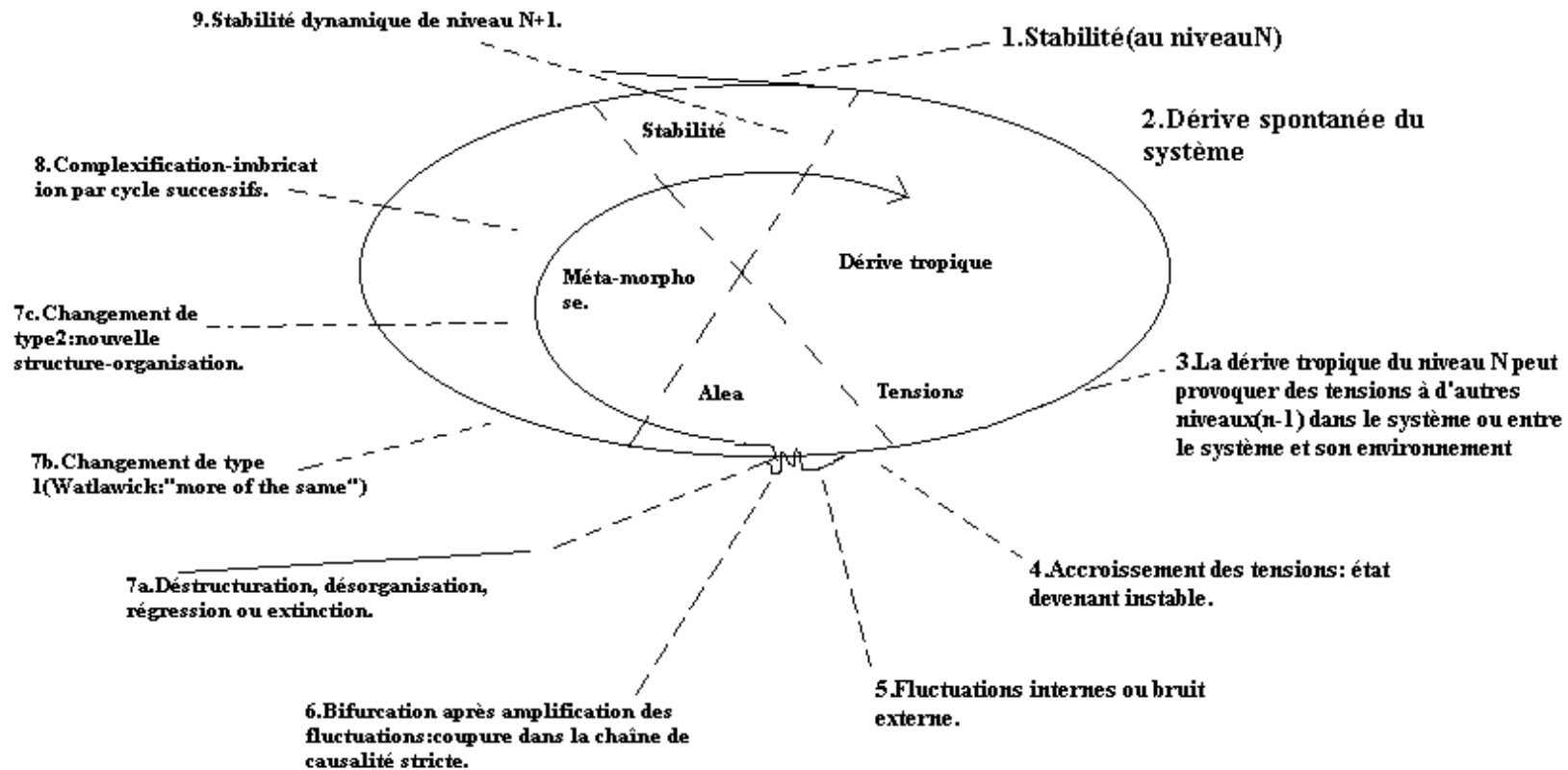


Figure 2: Etapes de la dynamique d'un système non-isolé, non linéaire auto-organisant.

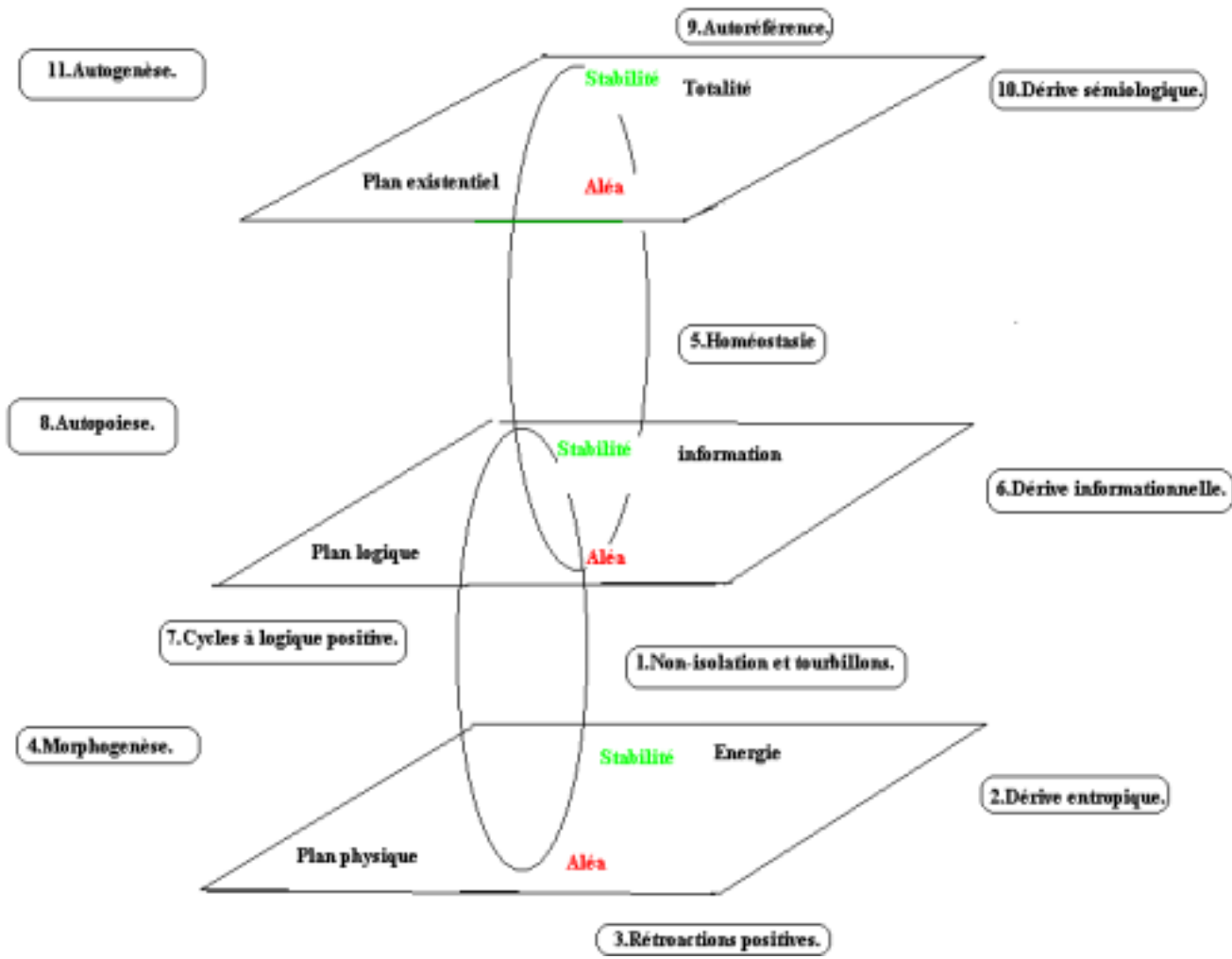


Figure 3: Les anneaux d'émergence et d'évolution des systèmes auto-organisés [Bertacchini, 2000]

Si l'on se replace dans la dynamique de la spirale d'évolution, la morphogenèse du premier plan (celui des objets physiques et de l'énergie) peut amener une complexification de l'information-structure du deuxième plan, et évoluer vers l'auto-polèse réalisant ainsi un nouveau type d'émergence et de construction de l'identité. Par répétition de ce processus de complexification, on peut remonter dans l'hélice d'émergence vers d'autres types de système. D'abord vers l'auto-référence, c'est-à-dire la construction d'un référentiel interne au système, associé à la mémorisation et à la connaissance. Ce référentiel lui permet de devenir de plus en plus autonome, puis vers l'auto-génèse qui aboutit à l'autonomie totale.

2.3.3. Temps et comportement

Nous avons vu précédemment que la complexité d'un système peut être associée à l'étendue de ses capacités cognitives. Ces capacités, parce qu'elles construisent des représentations permettent de définir des comportements qui assure au système sa pérennité dans le temps. Nous pensons que dans la hiérarchie des niveaux d'émergence, le comportement est le propre des systèmes d'un niveau au moins auto-référentiel, car il suppose l'anticipation et l'appréciation de l'impact d'une action, donc un système de références auquel le système peut se rapporter. L'auto-génèse, quant à elle, suppose de pouvoir produire le système dans sa totalité, et ainsi représente le stade ultime de l'autonomie. A ce stade, en effet, le système devrait être éternel, car capable d'un renouvellement total et adapté.

En corollaire de cette remarque, on peut dire que la notion de temps se complexifie aussi avec l'émergence de l'identité vers l'autonomie. Dans un système auto-poïétique, le temps est purement endogène, rythmé par le renouvellement des éléments constitutifs du système, objets et règles de production de ces objets. Dans un système auto-référentiel, la notion du temps est fonction de l'image de l'environnement que le système se donne. Le temps devient exogène. Enfin, au stade de l'autonomie complète, le temps devient abstrait, construit, voire éternel. Le point suivant est consacré aux acteurs territoriaux et au jeu de leurs interactions dans le contexte territorial.

2.4. Théorie de l'intervention et de la rationalité des acteurs territoriaux

2.4.1. Acteur et agent social : typologie.

Il nous paraît utile de préciser le sens des notions d'acteurs et d'agents sociaux dans le contexte territorial (figure 4) Car la distinction ne se résume pas simplement à une subtilité sociologique, mais renvoie au contexte d'intervention de l'intervenant sur le territoire et à son statut. Elle permettra aussi de mieux se situer dans le modèle systémique qui sera présenté ultérieurement à la fois pour un intervenant en particulier, mais aussi pour les acteurs institutionnels porteurs d'une mission par délégation d'autorité et agissant conjointement sur le même espace.

Pour Boudon (1979), l'acteur est une personne engagée dans des relations de rôle avec un ou plusieurs protagonistes.

L'agent social, quant à lui, est défini comme une entité ayant un certain degré d'autonomie et un certain degré d'interaction avec d'autres agents. Il peut être humain (les acteurs) ou artificiel (le Système d'Information Territoriale, S.I.T)

Intervenant	Contexte d'intervention	Statut
Acteur	Relations de rôle	Social reconnu
Agent social	Contexte d'interdépendance	Intervenant individuel

Figure 4: Typologie de l'acteur et de l'agent social

Nous verrons que ce qui rassemble les acteurs ou les agents sociaux, c'est avant tout le fait que tous deux soient des "personnes agissantes" sur le territoire. Ils poursuivent des buts avec une certaine rationalité de comportement pour les atteindre.

2.4.2. Les acteurs porteurs d'un rôle institutionnel

Dans le contexte territorial, on pourra parler d'acteur si l'intervenant sur le territoire occupe un statut social lui permettant de jouer un rôle au travers d'une institution reconnue [Boudon,1979] Une institution fait référence à un ensemble organisé de normes et de sanctions [Weber,1964], mais permet aussi la diffusion au travers de la société d'un ensemble de représentations publiques appartenant à un domaine culturel constitué [Sperber,1996] L'aspect normatif associé au rôle d'une institution est donc à considérer.

Pour nous, l'acteur, en charge d'un rôle institutionnel, cherche à imposer sa vision du monde en s'appuyant sur des ressources propres et reconnues comme légitimes dans son contexte d'intervention. Pour Sainsaulieu (1977), il développe une logique propre à son métier définissant ainsi une identité professionnelle dans la structure sociale où il intervient. Pour Bourdieu (1994,p 24) l'habitus, c'est-à-dire «*les principes générateurs de pratiques distinctes et distinctives*» est un moteur puissant de différenciation. Ainsi, «[...] L'essentiel est que, lorsqu'elles sont perçues au travers de ces catégories sociales de perception, de ces principes de vision et de division, les différences dans les pratiques, les biens possédés, les opinions exprimées deviennent des différences symboliques et constituent un véritable langage»

D'autre part, Bourdieu (1994,p116) définit le *capital symbolique* comme: «[...]N'importe quelle propriété (n'importe quelle espèce de capital, physique, économique, culturel, social) lorsqu'elle est perçue par des agents sociaux dont les catégories de perception sont telles qu'ils sont en mesure de la connaître (de l'apercevoir) et de la reconnaître, de lui accorder valeur»

Pour nous, dans le contexte territorial, les organisations institutionnelles (services de l'aménagement du territoire, de l'équipement, des transports, de l'urbanisme) sont détentrices d'un capital symbolique développé autour d'une culture de leur métier et interviennent dans le jeu de l'interaction sur le territoire en considérant comme "naturelles" leurs interprétations de la situation. Il en va ainsi des différents services de l'administration responsables de l'aménagement du territoire en général et qui interviennent en délégation des instances législatives et exécutives, par exemple pour "favoriser la régulation" des interventions sur le territoire (plan directeur d'aménagement, pôles d'échange et de développement) ou pour mettre en place et maintenir des infrastructures de tous ordres à usage collectif (voies de circulation, réseaux de canalisation, cours d'eau, bâtiments publics, écoles)

2.4.3. Le contexte d'intervention des acteurs institutionnels

Le contexte d'intervention des acteurs institutionnels est le contexte de la concertation territoriale. Ce contexte est essentiellement gouverné par une rationalité fonctionnelle ou utilitaire que les acteurs activent dans le cadre de leurs interventions et qui se place dans une histoire par l'acteur. D'autre part, ce contexte fait l'objet d'une régulation sociale, et pour cela, on peut le considérer comme un système d'action organisé au sens de [Friedberg,1993,p 15] C'est-à-dire un système réglé par des "*processus par lesquels sont stabilisées et structurées les interactions entre un ensemble d'acteurs placés dans un contexte d'interdépendance stratégique*".

Nous pouvons préciser que le contexte s'organise autour de trois pôles:

1. la reconnaissance du statut et du rôle des intervenants, par exemple la mission officielle des services de l'administration,
2. La représentativité des associations diverses et variées concernées par la problématique évoquée (syndicats, associations de sauvegarde des intérêts de quartiers, associations de consommateurs, partis politiques, chambres de commerce et d'industrie, association de promoteurs immobiliers, représentants d'organisations internationales,...), donc du pouvoir d'influence des acteurs sur les décisions territoriales et de leur crédibilité. Cette reconnaissance est aussi fonction de la légitimité de l'acteur dans le champ d'actions envisagées.
3. La définition des objectifs attendus par les actions à entreprendre : le respect des décrets officiels, le respect des ordonnances européennes en matière de protection de l'environnement, ou l'ensemble des principes directeurs du plan d'aménagement territorial. Ces principes sont transformés en objectifs de gestion.

Ces objectifs font appel généralement au cadre législatif qui légitime le rôle institutionnel de l'acteur et comporte la possibilité de se référer, de manière commune, à des concepts ou à des outils de traitement de l'information parfois inscrits dans les textes législatifs. Il s'agira des zones constructibles, à risques, la répartition entre les surfaces cultivables et les surfaces en jachère, les données statistiques, la structure et le contenu de banques de données territoriales (registre cadastral et foncier, inventaire des obstacles naturels et artificiels.) Ces outils de lecture du monde appartiennent à une dimension culturelle où les acteurs négocient leur pouvoir dans des situations contingentes [Pornon,1997] Mais, parce que les règles du jeu ou les textes de lois ne sont jamais totalement explicites, ils laissent une marge de manœuvre certaine aux acteurs en présence, comme l'ont bien montré [Crozier et Friedberg,1977] Cette marge de manœuvre, le jeu des influences, les réussites ou les échecs des acteurs pour imposer leur dominance, donnent lieu, pour nous, à des solutions contingentes issues du compromis temporaire construit par les acteurs dans le contexte d'intervention.

2.4.4. Les agents sociaux

Pour Grafmeyer (1994), l'agent social est un intervenant individuel qui ne se ramène pas à un rôle institutionnalisé et, agissant sur le territoire, obéit à sa propre logique et à sa propre rationalité. Il peut s'agir d'un promoteur immobilier, d'une entreprise à la recherche d'un lieu d'implantation, d'un conducteur automobile circulant sur les routes, d'un propriétaire foncier ou d'un individu tout simplement. Il adopte une conduite qui va l'amener à se confronter avec autrui dans un système d'interdépendance régulé par les législations et les règlements en vigueur. Parce qu'il agit en interaction avec d'autres personnes, dans une conduite fondée essentiellement sur une rationalité par la finalité, l'agent social est porteur d'un rôle. Car le rôle est aussi «l'expression du moi à l'égard d'autrui dans la conduite [...]» [G.H. Mead in Vinsonneau (1997,p 25)

Le Guirriec (1997,p 80) évoque le rôle d'une mère de famille bretonne dans son livre «La ville émergente» en décrivant ses habitudes. Ou encore, au travers du court récit de cette paysanne décrivant son village et le rôle de fixateurs des lieux communs aux habitants de ce village dans la mémoire collective, "*Histoires vraies d'autrefois*" de Anne-Marie Prodon (1994,p 13) Les deux témoignages évoqués montrent bien que le territoire soit un espace composé d'objets, qualifiés en tant que ressources identifiées en fonction des finalités recherchées. Ces finalités sont dépendantes du statut social de l'acteur et de son rôle.

Le contexte d'intervention des agents sociaux

Dans les sociétés disposant d'un cadre législatif, le contexte d'intervention des agents sociaux se structure autour des trois pôles que nous avons présentés précédemment pour les acteurs institutionnels, à savoir:

1. La reconnaissance du statut et du rôle des intervenants qui fait ici référence à la reconnaissance de la délégation d'autorité aux acteurs institutionnels;
2. La définition des objectifs attendus qui fait référence aux finalités recherchées et au dialogue entre l'individu et l'autorité administrative;
3. La possibilité de se référer, de manière commune, à des concepts ou à des outils de traitement de l'information, qui fait référence au dialogue entre l'individu et l'autorité administrative.

Pour conduire l'action, dans le sens de la finalité recherchée, il faut une représentation du contexte de l'intervention.

Pour Piaget et Inhelder (1966), cette représentation se construit par l'accommodation des informations perçues par nos structures cognitives au travers de nos expériences. De cette interprétation et de la répétition réussie des actions entreprises va naître un système de croyances qui va apporter la base de références et de justifications à nos actions. Ce sont les «*bonnes raisons*» qu'évoque Boudon (1995)

Globalement, dans notre perception de l'univers, notre problème n'est pas d'ajouter de l'information, mais plutôt d'en éliminer. Il s'agit de retenir l'information pertinente, de donner un sens à la compréhension de l'espace, de le rendre intelligible à nos finalités.

Cette démarche sélective, fondée sur des mécanismes d'identification et de simplification des objets pertinents à notre perception et à notre action font que la lecture territoriale est construite autour d'un sens qui dépend de l'appropriation faite de l'espace.

Cette lecture est "construite" conformément à l'organisation de nos structures cognitives, et conformément au résultat de nos actions dans le jeu complet des interactions sur le territoire. Nos interventions, notre pratique, nous permettent d'appréhender l'espace, de le "construire" en fonction des éléments pertinents issus de la rencontre entre trois facteurs notre expérimentation, notre capacité à intégrer cette pertinence et notre système de croyances et de valeurs. C'est aussi ce que nous verrons ultérieurement, dans le contexte de l'appropriation territoriale.

2.4.5. Statut et rôle des intervenants

Pour situer le statut et le rôle des intervenants, il faut reprendre les trois pôles du contexte d'intervention des acteurs et des agents et voir en quoi ils peuvent se différencier.

En ce qui concerne la reconnaissance du statut et du rôle des intervenants, la problématique porte essentiellement sur la légitimité de l'acteur dans le jeu et sa représentativité.

En ce qui concerne la définition des objectifs attendus, la problématique se centre autour des finalités recherchées et de la régulation des interactions. Enfin, en ce qui concerne la possibilité de se référer, de manière commune, à des concepts ou à des outils de traitement de l'information, le rapport de l'individu ou de l'acteur à la norme établie et à la connaissance de la loi est déterminant. L'obligation du respect des gabarits fixés dans un plan localisé de quartier ou même simplement, le respect des indices d'utilisation du sol dans les zones d'affectation (définies officiellement dans une loi d'aménagement territorial) sont des exemples de contraintes passant par une représentation du contexte.

Au vu de ce qui a été écrit précédemment, la différenciation entre acteurs et agents sociaux n'est pas fondamentale: tous deux sont porteurs de rôle et interviennent de manière structurante sur le territoire compte tenu des régulations et des interactions qui s'y exercent. Ainsi, nous proposons ici de ne retenir que le terme «acteur» pris au sens large. Pour sa part, Bassand (1997,p 73) définit l'acteur par *«la position qu'il occupe dans la structuration sociale, son identité et son projet»*; Ce qui nous ramène vers le statut, le rôle et les finalités recherchées. Friedberg (1993,p199), quant à lui, propose cette définition de l'acteur : *"Il a ce statut par sa simple appartenance au champ étudié dans la mesure où l'on peut montrer que son comportement contribue à structurer ce champ."* Ce que confirment encore [Amblard et al,1996,p 108] qui définissent la notion d'acteur *"comme une entité individuelle ou collective apte à s'appuyer sur une forme d'autonomie, de rationalité limitée, pour satisfaire des enjeux"*.

Enfin, et parce que le territoire est un enjeu d'appropriation en terme de ressources, la réflexion de Bourdieu (1994,p 45) nous semble particulièrement adaptée:

«Les "sujets" sont en réalité des agents agissants et connaissants dotés d'un sens pratique..., système acquis de préférences, de principes de vision et de division (ce que l'on appelle d'ordinaire un goût), de structures cognitives durables (qui sont pour l'essentiel le produit de l'incorporation des structures objectives) et de schèmes d'action qui orientent la perception de la situation et la réponse adoptée. L'habitus est cette sorte de sens pratique de ce qui est à faire dans une situation donnée, - ce que l'on appelle, en sport, le sens du jeu, an d'anticiper l'avenir du jeu qui est inscrit en pointillé dans l'état présent du jeu»

En résumé, peu importe qu'ils soient «acteurs» ou «agents sociaux», tous sont agissants et porteurs de projets. Ils sont alors parties prenantes d'un jeu où ils mènent des stratégies en fonction des ressources dont ils disposent et des finalités qu'ils cherchent à obtenir. Ces ressources propres constituent leur capital symbolique. Ils se trouvent ainsi pris dans un jeu de pouvoirs où la reconnaissance et la légitimité des droits jouent certes un rôle important, mais où les marges de manœuvre liées à l'incertitude inévitable du jeu existent toujours.

2.4.6.L'acteur et la rationalité

Dans ce que nous avons présenté au chapitre précédent, la rationalité de l'acteur est évidente: parce que le territoire est d'abord un espace de ressources et que l'acteur est porteur d'un projet territorial.

Il va adopter un comportement. Il possède "*une bonne raison*" [Boudon,1995] et des intentions qu'il cherchera à concrétiser. C'est en cela qu'il est «intelligent» et rationnel. D'autre part, "*ce qui donne à l'agent des raisons pour agir ou ne pas agir dans tel ou tel sens, ce sont les croyances de l'agent, à savoir les représentations qu'il forme au sujet de ce que le monde sera à un certain moment, et de ce qu'il serait s'il agissait à ce moment dans le sens en question*" [Gauthier,1997,p 60] Pour construire ces représentations, l'acteur a besoin de transformer les objets territoriaux en symboles, de les réifier. Cette réification lui permet d'opérer un «calcul» et de définir une ligne de conduite et une stratégie de comportement, même si les modalités de mise en oeuvre de cette stratégie peuvent être négociées en situation contingente. Dès lors, le territoire, espace de ressources, est porteur d'un construit social, résultat des interactions humaines se déroulant dans leur propre logique qui s'organise autour d'un système de croyances et de valeurs.

Si l'on se réfère à Boudon (1986), le projet territorial de l'acteur est soumis à deux types de rationalité:

1. La rationalité d'interprétation du contexte, - l'effet de position -, c'est-à-dire la position de l'acteur dans le contexte d'action, position qui conditionne son accès à l'information; on peut la mettre en rapport avec le statut de l'acteur dans le système d'action.
2. La rationalité du plan d'action lui-même, - l'effet de disposition -, c'est-à-dire les structures de fonctionnement internes à l'acteur qui sont dépendantes en partie de sa culture (dispositions mentales, cognitives, affectives) On peut aussi la mettre en rapport avec l'intériorisation du rôle de l'acteur dans le système d'action.

Ces rationalités portent sur les objets territoriaux en prise directe avec le projet. En d'autres termes, elles sont concrètes. Pour nous, elles s'actualisent dans le processus d'appropriation territoriale que nous présenterons ultérieurement. La meilleure illustration de ce que nous avons affirmé en est certainement donnée par les stratégies militaires. Chargés de mener la guerre, c'est toujours au travers du territoire et de ses objets, dans l'interprétation d'un contexte et d'un plan d'action que les grands stratèges militaires ont développé leurs conquêtes territoriales [Fievet,1992] Pour ce qui concerne les projets territoriaux moins conflictuels, les deux aspects de la rationalité territoriale restent conformes aux objectifs que se donnent l'acteur: par exemple, la nécessité de réguler les flux ou de conserver les objets du patrimoine culturel ou d'aménager une zone territoriale, mais aussi de veiller au confort familial, de choisir un lieu d'implantation pour une entreprise. En cela, ils seront aussi conditionnés par les événements qui auront une résonance particulière dans l'interprétation qu'ils font de la situation.

Plus généralement, la rationalité que nous décrivons là, au travers des projets territoriaux, a été évoquée par de nombreux auteurs.

On la retrouve dans les activités d'opération et d'entretien de l'ingénieur urbain [Leclerc et Chevallier,1986], dans ses tâches de planification, de contrôle et de suivi, de coordination ou encore d'élaboration de plans; Dans l'utilisation des moyens technologiques pour répondre aux objectifs d'une action d'aménagement [Roche,1997] ou encore dans la logique de décomposition des niveaux d'intervention, stratégique, tactique et opérationnel [Bedard et Chevallier,1989], ou enfin dans l'analyse des interventions sur le terrain selon des critères visuels dans le but de se mettre d'accord sur l'exploitation des ressources forestières tout en protégeant les paysages forestiers [Chevallier et Daudelin,1996]

Dans le contexte de l'approche coopérative des acteurs territoriaux, cette rationalité s'exprime au travers des protocoles de coordination et de "convergence culturelle" [Nyerges,1995], [Golay et Nyerges,1994], [Golay,1995] ou encore au travers de la mise en place, dans l'entreprise, des **S.I.R.S** Systèmes d'information à Références Spatiales [Pornon,1997] Ainsi, de nombreuses réflexions sont en cours sur le sujet, même si elles ne sont pas catégorisées formellement autour de la notion de rationalité. En tous cas, elles évoquent toutes la nécessité de tenir compte de la nature de l'intervention, de son contexte, et des spécificités cognitives des acteurs territoriaux.

La rationalité s'exprime aussi par l'existence de règles, de pratiques et de négociations s'exprimant dans la coordination et/ou la planification d'actions.

Pour Reynaud (1997,p XVI/I), *«la régulation est une caractéristique très générale de l'action sociale, elle est largement constitutive de son caractère «rationnel»* La mise en place de la concertation territoriale et son déroulement nécessite l'établissement d'un certain nombre de règles et de pratiques qui laissent place au jeu des partenaires de la concertation. C'est ce que nous avons évoqué précédemment lorsque nous avons présenté les trois pôles de la concertation territoriale.

2.4.7. La prise de décision : les bases théoriques de la rationalité.

Sans revenir aux bases même de la réflexion dans le domaine, posées notamment en ce qui concerne la rationalité limitée des acteurs par [March et Simon,1965] en opposition avec les principes d'une rationalité absolue défendue par le monde économique keynésien, nous nous intéresserons ici aux derniers développements dans ce domaine, tout en étant bien conscient de ne pas entrer complètement dans le détail et dans la totalité des recherches actuelles. Rappelons cependant que selon March et Simon, l'acteur ne cherche pas l'optimisation mais la satisfaction et qu'il construit pas à pas ses stratégies au fur et à mesure de l'évaluation des conséquences de ses actions.

Dans le processus de décision, [Simon,1977] identifie quatre phases (figure 5): L'*intelligence*, c'est-à-dire l'identification des éléments de la situation; la *modélisation*, c'est-à-dire l'élaboration de l'ensemble des alternatives possibles; le *choix*, c'est-à-dire la sélection de la meilleure solution; l'*évaluation*, c'est-à-dire l'analyse approfondie de la solution retenue.

Phases du processus de décision	Objectifs associés
Intelligence	Identification des éléments de la situation
Modélisation	Elaboration de l'ensemble des alternatives possibles
Choix	Sélection de la meilleure solution
Evaluation	Analyse approfondie de la solution retenue

Figure 5 : les phases du processus de décision [Simon,1977]

A cela, Bratman (1997) ajoute la notion de *planification effective* (figure 6) des actions intentionnelles pour mener à bien la négociation de coordination avec autrui et s'assurer de la conformité des moyens et des fins dans le contexte d'une collaboration sur un même projet. Pour lui, il faut considérer l'ensemble de la chaîne "plan - intention - choix - décision - action", pour analyser un comportement rationnel, et non pas simplement un élément de cette chaîne quel qu'il soit.

Phases du processus de décision	Objectifs associés
Intelligence	Identification des éléments de la situation
Modélisation	Elaboration de l'ensemble des alternatives possibles
Choix	Sélection de la meilleure solution
Evaluation	Analyse approfondie de la solution retenue
Planification effective des actions intentionnelles	Négociation de coordination avec autrui

Figure 6 : Les phases du processus de décision [Bratman,1997]

Pour Boyer (1997), «*l'intention est une pro-attitude qui manifeste une tendance positive de l'agent vers un état du monde visé*» L'intention peut être considérée comme un vecteur puissant de l'action.

Elle détermine le comportement en ce sens qu'elle assigne des buts et des finalités, donc restreint le champ des possibles. Elle s'appuie sur des représentations issues de l'utilisation des structures cognitives. Plus largement, Gauthier (1997) propose, en plus, de considérer le fait que la rationalité ne concerne pas seulement l'adaptation des moyens aux fins, mais aussi l'établissement d'une ligne de conduite. Cette ligne de conduite peut être revue en fonction des éléments d'interprétation du contexte au moment de l'action elle-même. L'intention, la décision, l'action, sont donc situées dans un contexte de référence. C'est pourquoi Favereau (1994) parle de *rationalité située*. Il entend rappeler que l'acteur utilise, certes, une rationalité limitée dans un contexte déterminé, mais aussi que cette rationalité est construite dans une situation contingente. Elle se rapporte donc à une situation donnée et par-là même unique. Enfin, pour Friedberg (1993,p 197), «*Les espaces d'actions se composent d'acteurs qui pensent, même s'ils n'ont pas toutes les données; qui ont des intentions même s'ils ne parviennent pas toujours, loin de là, à leurs fins; qui sont capables de choix ne serait-ce qu'intuitivement; et qui peuvent s'ajuster intelligemment à une situation, ou du moins à la cognition (perception) qu'ils en ont et déployer leur action en conséquence*»

2.4.7. Le territoire : un contexte de rationalité située.

Les projets territoriaux appartiennent à un contexte de rationalité située (tableau 1) D'autre part, le contexte de la concertation territoriale fait référence aux mêmes éléments de la chaîne «plan - intention - choix - décision - action»

Dans la modélisation systémique que nous proposerons, la chaîne "plan - intention-choix" représente ce que nous appelons "les finalités" de l'acteur.

Ces finalités se transforment en comportements, au travers d'une série d'actions entreprises par l'acteur dans une cohérence de contexte. Les finalités appartiennent au plan stratégique et expriment la volonté normative de l'acteur sur son environnement. L'acteur adopte une ligne de conduite dans le contexte du jeu de l'interaction sociale et dans le cadre de son intervention sur le territoire.

Les décisions, étape suivante du processus rationalisant du monde appartiennent au plan tactique. Elles dépendent en partie de la lecture cognitive du territoire par l'acteur et du résultat des actions entreprises. Il y a toujours un jeu d'adaptation en fonction des opportunités offertes par le contexte.

Enfin, les actions se situent au plan opérationnel et se rapportent à la dimension physique. Elles sont l'actualisation d'une représentation cognitive orientée vers des finalités d'intervention en vue d'un changement et d'une empreinte. Elles sont ajustées au contexte d'intervention en situation contingente.

Tableau 1 : Résumé des différentes étapes possibles de la rationalité située.

Etat de la rationalité	Acteur	Niveau
Plan-Intention	Finalités	Stratégique
Choix-Décision	Structures cognitive	Tactique
Action	Outils opérationnels	Opérationnel

L'intervention de l'acteur en se situant sur l'ensemble de la chaîne "plan- intention - choix -décision - action", concerne donc l'ensemble des plans stratégique, tactique, opérationnel dans une même unité. L'acteur s'appuie ainsi sur un système d'information à plusieurs niveaux imbriqués qui sont à la fois stratégique, tactique et opérationnel. C'est par une commodité d'analyse qu'il effectue une dichotomie entre ces niveaux. On peut alors se demander si la répartition des informations en diverses strates (stratégique, tactique, opérationnel) est pertinente lorsqu'elle est mise en place dans le contexte des systèmes d'information territoriaux. Car, comme nous l'avons vu auparavant, la rationalité de la prise de décision, centrale dans le domaine de l'intervention territoriale, doit être considérée comme appartenant à un processus continu où les finalités de l'action portent sur les objets «ressources»

Les systèmes d'information devraient tenir compte de cette imbrication des niveaux et s'intégrer dans un processus plus global relativement à l'acteur, à sa rationalité et au déploiement de sa stratégie pour atteindre ses finalités, donc tenir compte de son approche cognitive de la réalité observée. Les projets territoriaux sont donc l'actualisation d'un processus complet allant de la définition d'une ligne de conduite voire d'un système de veille territoriale, acceptée par un réseau de compétences locales et inscrites dans un plan et des intentions ce qui nous fait dire que l'action territoriale est intégrée dans une histoire, hypothèse que nous confirmerons et présenterons plus en profondeur au cours de notre travail lorsque nous parlerons de la territorialité, de la co-construction du complexe local et de l'application de notre modèle. Mais les acteurs n'agissent pas seuls sur le territoire. Ils interviennent dans le contexte d'un système d'interactions. C'est ce que nous allons présenter maintenant.

2.5.Théorie de l'interaction et du pouvoir territorial.

Le territoire est l'objet d'un véritable jeu de pouvoirs lié à l'appropriation des ressources de l'espace. En cela, nous rejoignons [Raffestin,1981] qui rappelle que les éléments de ce pouvoir ne se résument pas seulement au pouvoir des gouvernants, mais concernent l'ensemble des acteurs sociaux.

Nous allons présenter maintenant ce que nous entendons par pouvoir.

Pour Crozier et Friedberg (1977,p 72), *«le pouvoir est une relation et non un attribut des acteurs»* C'est *«l'ampleur de la zone d'incertitude que l'imprévisibilité de son propre comportement lui permet de contrôler face à ses partenaires»* Pour sa part, Clastres (1974,p 34) situe le pouvoir *«aux [...] niveaux structureaux essentiels de la société, c'est-à-dire au cœur même de l'univers de la communication»*

Ainsi, si le territoire peut être vu comme un espace de ressources car constitué d'objets d'intérêt, il est aussi espace d'interactions sociales à cause du jeu qui s'organise autour de ces objets. La nature de ce jeu de pouvoirs, et des conflits qui les accompagnent, peut être précisée parce que relève Pornon (1997,p 30): *«Ces conflits sont provoqués par la rareté des ressources du territoire, mais résultent également de la différenciation dans l'utilisation du territoire ou dans le fonctionnement des systèmes sociaux, et de la nécessité de coordonner les acteurs dans les organisations et sur le territoire»* Ainsi, le jeu de pouvoirs porte non seulement sur la capacité d'appropriation des ressources elles-même, mais encore sur les pratiques territoriales qui font référence à des visions différenciées du monde, enfin sur la délégation d'autorité ou sur la répartition des rôles. Ce que confirme, dans un autre contexte, Ausloos (1995,p 55) qui rappelle que *«dans [...] ces systèmes à «transactions rigides»,- ce qui est souvent le cas des systèmes territoriaux encadrés par une régulation très normative des interactions -, "le pouvoir est dans le jeu dans la mesure où il n'est pas réellement dans les mains de celui qui l'incarne, mais dans le réseau serré des intérêts souvent contradictoires et des compromis qui en résultent»* ou encore [Friedberg,1993] pour qui *"le pouvoir peut se définir comme l'échange déséquilibré de possibilités d'action, c'est-à-dire de comportements entre un ensemble d'acteurs individuels et/ou collectifs."*

Dans le contexte territorial, la délégation de l'autorité qui permet la régulation du système d'interactions se concrétise dans l'échange entre acteurs individuels et acteurs collectifs. Nous en avons déjà parlé dans le contexte de l'intervention de l'acteur individuel. Cette réflexion nous amène à la problématique du recouvrement des champs d'application entre droit public et droit privé. La gouvernance locale relève de cette problématique. A ce propos, un certain nombre de conflits émerge tout simplement via l'aménagement du territoire dans le cadre, par exemple, des zones de développement où l'établissement des plans localisés de quartier matérialise la confrontation de l'intérêt public et de l'intérêt privé. L'importance donnée à la notion d' «intérêt collectif» prend alors tout son sens.

2.5.1. Concertation territoriale et politique territoriale concertée

La concertation territoriale a pour objectif de régler les conflits éventuels dus à la gestion des ressources territoriales. Elle opère par la recherche d'un consensus sur les actions à entreprendre et sur leur coordination éventuelle. Nous l'avons déjà évoquée lorsque nous avons présenté le contexte d'intervention des acteurs institutionnels.

Aujourd'hui, la concertation territoriale s'élargit. Ainsi, comme l'indiquent [Bailly et al,1995,p 145] en parlant de l'aménagement du territoire: *«Il ne s'agit plus seulement de maîtriser l'espace par l'infrastructure, ni même de répartir les activités économiques et les hommes, mais plutôt de maîtriser l'intégration fonctionnelle et spatiale de l'ensemble des activités humaines (production, habitat, loisir) En associant le plus possible, dans une perspective de valorisation patrimoniale de l'environnement tous les acteurs depuis l'individu jusqu'aux organisations supranationales, en passant par les sociétés locales et les institutions étatiques»*

Il faut distinguer "concertation territoriale" et "politique territoriale concertée".

La concertation territoriale se révèle être, en fait, un processus de mise en commun d'objectifs que le groupe en charge de l'aménagement territorial doit partager ou en tous cas qu'il doit faire sien. Alors qu'une politique territoriale concertée peut être le résultat effectif de cette réflexion et engage les acteurs dans une coordination territoriale. Cette coordination est un processus rationalisant de vision du monde qui s'applique sur le territoire.

Ce processus rassemble les acteurs et les transforme en un acteur collectif : la pratique de la veille territoriale participe de cette politique territoriale concertée et introduite en amont. La concertation territoriale est donc préalable, éventuellement, à une politique territoriale concertée. Elle a pour but de se mettre d'accord sur une vision territoriale, et sur une reconnaissance explicite de la légitimité des acteurs ayant pouvoir d'agir sur cette vision.

La concertation territoriale s'appuie, en général, sur les trois pôles que nous avons présentés auparavant, à savoir:

- 1) la définition des rôles et donc de la crédibilité et de la représentativité des acteurs concernés;
- 2) la clarification, l'approbation et l'appropriation par le groupe des objectifs recherchés;
- 3) l'accord sur les moyens à utiliser, y compris ceux de la représentation en vue de la recherche de solutions.

L'administration publique pratique régulièrement la concertation territoriale: que ce soit pour l'élaboration d'un plan directeur ou que ce soit pour la réalisation de projets territoriaux comme par exemple l'aménagement de zones territoriales, de quartiers, de projets routiers. La consultation des partenaires "naturels" de ces opérations sur le territoire, et leur participation au processus administratif de concertation sont courantes. La concertation territoriale, organisée autour de groupes représentatifs des points de vue différents, a tendance aujourd'hui à s'élargir à l'ensemble de la population. C'est notamment cette possibilité d'une large consultation qui est souhaitée dans le concept de développement durable [Blanchet et November,1998] Elle est, d'autre part, tout à fait compatible avec le courant d'individualisation qui marque nos sociétés post-industrielles [Bassand,1997], en ce sens qu'elle peut permettre d'éviter l'éclatement des visions territoriales dû à l'individualisation, et en tous cas, laisse la possibilité aux acteurs quels qu'ils soient d'être partie prenante dans la régulation des activités territoriales.

La disponibilité des moyens de la communication par le grand public, via les réseaux de télécommunication (téléphonie, télématique, Web), semble pouvoir porter cet élargissement. Reste encore à ce que la population s'approprie cette nouvelle culture impliquant sa participation active et directe dans les affaires de la cité. Des études en cours vont tenter d'évaluer les modalités de cette participation [Craig,1998] La politique territoriale renvoie, quant à elle, à la notion de gouvernance que nous aborderons dans la troisième partie en introduction de l'élaboration du Pacte territorial pour l'emploi.

[Lefèvre in Bassand,p 221] «Le terme de gouvernance renvoie pour nous à l'intervention combinée d'acteurs plus ou moins divers sur un territoire de plus en plus vaste ainsi qu'à la capacité de ce système d'acteurs de produire des politiques publiques cohérentes sur l'espace métropolitain» Elle fait donc appel, à la fois, à une coordination des actions entreprises par les acteurs, - donc nécessite un processus de synchronisation tel que la planification -, mais aussi à une cohérence qui sous-entend la reconnaissance des finalités communes à atteindre. Peut-il y avoir une politique territoriale concertée sans concertation territoriale préalable? La logique voudrait que l'on réponde non à cette question.

Mais le développement de la technologie et des Systèmes d'Informations Géographiques (S.I.G), véritable mémoire de l'organisation territoriale, ainsi que la complexité des affaires traitées, font douter de l'évidence de la réponse. Car le compromis au jour le jour, souvent réalisé de manière sectorielle (par exemple, selon des plans localisés de quartier), entraîne la création de règles par dérogation et modifie insensiblement le cadre normatif. Cela peut correspondre à une composante de ce qui est appelé «l'exercice de la démocratie directe»

Ainsi, l'idée d'une concertation territoriale préexistante à une politique territoriale coordonnée peut être mise en cause par la réalité concrète du terrain. L'enchaînement dans le temps de règles purement locales, adoptées en dérogation des règlements généraux, crée une structure normative évolutive et une dérive forçant l'ensemble du système à évoluer dans sa régulation. De plus, la technologie favorise la réactivité et l'individualisation. Ces courants donnent de plus en plus de poids à la résolution de problèmes au coup par coup, dans l'instantané, et le rôle des institutions pourraient se réduire à garantir, à l'avenir, un cadre cohérent à l'évolution continue de la régulation des intérêts collectifs.

2.5.2. Les enjeux de la concertation territoriale

Parce que les résultats de la concertation territoriale représentent un enjeu pour les acteurs, qui vont orienter les actions à entreprendre dans l'action collective territoriale, nous pensons que cette concertation peut s'apparenter à une situation de jeu. Abric (1997,p 207) rappelle le résultat de la recherche de Flament qui distingue deux possibilités différentes dans une situation de jeu; «Pour les uns, jeu est synonyme de gain, d'affrontement, de victoire sur l'autre;- pour les autres, il est synonyme de plaisir de la rencontre, d'interaction» Dans le monde de l'entreprise. Pornon (1997,p 20) rappelle les deux familles de stratégies décrites par [Lawrence et Lorsch,1981]: «Objectifs plutôt 'autonomistes' et stratégies de différenciation de la ligne hiérarchique et du centre opérationnel d'une part, objectifs plutôt coordinateurs ou centralisateurs et stratégies intégratrices de la technostructure et du support logistique» De plus, il insiste sur le caractère inévitable des conflits de pouvoir entre acteurs autour de la géomatique et sur l'importance de leur résolution Si l'on veut favoriser l'intégration de la géomatique dans l'organisation.

Dans la même perspective, mais dans une situation de concertation territoriale. nous pensons que le conflit est inévitable et que dans ce contexte, les acteurs peuvent adopter deux comportements:

1. Un comportement d'affrontement, pour affirmer leur différence. Il s'agit dans ce cas de maintenir une position pour que les objectifs spécifiques soient pris en considération dans le processus. C'est la stratégie courante des acteurs minorisés, ou encore celle des acteurs dont la finalité est le maintien de l'existant (conservation du patrimoine, des paysages,...)
2. Un comportement de consensus. Pour affirmer le partenariat. Il s'agit de permettre la recherche d'une solution commune. C'est la stratégie courante des acteurs forts, sûrs de leur pouvoir d'influence sur la résolution finale. C'est aussi une stratégie qui peut être manipulatrice. Cette stratégie appartient généralement aux acteurs ayant un poids institutionnel reconnu (aménagement du territoire, office des transports et de la circulation.).

Ainsi, au fur et à mesure de la concertation territoriale, se construit un système d'interactions et d'influences. - ce que [Schwarz,1994] appelle «*des forces de différenciation intégration.*» conduisant au résultat de cette concertation. En cela, la concertation territoriale ne se distingue pas d'autres situations contingentes déjà évoquées dans le contexte social [Crozier et Friedberg,1977] Quel que soit son jeu, l'acteur se distingue par un discours propre dont le principe est d'argumenter pour défendre sa position et son identité. L'identité de l'acteur, dans le processus de concertation, est donc elle aussi négociée. Elle se construit en opposition à l'autre dans une confrontation perpétuelle des intérêts. Identité et altérité sont indissociablement liés.

Pour Varela (1996,p 114), «*l'acte de communiquer ne se traduit pas par un transfert d'information depuis l'expéditeur vers le destinataire, mais plutôt par le modelage mutuel d'un monde commun au moyen d'une action conjuguée : c'est notre réalisation sociale, par l'acte de langage, qui prête vie à notre monde. Il y a des actions linguistiques que nous effectuons constamment: des affirmations, des promesses, des requêtes, et des déclarations. En fait, un tel réseau continu de gestes conversationnels, comportant leurs conditions de satisfaction, constitue non pas un outil de communication, mais la véritable trame sur laquelle se dessine notre identité*»

La concertation territoriale, en tant que moment de la rencontre entre les acteurs autour d'une action commune, nécessite la création d'un espace de communication, et permet dès lors de définir l'identité des acteurs dans le contexte du projet. Cette identité se définit pour nous dans une histoire qui permet de légitimer l'action et de réaffirmer visiblement la mission des acteurs. Ainsi, l'acteur effectue une sorte de «mise en intrigue» [Ricoeur,1990] de son identité dans le contexte de la vision commune nécessaire au projet et de son rôle. Le rôle des partenaires de la concertation est essentiel: il permet de créer à la fois l'identité par la différenciation, mais aussi de faire alliance : dans le jeu qui se construit, il y a à la fois l'affrontement pour imposer son identité, et l'alliance pour permettre le consensus.

La notification de l'alliance se réalise souvent par la reprise, dans le discours de l'acteur, de tout ou partie du modèle de représentation d'un autre acteur, éléments qui peuvent alors devenir des représentations communes à un groupe social. Cette reprise d'éléments scelle l'alliance et permet l'accrochage des représentations en vue d'une action commune.

La notification de l'identité, quant à elle, passe par le développement d'une argumentation spécifique et l'emploi de représentations propres à l'acteur et sur lesquelles il joue sa crédibilité et sa légitimité dans le jeu de la concertation. En quelque sorte, il se raconte dans une histoire et crée ainsi un sens à sa vision du monde. Pour [Ricoeur,1990,p 167], «*la nature véritable de l'identité narrative ne se révèle, [...], que dans la dialectique de l'ipséité et de la mêmeté*» L'acteur territorial mobilise ses ressources pour maintenir sa crédibilité dans le jeu de l'interaction. Il doit recourir à la fois à l'explicitation de son point de vue pour permettre le partage du sens commun, et à une justification de la nécessaire complexification du problème pour augmenter l'incertitude de la situation et assurer sa légitimité. Rappelons que la gestion de l'incertitude est au cœur de l'affirmation du pouvoir [Friedberg,1993]; Elle permet d'autre part l'augmentation du corpus lexical [Steels et Vogt,1998], donc étend le champ sémantique.

Ces deux phénomènes (explicitation du sens commun et complexification du champ sémantique) permettent à la fois la recherche du consensus et d'autre part l'affirmation de l'identité.

Dans la concertation territoriale se négocie à la fois la légitimité des acteurs, donc leur position et leur reconnaissance dans le processus de concertation, et d'autre part, leur identité par l'affirmation de leur vision du monde, donc de leurs modèles cognitifs. L'état de communauté partagée du groupe n'est pas, pour nous, un état d'uniformité. En effet, dans cette situation, il s'agit plutôt d'un état où les acteurs se mettent d'accord implicitement ou explicitement sur une situation acceptable pour l'ensemble du groupe en fonction des intérêts de chacun. Il s'agit donc bien d'un compromis négocié et contingent. Les éléments "communs" sont les éléments acceptés comme partageables par le groupe dans son compromis. Cela ne préjuge en rien de la reconnaissance d'une interprétation unique de l'objet concerné. Bien au contraire, il se peut que le groupe accepte de ne pas expliciter certaines positions pour conserver une ambiguïté permettant d'arriver au compromis [Landry,1995]

D'autre part, au cœur de la concertation territoriale, il y a l'échange et la définition de règles [Bertacchini et al,1999]

Comme le rappelle [Reynaud,1997,p 25] *"l'échange est possible grâce à la mobilisation ou à la production de la règle"*. Pour pouvoir établir cette sorte d'état stable de la concertation aboutie, les partenaires doivent se mettre d'accord sur les règles de la concertation et de l'action, règles qui ne peuvent pas être contradictoires avec les éléments constitutifs de chacune des cultures des acteurs concernés. Un système d'information et de veille territoriales peut contribuer à l'émergence de règles acceptées. Ainsi, le partenaire est tributaire de sa position dans le jeu. La négociation dans le cadre de la concertation territoriale fait référence à la fois au statut et à sa reconnaissance dans le processus de concertation, mais aussi aux normes du groupe social dont le partenaire est le «porteur» dans la négociation.

Comme le rappelle [Linton in Vinsonneau,p 42]:

«A chaque position concrète se relie un ensemble de droits et de devoirs qui forment le statut social des individus occupant cette position. Au statut social se rattache un rôle (ou une série de rôles);

L'adoption de ce rôle traduit à la fois l'appartenance (ou la position statutaire) et le mode d'alignement (ou non-alignement) sur les prescriptions groupales associées au statut»

La complexité de la situation de concertation est alors à la mesure de la diversité des acteurs qui sont concernés et de l'ambiguïté incluse dans la définition des règles par les acteurs eux-mêmes, au cours de leur négociation. Cette ambiguïté permet de conserver la légitimité de chacun des acteurs et de justifier leur rôle dans le jeu des interactions territoriales.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la concertation territoriale se déroule autour d'un contexte de négociation et d'un jeu de pouvoirs où les acteurs négocient leur identité et expriment leur vision du monde. En cela, elle doit permettre la résolution des conflits qui s'y actualisent.

Aussi la concertation n'est-elle pas vide de sens. Elle s'organise autour de l'appropriation des objets territoriaux et des enjeux de légitimité de l'intervention des acteurs. Pour nous, le territoire est d'abord un espace de ressources, espace composé d'objets issus du milieu naturel ou de l'activité humaine. En ce sens, il est aussi espace de ressources symboliques. Pour [Brunet,1997,p 255], commentant [Piveteau,1995]: *«Je ne connais pas une seule société tant soit peu organisée qui n'ait ses lieux distingués, appropriés au point d'être comme retranchés, disjoints, mis à part, séparés, aliénés, étranger de l'espace banal, commun, de l'étendue "sans qualité"»*

Les relations que l'acteur entretient avec le territoire font donc référence à la diversité des ressources territoriales: réelles et concrètes pour les objets physiques, abstraites pour les objets issus de l'activité humaine (les entreprises, par exemple), enfin symboliques. Pour [Raffestin,1997], ces relations sont constitutives de territorialités:

"C'est par de multiples systèmes de relations aux choses - des territorialités en quelque sorte - que les hommes peuvent satisfaire leurs besoins. Ce que nous appelons communément la nature - la représentation sociale de l'inorganique et de l'organique - et la culture - les ensembles symboliques et matériels produits - constituent les fondements et les conditions des interactions multiples qui prennent naissance dans les écosystèmes naturels et humains."

Du rapport avec les objets territoriaux émerge ainsi la territorialité.

On peut affirmer que, dans le contexte du territoire, les objets jouent un rôle central et sont à la base de la construction de la territorialité.

2.5.3.Contexte de négociation et jeu de pouvoirs

2.5.3.1.Objet territorial et représentation

Notre comportement sur le territoire nécessite une représentation de celui-ci. Pour construire cette représentation, il est nécessaire d'opérer une dichotomie entre le "sujet" et l'"objet". Cette dichotomie appartient à un processus de réification du monde. En effet, c'est en se construisant une image «discrétisée» du monde, confrontée à la réalité de la situation dans laquelle on se trouve, que l'homme peut évaluer le résultat de son action, en estimer sa pertinence, son risque et son gain. La représentation du monde, mais aussi le sens qui lui est donné, est soulignée aussi par [Schutz in Dosse,1997,p 199]: *"Le sens est une certaine façon de diriger notre regard sur un item de notre expérience. Cet item est ainsi sélectionné et rendu discret par un acte réflexif."* Au niveau collectif, c'est dans l'interactivité que se crée le sens, donc la représentation, à la fois par la création ou le renforcement des identifications et dans la construction de la légitimité des statuts et des rôles.

L'objet en soi n'est pas porteur de sens. C'est au travers de sa projection dans l'interactivité, dans la confrontation aux autres, au travers d'une dimension intersubjective, qu'il prend son sens, sa qualité. Dans cette projection dans l'interactivité, cette construction sémantique du social, se déterminent les caractéristiques de l'objet tel qu'il est reconnu par le groupe. Le processus de classification, par exemple, peut être considéré comme un processus de construction sémantique. Basso (1998) parle, à ce propos, de processus de «détermination», qui fait apparaître l'objet à partir du «non-déterminé»

En renversant l'approche, c'est-à-dire en postulant qu'il existe des unités de significations pures, dotées d'une certaine autonomie dans la dimension intersubjective de sens, on peut envisager que la représentation de l'objet territorial peut être considérée comme un mème [Dawkins,1976] Moritz (1993) définit un mème comme "*un répliqueur ('replicator') dont les attributs principaux sont le modèle ('pattern') et le sens ('meaning')*", c'est-à-dire un concept abstrait capable de se reproduire au sein d'une population. Cette capacité de reproduction, d'individu hôte à individu hôte, dépend de la structure du mème, de sa simplicité, de son entropie et du nombre de porteurs potentiels et actifs. Pour certains chercheurs, la transmission d'une représentation mentale peut s'apparenter à une épidémiologie, une sorte de "contagion des idées" qui la transforme en représentation publique [Sperber,1996]

Ainsi, par exemple, la notion de «territoire», ancrée en chacun de nous, peut-elle être considérée comme un mème très performant. Dans le domaine territorial, nous pouvons avancer l'hypothèse qu'il existe des mèmes autonomes sur lesquels se raccrochent nos propres représentations spatio-temporelles. La notion de «bâtiment» en est un autre exemple. Pour l'individu, il peut s'agir de «maison», pour l'architecte d' «appartement» ou de «villa», pour le conservateur du patrimoine de «monument» Chacun des acteurs opère une transformation qui personnalise le mème «bâtiment» à son propre environnement cognitif.

On pourrait associer au mème une notion de «slack informationnel», par analogie au «slack organisationnel» proposé par [Cyert et March,1963], et qui correspondrait aux processus de détermination de sens qui caractérisent le mème dans l'univers personnel tout en le laissant conforme à la représentation générale lui permettant de se répliquer. D'une certaine façon on rejoindrait l'idée de «noyau central» pour les représentations sociales [Abric,1997], mais remis dans le contexte du mème, et de «schèmes» associés [Flament,1997] A titre d'exemple, on pourrait citer le processus d'argumentation pour ce qui concerne l'intérêt culturel d'un bâtiment, processus qui ne remet pas en cause la notion de «bâtiment» elle-même, mais la transforme en «monument digne d'intérêt» en lui ajoutant de l'information qualitative. Il s'agit d'une autre qualification du sens.

L'intérêt d'une telle démarche est de se centrer sur l'univers du sens et de raisonner à partir d'une autonomie de cet univers, et sur la base de processus qui pourraient y opérer: la réplique, la détermination, les processus créateurs du «slack informationnel»

2.5.3.2. Univers de l'interactivité territoriale et débat social.

Quoiqu'il en soit, l'objet territorial joue un rôle d'intermédiaire dans la relation sociale, car il sert de support à l'interaction (figure 7) Soit directement, dans son utilisation effective car l'acteur est porteur d'un projet, soit indirectement parce que l'objet renvoie à la discrétisation de l'espace et donc aux structures cognitives et à la communication. A l'instar de [Godbout in Dosse,1997,p 153] qui écrivent: «Dans le don, le bien circule au service du lien» Nous pourrions transposer à notre objet: que "dans la dimension intersubjective, réunissant le sujet, son alter ego et l'objet -, l'objet circule au service du lien social."

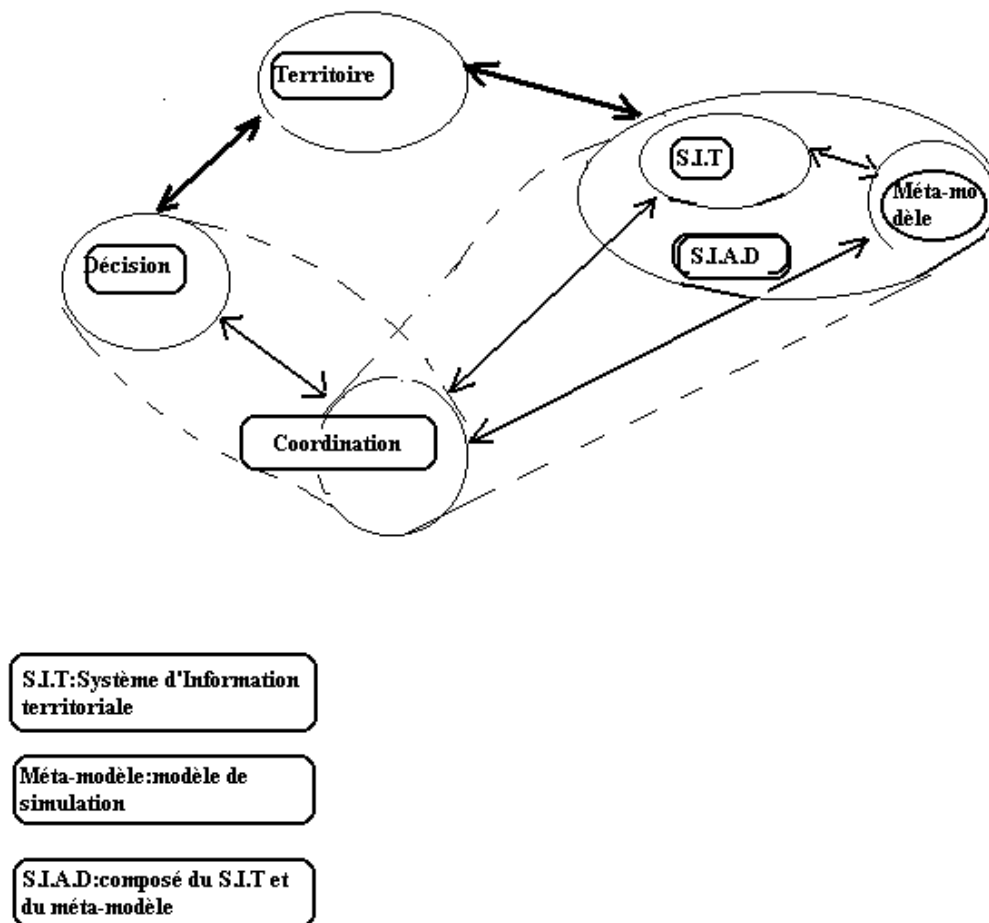


Figure 7: Interactions des agents qui composent le processus d'information territoriale.

Dans la pratique territoriale, l'objet est le support de l'interaction sociale: il se crée ainsi des réseaux au sens de [Callon et Latour 1991], réseaux où acteurs et supports physiques interviennent, mais aussi des réseaux de liens sociaux que nous qualifierons de liens de "proximité instrumentale», car ils rapprochent les individus.

Bien entendu, cette "proximité instrumentale" nécessite une régulation de l'interaction sociale, soit pour gérer la complémentarité des actions sur un même objet (coordination), soit pour régler les situations de concurrence (arbitrage). L'exemple que nous avons donné de la mère de famille bretonne, qui s'organise en fonction des qualités attribuées à ses fournisseurs, en est une illustration. La "proximité instrumentale" réunit cette mère de famille, sa famille, ses fournisseurs dans des relations de type "client-fournisseur" organisées autour d'un même objet (produit ou service) et régulées par des conventions sociales de type "achat-vente" et des affects.

C'est aussi le cas de la complexification des éléments du territoire que nous allons évoquer. La complexification territoriale consiste soit en la création de nouveaux objets constitutifs ou virtuels, soit en leur modification. La "proximité instrumentale" réunit les acteurs institutionnels, les habitants et les acteurs «porte-parole» autour de l'objet territorial concerné par le processus de changement. Encore une fois, l'objet joue un rôle central à la fois dans la représentation du monde perçu pour préparer l'action, et dans la communication de cette représentation car il est le lieu où se cristallise le lien social. En cela, il est nécessaire mais non suffisant, et l'analyse doit dépasser la centration sur l'objet pour la compléter par la manière dont l'objet est utilisé dans la dimension intersubjective de la communication du sens.

Ce que confirme, d'une autre façon, Dosse (1995,p 138) reprenant la pensée de Pierre Lévy: "*L'objet n'est pas un en-soi séparable de ses conditions d'émergence et de ses prolongements sociaux; Il ne détermine rien à lui seul, mais contribue à créer de nouveaux possibles dans l'ordre de la communication. Celle-ci comporte deux axes l'un, temporel, est celui de l'interprétation, de la donation de sens, et l'autre, spatial, est celui du passage d'informations d'un point à un autre*". Ou encore George Herbert MEAD qui considère que Pierrot in [Poche,1996 p 411], "*Pour identifier et comprendre la vie d'un groupe, il convient d'identifier son monde d'objets. Cette identification doit être faite dans les termes de la signification de ces objets pour les membres de ce groupe.*"

En fonction de ce que nous avons écrit auparavant, nous pouvons schématiser l'ensemble de ces réflexions par le modèle suivant (tableau 2):

Tableau 2 : Représentation schématique du modèle:objet territorial et représentations.

Individu	[SENS]=Interactivité	Collectivité
Intention (ligne de conduite)	ACTION	Proximité instrumentale (réseau, visibilité du rôle)
(Ressource)	OBJET	Lien social
Représentation (réalité vécue)	Même	Dimension Intersubjective (espace du sens)

L'intention donne du sens à l'action [Denett,1990], action qui s'actualise dans le rapport à l'autre au sein de la collectivité. D'autre part, dans l'intention, il y a sous-jacent une ligne de conduite prédéterminée construite sur la base d'un plan d'actions rationnelles.

La ressource que représente l'objet pour l'acteur permet la réalisation du lien social par le jeu des interactions. Enfin, pour être communiquée, la représentation interne à l'acteur de l'objet territorial doit "s'accrocher" à un même et véhiculer ainsi la communication du sens dans une dimension intersubjective le réunissant à la collectivité. En résumé, «ACTION» «OBJET», «MÊME», tout est affaire de sens : sens donné par l'individu, au contact de son environnement, dans son rapport avec la collectivité, et dans l'objectif de la réalisation de ses finalités. Il s'agit là du Paradigme du sens et de l'identité. Ce paradigme rejoint celui du courant systémique holistique que nous avons déjà évoqué. Nous voulons parler ici de l'utilisation possible des objets dans l'univers de l'interactivité et non pas du processus lui-même de catégorisation.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que l'objet est le support de l'interaction sociale sur le territoire. Il permet de rapprocher les acteurs porteurs d'un projet territorial dans une situation que nous avons appelée de «proximité instrumentale»

Dans un autre contexte, celui de l'innovation, Callon et Latour (1991) ont proposé d'intégrer l'objet lui-même dans un réseau élargi réunissant dans «une "méta organisation" [...]des humains et des non-humains mis en intermédiaires les uns avec les autres» [Amblard et al,1996,p 134] Au travers de ce réseau se réalisent des phénomènes de traduction, c'est-à-dire «la transformation d'un énoncé problématique particulier dans le langage d'un autre énoncé particulier» Portée dans le domaine territorial, cette notion de rôle intermédiaire joué par l'objet territorial a été évoquée dans le débat sur l'aménagement des zones marécageuses aux Etats-Unis (en anglais l'objet est appelé «Boundary object» que l'on peut traduire par «objet pivot») [Harvey et Chrisman,1998] Ainsi, l'objet a été placé dans un contexte de «débat social» sur les enjeux de l'aménagement du territoire.

C'est aussi ce contexte que nous évoquerons ultérieurement, lorsque nous présenterons la dynamique territoriale et sa complexification autour des objets territoriaux. Nous évoquerons ce «débat social» et le rôle de l'objet en tant que support au débat, permettant à celui-ci de se concrétiser. Mais nous verrons aussi que l'objet territorial est une solution possible à la résolution d'une problématique d'aménagement. De cette façon, ce que nous appelons le «débat social» peut s'apparenter à la notion de «controverses»: en effet, c'est par la résolution de cette controverse que se définit l'objet territorial nouveau.

2.6.La théorie du gisement de transférabilité des compétences.

De très nombreux rapports nous éclairent sur les enjeux de l'introduction des technologies de l'information dans les cursus citoyens [C.G.P,1994,1999], [Lefèvre et Tremblay,1998] notamment en ce qui concerne l'éducation à l'emploi et à la citoyenneté. Ces rapports soulignent que l'avènement de la société de l'information permet la prise en compte des besoins des personnes en remettant l'élève au centre du système éducatif, le citoyen au cœur de la démocratie et le client à la base du marché.

En même temps cette société universalise l'accès au savoir et aux richesses culturelles de l'humanité, resserre le lien social et donne leur chance aux petites sociétés innovantes [Etchegoyen, 1999]

Selon Franck Sérusclat (1999) " les différentes pratiques tendent à se rejoindre et contribuent à l'élaboration, même dispersée, d'une pédagogie de l'autonomie et de la responsabilité qu'il faut autoriser.". Les observations formulées par le rapport Sérusclat mentionnent également le fait que "les liaisons non linéaires entre éléments d'information rendent possible l'examen d'une question selon de multiples perspectives.". Par non linéaires, l'auteur entend des informations relatives à un même sujet ou un sujet proche et issues de sources multiples et sans liens apparents. Conjointement à ces observations, l'environnement du territoire et ses composants technologiques, financier, juridique, humain ont muté vers davantage de complexité. Mais, la complexification [Wagensberg,1999] et son corollaire, l'incertitude [Filbet et Tazi,1999] font peur. Les savoirs requis de la part des acteurs en charge de définir, d'appliquer et de suivre les réalisations d'une politique locale ont également évolué.

Sur la base de ces observations, comment orchestrer ces mouvements pour bâtir une intelligence, que nous nommons territoriale en référence à un mouvement de développement du local, à partir des ressources localisées en mobilité ou latentes ?

2.6.1. Un préalable à la mise en commun d'expériences.

Pour prétendre à la dynamisation spatiale de leur contenu, les collectivités locales détectent puis combinent les compétences disponibles, localisées et/ou mobiles. Ce travail d'inventaire est opéré en vue de structurer leur capital de ressources et d'intelligences dans l'optique de faire aboutir une politique de développement. [Bertacchini et Dumas,1998] La connexion de ce capital latent ou révélé ne s'obtient pas dans tous les cas. Nous allons considérer le préalable à une tentative de développement territorial.

Nous formulerons l'hypothèse suivante : «l'existence ou l'inexistence d'un réseau de relations entre acteurs locaux peut s'avérer être une barrière ou un catalyseur dans la construction ou la reconstruction du lien territorial» Ce tissu relationnel, physique ou virtuel, permet la mobilisation des compétences locales autour d'un objectif partagé et dans l'hypothèse de compétences complémentaires à réunir, à faciliter leur acquisition par un mode d'apprentissage approprié.”.

Ainsi, puisqu'il y a inégalités d'accès, ces dernières engendrent des asymétries dans les mécanismes d'évaluation des auteurs de l'histoire locale [Jayet et Wins,1993,1996] Sur la base de cette hypothèse, les espaces engagés dans la voie de leur médiatisation ne possèdent pas tous la même capacité d'accès au développement. Les informations transmises, échangées par leurs membres sont entachées d'une déficience, d'une déformation de leur contenu et dans leur incapacité à former le réseau relationnel. A priori, l'histoire de ces acteurs locaux ne leur permet pas ou leur interdit d'investir dans leur futur. A posteriori, la déficience du contenu de l'information échangée ne favorise pas leur adhésion au réseau.

Dès lors, les relations affichées mais non partagées autour de cet objectif ne peuvent se reproduire durablement et compromettent la valorisation territoriale. La construction du lien social échoue et la transmission d'un patrimoine collectif ne s'opère pas. La tentative de médiation [Bertacchini et Dumas,1999] que nous proposons peut s'avérer être une réponse. Dans les faits, toutefois, nous en relevons rarement la pratique effective. Peut-être parce qu' encore une fois l'histoire locale, mémoire des usages territoriaux, ne le permet pas ou bien parce que cette mission n'est pas perçue comme relevant de l'emploi et du ressort des TIC. Ce qui a pour conséquence d'amputer le contenu et le crédit des informations échangées par les acteurs locaux.

2.6.2. Réseautique et processus de cognition collective.

A la décharge des acteurs locaux, ceux-ci doivent affronter un environnement complexe, en transformation incessante et les réponses qui leur sont proposées prennent souvent une tournure entièrement technologique (figure 8).

Mais si, dans les solutions préconisées, il y a une matérialité certaine, le processus relève à notre sens d'un apprentissage cognitif. Et de la mise en œuvre de cet apprentissage va dépendre une meilleure articulation des compétences individuelles [Rivelli,1998] et collectives, publiques et privées.

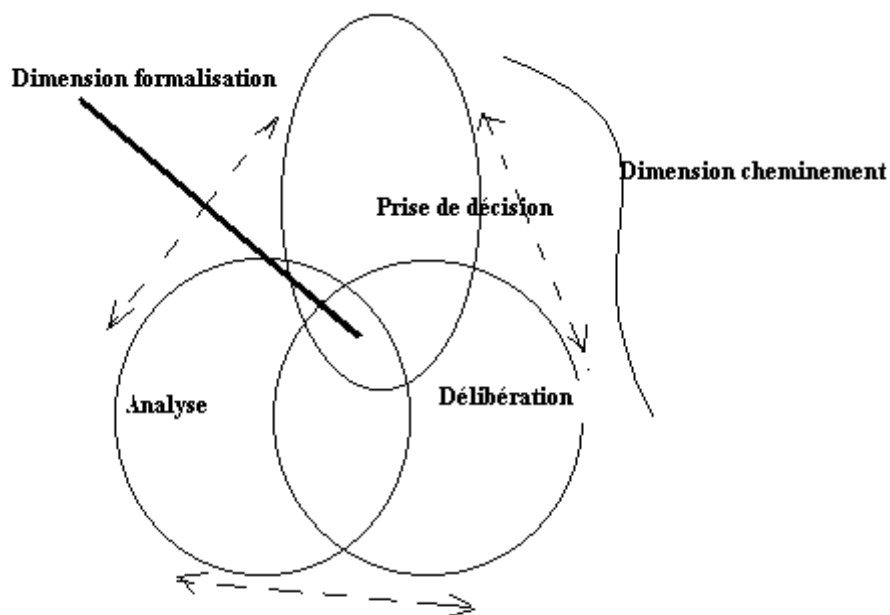


Figure 8: Modèle cognitif de négociation-décision

Ce processus s'impose et la médiation locale qui en résulte s'apparente donc à un processus de cognition collective. L'attention de l'acteur public ou privé engagé dans cette démarche s'est déplacée de la reproduction de modèles à l'apprentissage en marchant. L'apprentissage de cet acteur a lieu lorsqu'une nouvelle situation se présente à lui. Une telle proposition contient une part élevée de risques : l'acceptation de l'idée d'être confronté en permanence à des problèmes nouveaux, de nature, de contenu différent et reconnaître le statut formateur de l'erreur.

Ce changement profond implique autant une profonde transformation des mentalités qu'une aptitude humaine à mettre en réseau des compétences nouvelles notamment celles rendues accessibles par la disponibilité des technologies de l'information et de la communication. Dans ce contexte, un seul individu ne peut à lui seul réunir toutes les compétences requises au même titre que les TIC et/ou Internet ne sont *divins* [Six,1999] Il devient clair que le but de valorisation spatiale ne peut être envisagé que s'il y a investissement relationnel entre les partenaires, après une phase de recensement des compétences locales et la gestion de l'expérience accumulée. Les solutions à envisager ne relèvent pas tant de l'immédiateté ou du binaire mais bien plus d'une philosophie pratique et d'un esprit de médiation à partager par les membres concernés ou censés l'être [Reich,1991]

Dans cette optique, l'enrichissement du local relève d'un phénomène collectif d'acquisition et l'élaboration des compétences repose sur un mode d'apprentissage approprié au potentiel du territoire à former ou à promouvoir. C'est ce que nous entendons par "médiation locale".

2.6.3.La médiation locale fondée sur une pratique partagée.

La médiation locale se fixe pour objectif la création de relations entre des compétences préexistantes et le transfert de ces compétences entre les acteurs, individus ou groupes, privés ou publics. Mais la capacité du territoire à résoudre ces problèmes va dépendre étroitement de la richesse du réseau des coopérations qu'il abrite ou qu'il va susciter.

Même si une bonne partie des relations efficaces au sein du territoire est de nature informelle, il est souhaitable et profitable d'organiser une meilleure confrontation, une articulation améliorée des acteurs locaux habitués à mobiliser de façon indépendante leurs compétences. Ce résultat va dépendre en majeure partie du mode d'acquisition des compétences requises et de la procédure qui vont accompagner la politique de médiation locale. Le choix de tel ou tel mode d'acquisition des compétences ne doit être retenu qu'après avoir conduit un audit du territoire à dynamiser ou à réinvestir.

Ce diagnostic va porter sur l'existence d'interrelations entre les catégories d'acteurs: la proximité des acteurs, l'adjacence de leurs compétences mobilisables et leur transférabilité dans une politique de développement. Nous présenterons successivement et succinctement les principaux modes d'acquisition des compétences que nous estimons utiles à la mise en œuvre d'une telle action. Puis ultérieurement dans ces travaux nous présenterons une analyse de l'état des liens des acteurs locaux à l'aide d'une analyse réseau.

Cette démarche peut être interprétée comme une première phase dans l'appréciation du capital d'intelligence territoriale [Raison,1998] que possède ou pas un espace qui se lance dans la valorisation de son patrimoine (figure 9). Cette démarche d'audit relationnel menée à l'aide d'une analyse réseau complète utilement le diagnostic stratégique du territoire que nous n'aborderons pas dans nos travaux. En effet, notre approche est spécifique et repose sur l'élément fondamental du système territorial : l'acteur. L'acteur territorial est considéré en sa *qualité d'énergie* individuelle et collective sa capacité de définition de projets, la mise en cohérence de l'ensemble des projets territoriaux puis enfin, la capacité d'ouverture du système territorial vers l'élaboration de son projet de développement. Cette phase est le préliminaire d'un système d'information et de veille territoriales (S.I.V.T) en amont de la concertation territoriale.

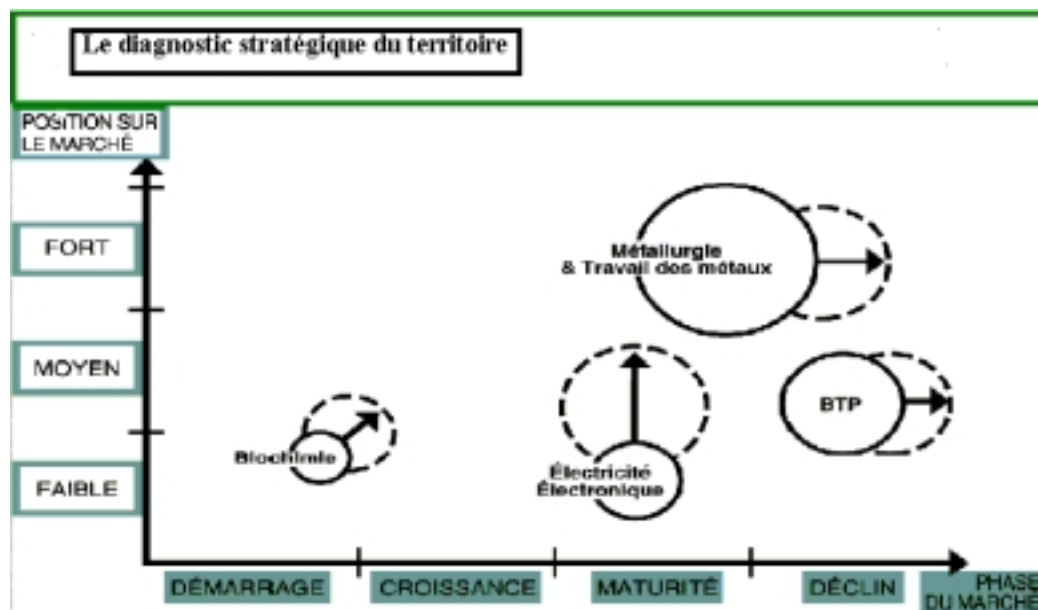


Figure 9 : Le 1^{er} plan ontologique : le diagnostic du portefeuille d'activités [ANTIDE,1998]

Pour l'organisation locale, il existe plusieurs modes d'acquisition des compétences requises : innées, importées ou développées au sein du "liquide amniotique"² [Bertacchini,1999] ou terreau local dans le cours du processus. L'identité de la structure locale, dépendante de sa mémoire organisationnelle, favorise la présence de ressources innées qui désignent les savoirs détenus principalement techniques, scientifiques, et administratifs. Les savoir-faire et procédures que la structure locale s'impose de posséder à terme désignent la mémoire procédurale [Girod,1995] Les savoirs que faire qui permettent à l'organisation locale de se comporter comme il convient au bon moment relèvent de la compétence d'opportunisme tant stratégique que tactique. Certes, il s'agit de saisir le ou les résultats de ce comportement opportuniste et de les intégrer dans le projet territorial sans formalisme préparé. Mais pour mieux organiser le transfert des compétences lorsque les gisements de compétences ont été identifiés et que la volonté de s'engager dans ce processus se soit manifestée.

² Métaphore transposée d'un article de Dou. H., Dou. J.M., 1999., "Innovation management technology: experimental approach for small firms in a deprived environment.", *International Journal of Information Management*, Volume 19, Number 5, October 1999.

2.6.4. La notion de gisement de transférabilité.

L'apprentissage au niveau local peut également se construire par le transfert d'une structure locale à une autre et par le transfert de compétences entre les acteurs locaux : entre membres du secteur éducatif, de l'entreprise, des institutions. Les gains à attendre d'une telle démarche sont à l'aune de la difficulté et de la lenteur de ce mode d'apprentissage. Du risque de rejet encouru lorsque la structure locale elle-même n'autorise pas l'accès de son réseau relationnel aux vecteurs supports des compétences attendues. S'il y a un mode d'apprentissage à privilégier c'est sans nul doute celui qui est développé dans l'activité engagée pour médiatiser l'espace concerné. Cet apprentissage peut résulter de l'accumulation d'expériences ou d'expérimentations et jouer des deux registres à la fois. La définition des modalités d'application liées à la mise en place d'un système de veille interne peut contribuer à l'émergence d'un projet fédérateur, réducteur des incompatibilités relationnelles et à promouvoir la transférabilité [Datar, 1998] des compétences locales d'une catégorie d'acteurs à l'autre.

Toutefois, quel que soit le mode d'apprentissage retenu, il suppose une attitude propice à la médiation: c'est une des conditions premières de la création d'une cellule de veille territoriale, d'un espace de médiation démocratique, d'un réseau par lequel faire échanger entre des mondes institutionnels et pédagogiques. Cette prédisposition n'est pas aussi fréquente que le laissent penser les nombreuses déclarations d'intention d'agir dans cette direction. Mais, si la situation que nous évoquions à savoir, la fragmentation du territoire et le nomadisme du citoyen politique local n'est pas perçue comme une occasion d'apprendre et de capitaliser de l'expérience alors, la qualité de cette situation empêche toute possibilité d'apprentissage et nuit probablement aux coopérations locales.

Lors de la définition des modalités de mise en œuvre de la politique de médiation et valorisation spatiale de nouveaux savoirs vont se développer. Ces pratiques et savoirs nouveaux relatifs à ce nouveau mode de fonctionnement entre les acteurs locaux viennent tour à tour enrichir la tentative de réunion du local. Et même si les observations et précautions précédentes corroborent l'argument de K. R Popper (1984) suivant lequel il existe une impossibilité logique à prévoir le résultat d'un apprentissage ayant pour effet de faire émerger des capacités et des connaissances réellement nouvelles, les acteurs locaux ne peuvent accepter que l'existant disparaisse englouti par l'immédiat, l'impondérable et l'incertain.

2.7.Conclusion : Information et veille territoriale.

Dans cette section nous avons voulu regrouper les notions les plus significatives concernant l'information, ainsi que les caractéristiques principales d'un système.

Nous avons pu montrer, ainsi, que l'information ne prend sens et utilité que dans le contexte d'une communication. Que cette communication ne pouvait se faire que dans un contexte cognitif, car l'information elle-même, composante de la communication, est fonction des structures cognitives, de leur mode de fonctionnement et de leurs niveaux d'abstraction. Enfin, la communication dépend aussi de notre rapport avec le temps et de notre capacité à nous aligner sur le temps exogène, -le temps des autres-, et de nos interactions avec l'environnement. On peut donc écrire que la communication s'inscrit dans une dimension d'espace-temps où l'information prend son sens dans un contexte d'interaction.

Cette constatation montre tout l'intérêt d'identifier les modèles cognitifs des acteurs territoriaux pour pouvoir traiter de la communication dans le contexte de la concertation et susciter les interactions territoriales à la base du concept d'intelligence territoriale.

Le territoire devient un lieu de ressources où les acteurs interviennent dans un jeu de pouvoirs construit autour des enjeux d'appropriation, de légitimité, d'identité et qui, inévitablement, nécessite la résolution de conflits émergents dans le contexte de la concertation territoriale. Nous pensons que la définition d'un système de veille territoriale et la pratique de celui-ci par les acteurs territoriaux pouvaient favoriser la concertation territoriale. Pour arriver à une résolution possible de ces conflits, la solution envisagée doit prendre en compte la problématique de la mise en réseau du couple "individu - collectivité", car c'est dans la résolution de cette problématique que résident les bases de la régulation sociale des interactions sur le territoire.

Nous pouvons tirer trois constats:

- La concertation territoriale s'appuie sur le principe d'un «modelage mutuel d'un monde commun» par l'acte de communiquer, véritable «réseau de gestes conventionnels», dans un jeu de recherche de communauté d'intérêt et d'affirmation d'identité.
- L'objet territorial, qu'il soit physique, abstrait ou symbolique, joue un rôle central et permet de matérialiser le lien social et ses enjeux éventuels entre les acteurs sur le territoire.
- La définition d'un système de veille territoriale peut aider les acteurs locaux à la compréhension réciproque par l'apprentissage via l'instauration d'un réseau physique et/ou virtuel de compétences locales.

Nous définirons un système de veille territoriale en citant Lévy (1997, p 69) "Le traitement coopératif et parallèle des difficultés réclame la conception d'outils de filtrage intelligent des données, de navigation dans l'information, de simulation de systèmes complexes, de communication transversale et de repérage mutuel des personnes et des groupes en fonction de leurs activités et de leur savoir."

Nous représenterons schématiquement (figure 10) la conception du Système d'Information et de veille Territoriales :

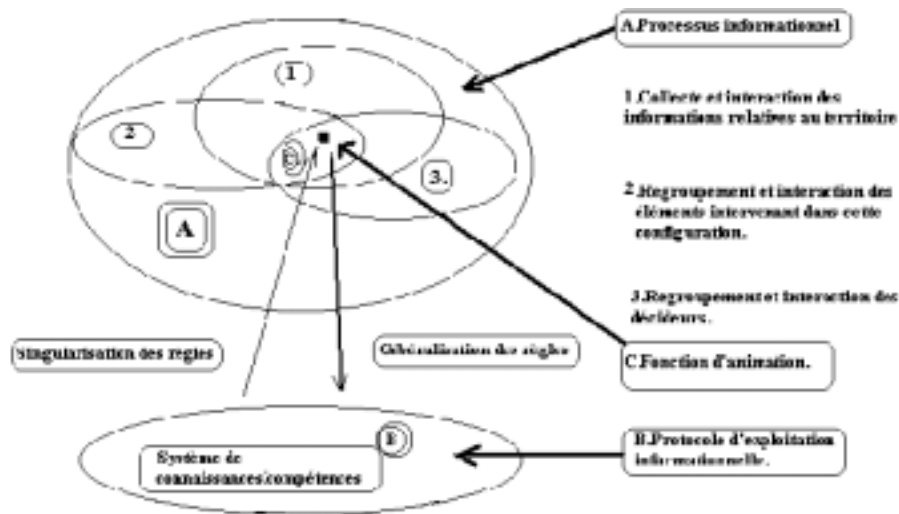


Figure 10: Architecture du Système d'Information et de veille territoriales [Bertacchini,2000]

Le méta-modèle utilisé nous a semblé suffisamment complet et approprié à notre problématique pour pouvoir permettre une modélisation explicative du territoire. Nous l'avons utilisé dans cet objectif pour mettre en valeur ses éléments. Les objets territoriaux sont d'abord des constructions humaines que ce soit dans leur représentation, physique ou virtuelle ou dans leur réalisation effective. Ils sont donc toujours, pour nous, associés à un sens, une logique, une histoire [Bertacchini,1998] Mais ils sont aussi objets de ressource pour les acteurs. Pour rendre compte du phénomène d'appropriation-construction-territoriale, nous avons choisi de nous référer à un méta-modèle. En effet, le territoire est avant tout un système-espace de ressources pour les acteurs, donc est sujet à appropriation. La concertation suscitée et apprise par une politique de développement adaptée au contexte local peut favoriser cette appropriation. La multiplicité des éléments d'information et l'objectif du transfert des connaissances entre les acteurs locaux, nous conduisent à imaginer un système de veille territoriale. La définition et la conception d'un système de veille territoriale peuvent aider au rapprochement des catégories d'acteurs locaux et mobiliser autour d'un tel projet en multipliant les occasions d'échanges et d'interactions.

A notre sens l'élaboration de ce système d'information et de veille territoriales ou d'un réseau de cette nature peut favoriser la rencontre, la coordination et le transfert des compétences disponibles localement. Parce que sans ce transfert, le potentiel du territoire c'est-à-dire son passé et sa mémoire disparaîtront au rythme de fragmentation de ses parcelles et de la vitesse de nomadisation de ses citoyens. Tout en renforçant les exclusions que nous avons précédemment nommées : culturelles, économiques et technologiques. Nous pourrions par ailleurs constater que ce choix de présentation permet de mieux définir la notion de territorialité, ses dimensions et les pratiques sociales qui lui sont associées. Car, c'est la territorialité véritable phénomène informationnel qui permet de transformer l'espace en territoire. Nous développerons ces aspects dans la partie suivante.

Chapitre 2

<p>L'APPROPRIATION TERRITORIALE :</p> <p>UN PHENOMENE INFORMATIONNEL</p>
--

3.Chapitre 2 : L'appropriation territoriale : un phénomène informationnel.

Le concept de développement local et les pratiques qui s'y rattachent se caractérisent par la multiplicité des discours et des programmes, tour à tour complémentaires et contradictoires [Boure, Menville,1990]

Nous retiendrons une définition :

«Le développement territorial est une organisation à construire par de l'information en reliant des acteurs publics et privés, engagés dans une dynamique de projet sur un territoire»

[Datar,1998]

Cette définition, parmi d'autres, souligne le rôle central de l'information dans la construction territoriale et (1) met l'accent sur deux grands courants épistémologiques puis décline, à notre sens, trois hypothèses (2).

1.Deux grands courants semblent se dégager de la multiplicité des discours sur le développement local.

-Un premier courant qui renvoie à l'analyse systémique. L'action est le lieu d'apprentissage de la concertation.

-Un deuxième courant relève de la conception constructiviste qui s'exprime au travers d'une forme de solidarité. L'action est le lieu de mise en œuvre de principes et de valeurs.

L'approche systémique met l'accent sur le rôle des institutions et sur le partenariat public-privé. L'approche constructiviste s'intéresse plus au rôle de l'initiative par le bas, qui s'appuie sur des formes de négociation paritaires, non pilotées par les pouvoirs publics.

Le concept de développement territorial repose sur un **acquis théorique pluridisciplinaire**. Les conduites et les actions qui s'y réfèrent tentent de rapprocher la société civile et l'Etat local.

2.De la définition précédente, des deux courants théoriques précités et de la perspective de nos travaux nous formulerons trois hypothèses.

1^{ère} hypothèse

La mobilisation des acteurs locaux ne vaut que par le crédit qu'ils accordent aux informations échangées. (coordination, coopération, échanges d'informations)[Laulan,1995]; [Bakis,1993]; [Pailliar,1995]; [Pages,1997]

2^{ème} hypothèse

Pour que ces comportements de coordination et de coopération soient possibles, il faut que le territoire ait accumulé un capital relationnel [Sparks,1996],[Thomas,1999] Ce capital relationnel porte à la fois sur des règles et procédures générales communes à l'ensemble des membres de l'organisation et sur l'adaptation des individus à ces règles et procédures [Storper,1997] Le capital qui en résulte comprend à la fois une partie collective partagée par tous et des fractions spécifiques incorporées à chacun des membres [Bertacchini et al,2000]

3^{ème} hypothèse

C'est à l'intérieur même de l'organisation locale que se déterminent les inégalités d'accès des territoires au développement [Geneau de Lamarlière,(1992) in Claval,1995]; [Musso et Rallet,1995]; [Dubois et al, 1997]

Dans la partie précédente, nous avons expliqué en quoi la construction territoriale relève d'une approche systémique dont l'objet central demeure, à notre sens, la capacité du territoire à organiser le réseau relationnel des compétences locales. Nous présenterons dans cette partie en quoi le local et son développement appartiennent au domaine du complexe et appelle à la définition puis à l'écriture d'une procédure informationnelle pour prétendre à la territorialité comme sens donné au territoire [Major,1998] Nous nous appuyerons sur le méta-modèle que nous avons succinctement présenté dans la partie précédente.

Dans ce chapitre, nous indiquerons la relation déjà longue qu'entretiennent le *complexe local* [Mabileau,1999] et la décentralisation. Nous préciserons en quoi le passage du territoire à la territorialité relève de l'appréciation d'une situation complexe et appelle à la définition d'un capital relationnel, processionnel. Puis, nous présenterons l'environnement du concept du développement local et sa composition. Enfin, nous évoquerons le point de départ d'une démarche locale et l'approche en réseau comme facteur de réussite d'une démarche locale. Le concept de développement local est né il y a une vingtaine d'années de la prise de conscience suivante : les politiques d'aménagement du territoire (logique d'Etat) mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres géographiques et socio-économiques (logique de marché) ne peuvent trouver leur pleine efficacité qu'en s'appuyant sur une organisation des volontés locales (logiques de territoire)

3.1.Nouveaux territoires de progrès, nouvelles gouvernances.

Dans un contexte de mondialisation et de globalisation croissante des échanges et de l'économie, une bonne alchimie territoriale acteurs, projets, territoires - est un facteur efficace de développement équilibré et durable pour que se combinent harmonieusement création d'activités et d'emplois, cohésion sociale et respect du patrimoine et des ressources naturelles. Les meilleures individualités, les meilleures conditions matérielles ne font pas à elles seules les résultats, et il en est des territoires comme des entreprises et des sports d'équipe, plus les critères de réussite se durcissent, plus l'intelligence et la solidarité collectives peuvent contredire les perspectives les plus défaitistes.

Même si la prise en charge par les acteurs d'un territoire des démarches économiques, sociales et culturelles n'est pas nouvelle, elle prend aujourd'hui une autre dimension en s'appuyant sur trois évolutions intimement liées et chacune nécessaire :

- la recherche d'une organisation territoriale pertinente suffisamment grande pour disposer de moyens au regard des projets, (mais pas trop pour rester à échelle humaine),
- la mise en oeuvre de projets de développement globaux, intégrés et cohérents reposant sur des diagnostics lucides et appelant des organisations nouvelles,
- le développement de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques entre les acteurs, qui portent aussi bien sur des solidarités actives renforcées, que sur le maillage en réseaux et les modes innovants de "gouvernance".

Ces gouvernances, les lois Voynet et Chevènement d'une part, les consacrent et d'autre part contribuent à les inscrire dans la durée.

Le nouvel enjeu : considérable pour aujourd'hui et pour demain, cette "révolution" de moins en moins silencieuse des territoires pour un développement équilibré et durable.

3.1.1. Incidences sur la communication entre les objets et les flux territoriaux.

La notion de pays introduite dans la L.O.A.D.T [Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement du Territoire] de 1995, est confortée lors du CIADT [Comité Interministériel sur l'Aménagement et le Développement du Territoire] de 1997 et s'impose désormais dans la politique d'aménagement du territoire. La notion de pays est introduite dans la loi du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire [LOADT] La politique des pays s'inspire notamment de politiques régionales qui, bien avant la législation, ont conçu des contrats avec des territoires infra-régionaux, caractérisés par une volonté de dialogue avec les élus locaux autour d'un projet de développement.

C'est avec la LOADT du 4 février 1995 que la politique des pays s'inscrit dans le droit positif comme un cadre d'organisation majeur du territoire. Ce faisant, la loi apporte quatre innovations en matière de projet local et global de développement:

- la possibilité de s'organiser en dehors des périmètres administratifs,
- l'association obligatoire des socioprofessionnels et de la société civile,
- l'organisation de la complémentarité entre le monde rural et les pôles urbains,
- la primauté des projets sur la structure donc la possibilité de monter une structure porteuse non institutionnelle.

Le cadre de la loi reste volontairement succinct de manière à initier une démarche expérimentale menée sur 42 pays tests. Cette opération dite «de préfiguration» donne lieu à deux rapports : le Rapport Leurquin (1997) et le Rapport Kotas (1997) La notion de pays est confirmée lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 15 décembre 1997. Le CIADT du 15 décembre 1997 était placé sous le signe de la «Recomposition des territoires» Cette notion témoigne de la volonté du Gouvernement de prendre en compte les territoires pertinents au regard des réalités de la vie collective et du développement économique. Dans ce cadre, le Gouvernement reconnaît la possibilité pour les pays de contractualiser avec l'Etat et la région à travers la future génération de contrats de plan état - région. Il marque, de ce fait, la fin de l'expérimentation en définissant des échéances et des objectifs concrets à cette politique (voir circulaire aux préfets du 19 février 1998)

Trois appels à projets concernant les pays sont lancés à la suite du CIADT (Pays en émergence, Charte de Pays, Appui à la définition de politique en faveur de l'habitat dans «les pays en émergence») L'objectif est «d'encourager les bonnes pratiques en faveur du développement territorial et d'identifier, en liaison avec les collectivités territoriales, les éléments de doctrine qui pourront dans les mois à venir préciser les orientations à donner à la politique de pays»

3.1.2. Les innovations associées à la notion de pays

La Loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) qui modifie la LOADT du 4 février 1995 conforte le pays comme territoire de référence pour la politique d'aménagement du territoire. Les innovations par rapport à la LOADT de 1995 portent sur: la possibilité de participer aux négociations des CPER (Contrat de Plan Etat-Région) à condition pour le pays d'être constitué par exemple en syndicat mixte d'être constaté et d'avoir élaboré une charte de développement la clarification des relations entre territoires de projet tels que Pays et Parcs Naturels Régionaux, Pays et Agglomérations l'obligation de s'entourer d'un conseil de développement. Aujourd'hui, le Gouvernement s'appuie sur les pays pour mener sa politique d'aménagement du territoire. Il souhaite les accompagner concrètement dans leur démarche de projet et de construction. Cette mission comporte 3 volets : une fonction d'observatoire, un travail d'explication, la facilitation d'échanges entre pays.

3.1.2.1. Concertation et solidarité territoriales

A l'occasion du Comité Interministériel d'Aménagement et de développement du Territoire (CIADT) qui s'est tenu en Arles le 23 juillet 1999, le Premier Ministre a rappelé les 3 priorités gouvernementales : emploi et cohésion sociale, solidarité territoriale, le développement durable «La lettre du développement local n°6, 2000» Il a en particulier mis l'accent sur le développement local et l'accompagnement des territoires de projets. «La loi Voynet apporte un soutien sans précédent au développement local en officialisant les territoires de projets, à travers les contrats de pays et les chartes d'agglomération. Ceux ci partent d'initiatives locales pour bâtir des projets concrets fondés sur les solidarités naturelles» Lionel Jospin, 23 juillet 1999. Ce CIADT a été l'occasion de souligner les apports de la loi Voynet qui s'articulent avec la loi Chevènement relative au renforcement et à la simplification de coopération intercommunale.

«Dépasser une opposition entre villes et campagnes qui ne correspond plus à la réalité»

A travers ces deux textes, l'objectif est de dépasser les oppositions villes campagnes en construisant de véritables solidarités au niveau local et en structurant les initiatives des divers acteurs (Etat, collectivités territoriales, socioprofessionnels et milieu associatif) En effet, les territoires de projets doivent envisager leur action dans l'optique d'un développement concerté et associant étroitement monde urbain et rural.

«Des politiques fondées sur les agglomérations et les pays permettent de lutter contre les disparités régionales»

Ce CIADT a également été l'occasion d'aborder les résultats du dernier recensement par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), qui montre que si l'opposition Ile de France / autres régions s'est nettement atténuée, de nouvelles fractures se dessinent à l'intérieur même des régions, entre centre et périphérie.

En ce sens, la politique menée en faveur des territoires de projets vise également à assurer une plus grande cohésion au niveau local, appuyée en cela par les possibilités ouvertes aux pays et agglomérations de contractualiser dans le cadre des Cper et des programmes européens.

3.1.2.2. Mobilisation des initiatives locales et démarche ascendante

Les mandats de négociation adressés aux préfets de région leur demandent d'apporter leur soutien à une organisation du territoire plus efficace, à une mobilisation accrue des initiatives locales ainsi qu'à une plus grande cohésion de l'action publique. Ils prévoient plus précisément un appui à la constitution de territoires de projet (pays, agglomérations mais aussi parcs naturels) grâce au volet territorial inclus dans les Cper.

3.1.2.2.1. «Partir de l'expression des besoins des citoyens»

Un développement durable des territoires s'appuie nécessairement sur une dynamique territoriale forte autour d'un projet global fédérateur. Le Premier Ministre a notamment insisté sur l'importance d'associer les citoyens à la politique d'aménagement et de développement durable du territoire : cette politique doit assurer la participation la plus large, afin de réfléchir sur la base des demandes et des attentes formulées au sein de la population. Ainsi, la politique menée doit pouvoir être au service du citoyen grâce à la mise en œuvre d'une démarche ascendante.

3.1.3. La gouvernance territoriale : un mode informationnel

Si la territorialisation constitue une solution dans un contexte de mondialisation, elle ne peut se réduire à un simple changement d'échelle et incite au passage du gouvernement du territoire à sa gouvernance. L'organisation de lieux d'échanges, où les différentes approches peuvent se croiser. La territorialisation apparaît de plus en plus pour certains comme une solution dans un contexte de mondialisation croissante de l'économie. Le cadre législatif (notamment la loi Voynet, la loi Chevènement et la loi d'orientation agricole) conforte ce sentiment en soulignant l'importance de la recomposition des territoires. Les acteurs voient dans la territorialisation un moyen de faire face à la déshumanisation des économies mondialisées.

Mais la territorialisation n'est pas seulement ce simple repli sur soi; elle est, par exemple, pour les entreprises une des composantes nouvelles de la compétitivité. Elle n'est pas non plus une alternative à la mondialisation; les logiques local/global sont complémentaires et doivent pouvoir s'articuler. Enfin, elle renforce la question de la cohérence des territoires entre eux et de leurs interrelations. Cette territorialisation, pour être pertinente, ne doit pas être un simple changement d'échelle. Le passage à des échelons plus petits, plus proches des préoccupations des acteurs, est générateur de développement local dans la mesure où un réel changement des règles du jeu, des pratiques, des attitudes et des méthodologies s'opère. Sinon, "le local ne sera qu'une vague annexe de la mondialisation [...] pour espérer changer le cours des choses sans en changer la logique profonde" [Calame, 1998]

Le développement des territoires repose "sur une démarche fédérative de mobilisation des acteurs d'une zone géographique autour d'un projet d'ensemble, économique, social et culturel, visant à créer une dynamique durable sur un territoire".

Ceci nécessite un changement profond dans la manière d'habiter, de consommer, d'agir, d'être citoyens ensemble sur un territoire.

Il s'agit de mettre en place de nouveaux apprentissages, d'imaginer une autre forme d'agir ensemble entre les acteurs d'un territoire, et de créer une gouvernance nouvelle pour le territoire. Le passage du gouvernement du territoire à sa gouvernance change les éléments de problématiques et de solutions. La mise en réseau des acteurs qui en découle propose des solutions qui ne sont pas déterminées à l'avance mais, parce qu'elles intègrent des aspects plus nombreux et interagissant, sont plus performantes. "A l'échelle d'un territoire, la gouvernance apparaît comme la mise en réseau des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un projet de développement pérenne. La mise en réseau des acteurs du développement local s'appréhende comme un partage des connaissances et des expertises de chaque partenaire qui laisse cependant à chacun d'eux une part importante d'autonomie dans ses choix stratégiques." [Thoenig,1998]

Un nouveau système de relations partenariales, de mobilisation des ressources, d'intelligence collective, de veille permanente provoque un processus dynamique, permanent, et durable qu'il faut faire vivre. Ce processus informel ne prend pas la forme d'une institution mais d'une organisation permettant la mobilisation permanente des forces vives qui tissent les liens du territoire. Chacun y joue son rôle mais son rôle change du fait de la disponibilité des autres. La figure 11 illustre ce nouveau système de relations partenariales : la gouvernance (2) appliquée au capital relationnel de compétences du territoire (1). Nous suggérons que le système d'information et de veille territoriales produise un effet loupe (3) à l'aide de la mobilisation entraînée autour de projets novateurs. Cet effet loupe facilite la naissance puis la projection d'un territoire de projet (4) en révélant la territorialité(5).

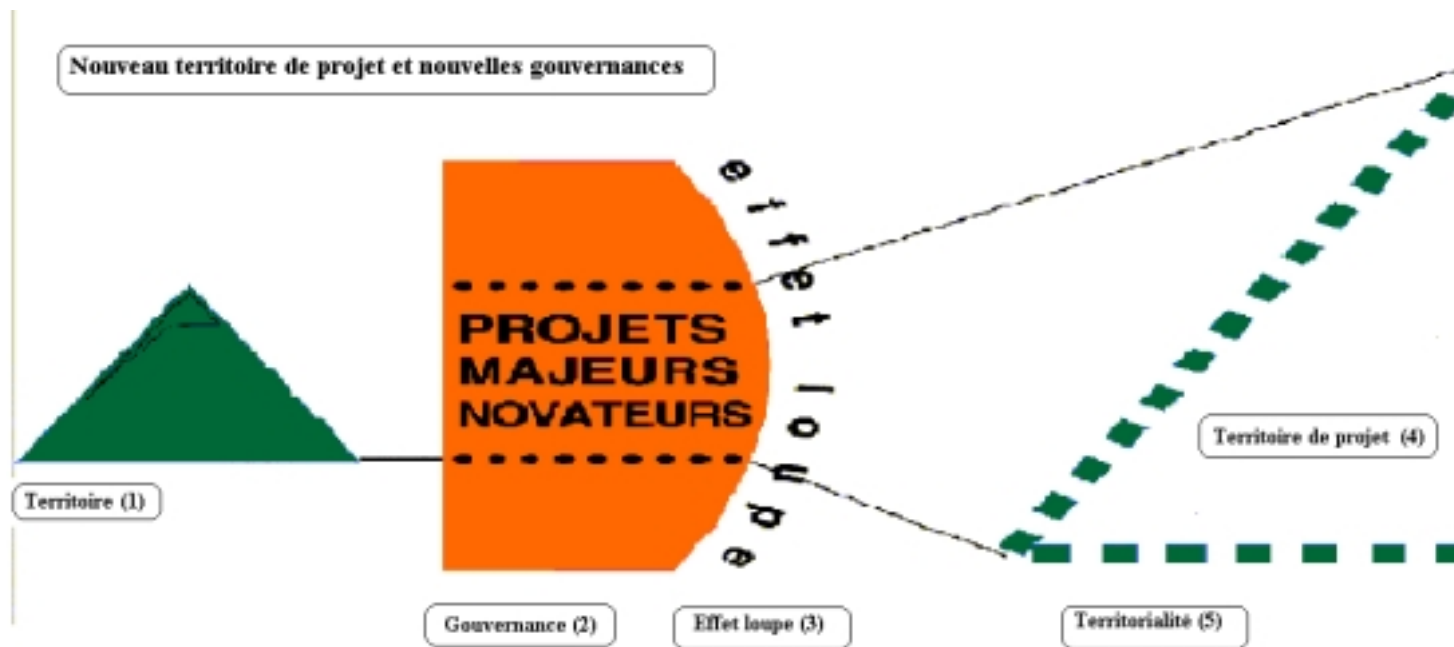


Figure 11: Nouveau territoire de projet et nouvelles gouvernances

3.2. Historique du développement local.

Si l'association des mots de développement et de local est relativement récente, les réalités auxquels elle renvoie ne datent pas d'hier. Lorsque au Moyen Age, les moines s'installaient pour mettre en valeur un espace, ils produisaient du développement.

Depuis les années 60-70, l'objectif de "maîtriser collectivement ce qui est produit par chacun des acteurs privés" s'est affirmé dans la société. En quelque sorte, anticiper les effets des activités sociales et économiques qui modèlent un territoire. De toute évidence, la crise durable de la société française a fait réfléchir sur les limites du développement. Non seulement l'expansion économique s'est ralentie considérablement, mais les dégâts du progrès se sont fait sentir dans certaines régions : campagnes vidées de leurs habitants et de leurs "cerveaux", vieillissement, problèmes d'environnement. Le monde paysan a été une des premières catégories sensibilisées à la nécessité de maîtriser le développement. Toute une catégorie d'agriculteurs a accéléré la modernisation de l'agriculture. Les campagnes ont complètement changé de visage et il a fallu imaginer de nouvelles façons de s'organiser au niveau du crédit, de l'agriculture de groupe ou du syndicalisme.

Cette expérience a permis à des responsables agricoles de comprendre très vite les enjeux du développement local. Ils ont alors élargi leur regard en essayant de réfléchir à des scénarios possibles pour leur territoire : faut-il tout miser sur une grosse usine ou favoriser la création de petites entreprises ? L'agriculture va-t-elle continuer à se spécialiser ou peut-on l'encourager à se diversifier ? Le tourisme est-il une chance ou une contrainte pour le territoire ? Tous ces débats étaient déjà posés avant les lois de décentralisation par les militants du développement local. Nombre d'entre eux étaient impliqués dans les conseils municipaux.

L'Etat, de son côté, s'est intéressé à ces questions à partir du milieu des années 70 : par exemple, le ministère de l'Agriculture met sur pied des plans d'aménagements ruraux.

Arrivent les lois de décentralisation de 82-83 qui accordent plus de pouvoirs aux collectivités locales. La décentralisation donne un cadre juridique intéressant à des dynamiques déjà présentes sur le terrain. Une nouvelle génération d'élus ruraux s'est progressivement constituée. Mieux formés, ils sont souvent plus efficaces, savent mieux négocier avec les administrations de l'Etat. En revanche, s'il y a ici ou là des expériences "exemplaires", la participation des citoyens reste généralement faible. Les élus préfèrent souvent consulter les représentants des groupes socioprofessionnels, les chambres d'agriculture, plutôt que les acteurs de terrain eux-mêmes. Toutefois, la participation du plus grand nombre d'habitants aux décisions est une garantie pour la pérennité des projets [Maarek,2000] Cette démocratie participative permet de mieux maîtriser le développement [Bakis,1999] Lors d'une crise interne (départ d'un leader, désaccords de fond) ou externe (fermeture d'une grosse usine, problème agricole), le territoire aura plus de ressources humaines pour trouver des solutions. Une autre tendance lourde du développement local, c'est de multiplier les partenariats [Bartolone et Adels,1999] Les communes se sont progressivement rapprochées pour mener des actions ensemble sur des dossiers techniques-le ramassage des ordures- mais aussi sur des projets plus ambitieux : des espaces sportifs et culturels, l'accueil d'entreprises.

Chaque commune garde son conseil municipal, son maire, son identité mais elle s'associe à ses voisines pour être plus efficace.

Cela suppose de ne plus être concurrent les uns des autres pour rechercher de la complémentarité. Au lieu de se demander "quelle commune est la plus forte ?", on réfléchit à plusieurs autour de la question : " quels projets pour quels besoins ?". Les petites communes peuvent alors bénéficier d'équipements. Reste que l'ensemble du monde rural n'est pas concerné par cette démarche. D'une part, le poids des rivalités de clochers, des notables et des blocages culturels ne permettent pas un développement maîtrisé de bien des territoires. La mise en place d'une décentralisation purement juridique et administrative ne produira jamais du développement local. D'autre part, il est aussi nécessaire de constituer une organisation ascendante de la société civile qui parte de la base. Ce mouvement ne peut s'envisager que si les acteurs pratiquent une autre forme de relation : la coopération [Bertacchini et Dumas,2000]

Ensuite, le développement local suppose une identité forte avec un territoire [Hartereau,1996] Enfin, l'engagement nécessaire des acteurs suppose de ne pas évoluer dans des systèmes coercitifs ou mafieux. Sinon, il est très difficile de construire une culture partenariale associative qui est un des piliers du développement local. Ces quelques observations bien que reconnues pour leur efficacité ne se rencontrent pas toujours.

3.2.1.De la complexité locale à la définition d'un capital relationnel.

3.2.1.1.La complexité de la réalité locale.

L'avènement de la société de l'information est l'occasion de redéfinir les termes du développement local et de l'aménagement du territoire. On ne peut plus concevoir un désenclavement en ne pariant que sur les infrastructures matérielles. Il n'est plus possible à l'heure de l'Internet, d'éviter de s'interroger sur les nouvelles modalités de gestion de sa ville ou de son département, de la relation avec les citoyens, les services de l'Etat ou les entreprises. Pour autant, les discours sur l'innovation technique ou la multiplication d'expérimentations ponctuelles et sans lendemain laissent les décideurs locaux sceptiques [Delporte,1999] Ils paraissent souvent désarmés pour déterminer la place concrète que peuvent avoir, dans leur politique et sur leur territoire, les technologies de l'information et de la communication.

Les difficultés résident généralement dans la multiplicité des incertitudes :

- Le foisonnement des technologies se présente souvent comme autant des offres concurrentes;
- De nouveaux acteurs, en particulier dans les télécommunications, offrent leurs services là où les acteurs locaux avaient l'habitude de ne traiter qu'avec un opérateur public;
- La complexité apparente du nouveau cadre réglementaire et les interrogations qui subsistent sur la marge d'initiative des collectivités territoriales, créent des difficultés dans l'élaboration des politiques.

Cependant les initiatives des acteurs locaux sont de plus en plus nombreuses (villes, départements, régions, chambres consulaires, agences de développement économique, organismes HLM, hôpitaux,...) et sont autant d'expériences qui permettent aujourd'hui d'appréhender concrètement les actions susceptibles d'être menées, d'anticiper sur les bons choix et de servir de référence pour la préparation des prochains contrats de plan.

La découverte ou la re-découverte de la complexité de la réalité locale est un des éléments majeurs du nouveau paradigme [Maherzi et Unesco,1997] Si la globalisation appelle à une redécouverte de l'espace vécu et à la proximité, celui-ci ne se construit pas spontanément. Sans identité le local n'émerge point. Cette complexité résulte à la fois de notre regard qui, en période d'incertitude comme celle que nous traversons présentement, tend à imaginer l'enchevêtrement des événements et le chaos apparent comme faisant partie de la complexité des choses. Elle résulte également de la réalité territoriale elle-même : plus le nombre d'acteurs et de structures participantes augmentent dans le cours des événements, plus le nombre de relations entre eux s'accroît, complexifiant ainsi la situation. Finalement, la complexité tient aussi au mode de représentation du réel que nous nous faisons en projetant au dehors ce que nous révèle notre connaissance de soi. Ce qui explique que, devant la complexité d'une situation, nombre d'entre nous avons tendance à isoler les éléments de la situation afin de les rendre plus compréhensibles même si nous perdons la richesse de la complexité. Les méthodes de gestion des ressources territoriales ont souvent emprunté cette voie en réduisant la vitalité du local en ses diverses composantes ou fonctions (ex : ressources humaines, finances, production, etc.) Pour tenter de recomposer les relations entre ces diverses fonctions, sont alors nés les nombreux comités de coordination. La tentation est donc grande de décomposer un système complexe en éléments simples puis de le recomposer à l'aide de mécanismes connus. Nous croyons ainsi que la reconstitution de la complexité du système est équivalente à sa réalité. C'est ce que la théorie de la complexité nous fait réaliser.

Un système complexe

Nous avons déjà abordé ces notions dans la première partie mais pour compléter notre propos sur la complexité nous citerons Joël de Rosnay (1995,p 40) qui souligne la capacité d'un système à susciter les relations entre les parties qui le composent et à maintenir ces interactions. *«Un système complexe se caractérise d'abord par le nombre d'éléments qui le constituent (...) ensuite par la nature des interactions entre ces éléments, le nombre et la variété des liaisons qui relient ces éléments entre eux (...) et par la dynamique non linéaire de son développement, c'est-à-dire les accélérations, les inhibitions, les oscillations difficilement prédictibles»* Il faut reconnaître que les espaces à développer baignent dans un environnement turbulent et incertain et qu'ils n'ont d'autre choix que de favoriser un mode de gestion différent et d'adopter une démarche de management de projet [Bertacchini et Dumas,1999]

3.2.1.2.Question d'interface avec le réel

Nos nouveaux modèles de développement territorial doivent donc devenir complexes et tenir compte de l'incertitude et du chaos. Il faut permettre à chaque individu qui compose une organisation territoriale l'utilisation d'un nombre de degrés de libertés qui permettent à la fois l'adaptation rapide à la réalité de l'organisation et l'imagination de solutions nouvelles, imprévisibles même, à l'intérieur des mécanismes traditionnels.

La stratégie de développement territorial consiste donc à se donner les moyens concrets pour que le premier niveau d'interface avec le réel (citoyens, socio-éducatifs, entrepreneurs, institutionnels..) dispose de la capacité de s'adapter rapidement à l'offre et à la demande locale en tenant compte de l'ensemble des contraintes de l'organisation. Cette capacité d'adaptation rapide de la base rejaillit inmanquablement sur l'ensemble du territoire et favorise une stratégie auto-correctrice qui s'éloigne de la notion de programme, comme le souligne Morin (1977,p 119-120) «Un programme, c'est une séquence d'actions prédéterminées qui doit fonctionner dans des circonstances qui en permettent l'accomplissement. Si les circonstances extérieures ne sont pas favorables, le programme s'arrête ou échoue. (...) La stratégie, elle, élabore un ou plusieurs scénarios. Dès le début, elle se prépare, s'il y a du nouveau ou de l'inattendu, à l'intégrer pour modifier ou enrichir son action. L'avantage du programme est évidemment une très grande économie : on n'a pas à réfléchir, tout se fait par automatisme. Une stratégie, par contre, se détermine en tenant compte d'une situation aléatoire, d'éléments adverses, voir d'adversaires et elle est amenée à se modifier en fonction des informations fournies en cours de route, elle peut avoir une très grande souplesse. Mais une stratégie, pour être menée par une organisation, nécessite alors que l'organisation ne sera pas conçue pour obéir à de la programmation, mais puisse traiter des éléments capables de contribuer à l'élaboration et au développement de la stratégie»

Il devient alors pertinent d'habiliter les intervenants en contact direct avec les ressortissants territoriaux à intégrer dans leur intervention l'ensemble de la stratégie de l'espace à développer. Cette stratégie tient naturellement compte des contraintes légales, financières et politiques auxquelles l'organisation est soumise. L'objectif premier de la gestion territoriale consiste donc à faire en sorte que cette stratégie de développement colle le plus possible à la réalité et par le biais de l'analyse des enjeux et d'une bonne lecture de l'environnement puisse aider à circonscrire l'avenir de l'organisation.

Cette approche fait référence au capital formel de l'échelon territorial qui recouvre nos trois hypothèses préalablement citées:

- L'espace compris comme un lieu d'organisation
- L'histoire des relations entre acteurs locaux souvent ancrée dans un passé lointain structurent leurs relations de coopération.
- Cette histoire territoriale leur permet ou leur interdit [Bertacchini,1998] d'investir dans le développement de structures organisationnelles rendant possibles le développement de relations de coopération.

3.2.2.Un environnement structurant.

3.2.2.1.Du macro au micro

Les profondes modifications de l'économie mondiale et notamment des formes que prend la compétitivité renversent les modes de production : c'est désormais la demande du marché qui est à l'origine de l'organisation de la chaîne productive [Kelly,2000] Le maître-mot n'est plus la programmation mais la flexibilité, que les réseaux souples de petites unités de production ou les pôles de développement intégré semblent mieux à même de porter que les macros-unités. Quand la crise touche des régions dont l'économie est caractérisée par la mono-activité, c'est tout le tissu social qui s'effondre.

En réaction à ces données économiques, le développement local, c'est-à-dire la recherche d'un équilibre local par le biais d'une certaine autosuffisance qui s'appuie sur la diversification et l'intégration des activités, peut être vu comme une réponse efficace.

La crise amène à privilégier le plan local par rapport au plan national et rencontre sur le terrain des poussées sociales, culturelles et identitaires. Le local s'approprié en quelque sorte le développement pour en faire un concept et une pratique globale, une stratégie territoriale intégrée, solidaire, durable.

3.2.2.2.L'échelon de référence du développement.

Les régions sont un des échelons territoriaux du découpage juridique de l'espace national. Elles jouent un rôle dans la planification et dans l'aménagement du territoire. Leur impact sur le développement local est réel. La région s'affirme dans les faits comme l'échelon de référence du développement industriel, de certains services, poste et transports notamment, comme niveau administratif de coordination et d'action. Le régionalisme est une des voies au travers de laquelle s'exprime une tendance assise sur un modèle rationaliste qui vise la congruence entre la structuration administrative et les réalités géographiques et économiques.

Dans cette redistribution des compétences entre l'Union Européenne et l'Etat-Nation l'intervention économique locale est donc considérée comme étant de la compétence de la région, à laquelle les départements et les communes auront vocation à s'associer. Entre les enjeux nationaux et les réalités locales, la planification appuie les leviers locaux du développement, en faisant participer les acteurs locaux à l'élaboration du plan régional, et en aidant à la formulation de projets de développement local. Le contenu du contrat de plan répond à la volonté de traiter des problèmes de développement, même si cela ne correspond pas tout à fait à la distribution juridique des compétences. Vers le haut, la région est le niveau de référence des politiques nationales et européennes. Vers le bas, la région peut constituer le niveau de cohésion des projets infra-régionaux et permettre d'articuler et de donner un sens commun à des initiatives multiples.

3.2.2.3.Le rôle de l'Europe.

Le projet économique européen est largement fondé sur la théorie économique néo-classique. Les forces du marché doivent pouvoir opérer librement de manière à créer un bien-être socio-économique sur l'espace européen. Mais la persistance de déséquilibres au niveau infra-régional, qui risque de miner le projet initial, conduit à la création d'un organe interventionniste. En 1975, le Fonds régional voit le jour avec pour mission de renflouer les zones économiques désavantagées afin d'élever leur niveau de vie à celui de la moyenne européenne. C'est la première reconnaissance d'un niveau infra-national comme champ d'intervention des politiques européennes.

Dans cette Europe en construction, où se situe le développement local ?

La notion trouve ses marques dans les politiques sociales de l'exécutif bruxellois-la Commission européenne- vers le milieu des années "80" : initiatives locales pour l'emploi, aides aux quartiers en crise, lutte contre le chômage de longue durée, défense des langues minoritaires, etc. Ces politiques allouent des cofinancements à des projets de petite dimension ayant un caractère pilote. L'objectif est de stimuler ces projets favorisant leur transférabilité sur d'autres populations ou territoires européens.

Mais c'est la communication de la Commission au Conseil du 29/7/1988 intitulée " l'avenir du monde rural" qui constitue le premier grand plébiscite des politiques de développement local au plan européen, et aboutit en 1992 à une allocation non-négligeable de crédits destinés à des micro-territoires ruraux pour une période de trois ans (1992-1994) Au plan de l'organigramme institutionnel, ce n'est qu'à partir de la première réforme des Fonds structurels (1989-1993) que se crée une division du développement local au sein de la Direction générale des Politiques régionales. Ainsi le développement local devient l'affaire des politiques structurelles dont le principal maître d'œuvre est le Fonds Européen du Développement Régional (Feder) Cette position institutionnelle est-elle un reflet de la place du développement local dans l'organisation des services publics nationaux?

En France, le développement local est une pratique institutionnalisée sous de multiples facettes. La Datar inscrit le développement local dans le prolongement de ses compétences en matière d'aménagement du territoire et d'action régionale. Le ministère du travail consacre un effort considérable à des programmes d'initiatives locales pour l'emploi. Le ministère de l'industrie participe aux programmes de reconversion de sites industriels; le ministère de l'équipement s'occupe des politiques de la ville...Le Parlement et le Conseil européens s'accordent pour reconnaître la fonction de prospective, de coordination et de promotion de la Commission européenne dans le domaine du développement local, même si le concept lui-même reste flou. Partout en Europe, le développement local possède un statut polymorphe au plan institutionnel. Son recentrage au niveau des politiques régionales communautaires n'est pas sans risque s'il n'est pas suivi d'une meilleure articulation entre les différents niveaux de compétences-national, régional,, et infra-régional- au sein de chaque Etat Membre.

Il semble qu'à l'heure actuelle, la réforme des fonds structurels se réoriente autour de trois objectifs principaux, dont une seule approche géographique (réduction des disparités régionales et deux approches thématiques (accompagnement des mutations structurelles et développement des ressources humaines); Le budget consacré s'élève à un plus du tiers du budget communautaire (160 milliards d'ECU) Le débat avec et entre les Etats ne sont pas clos. En dehors du monde des institutions nationales et européennes, une multitude de centre de ressources, d'instituts, aussi bien dans le secteur non-marchand que dans le secteur marchand s'activent depuis de longues années dans le domaine du développement local sur tout le territoire de l'Union.

Chaque organisme lui donne sa propre définition, ce qui porte parfois préjudice à la bonne compréhension des missions et des enjeux de ces structures, mais confère au développement local une légitimité venant du "terrain" et une représentativité de plus en plus importante dans la dynamique de la construction européenne. En Grèce, depuis la fin du régime des colonels en 1974, le réseau des banques agricoles est un des instigateurs les plus innovants et les plus actifs du développement local. Au travers de ses agences locales, des prêts bonifiés sont accordés pour la reconversion des agriculteurs à la pluriactivité. En Allemagne, le mouvement écologique se reconnaît dans un développement local qui favorise les ressources endogènes. En Suède, il se fonde dans les mouvements civiques très actifs au plan local.

D'un point de vue plus sectoriel, et pour ne prendre que l'exemple de l'enseignement supérieur-public et privé- dans l'union européenne, il existe à l'heure actuelle plus de cent cinquante formations diplômantes au développement local. Le développement local en Europe s'entend de nombreuses manières. Au plan institutionnel européen, c'est un levier d'intervention dans les affaires sociales, une initiative structurelle et un appui aux politiques régionales. Sur le terrain, toute démarche ayant un caractère multisectoriel et infrarégional se réclame du développement local, tant dans le secteur marchand que non-marchand.

3.2.3.L'association du développement et du local : Processus et/ou Territoire ?

C'est vers la fin des années "50" que prend forme la théorie du développement endogène, par John Friedman et Walter Stöhr. C'est une approche volontariste, axée sur un territoire restreint, qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes. Elle fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives. Le développement local possède une référence politique et économique qui prend son essor avec les politiques de décentralisation des années "80". Dans les années 50 est formulée la théorie du développement endogène. Dans les années 80 sont votées les politiques de décentralisation. Mais au-delà de sa dimension économique, sociale, culturelle, spatiale et durable, le développement est souvent interprété comme un processus de transformation qui accompagne la croissance dans une évolution à long terme [Herscovici,1997] Ce processus est étroitement lié au concept de progrès, notion centrale de la pensée des Lumières et des courants évolutionnistes.

Cette approche fait référence au capital relationnel de l'échelon territorial qui recouvre nos trois hypothèses précédemment citées.

La notion de local repose sur la notion de territoire, et les polémiques sur l'échelle de pertinence d'un territoire sont riches, car elles ont plusieurs entrées :

- Le découpage administratif, parfois arbitraire et sans correspondance avec la géographie humaine;
- L'appartenance identitaire, qui peut entrer en conflit avec "l'espace vécu";
- La différence entre espace vécu et imaginaire.
- Le champ d'action, autour d'une coalition d'acteurs du développement;le système ouvert, qui porte à dire que "l'action ne s'exerce pas sur le territoire, elle le crée."

3.3.Conclusion : initialisation du processus relationnel local

Des personnes ou des groupes dans une société locale doivent avoir la volonté de modifier la situation, de changer les choses [Sfez et al,1991] Cela suppose d'avoir conscience d'un problème, d'un manque, d'un déficit. Le point de départ de cette réflexion est bien souvent provoqué par une rupture dans l'ordre habituel, cela peut être une usine qui ferme, une filière agricole sinistrée, des changements politiques ou des initiatives qui ont de la peine à s'affirmer.

Mais le préalable de la prise de conscience ne suffit pas. Il faut que des porteurs d'initiatives émergent. Ensemble, ils vont devoir définir des enjeux, des ambitions pour le territoire sur lequel ils vivent. Là encore, cela ne suffit pas sinon il s'agit de démarches individuelles. Ces personnes doivent rassembler d'autres habitants. Le développement local suppose qu'un maximum de personnes, de groupes sociaux se mettent autour de la table. Certains veulent aller vite, d'autres plus lentement; Certains ont beaucoup de projets, d'autres peu. Il faut trouver un ciment commun.

Des difficultés majeures freinent le développement local.

Une première catégorie de difficultés est liée au poids des références et des modèles anciens de développement disposant d'enveloppes financières importantes et qui plus est avant même que des partenaires solides n'aient émergé. Même si ces enveloppes sont souvent nécessaires par la suite, elles ne facilitent pas au début la prise de conscience locale.

Deuxième handicap important : les hommes politiques cherchent souvent à canaliser et à récupérer la mobilisation qui émerge sur le terrain. Dans d'autres circonstances, il peut se rencontrer une multitude de projets dispersée sans commun dénominateur et sans la nécessaire communication entre ces initiatives.

Les facteurs de réussite de telles démarches peuvent se résumer ainsi : *une information libre, la possibilité de se réunir, l'accès à des moyens de financement*. [Tetu,1995], [Bertacchini,1999] La réussite dépend essentiellement des hommes et des femmes qui se réunissent, se concertent et mènent des projets ensemble[Godet et Pacini,1998] en adoptant des comportements en réseau.

Au sein d'un territoire, l'approche en réseau se caractérise par le renforcement mutuel des stratégies d'acteurs sous la forme de partenariats locaux. Trois types de partenariats peuvent exister.

Un partenariat créé sur l'initiative des personnes, individuellement. Participation le plus souvent militante, généralement ancrée dans une identité très forte, tissant peu à peu les bases d'une citoyenneté renouvelée.

Un partenariat créé sur l'initiative d'entreprises ou plus généralement d'organismes professionnels qui revendiquent une place privilégiée dans les décisions économiques.

Un partenariat créé sur l'initiative des pouvoirs publics, locaux ou non, qui suppléent à une initiative privée rare ou défaillante.

Les processus d'approche en réseau-mise en place d'une pédagogie de la négociation, laboratoire d'intégration multi-sectorielle, création de savoir-faire, passerelle vers la Recherche et le Développement, essaimage vers d'autres territoires- deviennent des champs d'investigation propres au développement local et constituent ce que l'on peut désormais appeler la pédagogie du développement. Toutefois, si l'approche en réseau reste une zone relativement floue de l'économie, son existence est reconnue. Cette approche appelle à des définitions plus rigoureuses dans la compréhension des notions qui prévalent à son mécanisme. Nous avons intégré ces concepts dans nos travaux et ils méritent d'être plus développés.

Mais nous retenons la multiplicité de discours dont le local fait l'objet.

Le concept de développement local et les pratiques qui s'y rattachent se caractérisent par la multiplicité des discours et des programmes, tour à tour complémentaires et contradictoires.

Dans un pays comme la France, trois logiques s'affrontent qui procèdent de l'organisation sociale [Guillaume,1999] :

-une logique de marché, longtemps facteur de croissance et de progrès, mais aujourd'hui critiquée parce qu'incapable d'effacer les inégalités relevées mais probablement toujours motrice pour le développement et dans une certaine mesure pour la démocratie : libre circulation des marchandises, des hommes et des idées.

-une logique d'Etat, facteur de cohésion et de solidarité nationale censée corriger les déséquilibres du marché et organiser la démocratie,

-une logique de territoire, historiquement pionnière de l'organisation sociale et plus que jamais en charge de l'identité culturelle et de la qualité du quotidien.

Plus qu'un concept, le développement local est un processus d'apprentissage organisationnel, une praxis collective.

3.4.Le territoire : un système organisé, un espace terrestre, réel et concret.

3.4.1.La dynamique locale : un investissement immatériel.

La dynamique locale est un investissement dans la coopération, le dialogue, ce que l'on appelle aussi l'investissement immatériel. La dynamique locale peut être considérée comme un cycle en sept étapes [Datar,1998] En fonction de leur avancement respectif dans la définition de leurs processus coopératifs les territoires occupent telle ou telle phase. Nous présentons ci-dessous les étapes telles qu'elles ont été identifiées.

1.Perte de sens.

Plusieurs verrous du développement peuvent y contribuer : les questions géographiques ou physiques, l'existence de groupes de pression fortement constitués, une expérience négative du passé, un vide social ou un vide d'initiative, des conflits d'ordre culturel.

2.Vision alimentée par l'extérieur.

Il suffit parfois qu'un entrepreneur revenant chez lui après une expérience professionnelle ou académique à l'extérieur partage ses questions sur l'avenir de son territoire. A la lumière de son expérience et selon son degré de conviction, il décide de s'impliquer au niveau local avec un autre regard, un désir de changement.

3.Impulsion concrète.

L'éveil de l'esprit critique, appuyée par un diagnostic des besoins locaux pour l'avenir, doit alors trouver des moyens d'action concrets. Cette impulsion concrète peut provenir soit d'appels d'offre publics ou privés donnant lieu à des aides financières substantielles, soit d'actions locales d'intérêt général.

4.Pédagogie du développement.

Pour conforter un élan, il faut briser des résistances, prolonger les échanges et dialogues amorcés localement, recadrer les enjeux.

La pédagogie du développement repose sur un principe de pondération fondé sur l'écoute, le respect et la confiance, la compréhension et l'adaptation, la transparence et le souci de communication, la remise en cause personnelle et sociale, une nécessaire impulsion forte. Une double logique est à la source de cette pédagogie: le partenariat de gestion, né de la nécessité de coordonner l'organisation concrète d'une dynamique locale, et le partenariat d'animation qui vise plus la construction d'un projet de société.

5.Enjeux partagés.

L'ouverture, l'élargissement du partenariat local se motive par une quête de légitimité, la recherche de consensus pour éviter les oppositions au sein du territoire, la recherche d'une extension du champ de compétences et des sensibilités. Plus les enjeux sont partagés, plus la dynamique sera renforcée dans la durée et ses effets ressentis par l'ensemble de la population concernée.

6.Institutionnalisation.

L'institutionnalisation est une conséquence mécanique du processus. Les enjeux partagés signifient que les gens s'identifient à la dynamique locale et l'intègrent dans leurs stratégies individuelles et collectives.

Le processus n'est plus remis en question, il fait partie du quotidien, il s'institutionnalise de manière informelle dans un premier temps, plus formellement quand il est ensuite repris dans les dispositifs de programmation politique au niveau infra-régional, voire de planification au niveau régional et national.

7.Transferts des centres d'intérêt.

Entérinée par l'échelle administrative, la dynamique locale devient un dispositif abstrait, une méthodologie que l'on discute en haut lieu, une opportunité d'innovation qui s'inscrit dans le contexte élargi d'institutions supérieures. Catalogué comme projet modèle, il servira les zones d'influence des administrations responsables. Qu'un cycle de développement local sur un territoire donné soit pérenne ou pas : là n'est plus la question. Les centres d'intérêt ont quitté le local dont ils s'étaient nourris, l'appui institutionnel est remplacé par la technocratie et les jeux traditionnels du pouvoir.

3.4.2.L'appropriation territoriale.

3.4.2.1.Le territoire: un espace approprié,

Dans une section précédente nous avons présenté l'acteur dans son contexte d'intervention sur le territoire, en interaction avec les autres acteurs territoriaux, à la recherche de ses finalités et dans une démarche rationnelle pour l'appropriation des ressources territoriales. Nous allons maintenant mieux expliciter la relation d'appropriation qui lie l'acteur au territoire car c'est sur cette base qu'intervient l'acteur.

Pour [Brunet et al,1992] «*le territoire est un espace approprié avec sentiment ou conscience de son appropriation*» Dans un autre contexte celui de l'ethnographie [Mauss,1947] indique que: «*Un groupe social déterminé possède son terrain de chasse dont même nomade il ne franchira pas les limites. L'indigène connaît son terrain : points d'eau, plantes, nature, nombre et habitudes des animaux; sortis de là, très souvent, il se sentira perdu*» Dans cette dernière citation, on remarquera que l'indigène possède une série d'informations qui lui servent d'indicateurs pour la description de son territoire en fonction de l'utilisation qu'il veut en faire.

Poche (1996), a montré que l'identité d'un groupe social et la notion de territoire sont fortement liés au point que l'on peut dire que les représentations données au territoire représentent une sorte de langage de la spatialité, du groupe.

La relation d'appropriation qui lie l'acteur au territoire est, avant tout, une relation de qualification de l'espace. Selon l'utilisation qui sera faite du territoire, les finalités recherchées, celui-ci sera porteur des caractéristiques représentatives de cette appropriation, et ce sur une étendue plus ou moins grande selon la capacité que possède l'acteur de garder à son profit la maîtrise de son espace d'intervention.

Ainsi, on peut dire que l'appropriation d'un espace (figure 12) en tant que territoire correspond à deux processus conjoints:

-La définition d'une portée, concrétisation d'une volonté de maîtrise de l'espace, même si les limites de cette portée peuvent rester floues car fonction de la capacité de l'acteur à s'imposer dans le jeu des interactions multiples s'exerçant sur le même espace. Cette portée fait référence à une habilitation.

-L'activation des structures cognitives de la personne, du groupe social ou de l'institution (ceux que nous avons appel, "l'acteur") qui s'approprie l'espace. Par structures cognitives, nous voulons parler des processus de savoir, de représentation et d'appréhension du monde.

Ces processus s'appuient sur des capacités de percevoir, de s'exprimer, de raisonner, de mémoriser, d'apprendre et permettent une interprétation cognitive de l'environnement.

Le modèle de l'appropriation territoriale. Conformément à ce que nous venons d'énoncer au chapitre précédent, nous proposons de représenter l'appropriation territoriale par le modèle général suivant.

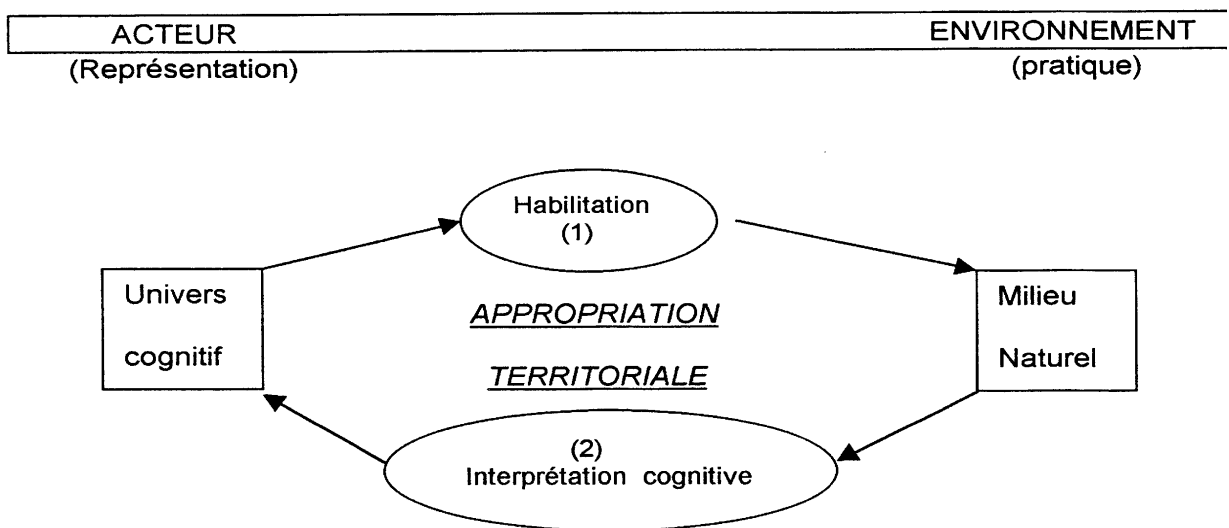


Figure 12: Modèle général de l'appropriation territoriale [Major,1999]

En effet, nous avons vu dans la partie précédente que le contexte de l'intervention territoriale faisait référence à la légitimité de l'acteur (relation d'habilitation) et à l'affirmation de son identité (relation d'interprétation cognitive)

Nous proposons de représenter le phénomène d'appropriation territoriale comme une boucle entre deux univers:

-L'univers "territoire", ancré dans le milieu naturel (à droite), sujet à l'habilitation que se donne l'acteur dans sa volonté de maîtriser, dans son projet et pour des finalités précises, le milieu naturel [objet de la relation (1)];

-L'univers cognitif associé à ce "territoire" concret, tel qu'il est interprété par l'acteur dans sa lecture cognitive [objet de la relation (2)] à l'aide des modèles cognitifs qu'il met en oeuvre.

Ce modèle associe le milieu naturel à un univers cognitif qui lui donne du sens. D'une part, la pratique comportementale sur le territoire est rendue possible par le sentiment d'habilitation qui anime l'acteur, et d'autre part, l'interprétation cognitive des éléments territoriaux prend appui sur la «réalité» du milieu naturel pour construire un univers cognitif permettant la représentation.

Pour reprendre Lévy (1995,p 341), nous pouvons écrire dire que «l'espace du sens ne préexiste pas à l'action (la lectura) C'est en le parcourant, en le cartographiant que nous le fabriquons, que nous l'actualisons» D'une autre façon, Chombard de Lauwe, in Bassand (1997,p 148), rappelle que: «S'approprier un lieu n'est pas seulement en avoir l'usage reconnu, c'est établir une relation avec lui, l'intégrer dans son vécu, pouvoir le marquer de son empreinte et devenir acteur de sa transformation» S'approprier un espace nécessite donc d'être habilité à le faire. Cette habilitation autorise la pratique territoriale et, par les conséquences du comportement ainsi réalisé, actualise l'interprétation cognitive. Mais c'est aussi parce que le milieu naturel est représenté dans un univers de représentation cognitive, dans le contexte d'un système de croyances et de valeurs, qu'il permet la réification des objets territoriaux et par-là, l'action "calculée" et "rationnelle" de l'acteur.

En d'autres termes, "acteur" et "territoire" ne peuvent pas être dissociés, car il faut tenir compte des finalités de l'acteur, de sa rationalité, de son univers cognitif, de ses intentions et de sa légitimité dans le contexte de son intervention.

3.4.2.2.Appropriation territoriale et habilitation

L'habilitation justifie la possibilité des actions comportementales de l'acteur. Elle est fondée sur la légitimité du statut et du rôle de l'acteur, la reconnaissance de ses capacités à agir, mais dépend aussi de son efficacité. Pour prendre un exemple, on peut dire que dans un système de droit fondé sur la propriété privée, l'acte notarié de propriété donne l'habilitation à la jouissance exclusive d'une partie d'espace terrestre. Cette habilitation est acceptée par l'Etat qui en reconnaît la légitimité et en accepte les conséquences. Il définit ainsi un système de régulation sociale auquel la population est contrainte. Par contre, dans un système de type féodal, l'habilitation passe par un autre système de reconnaissance, par exemple par le paiement d'une redevance envers le seigneur (fermage, péage, etc..) et par des relations interpersonnelles d'allégeance. Le système de régulation fondé sur ce type d'habilitation sera différent.

Gayton (1996,p 13) a montré que la territorialité issue de ces deux systèmes d'habilitation était de nature différente. «Si la territorialité peut être considérée comme des droits d'autorité sur le peuple à cause de l'appropriation de la terre, le féodalisme peut être considéré, comme des droits d'autorité sur la terre à cause de l'allégeance des personnes» D'une manière générale, l'habilitation appartient au domaine de la régulation sociale. Elle régit la pratique territoriale en organisant la ségrégation. Il y a ceux qui sont autorisés à intervenir et ceux qui ne le sont pas. A ce propos, on peut citer Grafmeyer (1994,p 40): "La problématique de la ségrégation met ainsi enjeu une question plus générale, celle des rapports que les phénomènes de proximités et de distance sociale entretiennent avec leur éventuelle traduction dans l'espace." Les phénomènes de proximités, ou de distance sociale, tels qu'évoqués dans la citation précédente, dépendent de l'habilitation. Car, pour être habilité, il faut être reconnu "apte à..." et donc, selon Bourdieu (1994), "*avoir intériorisé, un certain nombre de règles et de repères inhérents au système de références constituant le domaine d'habilitation.*"

Le rôle joué par une institution dans le contexte de son intervention sur le territoire n'est possible que grâce à une certaine reconnaissance de son autorité. Par-là l'institution utilise un ensemble de contraintes et de normes réglant son habilitation à intervenir.

Au vu de son importance dans le jeu, l'habilitation appartient au capital symbolique. Si l'on reprend l'exemple de l'aménagement territorial et de l'urbanisme, Dupuy (1991) relève que l'urbanisme en France s'est basé sur la "loi d'orientation foncière", c'est-à-dire sur l'utilisation du sol via le foncier, ce qui a privilégié le zonage et non pas le traitement spatial des problèmes urbains. On peut mesurer, dans cet exemple, compte-tenu de l'impact sur la société qui a pu en résulter, toute l'importance du mode d'habilitation et son influence sur la vision du monde que peut se faire un acteur social. Pour nous, l'habilitation influence la vision territoriale par une sorte de réification des objets territoriaux considérés comme importants, et la construit en fonction des outils cognitifs que possède l'acteur pour interagir avec son environnement.

Inversement, interagir avec l'environnement, sur un territoire, c'est donc aussi interagir avec un ensemble de normes associées à une ou plusieurs appropriations, chacune d'entre elles ,tant légitimée par une habilitation socialement admise.

3.4.2.3.Appropriation et interprétation cognitive

Les modes différents d'appropriation réalisés par les acteurs territoriaux, leur autonomie obtenue par le renforcement de leur identité ont développé non seulement des domaines et des solutions techniques différents nécessaires à l'exploitation active du milieu naturel [relation (1)], mais encore des champs culturels différents, rassemblant de manière cohérente ce que nous avons appelé précédemment les structures cognitives [relation (2)] En effet, derrière la pratique territoriale, s'est constitué:

- ❑ Le champ technique et technologique nécessaire à cette pratique, alors que derrière l'interprétation cognitive se sont constitués,
- ❑ Les éléments de la culture du groupe.

Par culture, nous entendons «un système de valeurs d'une société constituant un ensemble original et cohérent caractérisé par certaines valeurs dominantes formant un ensemble»[Boudon et Bourricaud,1983]

Les champs culturels sont alors des dimensions organisées autour d'un système de valeurs à buts normatifs [Morin,1991] Par ailleurs, ces champs culturels organisent un système de reconnaissance et de légitimation des points de vue et des schèmes d'action dans leur domaine [Bourdieu,1994]

Ici, nous voulons insister sur la notion de cohérence. Elle nous paraît centrale pour la constitution du "sens territorial" et donc pour la transformation d'un espace en territoire. Selon [Vico in Watzlawick,1988,p 33]: *«la construction de la connaissance ne rencontre pas de contraintes du fait de viser une (impossible) correspondance avec une réalité "objective" dont on ne peut faire l'expérience et qu'on ne peut connaître. Elle en rencontre cependant du fait des conditions liées au matériel utilisé qui, qu'il soit abstrait ou concret, résulte toujours d'une construction précédente»* Ainsi, la cohérence du territoire se construit à partir des éléments territoriaux déjà identifiés et significatifs dans le contexte d'intervention de l'acteur, et, à partir d'un processus d'assimilation cognitive associé aux modèles cognitifs. C'est pourquoi elle crée un univers cognitif d'autant plus spécifique que l'interprétation cognitive sera marquée par une culture de métier.

Plus généralement, l'appropriation implique aussi une catégorisation des éléments de l'espace, leur dénomination, à la fois à cause de la relation (2) d'interprétation cognitive, mais aussi à cause de la relation (1) d'habilitation, car pour que celle-ci puisse être active, il faut qu'elle puisse caractériser l'objet sur lequel elle porte et que ces caractéristiques soient partagées par le plus grand nombre. En résumé, s'approprier un espace pour le transformer en territoire, c'est effectuer une interprétation cognitive de ses objets avec les moyens de cette interprétation (distinguer, associer, mémoriser, intégrer...), et créer un univers cognitif qui donne sens à ses éléments.

Par-là, se crée une représentation sociale, c'est à dire un univers de connaissance, qui qualifie l'espace en territoire. Lorsque ce sens est partagé par le plus grand nombre, dans une dimension intersubjective réunissant l'individu à la collectivité, il permet l'émergence d'une territorialité commune.

3.4.2.4.L'univers cognitif et la territorialité

C'est l'univers de la représentation territoriale tel qu'il émerge de la pratique territoriale et de l'interprétation cognitive. Il peut se définir comme une dimension spatio-temporelle dans laquelle s'inscrivent les éléments significatifs du territoire. Cette inscription se réalise par des processus de «détermination issus de l'activation des modèles cognitifs, processus que Basso (1998,p 18) définit par *«On appelle détermination un processus de résolution de ce non-déterminé en un objet, chose ou évènement, déterminé[..] Dans l'idée de détermination il y a le Réel non-déterminé et un champ de possibilités non actualisés, sans qu'il soit possible d'épuiser par un ensemble de règles ce qui va émerger»* Les modèles cognitifs donnent un sens «territorial» à l'espace mental dont Fauconnier assure qu'il comporte une certaine cohérence [Lakoff,1987] Cet univers de la connaissance peut s'apparenter à ce que Lévy (1997) appelle «un psychisme intégral» basé sur une topologie, une sémiotique, une axiologie, une énergétique.

Compte tenu de ce que nous avons écrit dans le chapitre sur le jeu des interactions entre acteurs dans le processus de la concertation territoriale, cette cohérence doit permettre:

-La justification de la légitimité de l'acteur dans son acte d'appropriation (son habilitation)

-La mise en place d'un système de références pratiques, cognitives et symboliques favorisant la réalisation des finalités comportementales de l'acteur sur le territoire.

La justification de la légitimité de l'acteur et la mise en place d'un système de références délivrent une lisibilité «naturelle» au territoire. C'est le sens, -la territorialité- qui garantit la cohérence sémantique du tout et qui transforme l'espace en territoire. Plus encore, ce sens est construit par des pratiques sociales organisées autour des objets territoriaux qui permettent de définir, voire de renforcer, les relations à l'intérieur du groupe. Dans cet univers cognitif se crée une représentation sociale du territoire, sorte d'univers de la connaissance qui permet de qualifier notre relation à l'espace territorial et d'en construire une image mentale pouvant être décrite [Lynch,1998] et surtout communiquée.

Cette représentation ne peut se faire que grâce à un processus d'assimilation cognitive, - basé sur des modèles cognitifs spatio-temporels permet de qualifier l'information perçue pour la rendre pertinente dans le contexte de la représentation sociale précédente.

Ainsi ce processus doit réaliser deux fonctions:

- 1) Une mise en contexte de sens de l'information perçue: cette mise en contexte de sens est dépendante de la nature de l'action envisagée;
- 2) une mise en cohérence des éléments territoriaux grâce à des modèles cognitifs associés à une représentation de l'espace et du temps.

C'est grâce à ce processus d'assimilation cognitive que se construit l'univers de la représentation cognitive du territoire. Nous rejoignons [Von Glaserfeld,1988,p 27] qui affirme que *"la connaissance ne reflète pas une réalité ontologique 'objective' mais concerne exclusivement la mise en ordre et l'organisation d'un monde constitué par notre expérience."*

Il permet d'autre part la construction d'une image mentale du territoire qui en assure la "lisibilité" immédiate et donc une appropriation «naturelle» Pour Lynch (1998), cette lisibilité est la facilité avec laquelle on peut reconnaître les éléments d'une ville et les organiser en un schéma cohérent. Lynch p 9 qualifie l'image mentale du territoire en mettant en évidence la singularité de sa logique de construction "*Une image de l'environnement peut s'analyser à travers trois composantes identité, structure et signification. [...] Une image utilisable requiert d'abord l'identification d'un objet, ce qui suppose qu'on le distingue des autres choses, qu'on le reconnaisse comme une entité séparée. Cela se nomme identité, non pas au sens d'égalité avec quelque chose d'autre, mais dans le sens d'individualité ou d'unicité. En second lieu l'image doit comprendre la relation spatiale ou paradigmatique de l'objet avec l'observateur et avec les autres objets. Enfin, cet objet doit avoir une signification, soit pratique soit émotive, pour l'observateur. La signification est aussi une relation mais tout à fait différente de la relation spatiale ou de la relation paradigmatique"*

De plus, il nous semble que l'univers cognitif dégagé par l'appropriation territoriale doit posséder quatre caractéristiques principales: un espace-temps organisé, une complétude des potentialités, une cohérence sémantique, la lisibilité de ses images c'est-à-dire leur compréhension immédiate.

De ces éléments, nous pouvons en retirer que le territoire peut être vu comme un ensemble d'objets organisés selon une "logique de détermination" et projeté dans une dimension d'espace-temps.

C'est cet ensemble qui assure à la fois la complétude des possibles (donc aussi les événements et leurs conséquences), la cohérence de la réalité observée (orientée vers l'action sur l'espace), la compréhension immédiate des éléments de cet espace.

3.4.2.5. Processus d'assimilation cognitive : la mise en contexte de sens

La mise en contexte de sens définit l'action de compréhension globale par lequel l'acteur territorial structure ses représentations de l'espace dans l'univers cognitif (figure 13).

De notre expérience, elle peut être:

Pour l'espace, de type "globalisante" ou de type "détaillée"; et pour le temps, de type "diachronique" ou "synchronique".

Les contextes d'intervention qui nécessitent une coordination entre plusieurs types d'action de nature différente, sans réalisation immédiate, adopteront, généralement, une approche "globalisante" jouant sur une planification ou une coordination établie selon une ligne de conduite respectant les équilibres. Il s'agit dans ce cas de créer un contexte d'intervention dans lequel pourront s'exprimer les acteurs. C'est la raison d'être par exemple de l'aménagement du territoire et de son plan directeur. Les contextes d'intervention qui nécessitent une réalisation concrète projetée dans un avenir certain adopteront une approche territoriale "détaillée" pour leur permettre de pratiquer la mesure et d'anticiper la réalisation au plus proche de sa réalité future. Un contexte "diachronique" est un contexte en évolution continue par rapport au temps. Un contexte "synchronique" est un contexte de situation de ses éléments pris à un moment déterminé.

<u>Dimension</u>	<u>Représentation</u>	
Pour l'espace	GLOBALISANTE	DETAILLÉE
Pour le temps	DIACHRONIQUE	SYNCHRONIQUE

Figure 13: Action de compréhension globale par l'acteur territorial

Illustrations de nos propos

Ainsi, un projet de génie civil de construction de route, nécessitera, pour la partie technique, une approche détaillée du territoire par courbes de niveaux. Pour ce qui concerne la situation des éléments du projet dans le temps, la mise en contexte sera de type "synchronique" car le projet entraînera, s'il se réalise, une modification de l'environnement actuel, modification dont il faut mesurer l'impact in situ. La mise en contexte de sens sera de type "détaillée, synchronique". Il en est de même pour les projets d'urbanisme.

Pour un office des transports par contre, le même projet sera perçu différemment. La mise en contexte sera "globalisante" par la mesure de l'impact en termes de report de circulation et "diachronique" pour l'évaluation des flux résultants sur une certaine période.

L'acteur social est conditionné, dans sa pratique territoriale, par une interprétation structurante de mise en contexte de sens des éléments physiques ou symboliques du territoire. Cette interprétation s'appuie sur les finalités recherchées par l'acteur dans son action sur le territoire (figure 14).

<u>Contexte</u>	<u>Intervention</u>	Coordination	Réalisation concrète
Diachronique		Aménagement du territoire Plan directeur Evolution continue Avenir incertain	
Synchronique			Approche territoriale détaillée Pratique de la mesure Avenir certain

Figure 14: La mise en contexte de sens et la logique de détermination

3.4.2.6. Processus d'assimilation cognitive : les éléments du modèle spatio-temporel

Une fois posé le contexte de sens, les éléments de l'appropriation territoriale se mettent en place dans une dimension d'espace-temps structuré par une manière spécifique d'utiliser cet espace et ce temps.

Nous proposons la classification suivante [Major,1999]:

Pour ce qui concerne *l'espace*, il peut y avoir une utilisation:

- De la totalité de l'espace [*espace indifférencié*] mais qui oblige, cependant, pour la nécessité de l'action, une décomposition de l'espace, ans l'un ou l'autre des trois types suivants d'espace
- D'une fragmentation de celui-ci en surfaces jointes ou disjointes de nature différente [*espace fragmenté*] et délimitées;
- D'une linéarisation de celui-ci en un ensemble de points joints (ligne, courbe, axe) [*espace linéarisé*];
- D'une sédimentation de l'espace en un ensemble de points répartis dans l'espace [*espace sédimenté*] et qui peuvent être associés en réseau.

Pour ce qui concerne *le temps*, il peut y avoir une utilisation

En projection linéaire [passé - présent, présent - passé, présent - futur, passé - futur] donnant lieu à un *temps discrétisé*;

En cycle intemporel [cyclique, présent - futur - passé - présent] donnant lieu à un *temps continu*.

Dans tous les cas, la représentation territoriale résultante sera différente, car adaptée à l'appréhension qui en est faite (figure 15). Elle structurera la représentation du territoire et la vision qui en résulte.

Pour ce qui concerne l'espace:

- ❑ Dans le cas de l'espace indifférencié, l'univers projeté est considéré comme homogène, créant ainsi une forme. Il s'agit de considérer la masse, l'ensemble comme une seule unité. C'est le cas des territoires des Etats-Nations entourés d'une frontière bien définie.
- ❑ Dans celui de l'espace fragmenté, il y a "mitage" de l'univers, c'est-à-dire découverte et mise en visibilité d'une granularité différentielle. Il s'agit de mettre en évidence des rapports différentiels entraînant des transferts.
- ❑ Dans le troisième cas, celui de l'espace linéarisé, la projection privilégie le flux. Il s'agit de mettre en évidence le mouvement, le déplacement.
- ❑ Dans le dernier cas, celui de l'espace sédimenté, la projection revient à privilégier la centralité d'une caractéristique de l'objet territorial considéré, soit au travers de la relation d'association (qui peut s'exprimer par la constitution d'un réseau) ou encore au travers de l'identification de l'objet lui-même.

De la même façon, pour ce qui concerne le temps:

- ❑ Dans le cas du temps discrétisé, l'univers sera reconstruit à partir d'une rupture de situation; on projette la situation du passé vers le présent ou du présent vers le futur.
- ❑ Dans le cas du temps continu, l'univers sera évolutif et le traitement de l'information se fera par variation de situation au fur et à mesure de son développement.

<u>Représentation</u> <u>Dimension</u>	Projection de l'univers	Traitement de l'information	Forme
ESPACE indifférencié	Univers homogène	Etat-Nation	Masse
Fragmenté	Granulité différentielle	Découverte et mise en visibilité d'un <i>mitage</i> de l'univers	Etablir des rapports avec transferts
Linéarisé	En flux	Mise en évidence du mouvement	déplacement
Sédimenté	Caractéristique centrale	Relation d'association	Réseau
TEMPS	Projection de l'univers	Traitement de l'information	Forme
Discrétisé	Rupture de situation	Reconstitution à partir du passé	projection
Intemporel	Univers évolutif	Variation de situation	Mesure des écarts de développement

Figure 15: Processus d'assimilation cognitive: les éléments du modèle spatio-temporel

Dans chaque type de projection "Espace-Temps", le repérage sera différent. Il pourra se faire:

- ❑ Par mesure de déplacement (à l'aide de coordonnées X,Y) dans l'espace indifférencié, marquant l'uniformité de l'espace et par fragmentation pour en permettre l'évaluation selon des critères caractéristiques;
- ❑ Par relation topologique dans l'espace fragmenté (proximité, adjacence, inclusion), marquant la rupture et le maillage de l'espace;
- ❑ Par repérage axial dans l'espace linéarisé, marquant la direction du flux ;
- ❑ Par repérage ponctuel dans l'espace sédimenté, marquant, avant tout, la mise en évidence de l'objet. A noter que l'association des objets dans un réseau ou dans une couche territoriale" réalise un changement d'échelle de lecture et permet ainsi une vision globalisante de l'ensemble dans une même logique sémantique d'interprétation.

3.4.2.7. Les différents niveaux d'appropriation

Par la définition que nous en avons donné, l'intensité de l'appropriation est évidemment fonction du degré de reconnaissance sociale de l'habilitation et de la richesse de l'interprétation cognitive (Tableau 3)

Nous pouvons établir le tableau suivant:

Tableau 3: Les différents niveaux d'appropriation en fonction de l'intensité de l'appropriation.

Habilitation int. cognitive	Forte	Faible
Générale	Etrangers	acteurs politiques
Spécifique	Individus	acteurs territoriaux

On remarquera dans ce tableau que le renforcement de l'habilitation va de pair avec l'institutionnalisation; alors que la spécificité de l'interprétation cognitive va de pair avec la pratique territoriale.

Ce qui nous fait dire que citoyenneté et territorialité sont fortement liées. De nouvelles formes de citoyenneté induiraient par conséquent, pour nous, de nouvelles formes de territorialité et inversement. Par conséquent, lorsqu'un programme de développement territorial, un Pacte fait des TIC un axe stratégique, nous pensons qu'il contribue à faire émerger de nouvelles formes de citoyenneté.

Conclusion

L'exploitation du milieu naturel a conduit tout naturellement à la production de biens et de services. L'échange de ces biens et services, d'abord fondé sur le troc, puis dématérialisé par l'introduction de la monnaie, - élément fortement symbolique -, a nécessité d'une part la mise en place d'un système de mesures propres à chacun des domaines d'exploitation du milieu naturel (système normatif), mais aussi, d'autre part, la mise en place d'un réseau de niveaux d'équivalence entre ces systèmes de mesures pour la valorisation, la reconnaissance et l'appréciation du travail fourni faisant intervenir un espace de négociation de la légitimité accordé aux acteurs. [Bourdieu,1994] fait remarquer à ce propos que l'Etat-Nation, par l'institution des règles monétaires, et par la mise en place d'un système législatif, a organisé la reconnaissance de la légitimité des acteurs sociaux dans les différents secteurs de la vie économique et sociale.

Pour ce qui nous concerne, dans le domaine du territoire, nous pouvons écrire que, sur la base d'une légitimation politique (utilisation de la relation (1)), l'Etat-Nation s'est approprié ce que nous nommons communément "le territoire national". Les identités régionales ont dû céder le pas à la notion d'identité nationale par l'affaiblissement des pouvoirs seigneuriaux régionaux et la définition de frontières [Nordman,1998] D'autre part, le remplacement des langages régionaux (patois) par une langue officielle comme en France par exemple, a eu pour but de renforcer l'identité nationale (utilisation de la relation (2))

Enfin, nous pensons que le véritable enjeu des conflits et arbitrages territoriaux est la reconnaissance de l'habilitation (relation (1) : habilitation), puis celle du partage d'une communauté de sens sur l'objet de l'appropriation (relation (2) : interprétation cognitive) au travers de processus culturels institutionnalisés, donc socialement reconnus. Car il faut non seulement que l'autorité du pouvoir soit reconnue comme légitime pour pouvoir être contraignante, mais encore que cette autorité puisse s'exercer «naturellement». L'appropriation territoriale explique la création d'univers cognitifs différents pour les acteurs territoriaux. Dans cet univers, la représentation territoriale se détermine par l'activation des modèles cognitifs qui la fixe dans une dimension spatio-temporelle, en assure une lisibilité naturelle et en permet la communication. D'autre part, l'habilitation organise la ségrégation spatiale par l'organisation des pratiques sociales.

Ainsi, l'appropriation territoriale ne peut pas être dissociée de la territorialité, phénomène d'émergence de sens, qui se crée et se justifie par elle et qui qualifie notre relation au territoire. Comme nous ne convenons pas dans notre problématique de cette dissociation, nous avons privilégié une approche holistique. Et parce que ce méta-modèle est d'abord de nature holistique et prend appui sur la création de sens, et que la territorialité est précisément le sens qui transforme l'espace en territoire, nous pouvons maintenant présenter la modélisation qui en résulte et qui met en jeu la territorialité.

Nous irons plus avant dans cette notion qui nous semble fondamentale.

3.5.Un ensemble d'éléments en interactions et porteurs de sens.

3.5.1.1.Le territoire: les caractéristiques fondamentales

En tant que système, nous pensons que le territoire peut être vu comme un système non isolé, non-linéaire et auto-organisant.

1. Il est non isolé car il est soumis à des flux d'énergie et de matière qui tendent à renouveler ses éléments. Il en est ainsi de l'énergie solaire ou des flux de matière organique ou inorganique circulant sur ce territoire.
2. Il est évidemment non-linéaire car il est le lieu de multiples interactions, créant ainsi une complexité de comportements qui ne peut pas se résumer à un modèle simple et déterministe. Les modèles de simulation de l'évolution d'une population sur un territoire donné ou les modèles climatiques ou même les modèles économiques montrent toute l'importance des phénomènes de non-linéarité s'exerçant sur le territoire. A fortiori, l'évolution d'un territoire, avec ses composants multiples, ne se place pas sur une trajectoire déterminée à l'avance. C'est pour cela que nous affirmons que le système "territoire", avec ses éléments constitutifs, est un système non-linéaire.
3. Le territoire, dans des limites définies, est aussi un système auto-organisant. Pour le montrer, nous allons mettre en évidence l'existence de processus auto-organiseurs centrés autour de la cohérence de sens, comme nous le verrons dans la description de la dynamique du modèle.

Pour l'instant, à l'instar d'Atlan (1986,p 84-85) qui déclare que «la création de signification de l'information est au centre des phénomènes d'auto organisation», nous pouvons commencer par constater que le territoire est composé d'éléments porteurs de sens. Nous en avons parlé lorsque nous avons décrit le mécanisme d'appropriation territoriale, la sélection des objets composant le territoire selon l'interprétation cognitive, enfin la cohérence du tout dans un sens construit conformément aux finalités recherchées.

Pour nous, le territoire est un espace composé d'éléments en interactions et porteurs de sens, en l'occurrence la territorialité.

3.5.1.2.Le territoire: un espace terrestre, réel et concret

Pour [Bailly,1984], le territoire est d'abord «un espace terrestre, réel et concret, (qui) est donné, vécu et perçu»Il est donné car concret et réel, vécu par la confrontation de son identité avec nos intentionnalités et nos finalités, perçu par le contact de proximité et les dimensions de notre interaction avec lui.

Chacune de ces dimensions d'interaction est porteuse de sens. Ainsi, l'habitat peut être considéré comme un espace domestique porteur de sens en terme de qualité de vie et de sociabilité (localisation et type d'habitat), mais aussi en terme d'expression de personnalité par l'aménagement que l'on peut en faire. La relation au territoire est perçue au travers des rôles assumés par l'acteur, rôles qui lui donnent ainsi du sens. Inversement, le territoire peut être vu comme un ensemble de construits relationnels, une espèce d'extériorisation spatiale d'un groupe social comme le propose [Poche,1996] Dans les chapitres précédents, nous avons vu que les interactions des acteurs avec le territoire, directement ou indirectement au travers du jeu social, définissent un système humainement construit.

A partir de ce constat, il nous a semblé particulièrement opportun d'établir un modèle du système «territoire» qui rende compte à la fois de la matérialité des objets territoriaux, des approches cognitives différentes des intervenants qui en effectuent une lecture spécifique, et du sens «territorial» qui transforme l'espace en ressources partagées.

Pour bien comprendre la modélisation que nous en avons faite, rappelons rapidement que le modèle se décompose en trois plans fortement imbriqués et indissociables l'un de l'autre : celui de la matière physique (premier niveau); celui de l'information (deuxième niveau); celui de l'identité (troisième niveau) Il ne faut pas considérer ces niveaux comme des couches mais comme des ensembles imbriqués de nature différente. C'est là toute la difficulté de la compréhension du fonctionnement du modèle. Enfin, ce modèle est aussi une représentation de la complexité d'un système par l'explicitation de la dynamique de complexification qui peut le faire évoluer vers des niveaux de complexité croissante.

Dans le contexte de notre modèle du territoire (figure 16), nous allons décrire chacun des trois plans et définir leur contenu objets physiques et concrets au premier plan; relations et informations, mais aussi agrégation ou composition d'objets dans des concepts pour le deuxième plan; enfin, territoire en tant qu'espace porteur de sens pour l'acteur et en tant que lieu d'interactions multiples entre acteurs au troisième plan.

Nous présenterons aussi la spirale de la complexification territoriale (figure 17) qui montrera comment le territoire se transforme, grâce aux acteurs et à leurs interventions, mais aussi grâce à la résonance sociale des événements. Car sans événement social, il n'y a pas, pour nous, d'interactions entre acteurs et donc pas de transformation territoriale. Ces événements créent une territorialité qui donne véritablement sens au territoire.

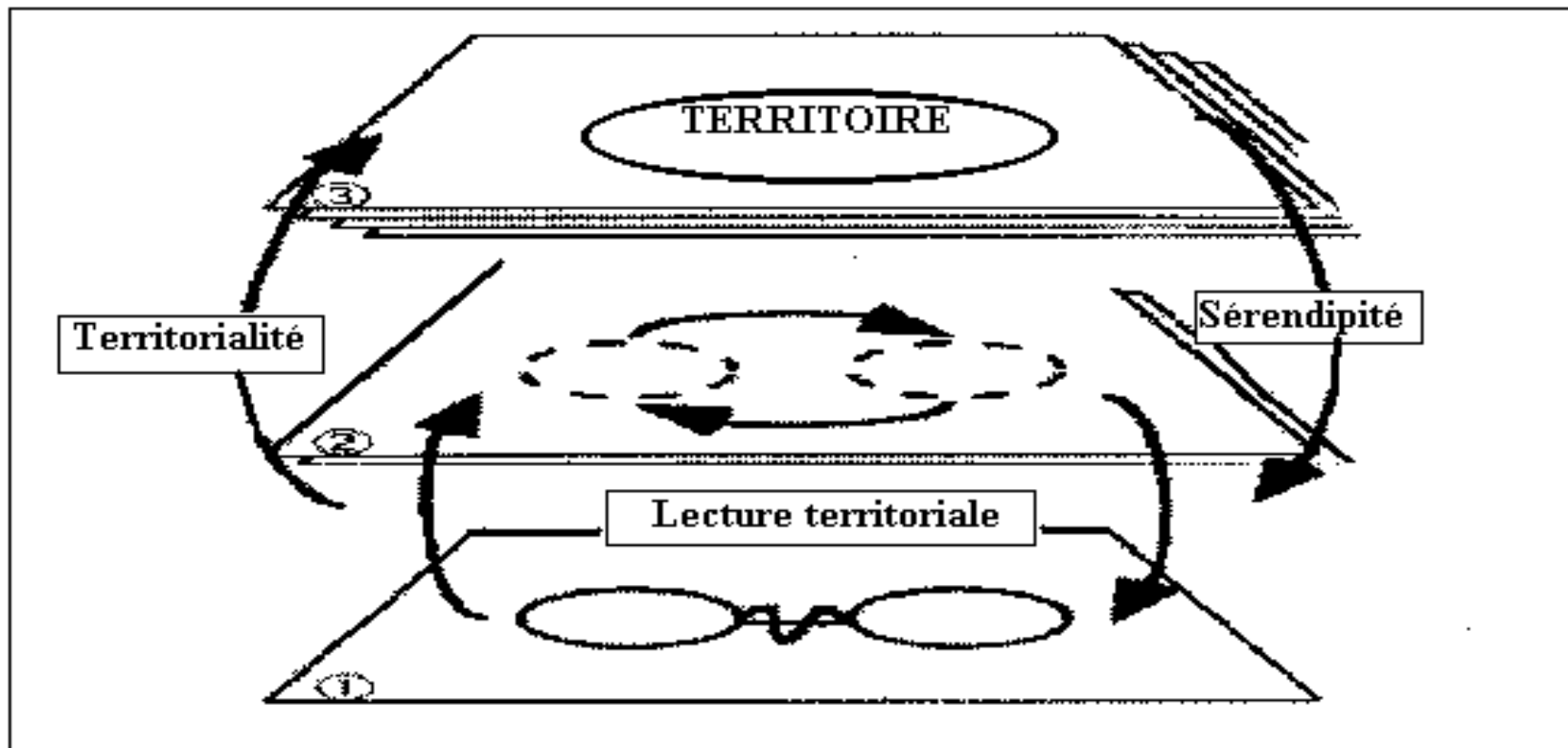


Figure 16: Territoire, le modèle général par [Major et Golay, 1996, 1998]

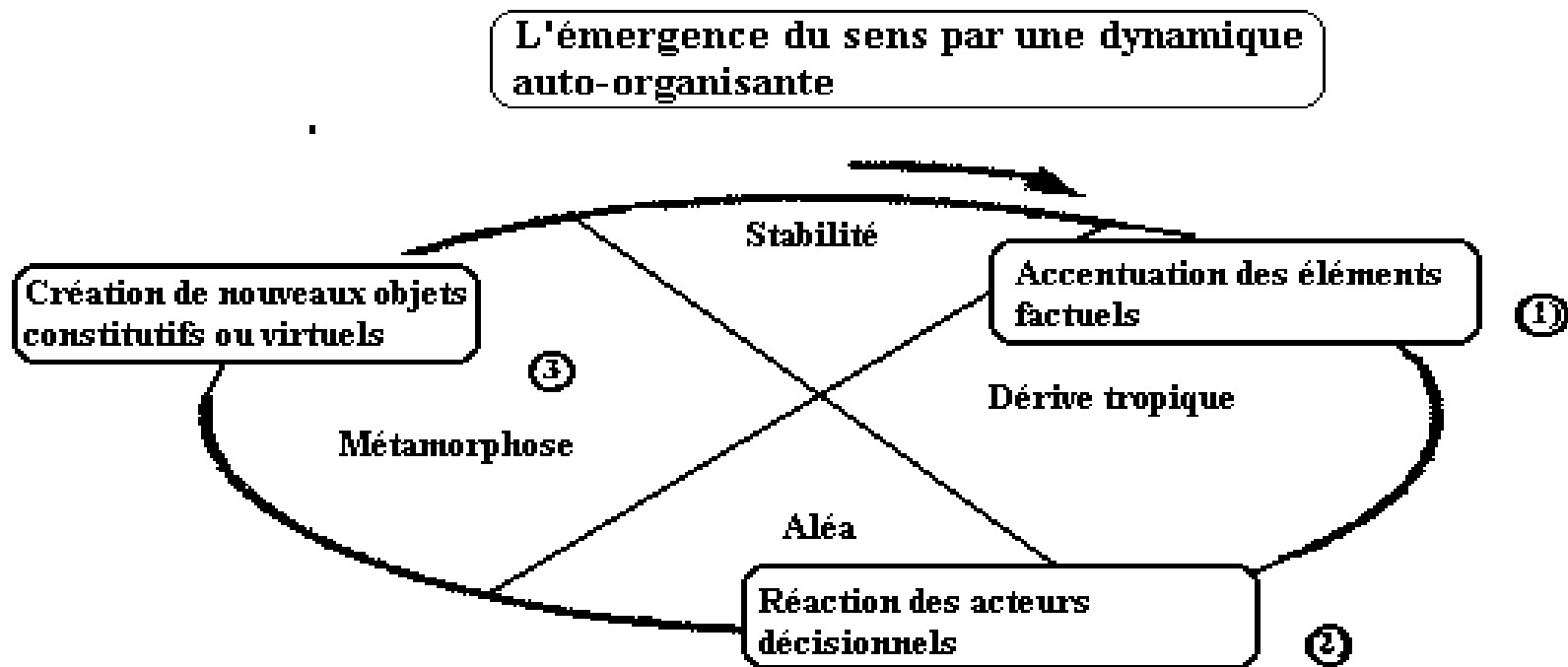


Figure 17: Spirale d'émergence du sens et de la complexification [Major et Golay,1998]

3.5.1.3.Des objets concrets aux objets virtuels du territoire.

Nous commençons la description du modèle par le plan physique (plan 1, figure 16), celui des objets concrets, de la matière et de tout ce qui est construit à partir de cette matière. Au préalable, et à la suite de [Prelaz-Droux,1995], nous identifierons trois types d'objets dans le territoire.

Il s'agit:

- Des objets constitutifs, qui correspondent à une réalité concrète du territoire : les monuments, les bâtiments, les routes, les végétaux, l'eau,..., mais aussi les biens, services, déchets produits par les activités économiques, sociales, culturelles.

Pour classifier les objets constitutifs, [Prelaz-Droux,1995] distingue trois domaines génériques: (1) les infrastructures équipant le territoire en réseaux et ouvrages de génie-civil; (2) le milieu naturel (sol, eau, air, faune, flore) et le milieu anthropique; (3) les activités économiques, sociales et culturelles.

- Des objets virtuels, qui sont issus de processus d'abstraction appliqués aux éléments du territoire par les acteurs et qui regroupent, de manière composite, une série d'objets constitutifs.

Nous, pouvons encore distinguer deux types d'objets virtuels: les objets virtuels normatifs et les objets virtuels symboliques. A titre d'exemple d'objets virtuels normatifs, on peut citer les exploitations agricoles ou les entreprises, qui rassemblent à la fois des hommes, des bâtiments, des surfaces d'implantation, des ressources financières, mais aussi du savoir-faire ou des réseaux de distributions. On peut aussi citer les zones d'affectation ou les pôles d'échange associés à l'aménagement du territoire, des parcelles, mais aussi les bassins versants. C'est encore le cas des courbes de niveaux exprimant le relief géographique ou des lignes de pente pour la déclivité. Tous ces objets ont pour fonction de «crystalliser»en quelque sorte la règle et de faire référence à un domaine spécifique d'interprétation normative.

Les objets virtuels symboliques, quant à eux, ont valeur de symbole.

Parce qu'ils sont porteurs d'une projection affective, ces objets deviennent ce que Nora appelle, dans un autre contexte, des «lieux de mémoire» [Candon,1998] et font référence alors à une histoire. A titre d'exemple nous pouvons citer les objets du patrimoine architectural («la Tour Eiffel») ou encore la notion de «point de vue remarquable» ou même la notion très subjective de paysage caractéristique (le «Pont du Gard») Dans d'autres civilisations, certaines montagnes étaient associées au sacré que ce soit le monde des divinités ou celui des ancêtres. Parce qu'ils sont la composition d'objets constitutifs, et conformément à la structure du méta-modèle retenu, les objets virtuels appartiennent au deuxième plan, celui des relations. Ils seront présentés dans un chapitre ultérieur.

D'autre part, les flux de matière et d'énergie agissant sur les objets physiques par les activités naturelles créent des phénomènes qui peuvent donner lieu à des éléments factuels, qui correspondent aux faits observés (figure 17, étape 1) Ces éléments sont le résultat du changement d'état d'un ou de plusieurs objets constitutifs. Ces changements sont dus à une dérive tropique faisant suite à l'exercice d'une activité naturelle ou fonctionnelle sur le territoire.

Une pollution modifie la qualité de l'eau ou de l'air, une pluviométrie supérieure à la normale ou une inondation augmente la quantité d'eau, la densification de la population sur un lieu donné à cause d'une poussée démographique ou d'une migration, le recours massif à l'utilisation automobile pour se déplacer modifie la qualité de l'air, ou encore l'innovation technologique. Ces éléments nécessitent une interprétation. Aussi, ils sont associés à des éléments facteurs, qui balisent l'espace d'interprétation dans le système de croyances et de valeurs propres à l'acteur territorial.

D'une part, pour apparaître ou disparaître, les éléments factuels utilisent un ou plusieurs objets constitutifs (les unités de production pour l'innovation technologique, le lit de la rivière pour l'inondation, l'infrastructure routière lors de ralentissements du trafic routier, la zone géographique pour la densification de la population, la couverture géographique pour la pollution) D'autre part, pour pouvoir en interpréter le sens, il faut faire référence à un modèle explicatif qui va fonctionner en tant que contexte d'interprétation. Ce modèle est composé de ce que nous avons appelé les éléments facteurs.

Ainsi, l'innovation technologique est à la fois porteuse de gains de productivité, de changement et d'adaptation à de nouvelles conditions de travail. Mais ce phénomène peut générer du chômage. De même, l'inondation n'est pas bonne ou mauvaise en soi. Du temps des pharaons, les crues du Nil étaient considérées comme bénéfiques aux sols par l'apport en alluvions qu'elles fournissaient. Par contre, Si le sol est emblavé, l'inondation peut être néfaste aux cultures. Les exemples précédents montrent bien l'importance de l'interprétation donnée aux événements qui ont lieu dans l'espace physique et qui interfèrent avec les finalités recherchées.

Les objets constitutifs et les éléments factuels (Figure 17), appartiennent au premier plan du modèle systémique du territoire.

Ces éléments sont le résultat d'activités fonctionnelles humaines ou naturelles. Les objets constitutifs en sont le résultat concret ou le résultat d'éléments factuels (phénomènes naturels ou artificiels) qui sont interprétés à partir de références faites au système de croyances et de valeurs (éléments facteurs).

3.5.1.4. Le plan des relations qui forment la territorialité : le construit relationnel.

Le deuxième plan du modèle (figure 16) met en évidence les informations circulantes et les relations entre les objets du premier plan.

Toujours à la suite de [Prelaz-Droux,1995] nous pouvons retenir d'une part, les éléments d'identification des objets et d'autre part, les relations entre les objets eux-mêmes.

- En ce qui concerne les objets constitutifs:

Les relations topologiques liant les éléments par des notions de voisinage, d'adjacence, d'intersection, d'appartenance, d'inclusion.

les relations d'utilisation ou d'occupation: les eaux usées d'un bâtiment utilisent un réseau de canalisation pour leur écoulement, les véhicules utilisent des voies de circulation, les entreprises utilisent des fournitures pour produire ou des réseaux pour distribuer leurs produits.

Mais aussi, les bâtiments occupent un certain volume et une surface au sol, tout comme la végétation.

- en ce qui concerne les éléments factuels:

Les relations d'utilisation ou d'occupation liant les éléments factuels aux objets constitutifs, dans le contexte de la réalisation de l'événement; l'association avec des objets constitutifs pour tenir compte des relations de cause à effet, fonction de la potentialité d'occurrence de l'événement sous certaines circonstances et/ou du changement d'état des objets constitutifs (état de la route, vitesse et accident); l'association avec d'autres éléments factuels dans des relations de simultanéité ou d'enchaînement liées à la dimension temporelle (occupation des sols, inondation et risque épidémique); la temporalité de l'événement.

En plus de ces relations entre éléments physiques et éléments factuels qui appartiennent au monde du concret, il faut aussi tenir compte des relations d'agrégation, de composition, de généralisation qui forment les objets virtuels, objets dont nous avons parlé précédemment. Par exemple, les zones d'affectation expriment la volonté d'organiser l'espace des ressources territoriales en fonction des activités qui s'y exercent, mais permettent aussi une expression de la densité du bâti, donc une traduction pour l'architecte ou l'urbaniste porteur d'un projet sectoriel. Ou encore, la gare est le lieu de transfert des voyageurs (espace économique des personnes) vers le réseau ferroviaire (espace physique du déplacement)

Le rôle des objets virtuels est important. En effet, ils sont aussi le résultat d'un processus de complexification du territoire en rapport avec une activité. Ils marquent la volonté d'un intervenant décisionnel de poser les règles du jeu pour essayer de le contrôler, et en tous cas d'apparaître comme partenaire à part entière dans ce jeu. Ils peuvent donc devenir, par ce biais, des outils de stratégie et des enjeux à fort pouvoir symbolique. Pendant longtemps, la zone d'affectation a été considérée comme un instrument utile à la régulation globale des interventions sur le territoire assurant ainsi à l'Etat le pouvoir de décider de l'utilisation du sol au niveau national. De la même façon, les normes européennes en matière de protection de l'air, de l'eau, du sol, participent à ce principe: il s'agit d'édicter des règles pour qualifier ce qui est bon ou mauvais selon les principes d'une rationalité axiologique en opposition avec les règles d'une rationalité économique de moindre coût de production; mais il s'agit aussi, pour l'Etat, de se poser en tant qu'arbitre entre les intérêts économiques des entreprises et les intérêts écologiques de la population, donc de faire accepter les règles du jeu et par-là d'apparaître comme un acteur incontournable. La perception des éléments factuels au travers de la grille des «éléments facteurs», les processus d'interprétation sur la base des éléments facteurs, et les processus d'abstraction permettant la création des objets virtuels font partie de ce que nous avons appelé les structures cognitives par lesquelles l'acteur acquiert ou structure les informations relatives au territoire

3.5.1.5. La territorialité comme sens donné au territoire

En résumé, pour un acteur territorial, les éléments du territoire que nous venons de décrire aux deux premiers niveaux du modèle, font intervenir trois dimensions d'appréciation:

La dimension physique, pour ce qui est de la matérialité des objets territoriaux.

La dimension cognitive, pour leur dénomination et pour les interprétations qui peuvent être faites des événements agissant sur eux.

La dimension normative et symbolique, pour ce qui caractérise les objets virtuels

Ces trois dimensions forment l'essence du phénomène informationnel à savoir, la territorialité. C'est dans l'interaction de ces trois dimensions, - dans le sens que l'acteur donne à sa relation au territoire au travers de ces trois dimensions - qu'il transforme l'espace en territoire. Nous pouvons écrire que ces éléments composent le territoire et, lorsqu'ils sont porteurs de sens ils écrivent la territorialité. En quelque sorte, la territorialité est une empreinte que forme l'acteur dans les trois dimensions mentionnées et qui permet: de sélectionner les objets territoriaux significatifs du territoire, de les identifier et de les caractériser et de les associer, éventuellement, dans un univers normatif pour permettre la création de règles, voire de les transformer en symboles. D'une certaine façon, [Raffestin,1981] confirme cette façon de voir en affirmant: «La territorialité [...] reflète la multidimensionnalité du vécu territorial par les membres d'une collectivité, par les sociétés en général»

Nous proposons de retenir ces trois dimensions pour décrire la multidimensionnalité du vécu territorial (figure 18).

Si l'on revient au modèle de l'appropriation territoriale que nous avons présenté (p 86):

- l'habilitation renvoie à l'exercice des pratiques sociales, c'est-à-dire à la dimension physique des objets territoriaux et à l'exercice de l'autorité, c'est à dire à la dimension normative et symbolique associée à la régulation sociale relative à l'utilisation de l'objet;
- l'interprétation cognitive renvoie aux modèles cognitifs, donc à la dimension cognitive relative à l'objet.

Enfin, on retrouve bien là le rôle central de l'objet territorial (figure 19) dans la relation sociale comme nous l'avons déjà évoqué.

	<u>OBJETS</u>	INTERACTION	MULTIDIMENSIONNALITE
<u>DIMENSION</u>			
Cognitive	Territoriaux	Territorialité	Identification, caractérisation
Cognitive	-dénomination -Caractéristiques	=Transformation de l'espace en territoire	Association
Normative et symbolique	virtuels		Création de règles Transformation en symboles

Figure 18: La multidimensionnalité du vécu territorial.

	<u>OBJETS</u>	<u>APPROPRIATION TERRITORIALE</u>
<u>DIMENSION</u>		
Physique	Habilitation	Exercice des pratiques sociales
Cognitive	Interprétation cognitive	Dimension cognitive relative à l'objet
Normative et symbolique	Habilitation	Exercice de l'autorité=régulation sociale relative à l'objet.

Figure 19: Le rôle central de l'objet territorial dans la relation sociale.

3.6.L'émergence du territoire : le niveau de l'identité.

Le troisième niveau du modèle est celui de l'identité (figure 16, 3^e plan). Pour nous, le territoire ne peut émerger que grâce à la constitution de la territorialité, construite dans une dimension de sens par l'interaction de l'acteur avec l'espace et avec les autres intervenants, au travers des trois dimensions évoquées précédemment. Le processus d'appropriation de l'espace, - qui construit le sens territorial, c'est-à-dire la territorialité - assure une cohérence et une lisibilité d'ensemble. D'un point de vue informationnel, la confrontation entre le territoire construit dans cette cohérence cognitive et la réalité du territoire tel que vécu dans la pratique du système d'interactions, crée une véritable dialectique. Cette dialectique d'intégration-différenciation, propre à l'acteur, va donner lieu à la perception de nouveaux éléments factuels, en consistance ou en dissonance cognitive avec les éléments résultant du processus d'appropriation. Si l'on se rapporte au méta-modèle retenu on voit qu'il s'agit d'une dérive de dernier niveau, celui du plan de l'identité, c'est-à-dire d'une dérive référentielle ou sémiologique.

Cette dérive nécessite l'adaptation du comportement de l'acteur à la réalité observée du territoire. C'est ce que certains auteurs ont nommé "sérendipité". Il s'agit, pour [Merton,1965] de l'observation d'une anomalie stratégique qui n'a pas été anticipée et qui peut être à l'origine d'une nouvelle théorie. Ici, il s'agirait d'une redéfinition de la lecture territoriale pour la rendre plus adéquate à la situation observée. Remarquons qu'une parfaite efficacité du comportement d'adaptation de l'acteur à son environnement nécessiterait la conformité exacte entre le territoire réel et le territoire conçu, ce qui signifierait aussi, pour l'acteur, la disponibilité instantanée d'une information représentative et complète sur le territoire approprié. On mesure là toute l'importance de la maîtrise des moyens technologiques de traitement de l'information, de leur intégration dans le contexte de l'exercice du métier, et des enjeux cachés qui leur sont liés [Roche,1997]

Nous pensons que l'acteur vise cette efficacité et qu'il construit son territoire d'une manière congruente, en accord avec la pertinence de sens qui est donnée par le système de croyances et de valeurs sous-jacentes à ses finalités, et conformément à la construction de sa territorialité.

Par pertinence, nous entendons la qualification du rapport «effet/effort cognitif» au sens de Wilson (1992) et Sperber (1996), c'est-à-dire celle de moindre effort en termes d'assimilation, d'intégration, d'association d'informations et de schémas d'abstraction.

3.6.1. *Historicité territoriale et évènement social.*

Ainsi, pour chacun des acteurs l'évènement est interprété dans une histoire qui lui sert de contexte. En ce qui nous concerne, cette histoire est à la base de l'identité du groupe social; L'évènement nécessite d'être réintégré dans cette histoire, par une «mise en intrigue» [Ricoeur,1990] pour lui permettre de trouver une signification. L'acteur "porte-parole" a donc aussi pour fonction d'offrir une nouvelle lecture [Vermander,1997]

La dynamique du territoire peut s'illustrer de la façon suivante (figure 17):

-à partir d'un état stable (en haut), c'est-à-dire de l'état du territoire à un instant donné, la dérive tropique naturelle des objets constitutifs suite à l'interaction des phénomènes naturels ou artificiels sur le territoire amène à une accentuation des éléments factuels (inondations, pollutions, stress, trop forte promiscuité, délinquance, chômage, accidents, engorgements routiers) Cette accentuation (étape 1) va pouvoir donner lieu à une redéfinition du paysage territorial selon l'appréciation que se feront les acteurs décisionnels de la situation et selon leur poids respectif dans leur capacité d'intervention sur le territoire. Il y aura ou non réaction des acteurs décisionnels (étape 2) dans un contexte de «débat social» que l'on présentera par la suite. Par la création de nouveaux objets constitutifs ou virtuels (étape 3) (agrandissement de voies, création de nouveaux tronçons routiers, désenclavement, endiguement, lois et règlements..), ils tenteront de répondre de manière adaptée à la situation dans leur propre logique d'intervention. La création de ces éléments correspondra alors à une complexification de la représentation territoriale et du territoire en général (nouvelle territorialité) et, par conséquent, apportera des modifications dans les règles du jeu des interactions sur le territoire. Ces modifications entraîneront en effet, à terme, l'ajustement du comportement des acteurs.

Le rôle de la perception de l'évènement, évoquée dans l'étape 2, est important: il est le déclencheur de la transformation territoriale et force la réaction des acteurs sociaux.

Mais, pour cela, il faut qu'il y ait non seulement changement d'état d'un élément du territoire, mais encore évènement social, dans le sens où l'évènement interprété représente bien une réalité de préoccupation sociale. D'où toute l'importance du «débat social» évoqué plus haut. Il faut donc que l'évènement ait une certaine résonance, à la fois:

- en terme de portée ou encore selon Callon et Latour (1991) en terme de réseau constitué et de porte-parole pour sa traduction;
- en terme de risque de perte en crédibilité car il peut remettre en cause la légitimité du statut de l'acteur et la crédibilité de son rôle.

Car comme l'écrit Dosse (1997,p 338) l'évènement est dangereux pour les acteurs en présence et peut amener d'autres parties prenantes dans le jeu. «L'évènement est créateur d'acteurs [Stengers,1986], d'héritiers qui parient en son nom, intéressés à réaliser la propagation des idées ou novations portées par la discontinuité qu'il engage. Pour ses héritiers, l'évènement fait une différence entre le passé et le futur» «Ce lien constitutif entre l'évènement et ses héritiers ouvre le devenir de la rupture événementielle à une indétermination originelle de sa portée, qui n'est plus a priori, mais ce que feront les acteurs qui en propageront l'onde de choc»

Levi-Strauss (1955,p 161) parle de ce sentiment d'appartenir à une même histoire, sentiment que l'on peut trouver dans les cités musulmanes: «Voilà bien la civilisation du tapis de prière qui représente le monde, ou du cané dessiné sur le sol qui définit un lieu de culte. Ils sont là, en pleine rue, chacun dans l'univers de son petit étalage et vaquant placidement à son industrie au milieu des mouches, des passants et du vacarme : barbiers, scribes, coiffeurs, artisans. Pour pouvoir résister, il faut un lien très fort, très personnel avec le surnaturel, et c'est là que réside peut-être un des secrets de l'Islam et des autres cultes de cette région du monde. Que chacun se sente constamment en présence de son dieu» De même, Michon (1994,p 24) note que: «Proclamation de l'Unité et remémoration de Dieu tels sont les objectifs essentiels auxquels le Coran, inlassablement, convie les croyants. Et les moyens qu'il indique pour les réaliser sont multiples, font appel à toutes les facultés dont l'homme est doté, visent à tisser de sacralité sa dimension temporelle comme l'espace où il évolue, son for intérieur comme son entourage familial et social»

Dans l'interprétation de l'événement, il y a lecture du monde dans un contexte déterminé, puis éventuellement, changement de cette lecture par l'intégration de nouveaux concepts. Il s'agit de la sérendipité évoquée précédemment, c'est-à-dire de la prise de conscience d'une anomalie stratégique amenant une nouvelle lecture territoriale. De cette constatation, nous pouvons écrire que la complexification du territoire, issue du changement voulu par les acteurs en charge de la préoccupation sociale, entraîne un changement de la nature de la territorialité. Cette complexification entraîne la modification des relations que les acteurs entretiennent au travers des objets territoriaux. La création de nouveaux objets constitutifs entraîne la complexification du monde réel, alors que celle de nouveaux objets virtuels entraîne la modification des règles de l'interaction [Major,1999]. Parce que la règle est la cristallisation du comportement attendu, la complexification territoriale entraîne un processus d'apprentissage social pour reconstituer une territorialité commune. D'où toute l'importance des institutions garantes du référentiel symbolique permettant l'encadrement interprétatif, sorte de moule social constitué par des réseaux larges porteurs du sens de l'interprétation.

C'est pour cela que nous pouvons qualifier d'auto-organisant le système territorial lorsqu'il s'est défini un processus d'apprentissage social.

Dans le sens où les objets du territoire portent leur propre justification au travers de l'interprétation qui leur en est donné. Car, ils sont définis de manière pertinente dans le contexte de signification qui a déterminé les acteurs à agir. Ainsi, un territoire approprié par un pouvoir étatique fort qui cherche à préserver son autorité, sera borné par des frontières marquant l'exclusion (objets virtuels) et comportera certainement des ouvrages de fortification (objets constitutifs) L'organisation de la société sera sans doute orientée vers la conservation de l'identité nationale agrémentée de mesures d'éducation rigoureuse préservant l'esprit civique et de règles strictes d'intégration ou de contrôle de la population étrangère menant ainsi au nationalisme et à l'intégrisme culturel. Le confinement dans des limites établies entraînera d'autre part une pensée d'aménagement du territoire par ajustements successifs. Ce territoire, fermé, sera confronté à son environnement, et selon sa perméabilité aux échanges (commerces, transhumance,...), évoluera vers d'autres contextes porteurs de sens.

A titre de remarque, dans cette même perspective, on constatera que le même territoire peut être perçu différemment en tant de guerre et en temps de paix. Il se construit différemment aussi, et on est en droit de penser que le retour à la paix d'un pays en état de guerre devrait être l'occasion de re-concevoir le sens attribué au territoire national. Enfin, Si nous retournons aux principes que nous avons présentés sur l'information et le temps, nous pouvons écrire que la phase de l'événement social (étape 2) induit un temps particulier où les acteurs se trouvent en désynchronisation les uns par rapport aux autres. Il y a alors un manque de communication et l'instabilité se renforce par l'établissement de courants d'expression contradictoires. Il est, dès lors, d'autant plus important de permettre la rencontre des acteurs déterminants dans le cadre d'une concertation organisée. C'est la mission d'un Pacte territorial pour l'emploi. Autrement, le système «territoire» risque d'aller vers le chaos et la désorganisation. La dislocation de l'apparente unité des ex-pays du bloc de l'Est peut être considérée à titre d'exemple.

Par l'application du méta-modèle à l'objet territoire nous avons pu:

explicitier les types d'objets constituant le territoire, proposer les trois dimensions structurant la territorialité afin de mieux comprendre la dynamique territoriale par la spirale de complexification et les enjeux qui s'y rapportent. Nous avons vu que ce qui donne sens et structure au territoire est la territorialité. Nous avons aussi vu le rôle de l'objet territorial.

Nous allons maintenant présenter au chapitre suivant comment, pour nous, la territorialité prend appui sur les objets territoriaux pour faire émerger un sens et transformer l'espace en territoire.

3.6.2.L'émergence du sens : la transformation de l'espace en territoire.

3.6.2.1.Territorialité et identité.

Elle se construit grâce à l'appropriation territoriale et prend appui sur les deux relations évoquées à ce sujet (figure 12): l'habilitation et l'interprétation cognitive. La première relation renvoie vers les pratiques sociales; la seconde fait référence aux modèles cognitifs des acteurs.

Par ailleurs, ces deux aspects de l'appropriation se réalisent autour des objets territoriaux. Ainsi la territorialité, en tant que sens émerge, s'organise, pour nous, autour de trois dimensions: la dimension physique, celle de la matérialité des objets territoriaux; la dimension cognitive, celle de l'identification et de la reconnaissance de ces objets; la dimension normative et symbolique, celle relative à la norme de régulation et à la symbolique associée aux objets virtuels du territoire (comme la frontière par exemple), objets qui organisent l'habilitation et permettent la ségrégation dans l'espace. De plus, comme nous l'avons déjà écrit, la territorialité rassemble les objets du territoire dans un même niveau de cohérence et en assure la lisibilité. Si l'on reprend le vocabulaire proposé par [Basso,1998], la territorialité peut être qualifiée de processus de «détermination», c'est-à-dire de processus capable de faire émerger un sens à partir de l'espace composé par les objets territoriaux, éléments qui pourront alors s'inscrire dans une triade «référent - signifié - signifiant» (figure 20)

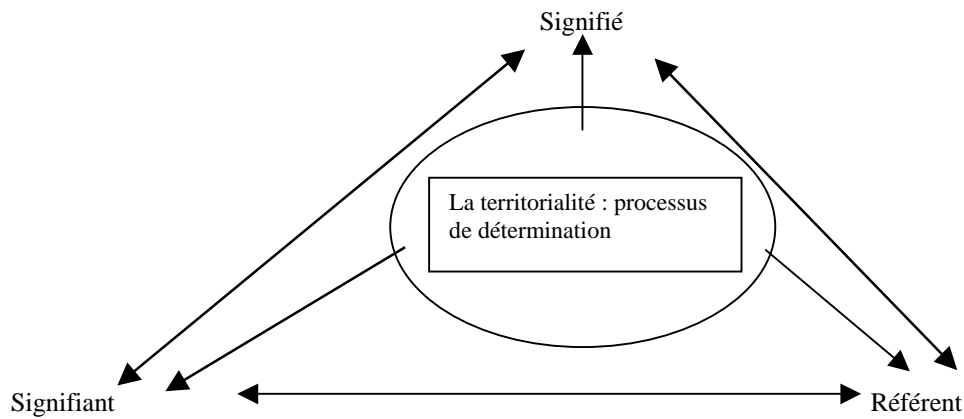


Figure 20: La triade qui forme la territorialité

Ce processus de détermination donne en quelque sorte une identité sémantique à l'espace et une cohérence de lisibilité. Poche (1996) le rappelle lorsqu'il affirme que l'identité d'un groupe et son territoire sont associés par la représentation des objets territoriaux à l'aide de formes expressives. Nous l'avons par ailleurs constaté lorsque nous avons évoqué les différents niveaux d'appropriation territoriale et la citoyenneté. Dans le domaine des relations sociales, l'identité est fonction du statut de la personne et de son rôle. Elle fait donc référence, indirectement, à un système de normes intériorisées conformément aux règles du groupe auquel appartient la personne.

Dans le domaine symbolique, l'identité d'un groupe social fait souvent référence à une histoire et à des mythes. A la question qu'on lui pose, - «A quoi sert le mythe ? » -Levi-Strauss (1990,p 195) répond: «A expliquer pourquoi, différentes au départ, les choses sont devenues comme elles sont, et pourquoi elles ne peuvent pas être autrement. Parce que, précisément, si elles changeaient dans un domaine particulier, en raison de l'homologie des domaines, tout l'ordre du monde serait bouleversé» Ainsi, dans ce contexte, les événements de la vie quotidienne sont interprétés dans la logique d'une histoire. Pour Ricoeur (1990,p 167), l'histoire appartient à une logique de narration qui s'inscrit dans un processus de définition du soi et de l'identité. Ainsi, «Sur ce double versant, pratique et éthique, de la théorie narrative, se poursuivra la constitution réciproque de l'action et du soi»

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, nous pensons que le groupe qui s'approprie un espace pour se reproduire (et reproduire sa culture) construit une histoire avec les événements de sa vie territoriale dans une logique narrative qui lui permet de communiquer et d'affirmer son identité. Dans le jeu de la relation sociale et du rapport au domaine symbolique, l'individu fait référence à son groupe d'appartenance, soit par l'intermédiaire de la norme, soit par l'interprétation des événements dans le contexte d'une histoire commune. Pour reprendre les termes de Paul Ricoeur, on peut dire que la territorialité devient alors en quelque sorte une «mise en intrigue» du sens des événements de la vie territoriale des individus en rapport avec l'histoire de leur groupe d'appartenance. En cela elle inclut à la fois les réalités de l'action territoriale, ses représentations cognitives et sa charge symbolique.

Ces trois aspects de la territorialité correspondent à ce que [Ricoeur,1998] appelle la «préfiguration», la «configuration», la «refiguration» Pour notre part, nous parlerons de trois processus producteurs de sens qui permettent l'émergence de la territorialité, dans le contexte de l'appropriation territoriale (figure 12) :

La proximité instrumentale, pour ce qui concerne l'habilitation et les pratiques sociales qui se réalisent sur cette base (relation (1)); La représentation des objets, et «la gestion de l'héritage symbolique», pour ce qui concerne l'interprétation cognitive (relation (2)) Ce sont ces processus, qui sont à replacer dans le contexte du rapport de l'individu à la collectivité, que nous présentons aux chapitres suivants.

3.6.2.2. Les trois dimensions : physique, cognitive, normative et symbolique

Nous avons vu que les acteurs, agissant sur le territoire, interviennent dans une relation mettant en jeu trois dimensions: physique, cognitive, normative et symbolique. Ces trois dimensions sont les dimensions constituant leur territorialité construite autour des objets territoriaux. Comment la territorialité peut-elle devenir une notion commune ? Car l'espace, même approprié, doit pouvoir être partagé pour permettre les interactions coordonnées. Pour nous, cette territorialité est construite par des processus producteurs de sens qui s'activent dans la pratique sociale concrète du quotidien.

Ce sont:

1. dans la dimension physique, la "proximité instrumentale", c'est-à-dire l'accès aux ressources d'un espace commun par l'utilisation d'un objet territorial. Dans cette dimension, l'acteur rencontre l'autre au travers de son rôle. L'objet lui sert de support à l'action et de lieu de concrétisation de la rencontre avec autrui directement ou indirectement au travers d'un réseau dont il est le «porte-parole».

2. dans la dimension cognitive, la «représentation des objets», c'est-à-dire l'identification des objets territoriaux, supports de l'interaction, leur interprétation dans le contexte des finalités recherchées, leur réification pour les besoins de la communication (accrochage au même) Ce sont des outils comme le langage [Poche,1996], les éléments culturels intériorisés, mais aussi les outils de représentation des objets territoriaux [Roche,1997]

3. dans la dimension normative et symbolique, la «gestion de l'héritage symbolique», c'est-à-dire:

D'une part, l'élaboration de règles ou d'éléments normatifs permettant d'affirmer visiblement l'appartenance au même espace. Ils permettent aussi le repérage sémantique de l'appropriation territoriale et la transformation entre les systèmes de valeurs relatifs à des univers territoriaux différents; D'autre part, la constitution de ce que Pierre NORA appelle des «lieux de mémoire», lieux qui sont détenteurs de forte charge symbolique. Cette charge symbolique est éventuellement associée à des mythes ou à des rituels organisant les pratiques et les enjeux cachés de pouvoir et de légitimité. A ce propos, dans le contexte de l'architecture et du patrimoine, Ricoeur (1998) parle de «lieu de mémoire [...] comme composition raisonnée, réfléchie de l'espace et du temps»

Dans la pratique territoriale, l'exercice du rôle par l'acteur structure la territorialité grâce:

1. A la sélection des objets représentatifs du contexte pour la mise en oeuvre du comportement réglant la "proximité instrumentale" ;

2. A la maîtrise des moyens de traitement de l'information qui permet d'assurer la crédibilité du rôle et la légitimité du statut;

3. A la mise en place de repères symboliques marquant l'appropriation de l'espace et sa transformation en territoire.

Ainsi en retour, se construit une histoire symbolique de la territorialité, histoire qui peut être déroulée dans une logique que nous qualifierons de «narrative ternaire» [Ricoeur,1990] permettant ainsi de «décrire, raconter, prescrire»

Pour continuer l'analogie avec ces trois aspects de la narrativité que Ricoeur (1998) nomme -la préfiguration, la configuration, la refiguration -, on peut faire le parallèle suivant:

1.La «préfiguration, qui correspond à «la prise de contact du vivre-ensemble», peut être associée à ce que nous avons appelé la «proximité instrumentale», en ce sens qu'elle met en exergue les rôles de chacun et le réseau des partenaires dans l'action territoriale.

2.La «configuration, qui correspond au stade où «l'acte de raconter s'affranchit du contexte de la vie quotidienne et pénètre dans la sphère de la littérature», peut être considérée comme faisant appel aux éléments de la représentation de l'objet territorial, donc de la dimension cognitive. Ricoeur, à ce propos, parle de «mise en intrigue», d'«intelligibilité», d'«intertextualité»

3.La «refiguration», qui correspond, pour la narration, à l'acte de «découvrir; révéler le caché [...]», peut s'apparenter à la dimension normative et symbolique, dans la transcendance vers le symbolique et la norme.

En résumé, la construction de l'image mentale du territoire passe par l'appropriation territoriale et la territorialité au travers de processus sociaux producteurs de sens autour des objets de l'environnement et dans une dialectique individu-collectivité. En ce sens, la territorialité peut se décrire par une histoire et répondre aux trois aspects de la narrativité de [Ricoeur,1998], tout comme elle peut répondre aux principes de la détermination de Basso (1998) dans l'activation des potentialités de l'environnement.

3.6.2.3.De l'inné à l'acquis ou du naïf au construit

Nous ne pouvons empêcher le rapprochement des trois dimensions évoquées (physique, cognitive, normative et symbolique) du résultat des travaux récents sur les processus de pensée [Denett,1990], [Sperber,1996] Ces travaux ont mis en évidence le fait que la compréhension habituelle que nous nous faisons du mouvement, de l'aspect des organismes vivants et des actions des individus est fondée sur trois mécanismes mentaux distincts: une physique naïve, une biologie naïve et une psychologie naïve ou ordinaire.

Pour ce qui concerne la territorialité, on peut retrouver, par analogie aux trois dimensions (physique, cognitive, normative et symbolique) énoncées plus haut:

1.Notre rapport spatial-topologique avec l'environnement pour la dimension physique;

2.Notre appréhension du territoire dans ses aspects phénoménaux et de changement pour la dimension cognitive;

3.Notre interprétation des contraintes comportementales imposées par le jeu des interactions sur le territoire et à leur mise en cohérence cognitive, pour la dimension normative et symbolique.

D'autres auteurs rappellent indirectement l'existence de ces trois dimensions constitutives de la territorialité.

Bernard Poche (1996,p 120) cite Scivoletto qui distingue trois types d'espace:

- Organique, qui procède de la situation et du conditionnement biologique, comportemental ou éthologique, et constitue une expérience instructive de la territorialité ;
- Perceptif, résultant de processus sensoriels qui se confondent vraisemblablement avec la dynamique des processus de pensée et de culture elle-même ;
- Symbolique qui s'identifie à l'abstraction et que, bien que découlant de la spatialité, la «transcende»

Ces perceptions différentes de l'espace peuvent s'interpréter de la façon suivante: l'espace organique peut être rapproché de la dimension physique; l'espace perceptif de la dimension cognitive; l'espace symbolique de la dimension normative et symbolique. D'une autre façon, dans un contexte concret, Bassand (1997,p 28) parle de trois éléments pour définir la réalité urbaine: «la morphologie est constituée de tout ce qui est directement observable le site, l'environnement naturel, les bâtiments, les techniques [...],la population,[...] les pratiques sociales, [...] l'ensemble des comportements sociaux que les citoyens actualisent dans le cadre de la morphologie urbaine : les représentations, [...] des images, des oeuvres, des projets,[...] de l'imaginaire» Là aussi nous retrouvons les trois dimensions: la dimension physique pour la morphologie, la dimension cognitive pour les représentations, la dimension normative et symbolique pour les pratiques sociales.

Notre hypothèse est que l'apprentissage de la territorialité est renforcée par des habitus acquis et répétés, ce qui nous permet d'être en relation directe avec notre milieu naturel, de l'interpréter dans un contexte social courant et de le décrire dans une logique historique.

Les acteurs construisent leur territorialité dans ces trois dimensions. Bien plus, le rôle social, en ce qu'il prédétermine les attitudes et renforce les logiques d'interprétation, complexifie les modèles de représentation appartenant aux domaines cognitif et symbolique. De la psychologie ordinaire ou naïve, on passe à des processus de pensée plus élaborés issus de la culture des métiers et de leur pratique. Les métiers, véritables moules de la pratique professionnelle [Sainsaulieu,1977], induisent des notions de territorialité spécifiques à leur vision du monde. En ce qui concerne le domaine cognitif, il ne faut pas sous-estimer l'importance du métier et de l'appartenance à une corporation. La corporation met en oeuvre des stratégies de reproduction ayant pour but de reproduire le groupe social qu'elle forme dans tous ses droits et privilèges [Bourdieu,1994] au-delà de cette dynamique au jour le jour de l'acteur social dans l'exercice de son métier, Ces stratégies sont des stratégies de sélection, d'apprentissage du métier, de réaffirmation de l'appartenance, en mettant en oeuvre au travers d'institutions ad hoc, un univers symbolique composé de règles et de pratiques appartenant au "savoir-faire". Cet univers se complète aussi d'une sémantique articulée autour d'un langage spécifique destiné à renforcer l'identité culturelle, donc à marquer la distinction, la différenciation. Cette différenciation doit cependant être reconnue par le corps social tout entier, donc doit justifier d'un intérêt ou d'une légitimation pour la collectivité, s'inscrire dans une histoire de la communauté.

Enfin, les événements sont interprétés dans une logique et dans l'histoire de ces métiers. Ils permettent de créer une justification de l'action, en donnant une «bonne raison» [Boudon,1995]

Il y a donc tout un jeu qui s'organise autour des interprétations différentes des données territoriales. Mais de nouveaux outils d'aménagement du territoire tentent d'organiser le jeu des interprétations et des interactions. Un système d'information et de veille territoriale relève de ceux-ci. Les exemples de mise en place d'outils pour le contrôle de la gestion du territoire par le biais du domaine législatif ne manquent pas :

La (L.O.A.D.T) Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement du Territoire et la Loi Chevènement sur l'instauration de structures intercommunales en sont les meilleurs représentants. Toutes ces lois ou règlements ont pour objectifs:

1. D'attribuer des responsabilités étendues à l'Etat, représentant la collectivité, et donc par délégation à l'administration publique, pour une gestion "régulée" du territoire.

2. Conjointement, de fournir des outils coercitifs pour permettre la contrainte des acteurs territoriaux par le contexte législatif.

Ainsi, les acteurs territoriaux développent une culture et des outils d'interprétation du monde spécifiques et créent un sens de la territorialité qui les différencient de leurs partenaires, qu'ils soient individuels ou collectifs. Il leur faut alors reconstruire les conditions de l'action commune sur le territoire, pour être reconnu comme acteur crédible dans le jeu, donc les bases d'une territorialité commune. Avec les restrictions que nous avons déjà évoquées précédemment, à savoir que, «commun» ne veut pas dire obligatoirement «partagé par tous», mais plutôt «accepté par le plus grand nombre»

3.6.2.4. De l'individuel au collectif ou du privé au public

Nous l'avons déjà dit, notre rapport à l'espace est d'abord individuel. De plus, dans le contexte du territoire, le statut social et le rôle tenus par l'acteur sont déterminants pour son comportement et son interprétation du monde, car il conditionne la construction de sa territorialité autour des objets territoriaux. La rencontre du rapport individuel à l'espace et du comportement social associé au rôle, donne un sens à la relation de l'individu à sa collectivité de référence. Cette rencontre est au cœur de la construction d'une territorialité commune au groupe social car elle nécessite l'intériorisation, par l'individu, des normes et valeurs sociales du groupe. En ce sens, nous rejoignons [Poche, 1996, p 107] qui propose de retenir comme nouveau paradigme pour l'analyse sociologique, celui de la représentation, en se recentrant sur: "[...]la perpétuelle construction du sens à travers la logique élaborée par (et reconnu au) le rapport du couple individuel/collectif avec cette extériorité radicale que constitue pour lui le monde matériel"

3.6.2.5. Pour la dimension physique : la proximité instrumentale

On peut dire que la "proximité instrumentale", - c'est-à-dire l'accès aux ressources d'un espace commun par l'utilisation d'un objet - met en valeur, directement, les enjeux sociaux de l'appropriation. Car elle est d'abord réglée par le statut et les droits et usages en vigueur. Pour faire référence à ces droits, il faut être reconnu comme "habilité à..." et cette habilitation est aussi fonction du statut. L'habilitation, - qui sous-entend un apprentissage et une reconnaissance sociale - réalise la ségrégation de l'espace, par un phénomène d'intégration-différenciation du milieu social. Autour du phénomène de "proximité instrumentale", il y a rencontre d'acteurs différents.

Cette rencontre s'organise au travers du réseau des parties prenantes à l'action sur l'objet territorial et autour d'une régulation et de rituels.

La régulation peut ainsi s'opérer à plusieurs degrés:

- Par le droit reconnu s'appliquant à l'usage exclusif d'un objet territorial (la propriété, la location d'un bien immobilier),
- Par les règles ou les usages s'appliquant aux objets territoriaux communs (routes, équipements publics, prés communaux)
- Par la convention sociale couramment admise et réglant l'habilitation.

Derrière la 'proximité instrumentale', il y a donc un système sous-jacent de régulation formelle et informelle qui donne du sens aux liens sociaux réunissant les individus et la collectivité. Elle organise ainsi la ségrégation de l'espace par l'organisation du droit à l'habilitation pour l'utilisation des ressources territoriales.

3.6.2.6. Pour la dimension cognitive: la représentation des objets.

Pour Poche (1996,p 141-142 et 144), la dénomination des objets territoriaux dans la langue permet leur représentation et leur communication en constituant l'identité du groupe social par la définition d'un langage de la spatialité du groupe. Ainsi, "le territoire est un récit de l'espace". Bernard Poche indique aussi : *"L'habitant, donc, définit un mode de lecture général de l'espace, et bien évidemment cette définition s'opère au sein d'un groupe pour lequel cette définition, ce système de signes ou de symboles, n'est compréhensible que s'il constitue un système logique de sens, et non un code arbitraire."* Ou encore: *"L'élaboration conjointe d'un ensemble de faits matériels et d'un groupe d'individus pour lequel ces faits sont pertinents de façon simultanée et comparable correspond à la construction d'un système de sens, lequel n'est pas remis en cause, parce que (et tant que) il correspond à une compréhension commune et immédiate."*

La territorialité passe donc par une "lisibilité" de l'espace, lisibilité partagée par un groupe dans sa pratique du territoire. Nous l'avons déjà relevé pour la constitution de l'univers cognitif propre à l'acteur dans son appropriation de l'espace. Car, pour permettre la construction d'une représentation commune de l'espace, la territorialité doit servir à établir une représentation du territoire qui soit transmissible. Le langage a servi, jusqu'à présent, de support à cette transmission. Les nouveaux moyens technologiques peuvent contribuer à ce même objectif [Brun,1998] De toute manière, quel que soit le mode de représentation, - donc le support de la relation "individu - collectivité" dans le domaine de la communication -, il est fait appel à une dimension intersubjective pour permettre la transmission du sens comme nous l'avons indiqué lorsque nous avons évoqué le rôle de l'objet territorial. C'est donc bien dans la négociation et l'interaction au sein du groupe social, et par les références à la pratique des objets territoriaux, que se définit le sens et le langage exprimant la territorialité du groupe.

3.6.2.7. Pour la dimension normative et symbolique: la gestion de l'héritage symbolique

Cette dimension regroupe les objets virtuels qui symbolisent la référence aux comportements attendus, les règles en vigueur, et cristallise ainsi, autour de l'objet territorial, le sens normatif.

C'est en quelque sorte le raccourci de la norme, son essence, pour permettre le repérage du comportement individuel pour pouvoir l'inscrire dans une histoire collective mais aussi permettre le rappel de l'appartenance au même espace. Il peut s'agir de concepts de «frontière», de «pôle d'échange» ou encore de «style architectural» D'autre part, elle permet le transfert entre systèmes de valeurs différents. Pour que ce repérage soit efficace, il faut qu'il soit intériorisé par les acteurs. Le rôle des institutions est donc important car il a pour but de transformer la lecture territoriale naïve en habitus, c'est-à-dire en principe de vision-division du monde qui rend naturelle la lecture [Bourdieu,1994]

D'autre part, cette dimension sous-entend la reconnaissance d'une délégation de pouvoir vers l'autorité reconnue légitime, d'une façon ou d'une autre, dans la définition de la norme ou du symbole, et «au cœur de l'univers de la communication» [Clastres,1974] Pour cela, il faut que la norme ou le symbole soit clairement identifiable et transmissible. C'est donc cette dimension de la territorialité qui transporte, en partie, la mémoire collective par la constitution et la pratique de ce que nous appelons «l'héritage symbolique» c'est-à-dire l'activation et le maintien des références symboliques d'identification du territoire. Par exemple, l'histoire d'un pays, avec ses différents territoires au travers des siècles ou la référence à la notion de paysage caractéristique (montagneux, plat pays, toit du monde, steppes infinies) font partie de ces processus sociaux producteurs de sens. Ou encore, le territoire est le lieu où sont enterrés les ancêtres de la famille. Il y a là une mise en visibilité de l'appartenance au territoire.

3.6.2.8.La territorialité en tant que représentation sociale

Au travers de ces trois dimensions, on se rend compte que la territorialité se construit d'abord dans le rapport de l'individuel au collectif, et dans l'intériorisation des modèles de comportements adéquats, permettant de se situer dans une histoire commune.

Jodelet (1997,p 53), à la suite de Moscovici (1995), définit une représentation sociale comme «une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social» Les processus producteurs de sens (proximité instrumentale, représentation des objets territoriaux, gestion de l'héritage symbolique) ont pour objectif de construire une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, pour l'utilisation conjointe des ressources d'un même espace et concourent à la création d'une représentation de la réalité commune au groupe social au sens de [Jodelet,1997] Donc, la territorialité peut se concevoir comme une représentation sociale d'un groupe s'appropriant un espace de ressources. Cela sous-entend que la territorialité fait l'objet d'un apprentissage, - en tant que forme de connaissance -, dans le contexte d'un modèle de référence et de processus aidant à la construction de cette connaissance. Cet apprentissage prend son appui sur les bases naturelles du psychisme de l'individu (physique naïve, biologie naïve, psychologie naïve)

Enfin, le rôle du groupe en tant que formateur du sens, dans la dimension intersubjective et dans la réalité de la pratique territoriale par le savoir faire, est essentiel pour normer et réguler les comportements individuels sur le territoire.

Cela conclut le chapitre sur les caractéristiques de la territorialité et on peut établir le tableau suivant:

TERRITORIALITE	ELEMENTS	PROCESSUS	ACTEURS CONCERNES
Dimension physique	Objet territorial	Proximité instrumentale	Individu, Institutions
Dimension cognitive	Langue, éléments d'interprétation	Représentation des objets	Groupe social dans son ensemble
Dimension normative et symbolique	Règles, signes, symboles	Gestion de l'héritage Symbolique (rites)	Autorités par délégation

Tableau 4: La territorialité: représentation sociale d'un groupe s'appropriant un espace de ressources.

3.7. Conclusion : La veille territoriale, une modalité d'apprentissage de la coopération

Mener une politique concertée du territoire revient à réconcilier les approches construites par les acteurs dans les trois dimensions de leur territorialité. Il ne s'agit pas de se référer à une même territorialité, mais de construire, à un niveau acceptable, la territorialité du groupe compte tenu de ce que nous avons écrit sur les enjeux de la concertation territoriale. Ainsi, tout projet de développement doit-il réconcilier des approches territoriales différentes tant sur les objets que sur les objectifs. En fait, il doit réussir à construire les éléments d'une territorialité qui peut faire référence à des objets territoriaux précis, comme la ville, un quartier, le parc, la route, la rivière ou à des objets symboliques comme les sites remarquables, les styles architecturaux, la qualité de vie, le concept de développement durable.

Ce sont les objets constitutifs et virtuels que nous avons évoqués. Le rapport au territoire, par la proximité instrumentale, réunissant les autorités et la population dans l'utilisation des ressources de l'espace doit pouvoir être régulé par un système de reconnaissance du droit et de la délégation à l'autorité. La dénomination des objets et leur référence symbolique doivent pouvoir être interprétées par le plus grand nombre. Ainsi, la territorialité est toujours la concrétisation d'un sens élaboré entre l'individuel et le collectif. De la même façon, une action concertée sur le territoire doit tenir compte des territorialités de nature différente qui sont portées par les acteurs en présence; parce que ces territorialités peuvent:

- ne pas considérer les mêmes objets territoriaux (pas de proximité instrumentale: les astronautes et les hydrologues ont peu de repères en commun);
- ne pas définir ces objets de la même manière et dans les mêmes caractéristiques (pas d'interprétation identique: la ville n'a pas le même sens pour un automobiliste et pour un urbaniste);
- ne pas reconnaître les mêmes valeurs de références et les mêmes repères symboliques (pas de délégation reconnue de compétences dans le domaine considéré: l'urbaniste s'oppose volontiers au conservateur des monuments et sites)
- ne pas intervenir dans le même espace-temps (donc pas dans la même dimension intersubjective de communication de sens)

Le fait de mener une politique territoriale concertée revient à s'accorder préalablement sur les points présentés auparavant, c'est-à-dire:

- 1) créer les modalités d'une proximité instrumentale possible, en faisant référence aux mêmes objets territoriaux ou à leurs substituts de représentation;
- 2) organiser les rituels de reconnaissance à la pratique territoriale;
- 3) se mettre d'accord sur une identification commune des caractéristiques de ces objets;
- 4) reconnaître le système de valeurs normatives et de références symboliques des acteurs partenaires;
- 5) définir les objets symboliques permettant la référence au même espace et à la même histoire;
- 6) négocier le sens des événements et des représentations territoriales en respectant la responsabilité des acteurs dans leurs champs de délégation d'autorité.

Ou encore, il s'agit de se mettre d'accord sur:

1) la reconnaissance de l'acteur en tant qu'élément fondamental de l'organisation et du fonctionnement dynamiques du territoire. Le potentiel d'action de l'acteur est lié à la diversité et à la qualité de l'information territoriale dont il peut disposer. Cette action territoriale lui assure une fonction essentielle dans l'équilibre du territoire, celle d'ancrage territorial, c'est-à-dire de volonté de rester dans le territoire et d'en assurer par la même la stabilité. Cet ancrage peut revêtir deux formes : ponctuel et large. Ponctuel lorsqu'il s'agit de production et d'actions par des acteurs isolés et large lorsqu'il s'agit de la mise en implication des réseaux d'acteurs dans les dynamiques territoriales. A notre sens, la capacité de projet d'un territoire commence au niveau de l'organisation des acteurs en réseaux d'acteurs, c'est-à-dire en groupes plus ou moins bien structurés et/ou plus ou moins inter-reliés qui se réunissent autour de valeurs, d'objectifs et/ou de fonctions communes, de tâches partagées, d'intérêts communs. cette phase relève de la représentation des relations existantes entre les acteurs territoriaux à l'aide d'une analyse réseau associée à un diagnostic stratégique (figure 21)

2) les règles de la concertation : Le réseau d'acteurs n'est plus unique mais se juxtapose, recouvre parfois plus ou moins d'autres réseaux, en un ensemble dont la lisibilité n'est plus évidente et surtout dont la cohérence des projets n'est plus assurée. Nous avons qualifié cette étape de mise en cohérence du territoire (figure 22)

3) Si cette cohérence n'est pas réalisée par un processeur il existe un risque non négligeable d'un véritable morcellement du système et d'émergence d'un territoire éclaté en une mosaïque de microsystèmes plus ou moins rivaux. La figure 23 représente schématiquement cette approche dynamique en créant les conditions requises au démarrage effectif des coopérations.

4) L'ouverture du territoire sur son environnement par la définition du projet de territoire. L'émergence du sens relève de l'approche de la totalité par la confirmation des coopérations suscitées lors de l'étape précédente et leur combinatoire orientée vers la conduite du projet territorial. (figure 24)

Nous venons de présenter ce qui, à notre sens, structurait le projet du système territorial.

Qu'il s'agisse du jeu des acteurs, à la recherche de leurs finalités et porteurs de leur vision territoriale ou qu'il s'agisse de l'émergence d'un sens commun réunissant l'individu et la collectivité autour d'une même notion de territorialité, on s'aperçoit, avant tout, que le territoire est une notion construite dans des situations d'interaction sociale sur un même espace. On s'aperçoit aussi qu'il s'appuie sur des concepts de base en ce qui concerne la territorialité et l'appropriation territoriale, mais qu'il se compose de réalités différentes selon la relation de l'acteur avec son environnement. La construction puis l'appropriation du territoire incombent à la mission de la veille et à la pratique de l'intelligence territoriale.

En quelque sorte, les espaces vécu et imaginaire se composent de territoires plus ou moins proches en termes de contenu, selon le sens donné à la territorialité par les acteurs. Certaines dynamiques partenariales sont déjà révélateurs de la construction et de l'appropriation territoriale. Les acteurs, dans la diversité de leurs projets, construisent des solutions nouvelles, qu'elles soient

-D'ordre économique (coopérations inter-entreprises) : groupements d'employeurs, SPL...),

-D'ordre social (repérage et accompagnement des porteurs de projets, dispositifs inter-institutionnels de formation...),

- D'ordre politique (conseils de développement, implication des citoyens dans les projets de développement...),
- D'ordre organisationnel (utilisation des TIC...),
- D'ordre culturel, d'ordre environnemental...

L'approfondissement de ces partenariats et la mise en place de nouvelles démarches de coopération territoriale supposent un changement dans les réflexes de pensée et d'action, dans la manière d'agir et de prévoir. Le territoire, construction collective des acteurs qui le font vivre, devient central et la qualité de sa charte traduit le degré de gouvernance nouvelle atteinte. Cette démarche de partenariat territorial implique des changements dans les outils méthodologiques utilisés :

- dispositif commun de veille socio-économique,
- diagnostic partagé,
- analyse stratégique,
- comité de pilotage,
- conventions et partenariats inter-institutionnels.

Ces changements de pratique passent par l'organisation de lieux d'échanges, où les différentes approches peuvent se croiser : secteurs public et privé, vision sociale et économique, démarche rationnelle et créative, mémoire du territoire et projections d'avenir. Ils supposent d'être encouragés et facilités par des dispositifs d'apprentissage et de prise de conscience des acteurs des différentes familles du développement territorial : chaque acteur a sa grille de lecture. Dans cet esprit, trois angles d'attaque nous paraissent intéressants pour orienter les débats : Recomposition des territoires et nouveaux jeux des acteurs ; Projets de développement et nouveaux partenariats, Acteurs et nouvelles pratiques.

Pour la réalisation de ces objectifs, des outils, des méthodes et des métiers spécifiques ont été développés puis affinés par l'expérience :

Le diagnostic, point de départ de toute démarche de développement local, il s'appuie généralement sur une étude pluridisciplinaire et exhaustive des forces et faiblesses du territoire.

Le projet global qui doit être élaboré consensuellement par les partenaires, dégager des lignes de force et des priorités à moyen et long terme, "intégrer" les différentes fonctions du territoire dans une optique de développement durable.

L'animation portée par les techniciens du développement, femmes et hommes "à tout faire" dont la mission consiste tout à la fois à faire émerger les projets, les financer et les accompagner tout en "manageant" une dynamique du territoire et la relation entre ses différents partenaires.

La formation-développement, concept de formation pluridisciplinaire, pas systématiquement qualifiante, mais conçus sur mesure et au coup par coup pour accompagner la réalisation des projets.

La démarche en partenariat territorial implique des changements dans les outils méthodologiques utilisés et nous prônons la définition et la mise en place de dispositif commun de veille socio-économique. Ces dispositifs supposent d'être encouragés et facilités parce qu'ils constituent des dispositifs d'apprentissage et de prise de conscience des acteurs des différentes familles du développement territorial

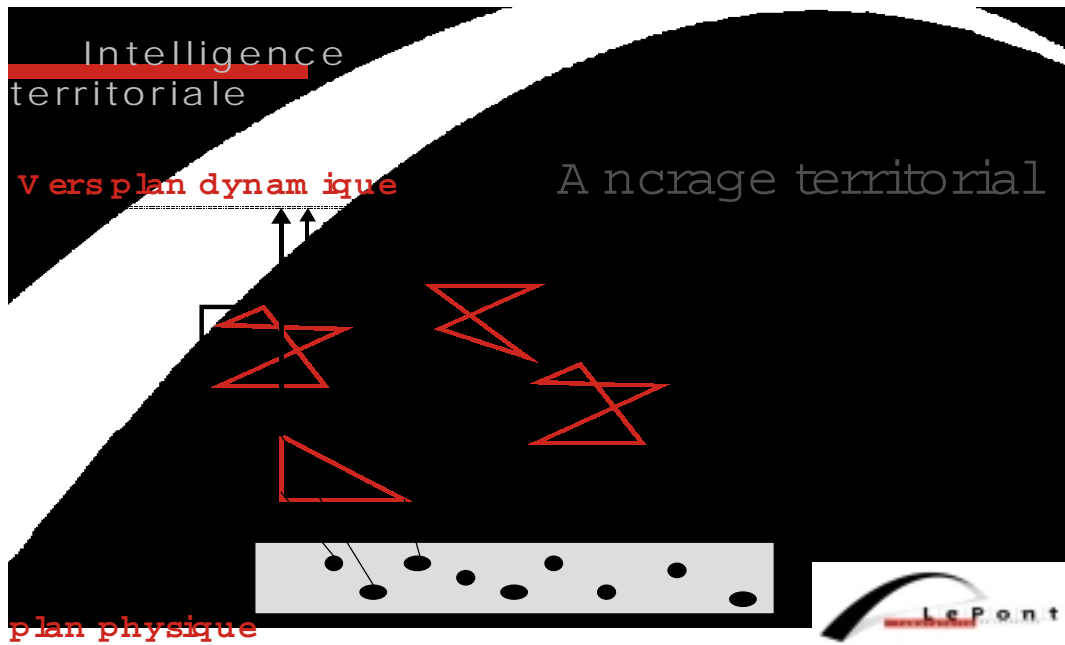


Figure 21: La fonction d'ancrage territorial : ponctuel et large

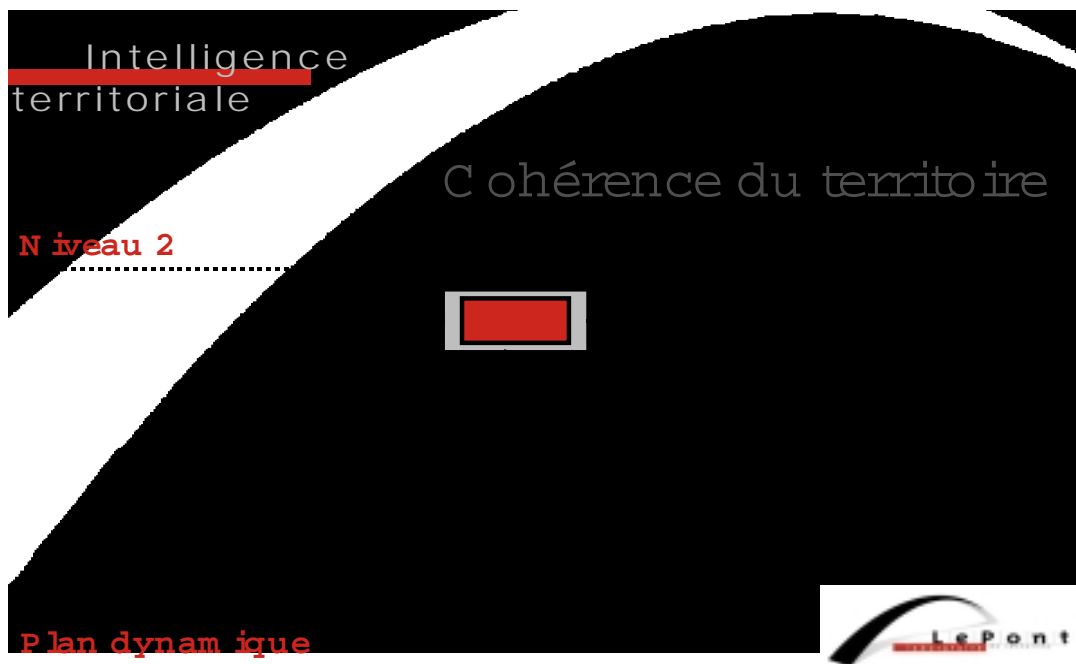


Figure 22: La mise en cohérence du territoire



Figure 23: La mise en cohérence des projets des réseaux

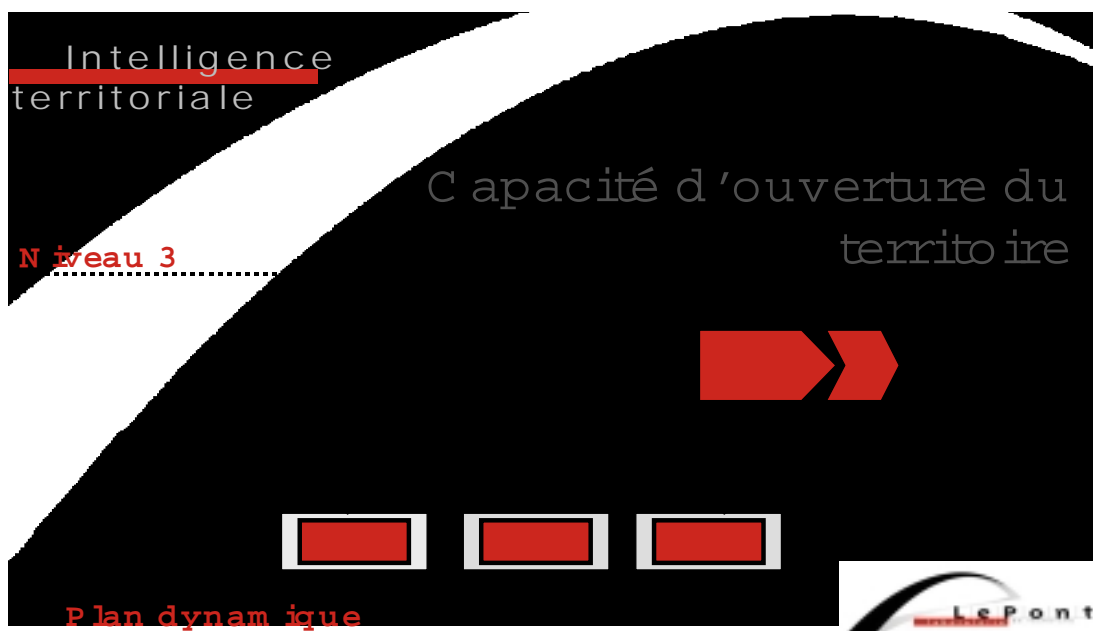


Figure 24: La capacité d'ouverture du territoire

Chapitre 3 :

**REPRESENTATION DU COMPLEXE LOCAL ET EMERGENCE
D'UN PROJET FEDERATEUR.**

4.1 Mise en situation.

2000 est l'année du renouvellement des Contrats de Plan Etat-Région (CPER) et des fonds structurels européens. Ces documents formalisent les engagements de l'Europe, de l'Etat, de la Région, aux côtés des collectivités locales sur des projets précis. Les communes ou leurs regroupements et leurs partenaires-associations, entreprises..) peuvent ainsi bénéficier de soutiens financiers conséquents leur permettant de mettre en œuvre leurs politiques de développement local. Nous avons été associés à deux territoires lors de la définition de leur processus de développement. Ces deux territoires appartiennent à une même entité géographique : l'Est-Var. Les villes de Fréjus et Saint-Raphaël forment la façade maritime de cette entité. La ville de Draguignan et un réseau de communes limitrophes, positionnées à l'intérieur des terres forment la partie septentrionale de l'Est-Var. Ces deux sous-territoires d'une même entité n'ont pas adopté des voies identiques.

La ville de Saint-Raphaël a choisi d'initier son processus de développement par un démarche qualité en essayant d'évaluer l'existant et sa perception par les habitants de la commune et la satisfaction des gens de passage. Cette démarche qualité a permis d'identifier un certain nombre d'axes stratégiques qui seront repris ultérieurement lors de l'élaboration d'un Pacte territorial pour l'emploi en cours. La ville de Saint-Raphaël a choisi d'appuyer et de structurer son développement en accueillant une entreprise (figure.25) opérant dans le secteur des nouvelles technologies puis de transférer en réseau aux autres entités cette expertise (figure 26).

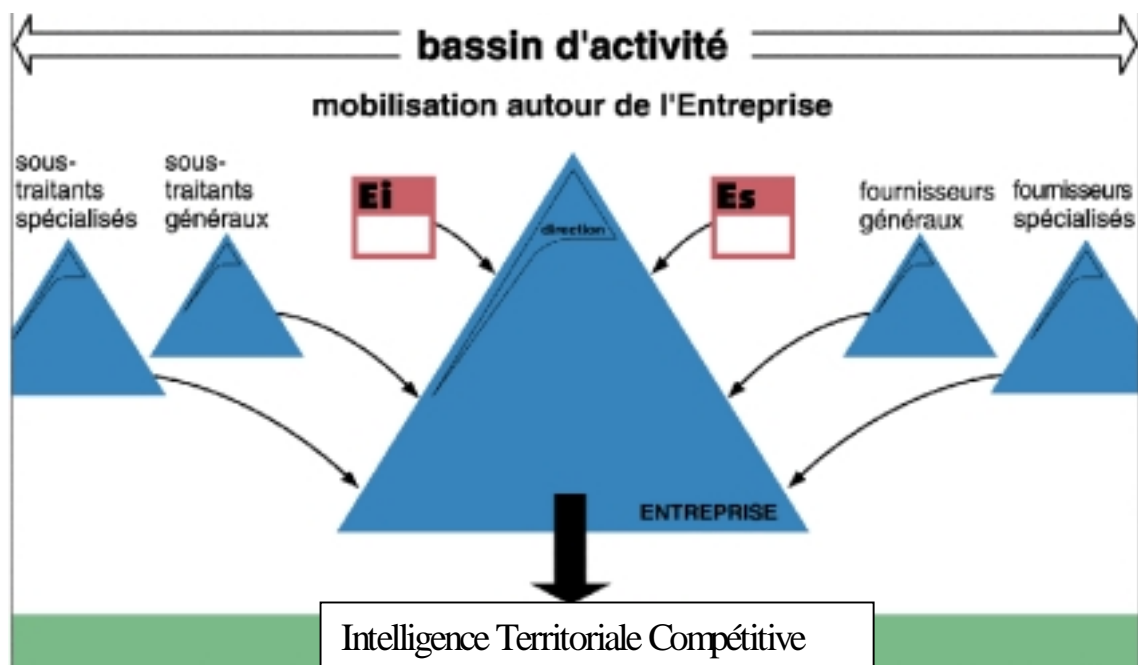


Figure 25: Le projet territorial conçu autour de l'implantation d'une entreprise [Antide, 1998]

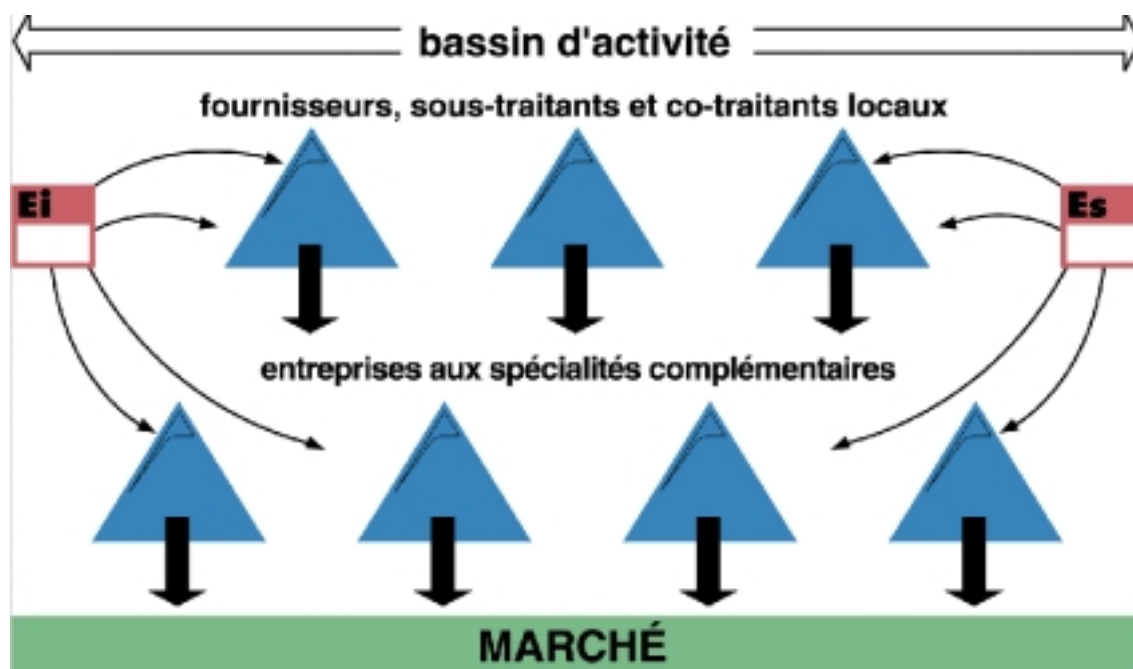


Figure 26: Le transfert en réseau d'expertises complémentaires [Antide,1998]

La ville centre, Draguignan, a opté pour une *démarche* Pacte à laquelle nous avons été associés depuis l'origine. Afin de se positionner dans cette démarche, certaines communes de la zone d'emploi Est-Var, délimitée au sud par la commune du Muy, à l'est par les communes du SIVOM Centre Var, au nord par le haut Var-Verdon, ont décidé d'élaborer ensemble un projet de développement économique et de création d'emplois.

Le programme intitulé «Pacte territorial pour l'emploi» va être conçu pour apporter des réponses concrètes en matière de formation, de développement de filières d'activités, de soutien aux entreprises et de rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois. Il doit bien évidemment associer le plus étroitement possible les acteurs privés ou associatifs oeuvrant dans le domaine économique sur ce territoire dont certains projets pourront être financés dans le cadre du Pacte.

Nous définirons de la manière suivante un Pacte Territorial pour l'Emploi " : Un projet de développement économique local pour l'emploi conjuguant l'élaboration et la conduite d'un projet de développement économique et social par les acteurs locaux avec la territorialisation des interventions de l'Etat et de la Région."

Si la concertation territoriale est de plus en plus actuelle, un tel mouvement reste complexe à orchestrer et le résultat est délicat et incertain à obtenir comme dans tout phénomène qui relève de l'apprentissage [Popper,1984] En effet, elle doit rassembler autour d'une même conception territoriale des visions parfois très différentes, comme celle de l'urbaniste en charge du développement urbain ou celle de la conservation du patrimoine et des sites, en charge de la mémoire collective en termes de patrimoine architecturale. Trouver le juste équilibre entre la nécessité du développement de l'urbanisation et le maintien d'une certaine image de la ville en tant que «lieu de mémoire» n'est pas la résolution d'une simple équation [Bougnoux,1996]

C'est plutôt l'affaire d'une attitude [Goffman,1974], d'un dialogue, d'une recherche de consensus autour d'une même vision territoriale, en rassemblant les acteurs qui marquent de leur empreinte ce territoire. C'est le projet d'une communauté [Bertacchini et Dumas,1999] à la recherche de sa territorialité, de ce que l'on peut considérer comme un lieu de partage, un espace où l'on se retrouve dans l'harmonie de ses ambitions, mais aussi en harmonie avec celle des autres. La concertation territoriale renvoie donc, ainsi, au sens, à la rencontre de l'individuel et du collectif [Miège,1997], à la délégation de l'autorité et au jeu des pouvoirs.

Par ailleurs, la technologie des télécommunications bouscule les méthodes traditionnelles, individualise l'accès aux ressources, crée un nouveau rapport à l'espace et transforme le lien entre l'individu et la société [Paillart,1995] Nul doute que ces nouveaux modes de communication amènent une nouvelle répartition des responsabilités entre secteur public et secteur privé. De nombreux arguments - commerciaux et politiques- sont avancés pour l'établissement de systèmes d'information au sein d'entreprises, services et administrations publiques [Goldfinger,1999] Les recherches les plus récentes dans le domaine de **S.I.R.S** Systèmes d'Information à Référence Spatiale mettent en avant le caractère fédérateur de ces systèmes d'information déterminant pour une gestion concertée du territoire.

Le concept de développement durable fait référence à la nécessité d'une gestion économe des ressources territoriales et à un versant spécifique du développement local : l'approche endogène à qui on peut assigner l'objectif principal d'identifier les ressources locales, les valoriser et les solliciter pour rendre le territoire attractif [Dou,1998] Il est, alors, d'autant plus important que les acteurs territoriaux puissent entreprendre une démarche ensemble dans ce sens. Un préalable conditionne l'approche endogène du développement local : identifier les compétences disponibles localement, les faire se reconnaître réciproquement par les acteurs locaux puis permettre le transfert des compétences[Bertacchini,2000] L'information et son échange entre les acteurs territoriaux découlent à la fois de leur relation avec leur cadre de vie et façonnent celui-ci [Watzlawick et al,1979]

Pourtant, les conditions du partage des informations, leur consistance dans le contexte de l'intervention pour les acteurs territoriaux, les modalités des échanges pour une collaboration efficace, sont encore mal définis[Mabileau,1999] Un grand nombre de **S.I.T** Systèmes d'Information Territoriaux reste encore l'agrégation composite d'informations territoriales organisées en couches pour des raisons historiques. Les lacunes des méthodes actuelles de conception de ces systèmes d'information, généralement fondées sur l'analyse des besoins, ont déjà été souvent soulignées dans des recherches récentes [Clarke,1991] On a particulièrement mentionné la prise en compte insuffisante des compétences et de l'autonomie des acteurs impliqués ainsi que celle des mécanismes cognitifs mis en œuvre par ces mêmes acteurs [Turk,1991]

Dans le domaine territorial, chaque intervenant fait appel à un modèle cognitif qui lui est propre, même s'il partage nécessairement des références communes [Mattelart,1995] avec les autres acteurs territoriaux. Dans ce contexte, il nous paraît particulièrement pertinent de pouvoir apprécier les comportements d'adhésion ou de rupture des acteurs locaux vis-à-vis de leur espace d'intervention, de ce qui les éloigne ou ce qui les rapproche afin d'adapter les politiques de développement local [Lefevre et al,1998]

Même si la situation autour des systèmes d'information territoriaux est souvent conflictuelle [Pornon,1997], car lieu de pouvoirs, il ne s'agit pas d'opposer mais plutôt de comprendre comment faire se rejoindre les visions du monde et les interventions concertées des acteurs territoriaux.

4.2 Audit et représentation des réseaux territoriaux virtuels sur les deux zones d'étude.

Faut-il nier les différences, les inégalités de contenus sociologiques, géographiques, économiques et culturelles que les territoires présentent les uns par rapport aux autres au point de ne pas en tenir compte pour définir une politique de valorisation territoriale ? [Bertacchini,1999] A trop simplifier et/ou faire le choix de greffer des actions de développement sans préalables, ne risque--on pas d'ignorer des histoires, des terroirs, des savoirs et faire le choix de politiques de développement local complètement inappropriées ?

Les échelons territoriaux ne sont pas en mesure d'appliquer des politiques de développement identiques, uniformes [Dionnet,1998] Faire le choix d'une politique de développement endogène certes, moins prestigieuse qu'une politique exogène, peut souvent s'avérer utile voire la plus adaptée. C'est certainement un passage quasiment incontournable pour tester, le potentiel de développement d'un échelon local, l'aptitude des acteurs locaux à coopérer, échanger des informations et finalement valoriser leur propre espace.

Dans ces conditions, si ces échelons locaux veulent apparaître attractifs et compétitifs, il leur faut mettre en œuvre des procédures qui apprennent à des catégories d'acteurs qui ne sont naturellement tournés les uns vers les autres de se mobiliser pour un objectif commun [Bertacchini et al,2000] Mais à nouveau, ces procédures reposent sur la faculté, la volonté des acteurs locaux de procéder à des échanges d'informations, d'accorder du crédit à l'information reçue, de participer à la vie locale [Ministère de la Culture et de la Communication,1999]

Aujourd'hui, il paraît acquis que le concept de réseau est opératoire pour analyser certains types de rapports de l'homme à l'espace dans les sociétés modernes et ce, depuis les travaux précurseurs de cette démarche de Moreno (1933), [Bakis,1990], [Dupuis,1992], [Mabileau,1999], [Guedon,2000], [Curien,2000]

L'idée que la spécificité du mode d'organisation en réseau compte autant, sinon plus, que les quadrillages administratifs, que les frontières territoriales classiques, que les lois physiques ou économiques particulières qui régissent la communication et la circulation de tel ou tel flux, paraît sur le point d'être admise, révolution informatique aidant. Sur le plan théorique, les fondements se trouvent dans une nouvelle géographie du pouvoir. Celle-ci permet d'interpréter le réseau comme ensemble des projets «transactionnels» d'acteurs localisés dans l'espace et tentant par ces «transactions» avec d'autres lieux de faire entrer d'autres acteurs dans leur territoire.

Se dessine ainsi un réseau virtuel, à tendance connexionniste et maximaliste. Un «opérateur», résultant des jeux de pouvoir des acteurs ponctuels, sorte de fondé de pouvoirs territoriaux, est chargé de réaliser le réseau virtuel. Ici réapparaissent les contraintes économiques et politiques, les lois physiques qui font que le réseau réel s'éloigne du réseau virtuel: d'où une frustration, une tension, une distance entre réseau réel et réseau virtuel, caractéristiques du changement de territorialité.

Pourtant, comme on l'a dit plus haut, le principe organisateur réticulaire n'est pas seulement d'ordre spatial, mais il est d'ordre spatio-temporel. Des théoriciens insistent à juste titre sur la révolution profonde que les vitesses de circulation (des biens, des hommes et surtout aujourd'hui de l'information) introduisent dans les rapports de l'homme au territoire. Des notions comme celles de célérité, d'homogénéité, de circulation, d'accessibilité se substituent aux concepts classiques de distance, et entrent à part entière dans les projets de «transaction» et dans la définition du réseau virtuel. C'est aussi par rapport à l'immédiateté, au «temps réel» que le réseau réel sera plus ou moins performant. De plus, dans une perspective diachronique, le passage du réseau virtuel au réseau réel s'autorise, au moins partiellement, une redéfinition des points, des lieux origine ou destination des «transactions» L'écart entre réseau virtuel et réseau réel, notion clé d'une nouvelle territorialité réticulaire, n'est donc pas unidimensionnel. Enfin, réseau virtuel et réseau réel ne sont pas dans un rapport de succession chronologique, mais plutôt dans un rapport dialectique ou si l'on préfère dans un rapport de régulation systémique. L'écart entre réseau virtuel et réseau réel met en œuvre les possibilités de régulation que l'on a évoquées plus haut pour une meilleure adaptation territoriale du réseau.

On comprend mieux ainsi l'enjeu que représente la recherche d'outils capables d'identifier, d'évaluer, voire de mesurer l'écart entre réseau virtuel et réseau réel en ce qui concerne les réseaux territoriaux. Des progrès dans ce sens contribueraient à redonner au concept de réseau un rôle fondamental pour un nouvel aménagement des territoires.

La démarche suivie:

Sur deux territoires distincts que nous désignerons par A et B pour des raisons de simplicité, nous avons procédé à des enquêtes-respectivement 56, 54- auprès de trois catégories d'acteurs locaux : entreprises, éducatifs, institutionnels. Sur la base des informations collectées et à l'aide d'une analyse réseau, nous avons représenté sous forme de cartes les relations que déclarent entretenir ces acteurs et leur implication dans des actions de développement local.

4.2.1 La valorisation territoriale : une démarche transversale.

Lorsqu'un échelon territorial réfléchit aux orientations futures de son avenir, il engage de fait un acte de développement. C'est-à-dire qu'il initie un processus de recherche de compétitivité globale. Il ne s'agit pas moins de renforcer la capacité d'attractivité [Coelho et Dou,1999] du territoire, à le doter d'arguments spécifiques, à les faire connaître à des partenaires potentiels lorsqu'ils existent, éventuellement à manifester une volonté d'associer des partenaires à ce programme de développement. Ce processus vise, à notre sens, à faire adopter voire partager un objectif, une démarche par plusieurs catégories d'acteurs locaux très différents les uns des autres [Bertacchini,2000] Nourrir le projet de se développer, c'est aussi et d'abord un état d'esprit : un pied dans l'économie, un pied dans des activités d'intérêt général [Goldfinger,1999] Les instigateurs d'une politique de développement ne peuvent pas ignorer la double composante d'une telle initiative : endogène et exogène, l'entreprise et l'entreprise dans son environnement. Pour décliner une politique de développement local il ne s'agit pas moins de réunir des professions, des entreprises et d'accompagner ces acteurs au cours de leur développement et de leurs mutations. La politique de développement idéale vise à mettre en place des dispositifs présents sur tous les fronts pour faciliter le rassemblement des acteurs locaux afin d'établir les partenariats nécessaires au développement d'une région, d'un département ou de toute autre entité locale [Pélissier et al,1999]

Dans cette optique, le plan de développement devient acteur et outil pédagogique. Il est aussi un moyen d'interpénétrer les cultures différentes : entrepreneurs, institutionnels, éducatifs. Ce mouvement est donc fondé sur le décloisonnement, une approche transversale qui repose sur quelques piliers essentiels :

-Le volet économique qui concerne les entreprises en place ou à venir dans leur défi permanent de la compétitivité. Les décideurs locaux doivent être présents à tous les stades de leur évolution en offrant en un lieu unique, physique ou immatériel, les compétences et services attendus, les expériences connues ou à faire connaître. Nous désignons par cette offre le capital formel [Glize et al,1998] et organisationnel du territoire qui autorise le transfert de ces compétences et expériences d'une catégorie d'acteurs à l'autre. Ce capital peut être assimilé à un portefeuille d'actifs, de produits de la collectivité territoriale. A ce titre l'échelon local vise à leur protection et valorisation dans le cadre d'une politique de développement local.

-Le volet d'interface qui favorise le développement local en rassemblant les énergies autour de projets communs, entre l'environnement (universitaire, politique, recherche) et le monde économique.

Cette démarche transversale ne peut être que le fruit de la volonté d'hommes, acteurs locaux éclairés par un diagnostic rigoureux et un projet ambitieux. Nous pouvons illustrer notre propos par un exemple rencontré ici ou là.

Cette situation met en relation des acteurs locaux de culture différente qui ne se tournent pas naturellement les uns vers les autres et qui relève de la transmission des connaissances.

S'agissant du volet économique d'une politique de développement, nous pouvons indiquer que bon nombre d'entreprises dans des secteurs d'activités variés se trouvent dans un guet-apens technologique [Coburn,1999] permanent. Les savoirs-faire attendus de leurs collaborateurs ont une vocation naturelle à devenir obsolètes. C'est pourquoi la formation délivrée par les acteurs locaux du secteur éducatif doit permettre aux jeunes qui rejoindront ces entreprises d'apprendre à apprendre c'est-à-dire, de posséder certaines aptitudes comportementales [Nevers et al,1998] Cette scène met en relation trois catégories d'acteurs locaux : les entreprises, les éducatifs et les institutionnels, et valorise des relations de proximité en créant des dynamiques de développement d'emploi des jeunes. Cette situation souligne un des aspects déterminants du développement local : la capacité que possèdent les acteurs à coopérer, à valider l'information échangée, à transférer leurs compétences. Le potentiel de développement repose, à notre sens, essentiellement sur ces facultés d'échanges que nous appelons le gisement territorial de transférabilité [Bertacchini,1999] Ce constat nous a incité à utiliser l'analyse réseau pour tenter de représenter, ces relations et l'implication des acteurs locaux.

Notre propos s'attache à expliquer pourquoi et comment nous avons conduit cette démarche de diagnostic et quels résultats nous en avons extraits avec le concours d'une analyse réseau.

4.2.2 Visualisation de l'état des liens locaux sur deux bassins d'observation.

Obtention des résultats.

Ce travail a pour objectif de proposer une méthode de traitement d'un questionnaire [annexe 1]; De représenter le réseau virtuel des relations locales à partir de l'analyse réseau; De comparer le maillage territorial des territoires A et B.

Le point de départ

Le point de départ est un questionnaire qui a été administré dans les bassins de A et de B auprès de représentants de 3 groupes institutionnels/ éducatifs / entreprises. Deux modalités d'administration de l'enquête ont été utilisées : l'une plus largement utilisée a eu lieu en face à face, l'autre d'utilisation beaucoup plus restreinte a consisté à mettre «en ligne» [annexe 2] un questionnaire.

La structuration des données

Le questionnaire comporte trois groupes de questions (B, C, D) qui renvoient chacun à une thématique spécifique et traduisent, à notre sens, un comportement à spécifique à l'égard du local. Le thème B renvoie à la notion d'ancrage territorial ponctuel et large. Il s'agit -d'ancrage ponctuel: lorsqu'il s'agit de production et d'actions par des acteurs isolés; -d'ancrage large: lorsqu'il s'agit de la mise en implication des réseaux d'acteurs dans les dynamiques territoriales; Le réseau d'acteurs coordonne la fonction d'ancrage territorial de ses membres. Le potentiel d'action et l'énergie du réseau d'acteurs est liée à la densité et à la qualité du maillage qui associe les acteurs. Le thème C renvoie à l'implication des acteurs à participer à des évènements locaux et à la qualité des acteurs présents lors de ces évènements; Le réseau d'acteurs n'est plus unique mais se juxtapose en un ensemble dont la lisibilité n'est plus évidente et surtout dont la cohérence des projets n'est plus assurée. Le thème D renvoie à la mise en cohérence des projets des réseaux : si cette cohérence n'est pas réalisée, il existe un risque non négligeable d'un véritable morcellement du système et d'émergence d'un territoire éclaté en une mosaïque de micro-systèmes plus ou moins rivaux.

Enfin la somme de ces traitements nous informe sur la capacité du territoire à définir son projet de développement.

Traitement avec le logiciel Dataview

L'ensemble du questionnaire administré peut se présenter comme une succession de lignes, chacune exprimant les modalités déclinées par une personne interrogée. Cette information peut être récupérée sous le logiciel Dataview [Rostaing,1993] et transformée en une matrice appelée matrice de Condorcet. Cette matrice carrée symétrique exprime le nombre de modalités que partagent les personnes sondées prises deux à deux.

Traitement avec le logiciel matrisme

Le traitement sous matrisme [Rostaing,1993] ne fait que retranscrire cette information matricielle avec le moins de déformation.

Dans le réseau, un sommet représente le code associé à une personne interrogée et un lien entre deux sommets signifie que ces deux personnes ont au moins une modalité de réponse en commun.

Le réseau général obtenu lorsqu'on représente les liens entre chaque paire de sommets est inextricable dans la mesure où il existe beaucoup de sommets qui entretiennent avec les autres des liens ténus (se traduisant par le fait que ces sommets ont par exemple une réponse commune avec les autres) Si on enlève ces liens ténus du réseau, on obtient des graphes plus lisibles qu'il s'agit maintenant d'interpréter.

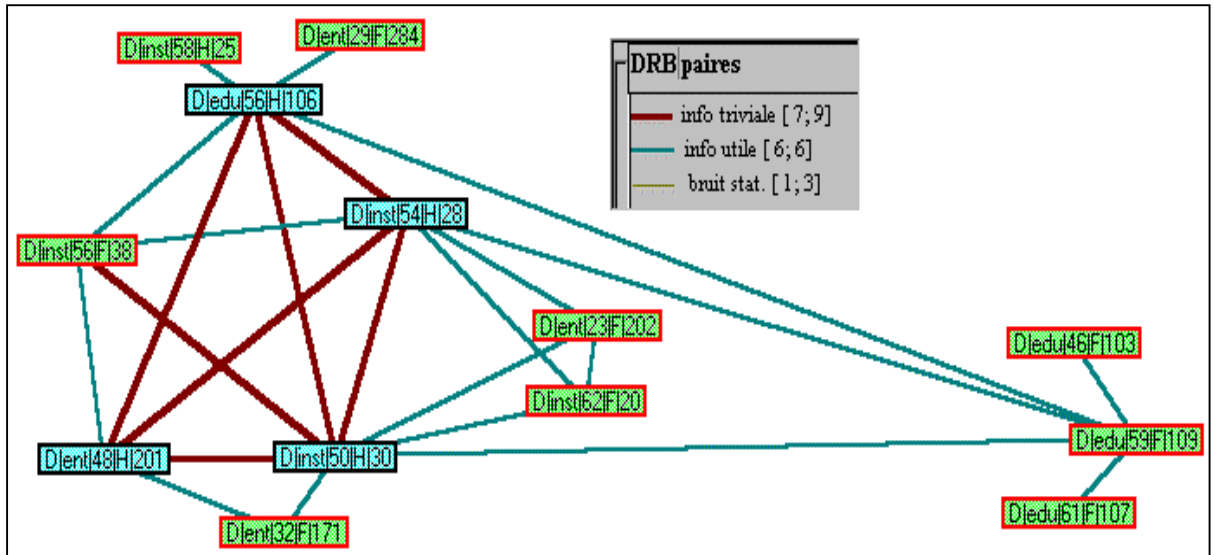
Pour chaque réseau, un lien entre deux sommets signifie que les deux individus représentés se caractérisent par une similitude de réponse pour la partie du questionnaire considéré. Nous avons appliqué des filtres de niveaux différents qui apparaissent à chaque fois dans la légende.

1. Pour chaque réseau, nous avons appliqué les mêmes niveaux de filtres si bien qu'à chaque fois nous avons une base de travail homogène,
2. Nous observons fréquemment que l'échantillon prélevé à partir du territoire B donne lieu à des réseaux plus imbriqués ce qui pourrait laisser entendre qu'il y a une plus grande proximité entre ces acteurs et donc, à notre sens, des gisements potentiels de transférabilité des compétences locales lorsqu'elles existent,
3. Il faudrait pour chaque réseau être capable de distinguer les comportements endogames (les institutionnels répondent la même chose) des comportements exogames (qui signifient une fécondation réciproque potentielle des différents acteurs),
4. Il serait souhaitable d'identifier des acteurs pivots du réseau dont le comportement est fédérateur d'un sous-groupe. Ces acteurs sont appelés pivots ou isthmes,
5. Il serait bon d'étudier si le facteur âge qui est représenté dans le code de réponse de chaque boîte a une influence sur la capacité de l'acteur à donner des réponses homogènes.

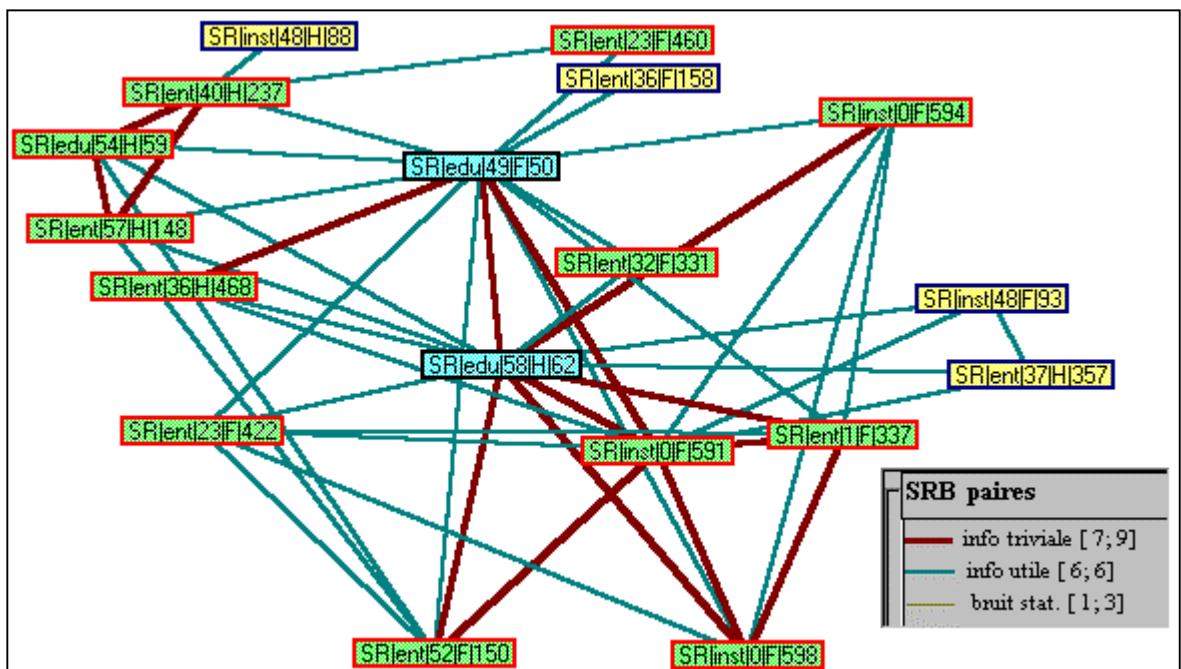
Interprétation des résultats

Partie B 3 du questionnaire «Avec quelle catégorie d'acteurs locaux entretenez-vous ces relations ? »

Territoire A.



Territoire B

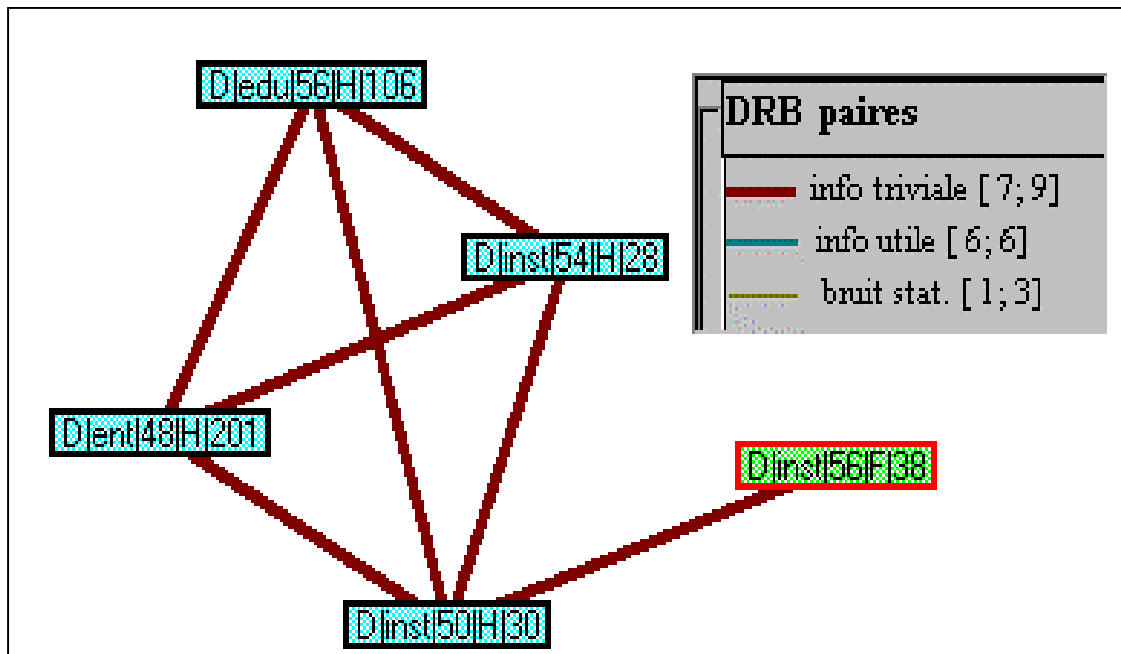


Nous allons comparer les réponses exprimées par les personnes interrogées sur la base des similarités exprimées dans leur réponse à la partie B du questionnaire. Le nombre de personnes interrogées étant le même sur les deux bassins, nous obtenons une information qui peut être comparée entre les résultats de A et de B. Nous avons appliqué à ces deux réseaux les mêmes filtres en conservant un lien entre deux sommets lorsque les deux sommets correspondent à des individus qui ont au moins 4 réponses en commun.

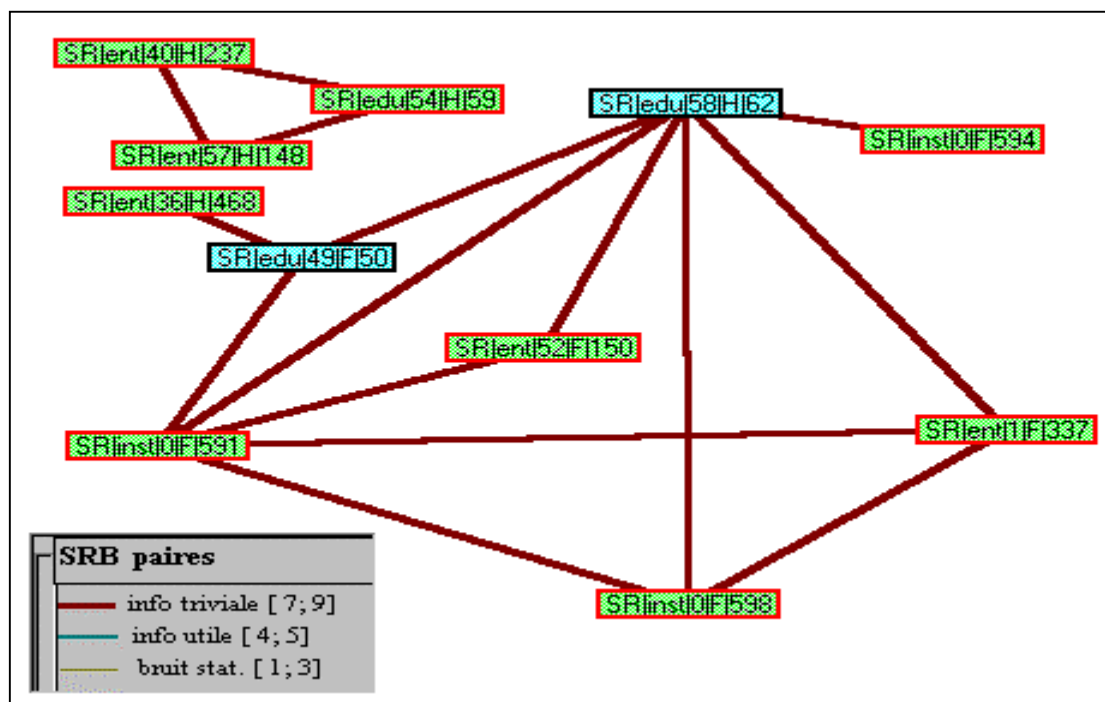
On obtient un réseau dans le bassin B beaucoup plus enchevêtré que sur le bassin A. Cela signifie que les acteurs en B ont des réponses beaucoup plus proches les uns des autres que les acteurs de A. Le graphe obtenu laisse à penser que par rapport au thème spécifique abordé, des réponses voisines supposent un comportement que nous pouvons qualifier d'associatif puisque les intersections révèlent une démarche convergente dans le bassin A on a uniquement 13 acteurs qui ont moins de 4 réponses communes à la partie B du questionnaire contre 18 pour le bassin B. La répartition entre les trois pôles sur les 2 bassins fait ressortir une sur-représentation des entreprises ce qui revient à considérer que les entreprises expriment dans ce questionnaire des réponses homogènes assez voisines.

Partie B4 du questionnaire. «Quelle est la nature de ces relations ? »

Territoire A :

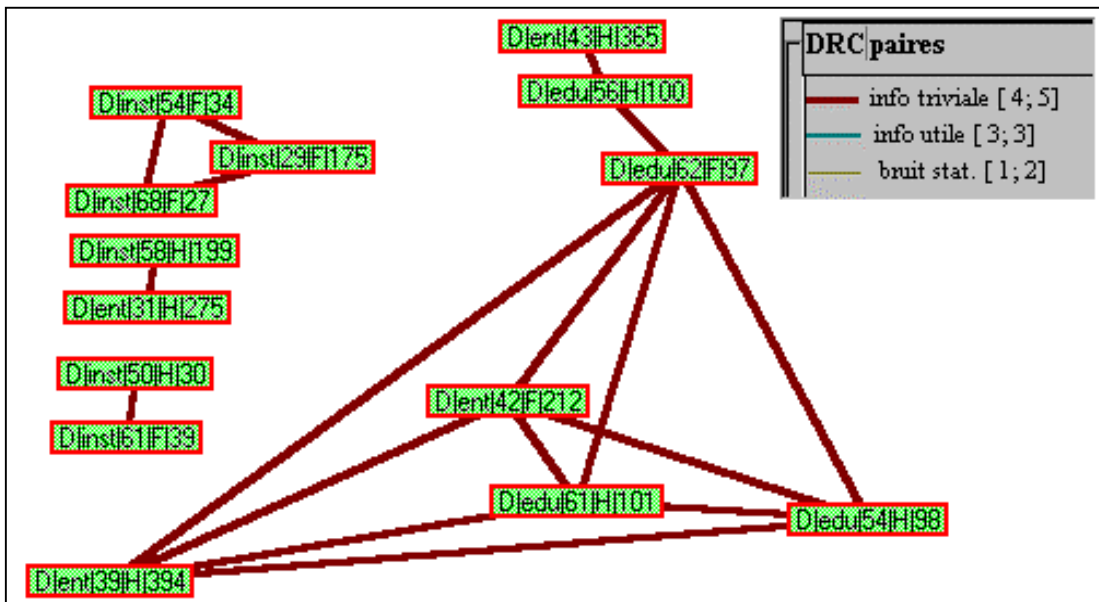


Territoire B :

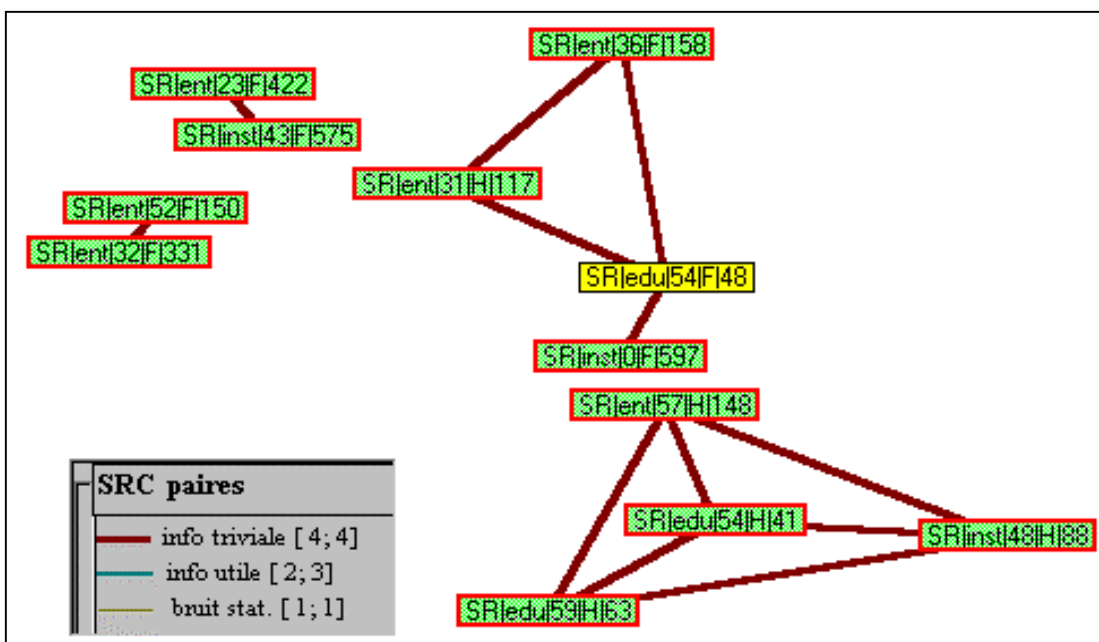


Partie C7 du questionnaire : «Participez-vous à un ou plusieurs événement(s) local? »

Territoire A :

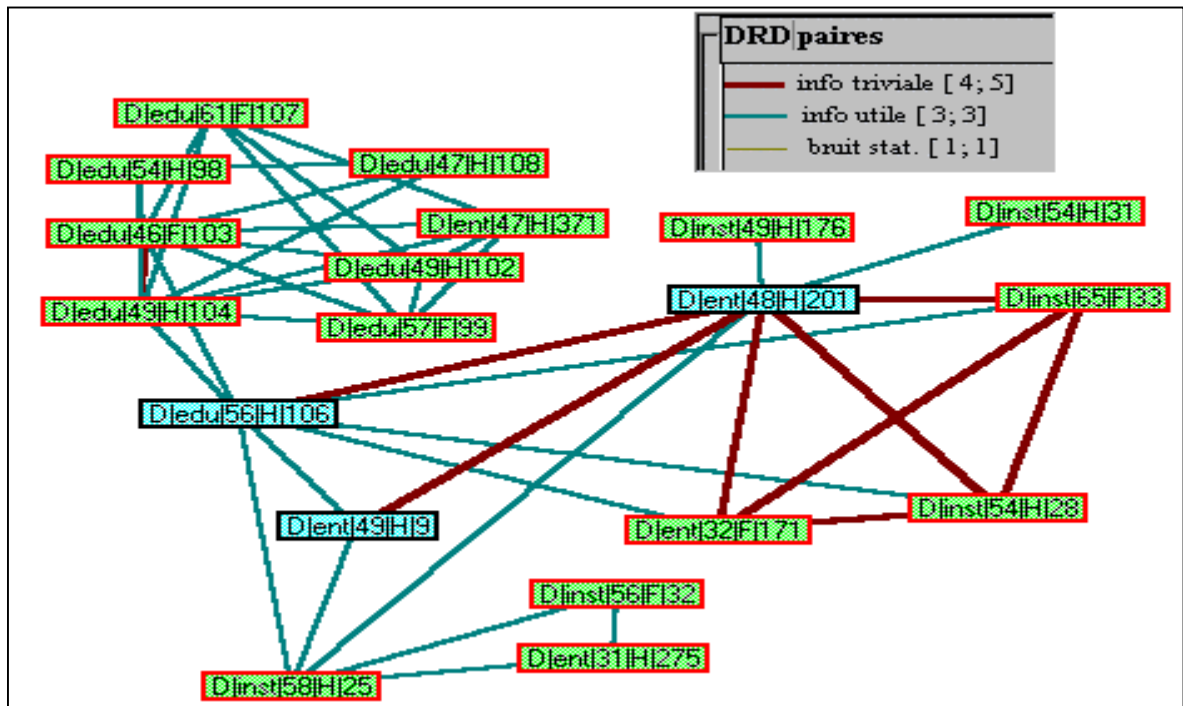


Territoire B.

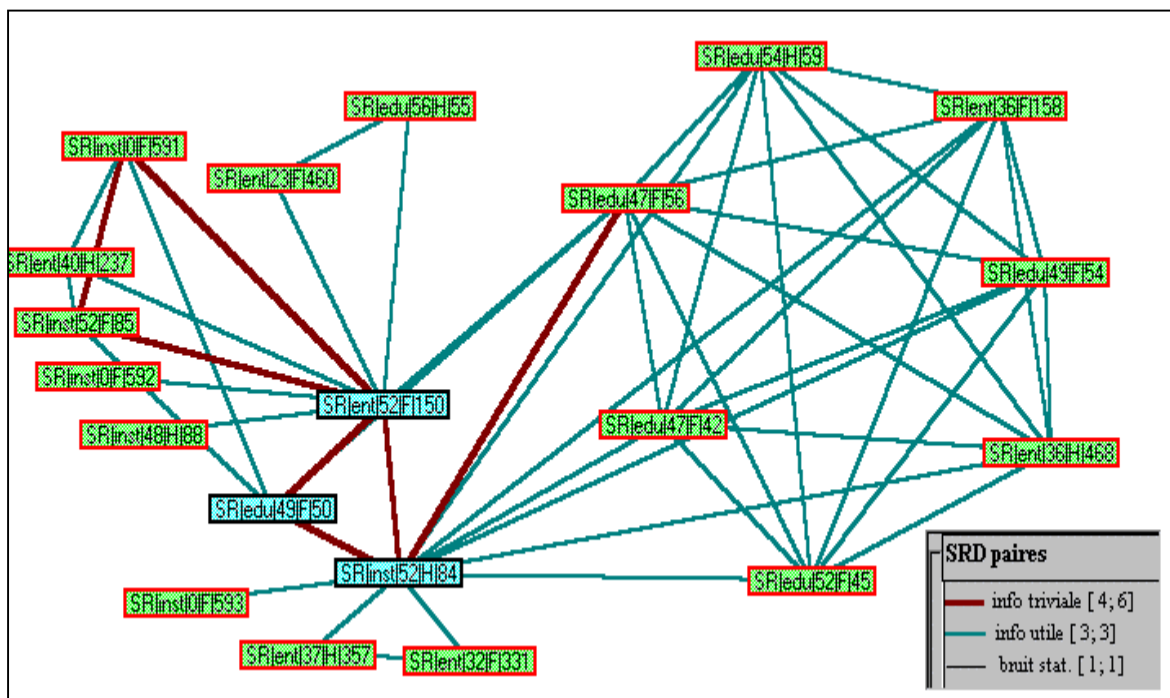


Partie D9 du questionnaire «Est-ce que cet événement regroupe plutôt? »

Territoire A.



Territoire B.

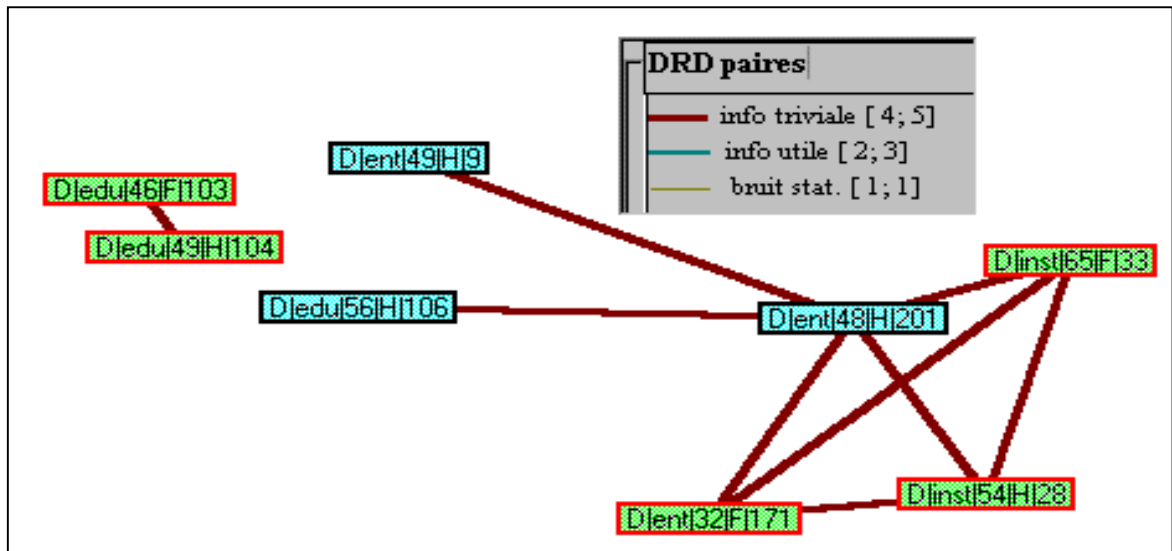


Sur ces réseaux, un lien entre deux sommets signifie que les deux acteurs ont au moins deux réponses en commun. On peut observer que sur A les acteurs du monde [édu] ont un comportement assez endogame. Ils ont tendance à exprimer des réponses voisines comme l'atteste leur position en haut à gauche du réseau. Ils ne semblent pas partager beaucoup de réponses avec les autres acteurs [institu] et [entreprises] Dans le bassin B, les réponses du milieu [éducatif] sont plus voisines de celles exprimées par les représentants du monde de l'[entreprise] et [institutionnel] Cette représentation du réseau virtuel des relations locales laisse à penser que les relations actuelles recèlent des coopérations potentielles et des opportunités de gisements potentiels de transférabilité des compétences locales.

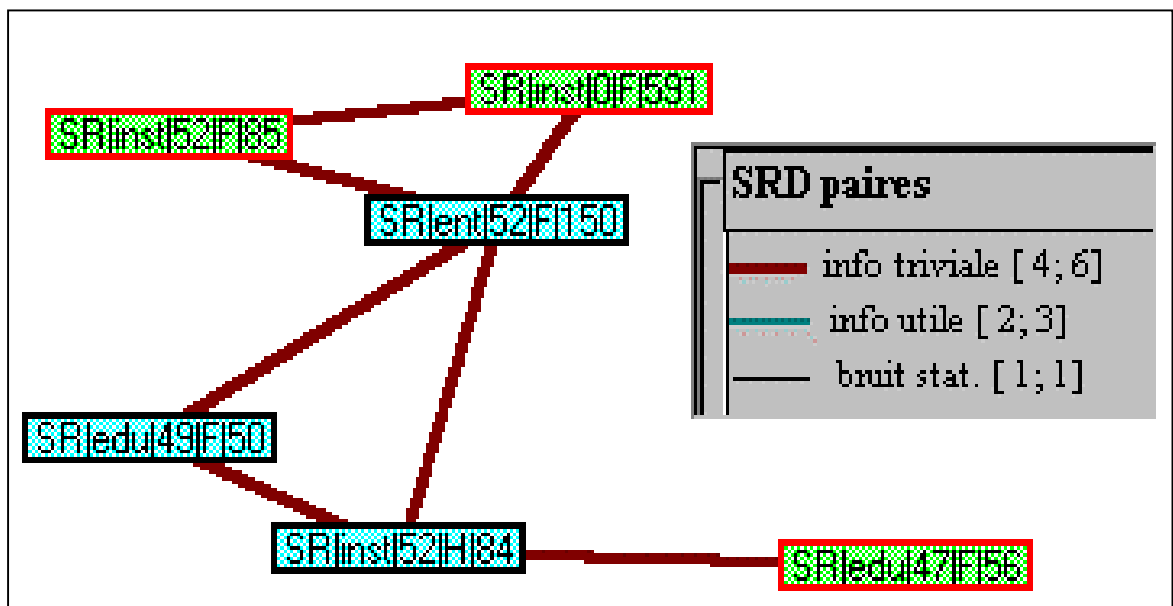
On observe enfin que le nombre de sommets dans chacun de ces deux réseaux et leur ventilation par catégorie est peu différent entre les deux bassins A et B ce qui n'était pas le cas précédemment.

Partie D 10 du questionnaire : «Etes-vous associé chaque année à cet événement ? »

Territoire A.



Territoire B



La démarche que nous avons mise en oeuvre trouve sa justification dans la conclusion qui suit.

Vers une logique de management de projet territorial.

Les textes de loi européens, Français qui traitent de l'aménagement du territoire se multiplient. LOADT, LOADDT, projet d'intercommunalité, définition des Contrats de Plan Etat-Région. Quels liens ces lois administratives, techniques ont entre elles? De jeter la prospective d'une nouvelle organisation de l'espace collectif rendant possible au quotidien de nouvelles pratiques individuelles. Ces lois portent sur l'architecture du territoire, ses fractions, ses centres de décision, ses équilibres, son maillage ainsi que sur la manière de l'occuper, de l'entretenir, d'y organiser la vie, de s'y déplacer, d'y créer des richesses et d'y vivre ensemble [Menanteau, 2000]

La Loi sur l'aménagement du territoire et le développement durable va consacrer l'apparition de nouveaux venus [Filbet et Tazi,1999] «les "agglomérations" et les "pays" qui transgressent les traditionnelles frontières communales, cantonales ou départementales. Dans ce nouvel environnement structurant, les contrats de plan Etat-Régions, loi sur l'intercommunalité se fondent en principe sur le partenariat et la responsabilisation des acteurs. Il a même été avancé qu'elles visent à substituer une logique de projet [Jayet et al,1996] à une logique de guichet et préfèrent une politique contractuelle aux stratégies clé en main. En ce sens, elles se situent à l'opposé des modèles pratiqués depuis des décennies par un Etat centralisateur.

Ce mouvement trouvera-t-il l'appui d'une volonté politique locale assez forte pour que sa dynamique inscrite dans la mise en œuvre conjointe des différents projets de loi perdure? La mise en œuvre d'une telle logique de projet ne peut aboutir que si les échelons locaux qui veulent la pratiquer réunissent quelques caractéristiques précises. Les territoires qui progressent présentent des caractéristiques que cet ensemble législatif souhaiterait étendre à d'autres qui ne les ont pas encore révélées. En effet, comment expliquer que des politiques de développement local menées par des territoires ne se concrétisent pas par des résultats tant attendus? Que certains échelons locaux n'engrangent pas les fruits de leur stratégie? Que d'autres sans recourir à la manne des subventions aux effets dérisoires et pervers [Godet et Pacini,1998] attirent dans leur périmètre des entreprises par ailleurs très sollicitées étant donné la concurrence sévère à laquelle se livrent les collectivités locales?

Sans prétendre répondre d'une façon exhaustive à cette interrogation fondamentale, nous pouvons, par ailleurs, mentionner les quelques caractéristiques et traits forts des entités socio-territoriales qui progressent. Ces entités ont réalisé l'alliance entre le politique et l'économique sous l'impulsion volontariste d'un élu [Vogelsang-Coombs et Miller,1999] Ces entités se sont organisées sur un même métier, possèdent une culture commune qui repose sur une continuité historique [Bertacchini et Dumas,2000]

Ces entités s'efforcent de s'organiser en réseau. Afin d'illustrer nos propos nous citerons l'exemple des lunetiers jurassiens qui après des années de crise et en relation avec la DRIRE (Direction Régionale à l'Industrie et à la Recherche), la région, le syndicat professionnel ont conduit des actions communes en matière de technologie, de qualité, de productivité, d'expert, de design encadrés par un chef de projet. Ces entités socio-territoriales ont presque aboli le chômage à partir d'un développement endogène. Au cours des cinq dernières années l'Ille et Vilaine a créé 12.500 emplois. 3000 proviennent d'un développement exogène et 9500 d'un développement endogène. Ces entités socio-territoriales s'efforcent d'intégrer de l'amont à l'aval tous les opérateurs d'une filière industrielle de préférence.

Nous pensons que la démarche qui a été exposée dans le présent article peut contribuer à révéler l'état des liens entre les acteurs locaux et fonder des actions appropriées soit, pour les amplifier lorsque les coopérations existent soit, les améliorer lorsqu'elles sont insuffisantes.

4.3 Notre application du méta-modèle : le Pacte territorial.

Introduction

Nous donnerons successivement la parole à des élus locaux représentant l'instance régionale, départementale et à un chercheur afin qu'ils puissent évoquer successivement leur perception de la coopération institutionnelle, leur définition des contours d'un territoire dynamique et enfin, les relations et déterminants à l'intérieur d'un système.

Hubert Haemel (1999), Sénateur Haut-Rhinois et Vice-Président de Région Alsace :

«La coopération institutionnelle est très formelle, on se réunit beaucoup sans grande conséquence»

Robert Clement (1998), Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, membre du Comité National de l'Aménagement du Territoire :

«En matière d'aménagement du territoire, aucune collectivité n'a l'exclusivité de la pertinence : les contours du territoire pertinent dépendent le plus souvent du contenu du projet porté en commun. Une même commune peut ainsi s'inscrire, nous le vérifions chaque jour, dans des dynamiques spatiales et partenariales différentes, selon le sujet considéré. C'est cette complexité du réel qu'ignorent les tenants d'une supracommunalité contraignante et technocratique»

John Morecroft (1999), Enseignant de Gestion à la London Business School :

«Nous vivons et travaillons dans des systèmes de causalité circulaire, mais nous n'en percevons pas toujours les implications. Grâce à une vision systémique on peut comprendre les comportements et les événements en se penchant sur la structure sous-jacente du système»

Les cinq territoires varois.

Le Conseil Général du Var a déterminé des territoires qui fonctionnent de manière cohérente. Cette démarche a conduit à la création de deux syndicats mixtes. Celui de l'Est varois regroupe 15 communes, 160.000 habitants. Celui du Centre ouest-var regroupe 38 communes, 90.000 habitants. Outre ces deux territoires, sont identifiés comme pertinents : l'agglomération toulonnaise, le Haut pays varois, le Pays littoral varois.

Le cadre d'intervention

Depuis 1995, les chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union européenne ont convenu, lors des différents Conseils européens, que l'Europe devait faire plus pour l'emploi. A ces occasions, ils ont reconnu la pertinence des actions au niveau local et régional pour promouvoir le développement de l'emploi.

C'est pourquoi la Commission européenne a présenté des propositions pour renforcer l'efficacité des Fonds structurels communautaires, notamment dans le cadre du "*Pacte Européen de Confiance pour l'Emploi*", initié en janvier 1996 par Jacques Santer, Président de la Commission.

Parmi ces propositions figurait l'élaboration de **Pactes Territoriaux pour l'Emploi**. En collaboration avec les gouvernements des Etats membres et les acteurs régionaux et locaux, la Commission a déjà retenu, à titre expérimental au cours d'une première phase, 89 Pactes territoriaux en Europe.

Aujourd'hui, dans le cadre de la nouvelle programmation des Fonds structurels 2000-2006, le nouveau règlement du Fonds Social Européen fait expressément référence aux Pactes Territoriaux pour l'Emploi comme une des actions innovantes à mettre en place sur les territoires de l'Union européenne.

Au plan national, la rencontre qui s'est tenue à la Datar, le 26 février 1999, a réuni un large panel d'acteurs impliqués dans la mise en oeuvre française de l'expérience communautaire des Pactes Territoriaux pour l'Emploi (PTE) C'est à la lumière des propos de Monsieur Jean-Louis Guigou (Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) et de Madame Noëlle Viel (chef du Département Animation/Suivi de l'Action Territoriale, Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) que les PTE ont été introduits. Ils offrent un domaine riche d'expérience et d'enseignements vis-à-vis des perspectives d'actions en faveur de l'emploi et de la solidarité au niveau territorial. Tout en affirmant la part croissante que devraient occuper les Pactes Territoriaux pour l'Emploi dans le cadre des prochains contrats de plan Etat-région, Monsieur Jean-Louis Guigou a soulevé l'importance du développement local, des coopérations entre les différents acteurs des territoires, qu'ils soient publics ou privés, et de la valorisation des savoir-faire locaux.

Au plan régional, la politique des Pactes est la traduction opérationnelle d'une démarche pour l'emploi lancée en novembre 98 par le Président du Conseil Régional, M. Michel Vauzelle. Un Pacte Territorial pour l'Emploi est un projet de développement économique local pour l'emploi conjuguant l'élaboration et la conduite d'un projet de développement économique et social par les acteurs locaux avec la territorialisation des interventions de l'Etat et de la Région. Le Pacte permet de mobiliser pour l'emploi l'ensemble des acteurs du développement local, de la création d'activités et de l'insertion, autour d'un projet commun, organisé dans le temps, débouchant sur un programme d'actions, cohérent et hiérarchisé.

L'objectif du Conseil Régional est d'améliorer la compréhension et l'appréciation des enjeux auxquels la région est confrontée en termes:

- D'efficience des aides publiques en faveur de l'emploi, de l'insertion, de la formation;
- De création et de développement d'entreprises,
- De prise en compte du développement durable et de ses liens avec l'emploi.

La démarche pour l'emploi marie deux grandes ambitions:

- Décloisonner les politiques publiques;
- Ancrer les politiques régionales sur les territoires.
- Le Pacte est donc un moyen de décroisonner les différentes démarches qui sont initiées actuellement, en abordant la problématique de la création d'emploi de manière transversale et territorialisée.

La démarche doit s'appuyer sur un partenariat local construit et volontaire qui élaborera des projets de développement à partir d'un diagnostic partagé du territoire.

Quatre objectifs ont été prioritairement retenus par le Conseil Régional PACA:

- Aider à la création ;
- Au développement et à l'ancrage des entreprises;
- Développer l'offre d'insertion;
- Faciliter l'émergence d'activités nouvelles répondant à des besoins collectifs de proximité non ou mal satisfaits aujourd'hui ;
- Améliorer la gestion locale de l'emploi.

Ainsi, le soutien du Conseil Régional aux Pactes territoriaux pour l'emploi se traduira par un appui en moyens humains et financiers nécessaires aux partenaires locaux dans la mise en oeuvre des Pactes. Le Pacte territorial s'inscrit dans la durée des nouvelles orientations européennes et du contrat de plan Etat-région, sur la période 2000-2006. Dans cette perspective, les communes de la Dracénie, du SIVOM du Haut Var, du SIVOM du Centre Var et du SIVOM de l'Artuby-Verdon se portent conjointement candidates à la mise en place d'un Pacte Territorial pour l'Emploi sur leur territoire.

Note méthodologique

Le Pacte prévoit l'élaboration d'une stratégie locale intégrée et l'application d'une approche pluridisciplinaire aux nouvelles entreprises, aux nouvelles sources d'emploi et aux actions bénéficiant aux groupes prioritaires tels que les chômeurs de longue durée et les jeunes.

"Penser globalement et agir localement en forgeant une culture de coopération et d'objectifs partagés.", tel est le sens des Pactes.

Il n'existe pas de modèle unique de Pacte Territorial pour l'Emploi. Chaque Pacte est original et varie selon le territoire. Il est basé sur une analyse des besoins locaux et fait appel aux connaissances et expertises locales adéquates. Cependant, les Pactes correspondent à trois critères d'éligibilité.

Une démarche mixte ascendante et descendante, qui privilégie une réflexion collective sur l'emploi, initiée par les acteurs de terrain, dont doivent découler un diagnostic et une stratégie.

Un partenariat volontariste et formalisé qui rassemble tous les acteurs locaux concernés dont les rôles sont clairement définis en matière de financement et d'activités (administrations et secteur public, partenaires sociaux, acteurs privés et associations qui exercent un rôle significatif en faveur de l'emploi)

Une approche intégrée, fondée sur un diagnostic précis de la situation locale et débouchant sur un plan d'actions intégré contenant des mesures innovantes au service de la création d'emploi (figure 26).

Dès juillet 1999, l'ensemble des élus participant à cette candidature avait arrêté quatre axes d'intervention prioritaire :

- L'accompagnement, le développement et le financement des entreprises;
- Les ressources humaines et notamment la formation;
- La gestion locale de l'emploi;
- Les secteurs d'activités dont la recherche des nouveaux gisements d'emplois.

Sur ces quatre thèmes, des groupes de travail se sont réunis dans une logique très opérationnelle, afin d'identifier des projets significatifs pour l'emploi. Environ 150 personnes représentant le secteur public et privé ont participé avec beaucoup de conviction à ces réunions thématiques. Certains projets privés sont en cours d'élaboration, et sont totalement cohérents avec le Pacte.

Un groupe projet a ensuite été chargé de synthétiser et de hiérarchiser l'ensemble de ces propositions et de les formaliser à travers un document d'orientation stratégique présenté ci-après. Sur la base des orientations qui ont été définies à partir du diagnostic partagé du territoire, un concours d'idées sera lancé auprès de la société civile afin de faire émerger les projets locaux structurants pour l'emploi.

A partir des réponses qui auront été recueillies, un plan de financement global du Pacte sera élaboré à travers des fiches actions.

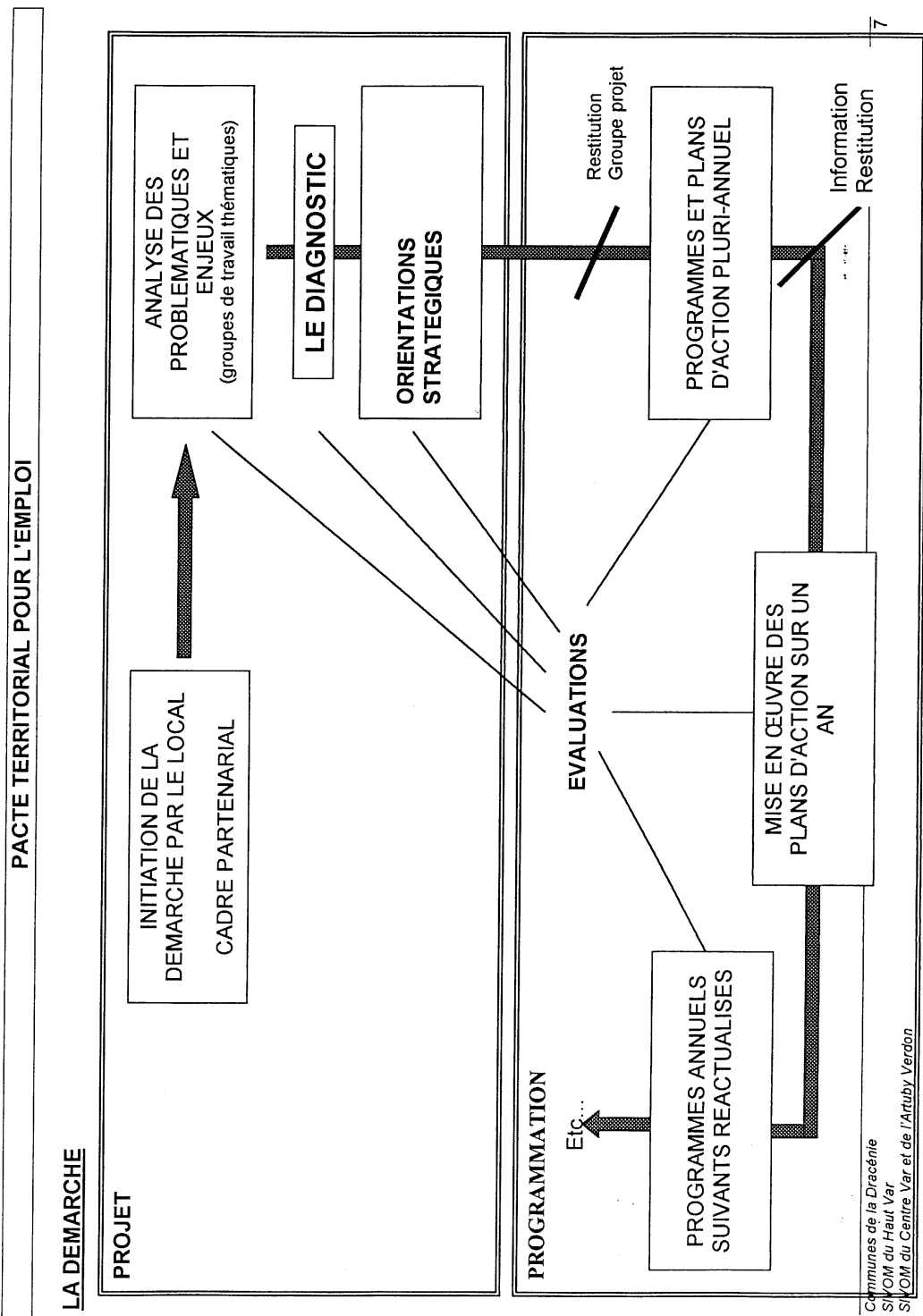


Figure 27: La démarche d'élaboration du Pacte territorial pour l'emploi [Pacte,2000]

4.4. Le premier plan otologique : le plan physique et l'approche descriptive.

4.4.1.1. La structure spatio-temporelle de l'énergie matière.

Un caractère rural associé à une forte croissance démographique

Le territoire d'étude du Pacte est formé de 42 communes du département du Var. Il s'étend sur une superficie de 1.619 km², ce qui représente 27,1% de la superficie départementale (5.973 km²)

La population totale du territoire d'étude du Pacte s'élève en 1999 à 112.690 habitants soit une augmentation de 13,4% par rapport à 1990 (99.370 habitants) La densité du territoire d'étude du Pacte s'établit donc à 69,6 hab/km², ce qui représente moins de la moitié de la moyenne départementale (150 hab/km²) Si l'on extrait la commune de Draguignan du calcul, la densité de population tombe à 51 hab/km², soit 3 fois moins que la moyenne départementale.

Le territoire d'étude du Pacte présente donc un caractère rural marqué.

Avec une croissance de la population de 13,4% entre 90 et 99, le territoire du Pacte s'affirme comme une zone à fort dynamisme démographique. En effet, la croissance départementale ne s'établit sur la période qu'à seulement 10,1% (898.441 habitants)

La population du territoire d'étude du Pacte représente en 1999 12,50% de la population varoise.

Un solde migratoire largement positif et un taux d'accroissement naturel qui augmente entre 90 et 99 expliquent ce dynamisme, ce qui confirme la bonne attractivité du territoire et son équilibre générationnel.

Le territoire d'étude du Pacte se caractérise par une grande vitalité démographique par rapport au département du Var (tableau 5).

Tableau 5: Les communes du territoire d'étude du Pacte territorial pour l'Emploi[Pacte,2000]

Une combinaison à organiser : Paysages et patrimoine

Le territoire d'étude du Pacte bénéficie d'un environnement de grande qualité et d'un riche patrimoine culturel. Il se compose de paysages diversifiés que l'on peut regrouper en 3 catégories.

Au Nord, le territoire Pacte se caractérise par un espace de montagne marqué par le massif de Canjuers et la Vallée du Verdon.

Située à une altitude moyenne de 1.000 m, cette zone borde le département des Alpes-de-Haute-Provence dont elle est séparée par le Verdon et le relief. Cet espace se caractérise par un ensemble de moyennes montagnes subalpines dont les altitudes varient de 700 à 1.715 m (montagne de Lachens)

Le climat mi-méditerranéen, mi-montagnard (hiver vigoureux, été ensoleillé, pluies abondantes) limite l'exploitation de certaines cultures, notamment fruitières.

Au sud, le territoire Pacte se caractérise par la dépression permienne et le massif des Maures qui constitue une barrière visuelle et physique avec la zone littorale (Golfe de Saint-Tropez)

Ce massif constitue un obstacle à la pénétration du microclimat alors que la mer n'est qu'à seulement 20 km à vol d'oiseau. De ce fait, cette partie du territoire est sous influence d'un climat de type continental, caractérisé par des hivers frais et une sécheresse estivale accompagnée de températures élevées.

Entre ces 2 limites, le territoire est marqué par une succession de petites vallées, de plateaux, de collines et de zones de massifs qui assurent la transition entre des paysages siliceux au sud et calcaires au nord.

En matière patrimoniale, de nombreux vestiges historiques attestent du riche passé de la zone (abbaye du Thoronet, villages de Cabasse et de Besse, chapelle Sainte Roseline,...) Les aspects patrimoniaux du paysage sont renforcés par des traditions locales encore maintenues (fête de l'olive, de la châtaigne,...) qui attirent de nombreux touristes et qui sont une source importante d'animation, démontrant ainsi la vitalité culturelle et identitaire de la zone.

Enfin, dans le domaine paysager, la zone d'étude du Pacte bénéficie encore d'atouts d'exception tels que les gorges du Verdon, la plaine des Maures ou bien la vallée de l'Argens.

Une centralité géographique

Historiquement lieu de passage entre l'Italie et l'Espagne, le territoire est traditionnellement un espace de transit commercial dans le bassin méditerranéen. Zone de transition entre la zone littorale et les Alpes, il s'impose également comme une aire de liaison entre mer et montagne.

Il est équipé, dans ce cadre, d'infrastructures autoroutières, aéroportuaires et ferroviaires de qualité lui permettant de s'affirmer comme un lieu de transit commercial dans le sud de l'Europe.

La proximité de pôles de recherche et d'enseignement importants comme Sophia-Antipolis, l'espace du Pacte bénéficie d'un réservoir de ressources intellectuelles et d'un accès à la haute technologie conséquent.

Au sein de la structure urbaine régionale, le territoire d'étude du Pacte est entouré de 3 zones de développement constituées :

A l'Est, de la conurbation Nice-Cannes-Sophia Antipolis;

A l'ouest, de la métropole Aix-Marseille;

Au sud-ouest de la zone de Toulon-Hyères.

Les infrastructures et les voies de communication reflètent les spécificités géographiques du territoire.

Ainsi, les principaux axes de liaisons s'interconnectent sur la N7, qui relie Paris à Nice:

Autoroute A8 reliant Nice à la métropole d'Aix-Marseille;

Autoroute A57 reliant Le-Cannet-des-Maures à la métropole Toulon-Hyères;

Nationale N97 reliant Le Luc à Toulon;

Nationale 555 reliant le Muy à Draguignan;

D25 reliant Le Muy à Sainte-Maxime.

Le réseau de communication interne est, également, très structuré autour de la N7 véritable dorsale du bassin de vie, avec

La N555 reliant Draguignan au Muy;

La D555 reliant Draguignan aux Arcs;

La D562 reliant Draguignan à Lorgues;

La D957 reliant Draguignan au canton de Comps-sur-Artuby, et plus globalement au nord du département.

En matière de structure urbaine interne, la commune de Draguignan (32.829 hab. en 1999), véritable pôle économique, social et culturel où se concentre l'essentiel des services publics joue le rôle de ville centre.

Outre Draguignan, l'espace s'organise autour d'un réseau de villes de taille équivalente qui connaissent un essor démographique marqué.

Il s'agit de

Lorgues (7.319 hab. en 99);

Le Luc (7.282 hab. en 99);

Le Muy (7.826 hab. en 99);

Vidaudan (7.311 hab. en 99);

Les Arcs (5.334 hab. en 99).

Toutes ces communes sont situées sur, ou à proximité immédiate, des principaux axes de communication (autoroutes A8 et A57, nationale 7)

Les communications Nord-Sud sont rendues difficiles par un relief accidenté. Cette remarque s'applique également aux communications avec la zone littorale qui nécessitent la traversée du massif des Maures (D558 reliant Le Cannet au Golfe de Saint-Tropez par la Garde Freinet ou la D25 par le col du Grateloup)

Le réseau d'accès à Manosque (Alpes de Haute Provence) et au Verdon est, quant à lui, d'une qualité très hétérogène.

Au-delà du problème du relief et de la qualité des infrastructures routières, il existe des déficiences en matière de transport public, aussi bien à l'intérieur du territoire, que vers les principales agglomérations de la région PACA, ce qui freine la mobilité des personnes pour trouver un emploi ou bien suivre une formation.

En matière de transport ferroviaire, il convient de souligner la présence de la ligne Paris-Vintimille qui s'arrête successivement dans les communes de Gonfaron, Le Cannet-des-Maures, Vidauban et Les Arcs.

La gare des Arcs développe son activité voyageurs car elle reste la seule gare d'accès à la Dracénié, au Centre Var, et au Golfe de Saint-Tropez. Elle dispose d'ailleurs d'un arrêt TGV (ligne Paris-Nice) L'activité en hausse de la gare des Arcs pousse aujourd'hui la SNCF à envisager son extension. Pour autant, les liaisons entre cette gare et le reste des communes du territoire d'étude du Pacte restent hétérogènes et plus globalement déficientes dans de nombreux cas.

En matière de transport collectif par car, le sud du territoire reste le mieux desservi. Cinq compagnies de cars irriguent le Centre Var permettant à toutes les communes d'être reliées par au moins une ligne. Les communes les mieux équipées sont celles se trouvant sur l'axe Toulon-Draguignan, qui bénéficient de presque une dizaine de liaisons aller-retour pour jour.

Enfin, l'ensemble du territoire, et notamment le sud, se trouve à proximité de nombreux aéroports:

internationaux: Marseille-Provence et Nice-Côte-d'azur ;

nationaux: Toulon-Hyères;

locaux : aérodrome du Cannet des Maures.

Une ville-centre influente et un réseau de communes.

Le territoire d'étude du Pacte s'affirme comme un véritable espace de vie: différents indicateurs économiques et sociologiques attestent de la forte influence de la ville centre et d'importantes interrelations entre les communes.

Le territoire d'étude du Pacte affirme son existence propre par différenciation géographique.

Cet espace connaît des limites géographiques, Vallée du Verdon et Massif de Canjuers au Nord, massif des Maures au sud, qui constituent des frontières naturelles génératrices d'une identité commune et d'un espace de développement relativement bordé.

Ce territoire s'affirme de manière indépendante par rapport aux logiques de développement sur lesquelles reposent la zone littorale au sud (tourisme côtier, activités maritimes) et la zone de montagne au Nord (activités alpines, économie de montagne)

Un territoire commercial polarisé autour de Draguignan

Le territoire d'étude du Pacte se caractérise par une forte concentration de l'équipement commercial sur l'agglomération de Draguignan. Cet équipement commercial bénéficie à l'ensemble des communes du territoire, notamment celles situées au Nord.

Un pôle commun de services.

Draguignan, ancienne préfecture du Var, assure auprès de la population du territoire d'étude du Pacte un pôle commun de services qui fédère les communes de la zone. Ces services dont bénéficie l'ensemble de la population du territoire s'exercent dans des domaines variés comme l'administration (Sous-préfecture,...), la santé (hôpital, cliniques, laboratoires,...), l'éducation (lycées, université,...), le monde professionnel (chambres consulaires)

Des pôles relais secondaires très actifs (Aups, Lorgues, Le Luc...) entretiennent des relations étroites en termes de services et d'équipements avec les communes rurales avoisinantes.

Une intercommunalité qui structure le territoire

L'organisation administrative des communes composant le territoire d'étude du Pacte se caractérise par un ensemble de structures intercommunales démontrant une certaine solidarité entre les communes.

Ainsi, on peut noter à l'intérieur du territoire d'étude du Pacte la présence

-Du S.I.V.O.M "Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple" du Centre Var composé de 11 communes (Les Arcs, Besse, Cabasse, Le Cannet des Maures, Flassans, Gonfaron, Le Luc, Les Mayons, Taradeau, Le Thoronet et Vidauban);

-Du SIVOM de l'Artuby-Verdon composé de 9 communes (Trigance, Comps, Bargême, La Martre, Châteaueux, Le Bourguet, Brenon, La Bastide, La Roque-Esclapon);

-Du SIVOM du Haut Var composé de 8 communes (Vérignon, Aups, Tourtour, Salernes, Seillans, Cotignac, Entrecasteaux, Sain-Atonin);

Le territoire d'étude du Pacte se présente de par ses configurations géographiques, comme un espace de liaison entre les métropoles azurée Nice-Sophia Antipolis, méditerranéennes (Marseille-Aix et Toulon) Il constitue un point d'équilibre départemental fort par rapport à une zone littorale hypertrophiée (Toulon-hyères./ Golfe de Saint-Tropez./Fréjus-Saint-Raphaël) Le territoire d'étude du Pacte est une véritable aire de développement intégrée et pertinente pour aborder les problèmes d'emploi.

4.4.1.2. Une dérive entropique : un chômage persistant.

Les données de l'emploi : un chômage persistant malgré la reprise économique

En février 2000, le nombre de chômeurs sur la zone d'emploi de Draguignan s'élevait à 5.975 chômeurs, soit une diminution de 9,3% par rapport en février 1999.

Par rapport en janvier 1997, le nombre de chômeurs sur la zone d'emploi de Draguignan a diminué de 17,3%, soit 1.258 chômeurs de moins.

Les chômeurs de longue durée (2 ans et plus) représentent en février 2000, 16,7% des demandeurs d'emploi, soit 998 chômeurs.

Par rapport en février 1999, le nombre de chômeurs de longue durée de 2 ans et plus a diminué de 17,7%.

Parmi les demandeurs d'emploi, on trouve, en janvier 2000, une majorité d'employés qualifiés (2.655 demandeurs, soit 43% du total) et 1.143 employés non qualifiés (soit 18,5% des demandeurs d'emploi de la zone)

Au 31/03/1998, le taux de chômage sur la zone s'élevait à 15,7% contre 15,4% au niveau régional.

Le chômage touche particulièrement les femmes qui représentent plus de la moitié des demandeurs d'emploi en mars 1998 (50,5%). Ce taux est supérieur de 2,3 points à ce qui est observé au plan régional (48,3%) (tableau 6)

Les jeunes sont également particulièrement touchés par le chômage. Ils représentent en mars 1998, 14,2% des demandeurs d'emploi contre seulement 13,7% sur le plan régional.

Enfin, 39,4% des chômeurs sont de longue durée, et 16,7% des chômeurs le sont depuis plus de 2 ans. Ces données sont supérieures à ce qui peut être observé dans le Var et en Région PACA.

⇒ Malgré la reprise économique, le taux de chômage reste important et supérieur à la moyenne régionale. Il est plus difficile de retrouver un emploi sur la zone d'emploi de Draguignan que sur le reste du territoire régional.

La part des chômeurs non qualifiés dans la zone d'emploi de Draguignan est nettement supérieure à ce qui est observé au plan départemental, 30% contre 26,4%.

⇒ On notera enfin que la majorité des demandeurs d'emploi de l'ALE ont un niveau de formation relativement faible, en effet 73% d'entre eux ont un niveau inférieur ou égal au niveau V (CAP/BEP)

	Zone d'emploi	Var
Part des moins de 25 ans	14,2 %	14,2 %
Part des plus de 50 ans	17,0 %	16,1 %
Part des femmes	50,5 %	48,5 %
Part des CLD	39,4 %	37,6 %
Part des CLD de 2 ans et plus	16,7 %	15,4 %
Part des niveaux V bis et VI	32,8 %	32,6 %
Part des niveaux III et +	11,1 %	11,7 %
Part des non qualifiés	30,0 %	26,4 %

Tableau 6: Caractéristiques des demandeurs d'emploi [DRTEFP-DEFM,31/03/1998]

Le nombre de chômeurs des principales communes de la zone d'emploi de Draguignan se répartit comme suit (tableau 7):

Communes	Nbre total inscrits	Dont - de 26 ans	Evolution de 92-99	Evolution de -26 ans 92-99
Draguignan	1830	349	12,2 %	- 14,9 %
Les Arcs	269	41	-5,2 %	-73,2 %
Flayosc	211	40	10,9 %	-17,5 %
Lorgues	381	65	- 0,3 %	- 41,5 %
Le Luc	471	90	- 0,2 %	- 31,1 %
Figanières	113	18	18,6 %	- 11, 1 %
Vidauban	500	101	12,6 %	7,9 %
Trans-en-Provence	241	40	15,8 %	2,5 %
TOTAL	4.016	744		

Tableau 7: Demandes d'emploi par commune [DDTEFP Var, 31/12/1999]

Près d'un tiers des nouvelles inscriptions (tableau 8) à l'ANPE résultent du fait d'une fin de CDD ou de mission, ce qui démontre la précarité de l'emploi dans cette zone ainsi que sa forte saisonnalité.

	Zone d'emploi	Var	PACA
Licenciements économiques	9,8%	8,1%	8,9%
Autres licenciements	12,0%	12,3%	11,9%
Fin de CDD et de missions	32,0%	30,6%	31,9%
Première entrée	7,5%	8,9%	10,0%
Autres motifs	38,7%	40,0%	37,3%
Total	1.853	16.900	94.577

Tableau 8: Motifs d'inscriptions à l'ANPE [DRTEFP, 1er trimestre 1998]

4.4.1.3. La qualification des offres et des demandes d'emploi

Sur 5.200 offres d'emploi environ confiées à l'agence ANPE de Draguignan par les entreprises en 1999:

35% concernent des postes d'employés qualifiés,
 35% des postes d'employés non qualifiés,
 12% de postes d'OS ou de manœuvres,
 16% des postes d'ouvriers qualifiés,
 2% seulement des postes de techniciens ou d'encadrement.

Par rapport à 1998, la progression des offres pour des employés non qualifiés est importante (+8 points entre 1998 et 1999) Sur la même période, les variations des autres catégories de qualification sont relativement faibles.

Cette augmentation semble correspondre à des emplois de courte durée. En effet, sur 5.200 offres recensées en 1999, 1.133 sont de courte durée contre seulement 977 en 1998.

Enfin, 75% des offres correspondent à des contrats non aidés en 1999 contre 64% en 1998.

Sur la dernière décennie, les principales demandes d'emploi se concentraient dans les secteurs de la gestion et de l'administration (19,1% des demandes), du BTP (15,9% des demandes), du commerce (15,8% des demandes), et des services aux particuliers (12,7%)

En cohérence, les principaux secteurs qui recrutent sont : le commerce (773 offres d'emploi), l'hôtellerie (626 offres d'emploi), les services administratifs et l'éducation (500 offres d'emploi)

Une offre de formation structurée mais aux moyens insuffisants

La formation initiale

En matière de formation initiale, le territoire d'étude du Pacte dispose d'un ensemble étoffé de structures d'enseignement, mal réparties géographiquement, mais assez différenciées pour pouvoir couvrir les principaux champs de formation.

Ainsi, nous pouvons noter la présence de:

- 1 CFA(Les Arcs);
- 1 lycée agricole (Les Arcs);
- 1 Lycée privé (Draguignan - institution St Joseph)
- 2 lycées généraux et technologiques publics (Draguignan et Lorgues);
- 1 lycée professionnel (Draguignan);
- 1 IUT (Draguignan);
- 1 IUFM (Draguignan);
- 1 facultés de Droit (Draguignan)

Pour les formations en alternance, le C.F.A des Arcs géré par la Chambre des Métiers du Var regroupe 1.500 auditeurs répartis dans une dizaine de filières. Les filières d'enseignement technologique et professionnel proposent 2 baccalauréats professionnels orientés vers le commercial, l'administratif et la comptabilité et 3 baccalauréats technologiques (génie électrique, génie électronique et génie mécanique)

Au-delà du baccalauréat, les possibilités sont limitées à 4 BTS et 1 DUT dans les domaines de l'action commerciale et de la gestion d'entreprise. Aussi, constate-t-on au sein de la zone d'emploi de Draguignan, une part de formation technique, technologique et professionnelle supérieure à ce qui est observé au plan départemental et régional (tableau 9).

En effet, 61,6% des effectifs sont engagés dans ces filières sur la zone d'emploi contre seulement 56,2% dans le département et 57,2% dans la région PACA.

Formation	Zone d'emploi	Var	PACA
Formation technique/techno	12,7%	10,8%	11,6%
<u>Formation professionnelle</u>	<u>48,9%</u>	45,4%	46,2%
Formation générale	38,4%	43,8%	42,1%
<u>Ensemble formation initiale</u>	<u>4.446</u>	<u>34.381</u>	<u>201.240</u>

Tableau 9: Effectifs dans en formation initiale [BDD formation,ORM, 1997/1998]

De manière plus générale, on constate qu'en raison d'une mobilité restreinte des lycéens et des étudiants, notamment pour des questions économiques et d'adéquation des transports, le choix des élèves et de leur famille se porte sur des formations géographiquement proches plutôt que vers les formations souhaitées.

Dans le domaine de la formation initiale, il existe des besoins réels nécessitant l'installation d'un nouveau lycée dans le Centre Var, des structures d'enseignement supérieur de type IUT et IUP en Dracénie ainsi que la restructuration du CFA des Arcs.

D'un point de vue qualitatif, le territoire souffre de l'absence de formations techniques de qualité (biotechnologie, environnement, numérique, transport-logistique, hygiène-sécurité)

Enfin, le problème de la formation nécessite d'être réfléchi dans son environnement afin de tenir compte des structures annexes à mettre en place (logements étudiants, médiathèque, restaurants, transport)

La formation continue

En matière de formation continue, il convient de noter que l'offre reste très sous-dimensionnée par rapport aux besoins.

L'offre de formation continue est assurée par diverses structures : chambres consulaires, GRETA des Maures-Estérel Verdon, CFA des Arcs, CFPPA (stages) de Hyères, ateliers pédagogiques personnalisés (APP) de Draguignan et Var ainsi que par différents stages d'organismes de formation tels que du Centre Culture et Liberté ou Faire en Centre-Var.

Les principaux secteurs d'activités concernés par la formation professionnelle sont les services aux personnes, échanges et gestion, mécanique électrique et électronique et enfin, le secteur de la transformation.

79% des effectifs en formation professionnelle suivent une formation de niveau V contre seulement 65% des effectifs régionaux, ce qui confirme la sous-qualification dont souffre le territoire. A l'inverse 6% des effectifs en formation suivent une formation de niveau III et 14% de niveau IV contre respectivement 13 et 19% dans le Var et 16 et 19% en région PACA.

Une grande majorité d'entreprises éprouve des difficultés pour mettre en place des plans de formation liés à la complexité des dossiers, au coût des formations et à l'absentéisme entraîné par les formations, très difficile à gérer pour des Tpe/Pme. Par ailleurs, il conviendrait de développer des formations en direction des Chefs d'entreprises.

Les organismes de formation connaissent, quant à eux, des problèmes de trésorerie et des incertitudes quant au financement des formations qui ne permettent pas de travailler dans la durée et d'évaluer les résultats à moyen terme.

De nouveaux acteurs étudient la possibilité de s'implanter sur la zone d'étude du Pacte comme l'AFPA. Il convient de les accompagner dans leur démarche. Enfin, les organismes déjà présents souhaitent développer de nouveaux axes de formation.

Des mécanismes d'insertion en quête de résultats

Avec un taux de chômage supérieur à 15% en 98, 38,7% de chômeurs longue durée, 1.781 allocataires RMI recensés à la Commission Locale d'Insertion (CLI), dont 22% de jeunes âgés de moins de 30 ans, le territoire d'étude du Pacte est confronté à de nombreuses difficultés d'insertion.

Les principales causes de l'exclusion identifiées sur le territoire sont:

La difficulté de mobilité;

L'éloignement de l'emploi (ruptures multiples et longues)

L'absence d'offre pour les plus de 50 ans

Le manque de qualification et la "non-polyvalence";

Le manque de diversité des offres de formation et l'inadéquation des offres à la demande des entreprises.

L'ANPE, très active sur le territoire renforce régulièrement son action sur les parcours individualisés. Pour le suivi de personnes en difficulté dans le cadre du SPNDE (1 entretien/mois, contact tous les 15 jours), l'ANPE affiche de très bons résultats puisque le taux de réussite est supérieur à 50%.

Le dispositif TRACE mis en place fonctionne bien mais reste très consommateur de temps et de moyens. Les ressources actuelles ne permettent pas de suivre correctement tous les parcours.

Il existe un ensemble de structures spécialisées dans l'accueil, l'accompagnement et l'aide aux personnes en difficulté qui traduit la convergence des politiques publiques dans ces domaines.

Deux missions locales ont été récemment créées sur le territoire d'étude du Pacte

Mission locale du Centre Var qui regroupe 12 communes ;

Mission locale Dracénie-Verdon, Pays de Fayence et Bagnols en Forêt qui regroupe 33 communes.

Les résultats de l'année 1998 attestent de la véritable pertinence de ces structures:

3.069 jeunes accueillis par les Missions locales;

628 jeunes ont suivi un parcours de formation;

971 jeunes ont bénéficié d'un contrat de travail (CDI, CDD, emploi-jeune), soit 32% de jeunes qui sont désormais en situation professionnelle.

Pour autant, les périodes d'alternance entre activité et chômage restent encore très importantes.

De nouvelles structures d'insertion ont été mises en place pour renforcer l'action de la CLI. Des chantiers d'insertion ont été créés (Draguignan, SIVOM Centre Var) qui affichent de bons taux d'insertion (50%)

Il convient également de noter l'action du centre départemental d'action sociale (CEDIS) en matière d'accompagnement vers l'emploi.

Par ailleurs, des entreprises ou associations d'insertion se sont créées (SENDRA,...) ou opèrent sur le territoire (VEGA,...)

Des expériences privées ont également cours actuellement en matière d'insertion.

Ainsi, l'Union Patronale du Var (UPV) assure un accompagnement à l'intérieur des entreprises avec une assistante sociale (suivi des jeunes - 3 mois à 6 mois dans l'entreprise + actions de parrainage en collaboration avec la mission locale ou le CFA)

L'UPV mène également une expérience de suivi très personnalisé en formation par alternance hors apprentissage. Les résultats montrent que sur 100 jeunes suivis, 70 ont conservé l'emploi, mais l'accompagnement n'a pas été essentiel, 30 ont pu conserver leur emploi grâce à l'accompagnement qui a permis d'éviter en amont la rupture.

Cette action présente un réel intérêt mais la question des publics cibles reste posée (cadre +40ans/ 50ans, CLD, jeunes diplômés)

Il convient également de souligner le poids du secteur de la Défense en matière d'insertion et de formation qui intervient dans les domaines suivants:

Aide à la recherche d'emploi à l'issue du service militaire,

Lutte contre l'illettrisme formation à la lecture;

Encadrement des jeunes en équipe de travail;

Volontariat service long (pré-qualification).

Il existe un système d'aide à l'insertion/formation de l'armée qui s'appuie sur un partenariat avec l'Atelier Pédagogique Personnalisé (APP) et l'éducation nationale dont le GRETA.

En 1962, la création de la fonction d'officier conseil et l'installation de bureaux

Recrutement/reconversion a permis d'intervenir sur les domaines suivants:

L'information;

L'accompagnement à la reconversion;

L'animation d'un groupe permanent contre l'illettrisme;

L'encadrement de stages de jeunes prisonniers.

Par ailleurs, différentes actions complémentaires sont menées :

Volontariat service long : pré-qualification pour les jeunes non qualifiés;

Formation qualifiante en alternance à l'école d'artillerie (12 jeunes/an);

Canjuers: chantier d'insertion avec le compagnonnage;

Canjuers possibilité d'accueillir des chantiers d'insertion en direction de Rmistes (chantier école, chantier d'insertion)

18% de jeunes en difficulté sont recrutés par les armées, ce ratio ne devrait pas se modifier dans le nouveau statut EVAT. Une structure de formation APP est installée au sein de l'artillerie et forme chaque année 80 jeunes (cours de français, d'anglais, de mathématiques, d'informatique et projet professionnel)

Avec la disparition du personnel appelé, le financement DDTEFP va disparaître pour cette formation dont le coût est estimé à 100 KF/an.

La professionnalisation du secteur de la défense va avoir des répercussions importantes sur le territoire d'étude du Pacte puisque tout le travail effectué dans le domaine de l'insertion sera abandonné et qu'aucune autre structure n'est appelée aujourd'hui à prendre le relais de ces actions.

Malgré la diversité des organismes intervenants dans ce domaine, le territoire reste confronté à un manque de dispositifs et de structures d'insertion et les parcours offerts aux publics sont encore trop peu individualisés.

Le secteur de l'insertion se caractérise par des intervenants qui souhaitent aujourd'hui coordonner leur action au sein d'un programme plus structuré.

Malgré l'ensemble des dispositifs existants, les parcours d'insertion restent trop peu individualisés et connaissent de trop nombreuses ruptures.

Peu de structures d'insertion (entreprise d'insertion, association intermédiaire) oeuvrent sur le territoire.

La professionnalisation de l'Armée va entraîner la disparition d'un grand nombre d'actions sociales et d'insertion qui étaient auparavant réalisées sur le territoire et dont il convient d'en mesurer les conséquences.

Rappel des chiffres clés	Zone d'étude	Région PACA	Var
Population en 1999 du territoire Pacte	112.690	4.506.151	<u>898.441</u>
Evolution de la population entre 1990 et 1999	13,4%	5,8%	9,9%
Evolution de l'emploi salarié entre 1990 et 1996 sur la zone d'emploi	4,5%	2,9%	
Part des salariés dans des TPE (moins de 10 salariés) en 1996 sur la zone d'emploi	50,4%	33,9%	
Poids des cadres et des professions intermédiaires en 1990 sur la zone d'emploi	27,5%	30,4%	
Part de l'emploi public ou para-public dans l'emploi total sur la zone d'emploi	48%		
Taux de chômage au 4ème trimestre 1998 sur la zone d'emploi	15,3%	14,9%	15,6%
Taux de ménages en situation de précarité en 1997 sur la zone d'emploi	12,5%	14,9%	

Tableau 10: Rappel des chiffres clé du territoire du Pacte

4.4.1.4.Des écosystèmes à intégrer pour entraîner des rétroactions positives.

Les différents secteurs d'activités

ZONE D'EMPLOI DE DRAGUIGNAN		%
Education, santé, action sociale	6.582	26.60%
Administration	5.370	21,70%
Commerce	3.563	14,40%
Services aux entreprises	1.980	8.00 %
Services aux particuliers	1.757	7,10 %
Construction	1.707	6,90 %
Industries	1.089	4.40 %
Activités financières	891	3.60 %
Agriculture	718	2.90 %
Transport	520	2.10 %
Activités immobilières	346	1.40 %
Energie	173	0.70 %
TOTAL	24.746	

Tableau 11: Population active occupée par secteurs d'activités en 1997 [Insee,01/01/97]

Un secteur agricole : un tissu socio-économique structurant

Avec une surface agricole utile de 24.135 ha au dernier recensement général agricole de 1988 et 4.234 exploitations représentant 20,8 % des exploitations départementales, la zone d'emploi de Draguignan détient une place centrale dans ce secteur d'activités (tableau 11).

Un prix de foncier encore abordable, une politique de certification de produit à travers les AOC et la mise en place de structures de promotion et de recherche comme la Maison des vins aux Arcs et la Maison du rosé à Vidauban favorisent le maintien de l'activité agricole.

En 1997, la part d'actifs salariés dans l'agriculture s'élevait à 2,9% (soit 718 actifs salariés) contre respectivement 1,8% au plan départemental et 1,4% au plan régional. Le secteur agricole reste marqué par une forte saisonnalité des emplois et des spécificités bien différenciées en fonction des espaces.

Ainsi, le nord du territoire se caractérise par une agriculture de montagne composée de petites exploitations spécialisées dans des productions d'arrière saison (cultures légumières de plein champ, pomme de terre,...)

Cette agriculture participe, avec le tourisme, au maintien d'un tissu socio-économique structurant pour l'ensemble de la zone et contribue au maintien d'une population sédentaire indispensable à l'équilibre de nombreux villages.

Enfin, l'agriculture participe pleinement à la préservation de l'environnement. Elle favorise la biodiversité et contribue à la prévention des incendies de forêt par l'entretien de coupures agricoles dans les espaces naturels.

Pour autant, de nombreuses productions traditionnelles comme les légumes secs ou la pomme de terre qui faisaient la réputation de cette zone tendent peu à peu à disparaître ou ont déjà disparu.

Le territoire du Centre Var reste, quant à lui, marqué par la production viticole. En effet, la vigne représente 66% de la SAU avec 6.595 ha, dont 62% est classé en AOC.

Les communes du Centre Var sont situées au cœur de l'appellation "AOC Côtes de Provence". Elles sont également dans la région des appellations "Vins de Pays du Var" et "Vins de Pays des Maures".

Sur l'ensemble de la zone d'emploi de Draguignan, la vigne couvre 28,1% de la surface agricole utile et représente 18,4% de l'ensemble du vignoble varois.

La culture des plantes à parfums (roses de mai, violettes,...) est également bien représentée sur le territoire. Les établissements Meilland, spécialisés dans la culture des roses au Cannet-des-Maures contribuent à donner une renommée internationale au Centre Var.

Enfin, très présente en Dracénie et vers Aups, la culture de l'olivier représente 4,2% des surfaces agricoles utiles de la zone d'emploi et 41,2% des surfaces départementales consacrées à cette culture.

Dans le Centre Var, on constate une sous-utilisation de l'ordre de 40% du terroir agricole potentiel.

Les enjeux futurs pour un développement durable de l'agriculture passent par un renforcement de l'exploitation de cultures traditionnelles comme le liège très présent dans ce secteur du Var ainsi que la châtaigne et l'olivier, concomitamment au développement de la viticulture et de l'horticulture. Seule cette logique de pluri-activités permet d'obtenir des conditions économiques satisfaisantes pour la production agricole.

Un tradition industrielle limitée avec quelques spécificités

Le territoire d'étude du Pacte ne dispose pas d'une grande tradition industrielle et le poids général de l'activité industrielle reste faible sur tout le territoire.

Le secteur industriel emploie 1.089 personnes, soit 4,4% de la population active occupée sur la zone d'emploi de Draguignan en 1997.

Malgré, la faible présence du tissu industriel, le territoire d'étude du Pacte a su se doter de quelques spécialisations.

Le secteur agroalimentaire constitue le premier secteur industriel de la zone d'emploi de Draguignan, aussi bien en termes de nombre d'établissements que de nombre de salariés. En effet, il représente 33,3% des établissements (182), et 26,5% des emplois salariés de l'industrie de la zone (282)

Il convient cependant de relativiser ce phénomène. En effet, l'industrie agroalimentaire comprend les boulangeries et pâtisseries qui représentent 113 établissements sur les 182. En importance, le secteur de l'extraction de produits non énergétiques vient en deuxième position en terme d'emplois. Il représente 1,5% des établissements et 10% des salariés de l'industrie de la zone d'emploi (106)

Ce secteur comprend essentiellement des activités d'extraction de pierres et de sables. Il regroupe 31,9% de l'emploi salarié départemental du secteur, soit 24,7 points de plus que le poids de l'industrie locale, tous secteurs d'activités confondus, au sein du Var.

Il s'agit, ici, d'une véritable spécialisation de la zone dans ce domaine.

Les industries de la terre concentrées à Salernes illustrent parfaitement cette spécialisation. Le secteur de la chimie arrive en troisième position en terme d'emplois avec 2,4% des établissements et 9,5% des emplois salariés de l'ensemble de l'industrie locale (101) La fabrication de parfums et d'huiles essentielles constitue l'essentiel de l'activité de ce secteur. Il représente 12,9% des emplois salariés départementaux du secteur de la chimie.

Un secteur du BTP actif et en interactions avec la croissance démographique

Le secteur secondaire de la zone d'emploi de Draguignan est caractérisé par la prédominance du secteur de la construction qui représente à lui seul 14,6% des établissements départementaux de ce secteur.

Le secteur de la construction comprend 1.098 établissements, soit 18% de l'ensemble des établissements de la zone d'emploi (hors agriculture)

Ce secteur emploie 1.707 salariés, soit 6,90% des actifs occupés de la zone d'emploi en 1997. Ce secteur détient une place bien plus importante dans l'économie locale que dans le reste du département et de la région PACA. Il bénéficie de fortes potentialités de croissance grâce à un accroissement démographique soutenu et un espace foncier encore disponible.

Les établissements sont de très petites taille. 94,1 % des établissements ont moins de 10 salariés et près de 48 % n'en ont aucun.

Le secteur de la construction a été marqué, comme sur l'ensemble du département, par la crise économique qui l'a frappé ces dernières années.

En cinq années, les effectifs salariés ont diminué de 31,9% dans la zone d'emploi de Draguignan. Alors qu'ils régressaient de 22,5 % dans le Var et de 20,8 % pour la région PACA.

Cette réduction des effectifs s'est traduite par une perte nette de 842 emplois, soit 18 % des pertes départementales du secteur.

Aujourd'hui ce secteur est en sortie de crise et son principal problème réside dans la formation et le recrutement de son personnel.

Un secteur tertiaire en plein essor et à organiser.

Enfin, 85 % des effectifs salariés de la zone d'emploi sont employés dans le secteur tertiaire, ce qui représente environ plus de 21.000 actifs occupés.

Les secteurs de l'éducation/santé et de l'administration concentrent les parts les plus importantes d'actifs salariés avec respectivement 26,6% pour le premier, 21,7% pour le second. Ces niveaux sont supérieurs à ce qui peut-être observé au niveau départemental et régional, ce qui confirme la part importante de l'emploi public dans la zone d'emploi de Draguignan (près de 50%)

Le secteur commercial avec quelques 1595 établissements représente 10,3% des établissements commerciaux du Var et emploie près de 3.564 salariés, soit 14,4% des effectifs salariés de la zone.

On peut observer, que les établissements sans salarié sont proportionnellement plus nombreux dans la zone d'emploi que pour l'ensemble du département varois. 52,5% des établissements de la zone d'emploi n'ont aucun salarié contre seulement 48,8 % dans le département du Var (tableau 12).

Enfin, il convient de souligner le fort développement du secteur du transport et de la logistique dont le nombre de salariés a augmenté de près de 25 % entre 90 et 97 contre seulement 12 % environ au plan départemental et 3 % environ au plan régional.

	Zone d'emploi de Draguignan	Var
Non précisé	1,5%	1,7%
0 salarié	52,5%	48,8%
1 à 9salarié	41,8%	45,1%
10 à 49 salariés	3,6%	3,8%
50 à 99 salariés	0,3%	0,4%
100 salariés et plus	0,3%	0,2%
Ensemble	100	100

Tableau 12: Nombre d'établissements par tranches de salariés sur la zone d'emploi et dans le Var

Le secteur transport logistique

La position centrale du territoire d'étude du Pacte à proximité des principaux axes de communication entre l'Est et l'Ouest, et leur progressive intégration sur le plan européen confèrent au sud de la zone d'étude une place de choix dans l'activité transport/logistique.

Cette place centrale a déjà séduit différentes entreprises du secteur qui sont venues s'y installer. C'est le cas par exemple du groupe Leclerc qui y a installé sa centrale d'achat pour le sud-est de la France et qui emploie 218 personnes.

Un domaine d'activité générateur d'emplois : le tourisme

Le secteur touristique constitue un grand domaine encore mal exploité et fortement générateur d'emplois. Les richesses paysagères, historiques ou gastronomiques du territoire du Pacte attirent un grand nombre de touristes. Cependant, il existe de nombreux points à améliorer en termes d'accueil, d'organisation de l'offre, de communication.

D'après une estimation réalisée par la CCI du Var, la capacité d'accueil théorique de la zone d'emploi de Draguignan portant sur les hôtels, les résidences de tourisme et l'hôtellerie de plein air, s'élèverait globalement au 31 janvier 1996, à 6.773 lits, soit 3% de l'ensemble des lits varois (225.377 lits)

La même étude souligne le manque de structures d'hébergement de grande qualité (trois étoiles et plus) Les campings à la ferme et les aires naturelles sont proportionnellement plus développées dans la zone de Draguignan reflétant ainsi le caractère rural du moyen et haut Var.

Le secteur de la Défense un poids économique certain mais soumis à une restructuration de fond

La présentation ne serait pas complète Si on ne mentionnait pas l'activité militaire présente sur le territoire d'étude du Pacte.

L'implantation de l'armée de terre à Draguignan et dans le Haut Var a pris sa pleine expansion au début des années 70 par la réalisation du camp de Canjuers à partir duquel s'est articulée l'infrastructure militaire locale.

Installé sur 35.000 ha aux confins des gorges du Verdon et de l'Artuby, le camp de Canjuers est le seul lieu en France qui puisse servir de laboratoire tactique pour les manœuvres avec tirs réels, d'un sous groupement blindé avec des chars, de l'infanterie, de l'artillerie, du génie et des hélicoptères.

Il regroupe 4 régiments: 21^{ème} régiment du camp, 21^{ème} régiment d'infanterie, le 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique (centre national d'évaluation anti-char) et 3^{ème} régiment d'artillerie de marine.

Il convient de spécifier également la présence de l'Ecole d'Artillerie composée de 1.800 élèves et qui accueille chaque année de nombreux visiteurs.

Elle assure 3 missions: formation des artilleurs, étude et expérimentation,évaluation opérationnelle des régiments.Enfin, le 16^{ème} bataillon de soutien matériel assure l'approvisionnement et le maintien en condition des matériels appartenant aux formations du Var, des Alpes maritimes et des Bouches-du-Rhône.

Par ailleurs, une base école de l'aviation légère (EAALAT) est implantée au Cannet-des-Maures depuis 1963. Cette base assure des formations tactiques et techniques auprès de cadres de l'aviation légère.

L'effectif permanent s'élève à 570 engagés professionnels, 340 appelés, 50 civils et environ 750 stagiaires par an.

L'impact de la présence de cette base école est important pour l'économie locale dans la mesure où une partie significative de l'effectif de la base réside dans les communes périphériques (sur un effectif de 620 personnes - engagés et civils - 50% résident sur les trois communes du Cannet-des-Maures, Le Luc et Vidauban)

L'école d'aviation du Cannet des Maures devrait prochainement accueillir l'école franco-allemande de pilotage "Tigre". Cette école regroupera environ 400 militaires permanents (50% français - 50% allemands)

Le poids économique du secteur de la Défense est prépondérant sur l'ensemble du territoire.

Synthèse intermédiaire

Ainsi, on peut évaluer sur la seule Dracénie, à 500 MF, le montant des rémunérations et charges sociales distribuées chaque année aux différents personnels (défense terre, gendarmerie, EAALAT) ainsi qu'aux retraités du secteur.

La professionnalisation des Armées va entraîner une reconversion complète des sites.

Ainsi, la population de Défense en Dracénie, (personnels et famille) devrait passer de 7.426 en 1999 à 8.660 en 2002, soit 1.200 personnes supplémentaires.

La professionnalisation du secteur de la défense va avoir des répercussions importantes sur le territoire d'étude du Pacte en termes d'emplois, d'accueil de familles, d'accompagnement, d'intégration, d'accueil scolaire./..

Il convient que le territoire se prépare à ces changements, et ce à différents niveaux:

Aide à la reconversion professionnelle des militaires partants,
Accueil, intégration des nouvelles familles,
Intégration des populations militaires à la population civile,
Développement des coopérations armées/entreprises,

Accompagnement des premiers départs en 2006/2007 (contrat de 5 ans -50% des EVAT seront licenciés).

Le territoire d'étude du Pacte est caractérisé par un secteur agricole fortement développé et principalement axé sur la viticulture. Un espace foncier disponible et des prix encore abordables laissent envisager des potentialités importantes de développement, notamment pour des productions à forte valeur ajoutée.

Le secteur secondaire est peu développé et reste dominé par une activité BTP fortement implantée et qui connaît des difficultés de recrutement et de formation.

Le secteur tertiaire se caractérise par un poids important de l'emploi public qui représente près d'un emploi sur deux sur le territoire.

Enfin, le territoire reste marqué par la présence d'une activité militaire en pleine restructuration dont la mutation dépassera le cadre strictement économique pour avoir des répercussions dans le champ social.

La vie des entreprises du territoire: un domaine à organiser

La typologie des entreprises

D'après une enquête réalisée par la Chambre de Commerce et d'industrie du Var au début de l'année 2000 auprès de dirigeants de 11 entreprises du secteur du commerce, 11 entreprises du secteur industriel et 7 entreprises du secteur des services présentes dans la zone d'étude du Pacte, il ressort que :

-Ces entreprises sont relativement *bien ancrées* sur le territoire puisque d'entre elles y sont présentes depuis plus de 15 ans (45% depuis 20 ans et plus) et qu'à 90% elles sont satisfaites de leur implantation;

-Ces entreprises comptent dans le développement économique local puisque 52% d'entre-elles ont un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 20 MF (3 entreprises ont un CA supérieur à 500 MF);

-La clientèle de ces entreprises est constituée majoritairement d'autres entreprises(51%);

-56% de la clientèle est *locale*, départementale ou régionale et 23% des entreprises exportent;

-Ces entreprises pratiquent à 93% la formation continue et une *double compétence technique et commerciale* est fréquemment requise; La plupart des entreprises ont confiance dans la conjoncture et dans l'évolution de leur CA puisque plus de 90% d'entre-elles pensent qu'il va augmenter;

-Enfin, 83% des entreprises interrogées sont favorables à des groupements d'employeurs.

L'accueil et l'accompagnement des entreprises

L'accueil et l'accompagnement des entreprises sont assurés par les chambres consulaires et les services économiques des Communes.

Les chômeurs créateurs peuvent bénéficier du dispositif d'exonération de charges sociales de l'ACCRE.

Afin d'aider les créateurs de toutes petites entreprises à disposer de fonds propres, une plate forme d'initiatives locales, Initiatives Entreprendre en Dracénie, a été créée en 1998.

Elle permet aux porteurs de projets d'accéder aux circuits bancaires en accordant un prêt d'honneur de 10.000 à 50.000 francs.

Elle mobilise des cadres et des chefs d'entreprises pour accompagner le créateur pendant la durée du prêt (1 à 5 ans). I.E.D intervient sur la plupart des communes du Pacte.

Elle regroupe des collectivités locales (Communes, Département, Région), des services de l'Etat (DDTEFP, ANPE,...), les chambres consulaires, des chefs d'entreprises, des organismes financiers et des associations. Fin 1999,17 entreprises ont été aidées par I.E.D ce qui a permis de créer 25 emplois.

Un immobilier d'entreprise insuffisant

D'une manière générale, le territoire d'étude du Pacte ne dispose pas de structure d'accueil pour les entreprises de type pépinières, couveuses ou hôtels d'entreprises. L'enquête réalisée par la CCI auprès des entreprises révèle nettement une insuffisance de l'offre immobilière auprès des entreprises.

Ce manque d'outils constitue véritablement un frein à l'installation de nouvelles entreprises sur la zone qui ne trouvent pas d'immobilier adapté à un coût acceptable.

De plus, la ville centre, Draguignan, a commercialisé l'ensemble des terrains aménagés pour l'accueil des entreprises. Sa seule zone d'activité est en zone inondable, ce qui pose de façon urgente la question du maintien sur place des entreprises, notamment dans le cas de leur extension.

Plus généralement, il n'existe aucun interlocuteur identifié qui puisse apporter des informations aux entreprises, ni d'agence immobilière spécialisée dans ce domaine.

«L'accompagnement de proximité des entreprises reste insuffisant sur le territoire»

Un manque d'outils d'aide au financement du développement des entreprises

En matière de financement et d'aide au développement des entreprises, il n'existe pas de dispositif répondant parfaitement aux attentes du secteur.

Des outils de types capital risque, capital d'amorçage, cautionnement mutuel, mériteraient d'être mobilisées en faveur de la zone afin d'aider à la constitution d'un tissu fort de Pme/Pmi.

Des zones d'activités faiblement spécialisées et à mieux intégrer dans les paysages

Les zones d'activités du territoire peuvent être classées en trois catégories:

1) les zones qui peuvent être dédiées à la logistique et au transport :

Se situent en position dorsale de l'autoroute entre la gare de péage du Cannet et celle du Muy; zone de Flassans qui accueille le transporteur Ducournau, zone des Ferrières au Muy où est implantée l'entreprise Schlecker et la zone du Luc où Leclerc a installé sa centrale de distribution Lecasud pour les 36 magasins Leclerc de PACA.

2) les zones polyvalentes:

-la zone commerciale de Trans en Provence qui ne peut plus se développer (zone inondable),

-la zone polyvalente de Draguignan : Saint Hermitien (zone inondable),

-les zones artisanales, notamment celle de Vidauban.

3) les zones de moins de 5 ha à vocation locale comme celles de Bargemon, Seillans, Comps, Salernes, Villecroze doivent se positionner et trouver les conditions de leur développement. Ces zones ont été mises en place sans concertation et l'offre manque de cohérence globale.

Par ailleurs, les entreprises, qui y sont installées et qui très majoritairement souhaitent rester sur le territoire, ne sont pas totalement satisfaites, notamment en matière de signalétique et d'accessibilité.

L'étude réalisée par la CCI en 1998 sur les zones d'activités de Draguignan (160 entreprises à St-Hermentaire), a fait les constats suivants:

76 % des entreprises sont des sièges sociaux; les établissements secondaires recensés dépendent pour 40% d'entreprises varoises, pour 40% d'entreprises hors Var, les 2/3 relèvent du tertiaire (53% commerce, 12% services), la clientèle est pour 47% Draguignan et sa région, les 3/4 des entreprises sont locataires,

Le degré de satisfaction concernant leur implantation est contrasté: 40% sont satisfaites, 25% insatisfaites, 1/3 considèrent leur implantation de façon mitigée avec des points de satisfaction mais aussi d'insatisfaction,

Les deux principaux éléments d'insatisfaction concernent la signalétique (49%), et l'accessibilité (12%),

25% des entreprises ont des projets d'extension et près de 90 % souhaitent rester dans des communes proches de Draguignan. Par ailleurs, le Syndicat Mixte de l'Est-Var (SMEDEEV) Syndicat Mixte d'Etude et de Développement Economique de l'Est-Var a mené deux études sur les zones d'activités de l'Est-Var.

Les principales conclusions de ces deux études ont été reprises par les partenaires du Pacte :

⇒ Le développement des zones doit être concerté,

⇒ Un observatoire des zones doit être mis en place,

⇒ Les zones doivent se spécialiser,

⇒ La future zone d'activités de Draguignan est considérée comme stratégique à l'échelle de l'est var.

Afin d'assurer un développement harmonieux du territoire, les partenaires du Pacte souhaitent que l'amélioration des zones actuelles et le développement de nouvelles soient traités dans un cadre intercommunal.

Le territoire d'étude est constitué d'un réseau important de PME/PMI de faible taille et dont la clientèle est essentiellement locale. En 1998, la part des salariés des TPE (moins de 10 salariés) était de 50,4% contre 33,9% sur le plan régional.

Malgré la mise en place récente de la plate forme d'initiative locale le territoire du Pacte ne dispose pas d'assez d'outils d'appui à l'accueil, à l'accompagnement et au financement du développement des entreprises.

Le marché de l'immobilier d'entreprises est insuffisant et spéculatif.

Les zones d'activités existantes méritent d'être dynamisées, et les nouvelles zones doivent être spécialisées. Dans tous les cas,

L'environnement sera amélioré afin de respecter la qualité des paysages.

Des secteurs à promouvoir.

Les spécificités géographiques et socio-économiques du territoire d'étude du Pacte laissent entrevoir des domaines de développement peu ou pas exploités aujourd'hui.

1.La filière transport/logistique

Ce secteur est en fort développement, marqué par les plus importantes entreprises du secteur (centre d'achat Leclerc, Schleckler, entreprise Ducournau), par ailleurs les plus créatrices d'emplois.

Afin de conforter sa place géographique centrale, le territoire d'étude du Pacte doit développer cette filière transport-logistique ainsi que des formations dans ce domaine afin que les entreprises puissent trouver sur place les ressources humaines nécessaires à leur activité. Toutefois cette probable expansion doit être gérée à une échelle régionale et départementale dans une logique de cohérence et dans le cadre du marché méditerranéen.

Enfin, il conviendrait de structurer des espaces spécifiques à cette activité à proximité des axes de communication de manière à constituer un véritable pôle transport/logistique qui ne devra pas remettre en cause les objectifs de préservation et de qualité de l'environnement.

2.La filière des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le secteur des TIC constitue un champ de développement important. Les spécificités du territoire d'étude du Pacte offrent de multiples atouts pour la croissance des activités liées aux TIC.

D'un point de vue géographique, le territoire d'étude du Pacte se situe dans un cadre de vie attractif pour les salariés de ce secteur, le phénomène de l'héliotropisme n'étant pas à négliger.

Positionné entre les zones de Nice-Sophia Antipolis et d'Aix-Marseille, le territoire assure la liaison entre deux espaces majeurs de la recherche technologique en Europe.

L'accès de la commune de Draguignan à la technologie de communication Internet à haut débit (ADSL : Assymetric Digital Subscriber Line) lui confère un avantage à exploiter rapidement.

Seules les villes de Draguignan et Toulon en bénéficieront en 2000 dans le Var avant que l'extension de ce principe ne soit généralisé par les opérateurs.

Dans ce cadre, de nombreux partenariats ont aujourd'hui été formalisés avec les universités de Marseille, l' IUT de St-Raphaël, France Télécom, des entreprises locales et des centres de recherche. Un opérateur associatif est chargé d'accompagner les acteurs publics et privés dans cette démarche du développement des TIC.

Draguignan apparaît comme promoteur dans ce domaine.

Un travail important est réalisé pour, d'une part, former à ces métiers les actifs du territoire et, d'autre part, spécialiser des zones d'activités TIC afin que les entreprises puissent bénéficier d'un maximum de services qu'il conviendra d'organiser et de soutenir (mise en réseau avec les acteurs marseillais, niçois et toulonnais)

3.Le secteur des services aux personnes et aux entreprises

Le secteur des services aux personnes et aux entreprises bénéficie également de perspectives de développement qui ne sont pas exploitées à l'heure actuelle. Ces services répondent non seulement à des besoins réels mais ils se trouvent en face d'une demande solvable permettant d'assurer une viabilité économique et donc des emplois durables.

Le développement de ce secteur peut se faire dans différentes directions :

Renforcer les structures existantes (entreprises, associations./..) afin de couvrir une demande en progression qui exige que soit rendu un service de qualité;

Aider à la création de nouvelles entreprises dans le secteur;

Mettre en place un observatoire afin d'évaluer précisément les besoins et répondre au plus près aux attentes des clients.

Enfin, une réflexion doit en parallèle être menée sur l'intégration de publics en difficulté sur ce secteur d'activité.

4.La filière agricole

La place centrale du territoire d'étude du Pacte au sein du département du Var en matière agricole doit être renforcée.

Trois principaux axes peuvent être identifiés:

Renforcer les productions traditionnelles qui font la renommée de la zone (vin, huile d'olive, rose, miel,...);

Relancer des cultures anciennes (liège, truffe, châtaigne...) qui présentent soit un intérêt économique important (forte valeur ajoutée), soit paysager (protection contre les feux de forêt) soit un intérêt social fort (chantier d'insertion)

Conforter l'élevage ovin.

Ces relances de productions agricoles ont pour objectif de dynamiser l'économie rurale par la généralisation de la pluri-activités, la rentabilité économique de l'ensemble étant ainsi assurée.

5. La filière touristique

La politique touristique souffre d'un manque de cohérence entre les actions des intervenants publics et privés et d'une absence de prospective globale.

L'offre en matière d'hébergement résidentiel de qualité est peu structurée et peu lisible.

La dynamisation du secteur touristique passe par un ensemble d'actions cibles à mettre en place:

⇒ schéma de cohérence des politiques touristiques,

⇒ la requalification de l'offre d'hébergement, notamment en milieu urbain,

⇒ la constitution d'une offre d'hébergement de qualité en milieu rural commercialisable à l'échelle européenne,

⇒ la constitution de produits touristiques intégrés,

⇒ formation des professionnels du tourisme, notamment à l'accueil et en langues,

⇒ mutualisation des moyens de production et de commercialisation par le biais de groupements d'employeurs.

Conclusion: un territoire de cohérence logique et habilité à une morphogénèse-métamorphose.

Espace encore protégé à forte dominante rurale, le territoire d'étude du Pacte présente des spécificités de développement liées à son positionnement géographique, à sa culture et à son histoire.

Sa situation géographique attire de nombreux migrants mais n'est pas sans poser problèmes dans les domaines de la gestion des espaces, des logements, de l'éducation et de l'insertion.

L'économie, fortement dominée par le secteur public (un emploi sur deux) est caractérisée par un secteur rural globalement dynamique et un tissu de Pme/Pmi qu'il convient de diversifier et d'accompagner avec professionnalisme.

Conscientes des enjeux auxquels le territoire est confronté dans les années à venir :

Ø transformation de l'agriculture,

Ø explosion du tourisme,

Ø nouvelle économie,

Ø intégration et insertion citoyenne d'une population qui perd ses repères,

Les communes de la Dracénie les Sivom du Haut Var, du Centre Var et de l'Artuby Verdon ont élaboré en commun, sur la base d'un diagnostic partagé du territoire, un plan d'action stratégique visant à permettre à cet espace de vie d'assurer un développement durable pour ses habitants dans les 7 prochaines années.

4.5. L'approche dynamique et l'organisation relationnelle de l'information.

4.5.1.1. La création d'organisations auto productives : les axes stratégiques.

L'environnement et le patrimoine : une relation à cycle positive.

Il s'agit du principal axe de développement du territoire du Pacte qui s'appuie sur ses caractéristiques et son originalité :

Un territoire rural ou l'agriculture reste fortement présente,
Des sites et une biodiversité exceptionnels (plaine et massif des Maures, sites médiévaux dont l'abbaye du Thoronet, parc naturel régional du Verdon au Nord..),
Une accessibilité remarquable entre Nice et Marseille et une situation privilégiée de porte de la Côte d'Azur.

Le territoire doit jouer de ces atouts pour valoriser son potentiel de développement dans le domaine de l'agriculture traditionnelle et du tourisme vert. Ces deux secteurs, prioritaires pour les acteurs du Pacte, doivent être intégrés dans une optique de développement complémentaire et durable. Il s'agit globalement de confirmer une économie rurale sur la base d'une pluri-activités. Ces deux filières sont d'autant plus intéressantes pour le Pacte qu'elles créent des emplois annualisables accessibles en partie à des publics peu qualifiés. Elles nécessitent des actions de formation et permettront de développer des parcours d'insertion.

Dynamiser l'agriculture et favoriser le développement durable

Au-delà des activités agricoles dotées d'une dynamique propre et très organisées sur les marchés national et international, telles que la viticulture et l'horticulture (roses Meilland au Cannet), il existe un gisement de cultures plus ou moins abandonnées pour des raisons spécifiques (gel, maladie...) ou économiques (manque de compétitivité) La castanéiculture et le liège dans le Centre Var, la trufficulture dans le Haut Var et l'oléiculture sur l'ensemble du territoire sont les principaux exemples. Trois autres secteurs feront l'objet d'études complémentaires afin de vérifier les conditions de leur relance: la transformation du pin sylvestre, le maraîchage de haut pays et l'élevage ovins.

Aujourd'hui l'augmentation de la demande en produits de qualité permet d'envisager la relance de ces activités et de créer des emplois, en particulier pour les jeunes agriculteurs. La relance simultanée de ces activités traditionnelles permettra d'organiser la pluriactivité, de reconquérir des secteurs avec une perspective de rentabilité tout en entretenant les paysages et en participant à la protection des sols et de la forêt.

La dynamisation de ces secteurs permettra, en outre, le maintien de la population rurale et le développement de services associés.

Ce type de développement suppose que soit anticipé et géré les conflits d'usage très prégnants entre agriculture et urbanisation en définissant, notamment, une politique foncière de maîtrise des sols agricoles. Une stratégie doit être adoptée en liaison avec l'Etablissement Public régional Foncier et la Safer. Les documents d'urbanisme seront l'expression de cette volonté politique.

Agriculture et patrimoine : un socle de la promotion territoriale.

Au-delà de l'accueil du "trop plein" touristique de la côte, l'objectif est de mettre en place un tourisme spécifique s'appuyant sur les atouts patrimoniaux, culturels et naturels de la zone (patrimoine bâti, espaces naturels, traditions, savoir-faire, activités de pleine nature)

De part son environnement paysager, la qualification de ses espaces agricoles et son réseau de villes et villages de grand caractère, le territoire du Pacte offre des conditions favorables à l'essor d'un tourisme vert. Les espaces naturels sont de grande qualité, le Var est le premier département forestier de France, mais l'implantation du tourisme est contrastée: développée dans le Parc naturel régional du Verdon, encore embryonnaire sur les autres territoires.

Toutes les études relatives au tourisme attestent d'une constante augmentation de la demande de tourisme vert et de tourisme sportif, mais avec des exigences d'équipements de qualité. Ce secteur a donc de forts potentiels de développement et de création d'emplois. Il participe à la pluriactivité de la zone.

Aujourd'hui le territoire souffre encore d'une carence d'équipements touristiques, d'une insuffisance de communication et de coordination inter-communales. L'échelle du Pacte a été considérée comme pertinente pour définir cette stratégie de développement touristique et engager les aménagements nécessaires du territoire de façon à le qualifier comme pôle "nature et sport".

Des entreprises de ce secteur d'activité contactées lors de l'élaboration du Pacte ont confirmé la réalité du marché (tourisme familial mais également tourisme spécifique de cadres européens..).

Souvent accueillies dans les grands domaines viticoles, elles disposent d'équipements insuffisants (peu de voies d'escalade, de chemins pédestres ou VTT correctement signalés...) et souhaiteraient pouvoir travailler de façon plus collective, en étroite collaboration avec les communes (idée de pépinière d'entreprises pour les métiers du loisir et du sport)

Avant d'engager des projets lourds d'aménagement, les acteurs du Pacte souhaitent définir un schéma de cohérence sur les politiques touristiques et les équipements liés à l'échelle du territoire du Pacte (plans d'eau, équipements cyclistes, pôle auto-moto à partir du circuit du Luc, centre astronomique...)

A partir de ce schéma, conduit avec des professionnels du secteur, des actions seront proposées:

Réalisations d'équipements, formations spécialisées,
Appui à la création d'entreprises dans le secteur pleine nature et sport.

Diverses actions sont proposées dès 2000-2001 sur six thèmes: nous ne mentionnerons que l'action qui sollicite un développement à l'aide des TIC.

Développer et mutualiser les moyens de promotion et de commercialisation via la réalisation d'un portail de développement local.

L'essor du tourisme vert sur le territoire du Pacte doit aussi permettre le développement des emplois liés au tourisme et à l'hôtellerie et la création de nouveaux emplois (guides de pays, emplois sportifs,...) nécessitant la mise en place de nouvelles formations.

Aujourd'hui, l'économie ne se conçoit pas sans la prise en compte de l'environnement. Ce constat est particulièrement vrai dans le Var, reconnu et apprécié pour la qualité de son cadre de vie. Mais l'Environnement constitue également un secteur porteur qui recèle un fort potentiel d'activités nouvelles et qui offre de nombreuses opportunités de diversification.

Dans ce domaine, les acteurs du Pacte souhaitent accompagner des projets de recherche relatifs à la gestion des déchets en liaison avec l'agroalimentaire tout en développant des actions auprès des entreprises avec la CCI.

4.5.1.2. Les réseaux d'hyper cycles et la diffusion d'information.

L'emploi salarié du territoire du Pacte est pour près de la moitié public (26,6 % dans les secteurs éducation, santé, action sociale et 21,7 % dans l'administration) Le secteur privé est très largement dominé par le tertiaire, le commerce et les services aux ménages. Les industries et les services aux entreprises sont sous représentés dans la zone.

Au cours des dernières vingt années, l'économie locale a été essentiellement alimentée par les flux de populations. Elle est par ailleurs souvent dépendante des centres de décision extérieurs, les embauches se faisant dans l'administration par mutations.

Ces deux logiques fragilisent globalement le tissu économique.

L'enjeu est donc de diversifier le tissu d'activités en prenant notamment en compte les opportunités qu'offre *la nouvelle économie des technologies de l'information et de la communication.*

La volonté des acteurs du Pacte est de proposer aux entreprises qui souhaitent se développer et s'installer sur le territoire des espaces d'activités adaptés (zone d'activités spécialisées, services, infrastructures et réseaux) et un accompagnement technique et financier.

Au-delà de la logistique qui fait l'objet d'un traitement particulier (axe 3) les partenaires du Pacte envisagent d'appuyer le développement de quatre secteurs d'activités

- les nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- l'industrie,
- le service aux personnes,
- le commerce en centre ville et l'artisanat.

Dynamiser les zones d'activités et diversifier l'immobilier (tableau 13)

Les zones d'activités existantes doivent être améliorées et celles en projet doivent s'intégrer au sein d'un schéma global de développement sur un créneau spécialisé:

- Transport logistique à Bréguières aux Arcs et au Muy,
- TIC et tertiaire à Sainte Barbe à Draguignan.

Afin d'assurer un développement harmonieux du territoire et de développer l'activité économique en protégeant les paysages, les partenaires du Pacte souhaitent que l'amélioration des zones actuelles et le développement de nouvelles soit traitée.

Eléments de diagnostic	Propositions d'actions	Fiche 2000/2001
Insuffisance de : L'immobilier d'entreprises et des infrastructures d'accueil	⇒ observatoire des zones d'activité	Ø
	⇒ animation et requalification des zones d'activité	Ø
	⇒ extension et aménagement paysager de la ZA des 4 chemins à Flassans (en lien avec le pôle logistique)	Ø
	⇒ création d'une zone d'activité à Ste-Barbe à Draguignan	Ø
	⇒ signalétique des zones d'activités	Ø
	⇒ création d'une pépinière-hôtel d'entreprises à Draguignan dans les locaux de l'ancienne caserne Chabran <u>en lien avec le développement des TIC</u>	Ø
	⇒ bureau relais du Cannet des Maures (La Gueiranne)	Ø
	⇒ Villas d'entreprises	Ø

Tableau 13: Dynamiser les zones d'activité et diversifier l'immobilier

Accompagner et financer les entreprises (tableau 14)

Le service aux entreprises est un *critère de choix d'implantation important* pour les entreprises, souvent énoncé avant le taux de taxe professionnelle et le prix du foncier.

Actuellement les chambres consulaires souffrent d'un manque de moyens pour un accompagnement de grande proximité des entreprises. De plus, elles n'ont pas faculté à *traiter transversalement* des questions économiques et technologiques des entreprises, de celles de l'emploi et de l'insertion et de celles de l'aménagement du territoire.

Le Pacte a été l'occasion de formuler ce besoin de services aux entreprises et de proposer un programme d'actions intercommunal géré conjointement par les collectivités territoriales et les chambres consulaires. Il s'agit d'une réelle avancée dans les logiques institutionnelles qu'attendent les entreprises.

Eléments de diagnostic	Propositions d'actions	Fiche 2000/2001
Insuffisance des structures d'accompagnement, de financement et de formation	⇒ Prospection et accompagnement de projets de création, de développement et d'implantation d'entreprises (projet piloté par l'agence du Pacte en partenariat avec la CCI (opérateur possible SODIE))	Ø
	⇒ Renforcement de la plateforme d'initiative locale (IED) pour le développement des TPE	Ø
	⇒ Formation à la gestion des entreprises (projet Avenir et Création porté par l'Union Patronale du Var)	Ø

Tableau 14: Accompagner et financer les entreprises

Développer les nouvelles technologies de l'information (tableau 15)

Le diagnostic a montré la forte opportunité du développement des TIC sur le territoire, en relais et en forte coordination avec les acteurs reconnus de la région dans ce domaine.

Eléments de diagnostic	Propositions d'actions	Fiche 2000/2001
Existence à Draguignan depuis un an d'une stratégie globale de développement des technologies de l'information et de la communication	⇒ Accueil et services aux entreprises TIC (en liaison avec la pépinière) : hommes ressources, cellule d'accueil, veille technologique (convention de partenariat avec l'IUT de St Raphaël, le laboratoire LEPONT), financement et formation avec TVT déploiement de l'ADSL soutien au commerce électronique (cf fiche pépinière)	Ø
	⇒ Création d'une agence intercommunale des TIC	Ø
	⇒ Formations initiales et continues sur les TIC	Ø
	⇒ Création d'un centre de ressources multimédia pour les organismes de formation et les entreprises (plate-forme technologique en partenariat avec l'Education nationale)	Ø
	⇒ Action e-business avec formation de cyber-marketeur (en partenariat avec la CCI)	Ø

Eléments de diagnostic	Propositions d'actions	Fiche 2000/2001
Equipement de la ville de Draguignan en réseaux haut débit (ADSL) dès septembre 2000.	<i>Actions à conduire en lien avec le Pacte</i> ⇒ Promotion de l'offre ADSL ⇒ Formation IUP nouvelles technologies	 Ø Ø

Tableau 15: Développer les Technologies de l'Information et de la Communication

Aider à la structuration du secteur des services aux personnes

Les professionnels qui ont participé à l'élaboration du Pacte ont très fortement souligné la difficulté de structuration et de professionnalisation de ce secteur, pourtant en pleine croissance.

Maintenir l'activité artisanale et commerciale pour contribuer à l'attractivité globale

L'animation des centres-villes par le maintien des commerces est un enjeu fort.

Sur ce thème, des actions en continuité des dispositifs existants (FISAC : Fonds d'Intervention et de Soutien à l'Activité Commerciale) sont envisagées conjointement par les communes, la CCI et la Chambre des métiers.

Il s'agit à la fois de dynamiser l'artisanat traditionnel et d'aider les commerçants à s'adapter aux nouvelles attentes des consommateurs et aux nouvelles données du marché. Ces actions pourront conduire à former et recruter des animateurs-coordonateurs.

4.5.1.3. Les gisements potentiels d'interactions entre position géographique et efficacité économique.

La partie sud du territoire, regroupant les communes situées en dorsale de (Flassans, Le Luc, Le Cannet, les Arcs, le Muy) dispose d'atouts qui permettent d'envisager le développement d'un pôle multimodal de transports et de logistique :

- Situation à la jonction des deux autoroutes A8 (Nice-Aix-Marseille) et A57 (Le Cannet-Toulon), ligne SNCF Paris-Vintimille avec un arrêt TGV en gare des Arcs (extension de la gare prévue par la SNCF), foncier disponible à des prix abordables,
- Proximité des Alpes Maritimes ce qui permet d'envisager le desserrement de certaines entreprises, réseau structuré de villes et de villages.

Ces atouts ont déjà attiré des entreprises de transport comme Ducournau sur la zone d'activités des 4 chemins à Flassans ou des entreprises de logistique: Lecasud sur la zone industrielle Les Lauves au Luc ou Schlecker sur la zone d'activités les Ferrières au Muy. Ces entreprises sont parmi les plus importantes du territoire.

Par ailleurs, le secteur des transports et de la logistique représente 6,2 % des emplois salariés sur la zone (5,2 % au niveau régional) C'est un secteur important de l'économie départementale (6,5 % des emplois) en forte croissance et en pleine mutation.

Cependant, les zones d'activités existantes ne se sont pas organisées pour accueillir ce type d'entreprise.

Notamment, la réalisation de la zone d'activités des Bréguières aux Arcs se heurte à une révision du POS et au rejet du projet par la Chambre d'Agriculture. En effet, la Z.A (zone d'activité) des Bréguières envisagée entre l'actuelle zone de Pont Rout et les Ferrières au Muy implique le déclassement de 65 hectares de terres agricoles dont 14 hectares d'AOC. La commune avait proposé en 1990 une compensation à la Chambre d'Agriculture: 30 ha d'AOC appartenant à la commune confiés à la coopérative. Celle-ci avait refusé, mais le débat peut éventuellement être repris dans le contexte global du Pacte.

L'ensemble des maires concernés souhaite que ce secteur de la logistique et des transports puisse se développer de manière intercommunale en concertation avec les professionnels et la SNCF.Plus globalement, l'objectif des partenaires du Pacte est de valoriser les atouts pour faire de ce territoire un véritable espace relais entre les métropoles régionales (Nice et Marseille) :

- rôle actif en terme commercial sur l'ensemble de l'espace méditerranéen,
- complémentarité en terme de développement d'activités par rapport à l'espace côtier,
- maîtrise de l'occupation des sols de façon à faire coexister harmonieusement qualité de l'environnement et développement économique.

Au-delà de la gestion intercommunale des zones d'activités par l'agence de développement du Pacte, une étude de faisabilité d'un pôle multimodal de logistique et de transport doit être faite (tableau 16) En fonction des conclusions de cette étude, diverses actions pourront être conduites dans le domaine de l'organisation de formations locales et de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

Eléments de diagnostic	Propositions d'actions	Fiche 2000/2001
Actualiser les études du SMEDEEV et rencontrer les professionnels	⇒Etude de faisabilité d'un pôle logistique avec le Département et la Région	∅
Besoin de développer des activités annexes	⇒Centre de services pour les routiers	
Manque de formations spécialisées	⇒ Implantation d'un département logistique à l'IUT de Draguignan ⇒ <i>Organisation de formations et gestion de parcours</i>	∅

Tableau 16: Création d'une plate-forme multimodale transports et logistique

4.5.1.4. Interrelations entre emploi, formation et insertion : un réseau à densifier.

Face aux constats repérés dans le diagnostic partagé:

- Une forte vitalité démographique,
- Une précarité des populations de la zone plus marquée que pour l'ensemble régional,
- Un niveau de formation faible,
- Un appareil de formation très incomplet,

Les promoteurs du Pacte ont jugé prioritaire d'élaborer conjointement une stratégie territoriale emploi/formation/insertion.

La volonté de décroïsonner ces trois approches, procède de la conviction que la réussite d'une politique de développement tient à la qualité du travail effectué sur les interrelations entre emploi, formation et insertion, le choix du tout "économique" ou du tout "social" n'étant plus opérant pour une politique de l'emploi.

Formation

Dans le domaine de la formation, le diagnostic de territoire a souligné un déficit important en formations initiales et continues. Une meilleure concertation et une meilleure coordination entre les institutionnels et les professionnels du secteur serait de nature à optimiser l'ensemble du système.

Le Pacte sera le lieu de pilotage de ces rencontres, suivant des objectifs:

- Actualisation annuelle du diagnostic partagé;
- Programmation pluriannuelle des formations de façon à engager un réel suivi/évaluation et à diminuer les problèmes de trésorerie des organismes;
- Recherche de cofinancement public/privé;
- Elaboration de montages négociés avec les entreprises en faveur de salariés fragilisés et demandeurs d'emploi à insérer.

Pour la formation initiale, un effort important doit être fait en direction des formations au-delà du niveau IV en relation avec le développement des nouvelles filières. Les projets de création d'un département d'IUT (Institut Universitaire de Technologie) Transports-logistique orienté TIC et d'un IUP (Institut Universitaire Professionnel) de technologies de l'information et de la communication en formation à distance répondent en partie à cette nécessité de déploiement de la formation supérieure sur des créneaux repérés comme porteurs. Ils devront être complétés par des formations techniques de qualité (biotechnologies, environnement, hygiène-sécurité).

De plus, la mauvaise répartition des centres d'enseignement sur le territoire et la saturation des équipements laissent apparaître des besoins réels d'installation d'un nouveau lycée dans le Centre-Var et de requalification des centres existants (restructuration du CFA des Arcs).

En matière de formation continue, l'offre de formation reste quantitativement insuffisante par rapport aux besoins et parfois qualitativement inadaptée aux exigences d'organisation des entreprises (tableau 17).

Les entreprises et notamment les TPE qui représentent 90% du tissu économique, déclarent éprouver des difficultés pour mettre en place des plans de formation en direction des salariés ou pour les chefs d'entreprise (complexité des dossiers, coûts, absentéisme difficile). L'installation de nouveaux acteurs comme l'AFPA ou d'autres structures est à soutenir.

En outre, la formation à distance paraît être une solution à retenir, dans une optique de mutualisation des moyens entre organismes (cf. projet de plate forme technologique). Ce projet est aussi de nature à lutter contre l'enclavement de certains territoires et le manque de mobilité de certains publics.

Eléments de diagnostic	Propositions d'actions	Fiche 2000/2001
<p>La majorité des demandeurs d'emploi de l'ALE (agence locale pour l'emploi) ont un niveau de formation faible(73% d'entre eux ont un niveau inférieur ou égal au niveau V)</p>	<p>⇒ Compléter l'appareil de formation</p> <p>⇒ Moderniser la diffusion de la formation et mutualiser les moyens</p> <p>⇒ Création d'un centre de ressources multimédia pour les organismes de formation et les entreprises (plate-forme téléformation)</p> <p>⇒ Equipement téléformation APP Centre Var</p> <p>⇒ Points d'accès publics : espaces multimédia</p> <p>⇒ Construire des logements étudiants</p>	<p>∅</p> <p>∅</p> <p>∅</p> <p>∅</p> <p>∅</p> <p>∅</p>

Tableau 17: Compléter et renforcer l'appareil de formation

Maximiser les interactions entre intervention des hommes et développement territorial

En matière d'insertion, les principales orientations retenues par les élus et les participants aux groupes de travail peuvent se résumer comme suit:

- Proposer des parcours individualisés et sans rupture à partir d'un repérage quantitatif et qualitatif des publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle;
- Fédérer et organiser le partenariat entre les différents opérateurs de l'insertion, notamment pour l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des publics qui pourraient bénéficier d'un référent unique;
- Mobiliser et impliquer les entreprises dont les grandes entreprises publiques en renforçant le service à l'emploi auprès des entreprises qu'anime l'ANPE;
- Développer l'offre d'insertion en créant de nouvelles structures de type régie de quartier ou en utilisant certaines structures comme le GEIQ BTP;
- Elargir la notion d'emploi à celle d'activité, fondée sur la qualification sociale, ouverte à l'auto production, au développement personnel, aux autres secteurs de créativité
- Prospecter de nouveaux gisements d'emploi;
- Faire bénéficier les chômeurs ou jeunes embauchés d'un réseau de relations et d'un accompagnement dans l'emploi.

L'outil PLIE "Plan local pour l'insertion et l'emploi" s'affirme comme un bon outil de mise en synergie des acteurs et de mobilisation d'une ingénierie et de fonds nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Il devra être porté par l'équipe du Pacte (une gestion financière autonome est mise en place) de façon à maximiser les relations entre développement économique et insertion.

Mutualiser les moyens humains

Dans le tissu de Pme/Pmi qui est celui du territoire, la mutualisation des moyens humains est une piste à explorer à la fois dans l'intérêt des chefs d'entreprises et dans celui des salariés, cadres, employés ou ouvriers. Les groupements d'employeurs dans le secteur agricole et dans le secteur hôtelier permettent de développer la pluriactivité et la professionnalisation. Le projet de l'UPV (Union Patronale du Var) répond à un besoin de partage de main d'œuvre qualifiée, notamment de cadres.

4.6 Le plan de l'identité : la totalité émergeant des relations entre les objets.

La ville centre, Draguignan, et les communes membres du Pacte ont identifié les TIC comme des vecteurs forts de développement. Les moyens de communication et plus généralement, les TIC sont considérés comme facteurs de développement local et levier de valorisation territoriale.

Sur cette base, cinq **objectifs stratégiques** ont été déclinés

- Rendre le territoire compétitif et attractif pour les entreprises
- Faciliter l'accès à Internet pour tous.
- Favoriser le développement des TIC dans l'enseignement et la formation continue.
- Intégrer la composante TIC dans le développement économique local
- Soutenir la Ville de Draguignan dans l'élaboration du projet Multimédia.

La déclinaison des objectifs stratégiques territoriaux a permis de faire émerger les propositions suivantes :

La création d'un centre de ressources multimédia et Internet,
L'étude d'un aspect particulier d'immobilier d'entreprise : les pépinières et les villas d'entreprise,
La création d'un observatoire pour AGIR,
Le lien entre formation aux TIC et besoins des entreprises et des professionnels,
L'élaboration d'un partenariat dans le cadre d'une pépinière TIC à Draguignan,
La création d'un portail à l'échelle d'une zone d'emploi orienté vers les dimensions de veille économique et touristique.

Des propositions d'actions prioritaires ont été formulées lors de la réflexion menée pendant l'élaboration du Pacte. Ces actions prioritaires peuvent se regrouper en trois catégories principales et concernent:

-les services à apporter aux entreprises,

Accueil et services aux entreprises TIC
veille technologique et observatoire des zones d'activité
soutien au commerce électronique
(plate- forme technologique en partenariat avec l'Education nationale)
création d'une pépinière-hôtel d'entreprises

-l'offre de formation et les publics à former aux TIC,

Compléter l'appareil de formation
Moderniser la diffusion de la formation et mutualiser les moyens
Création d'un centre de ressources multimédia
Formation IUP nouvelles technologies

-la création d'un centre de ressources multimédia dont les objectifs se déclinent de la façon suivante.

Renforcer la démocratie locale et la citoyenneté
Moderniser le développement local
Renforcer le lien social et culturel.

Ces actions sont à conduire avec la démarche globale du Pacte territorial et s'intègrent dans un plan de développement général des TIC. Ces actions s'appuient sur leur mise en œuvre.

4.6.1.1.L'état du système social «entreprises» : les actions prioritaires.

A.L'accueil d'entreprises technologiques : fertilisation croisée et transferts de compétences.

"Les intellectuels collectifs n'abolissent pas les espaces antérieurs, ils se contentent de déployer d'autres qualités d'être, d'autres temps."[Lévy, 1997,p 170]

Lorsque la circulation des informations n'est pas entravée par des réseaux de communication à débits faibles, les TIC peuvent abolir les frontières et à priori, reléguer la notion de territoire en second plan. Mais un projet de développement local qui s'appuie sur les TIC ne peut aboutir que si ce projet agrège les acteurs locaux, fédère leurs compétences les articule et fonde une pratique organisationnelle. La logique de projet qui prévaut dans cette démarche s'appuie sur une dimension territoriale pratiquée, reconnue par les acteurs locaux qui acceptent de s'associer pour en permettre la valorisation.

Ainsi, l'amorce de ce plan de développement local s'appuie sur, la détection des ressources endogènes, la mise en forme des réseaux d'expertise endogènes et exogènes. Parce que ces savoirs faire en matière de réseaux et de contenus ne s'acquièrent pas seulement dans la virtualité. De l'aptitude d'un territoire à faire émerger un projet fédérateur va dépendre la probabilité de mener à son terme une politique de développement.

Si les fonds débloqués pour l'incubation et le capital d'amorçage des sociétés vont changer les conditions de création d'entreprises à partir de la recherche, la création d'une technopole repose sur une dynamique d'innovation. Cette dernière s'appuie sur un consensus local pour décloisonner le territoire. L'étape déterminante va consister en la mise en forme d'un réseau afin de favoriser la " fertilisation croisée" c'est-à-dire, la circulation des idées, l'échange de compétences, l'accès et la pratique des nouvelles technologies au plus grand nombre d'acteurs locaux.

4.6.1.1.1.L'économie virtuelle, les mesures gouvernementales, les "Pactes territoriaux"

L'économie.com.

Un mot résume désormais l'obsession de l'économie américaine *dot-com* - en français: point-com. Impossible d'échapper au suffixe le plus courant des noms des entreprises nées de l'Internet. Sur les panneaux publicitaires, sur les petits et grands écrans, les *dot-com* ont envahi l'Amérique. Dans la presse, les entreprises Internet sont désormais désignées sous le nom générique de *dot-com* et la chronique de ces toutes jeunes sociétés occupe des colonnes entières de l'auguste *Wall Street Journal*. Sensible à l'air du temps, *Time Magazine* a désigné comme homme de l'année 1999 Jeff Bezos, fondateur et PDG d'Amazon.com, distributeur de livres, disques, jouets et matériel informatique sur Internet.plus loin que le clin d'œil des *dotcom*. En fait, 1999 restera sans doute dans l'histoire comme l'année où Internet a envahi l'économie américaine [Nordstrom et Pinkerton,1999]La montée de l'Internet, nous explique Ben Verwaayen, numéro deux de Lucent Technologies (153.000 employés), " est une révolution parce qu'elle ne se limite plus aux départements technologie des entreprises: elle affecte la nature même de nos économies ”.

Kelly, l'auteur du livre *New Rules for the New Economy* [Nouvelles règles pour la nouvelle économie, 2000], prévoyait que la nouvelle économie ne se substituerait pas à la vieille économie, mais se grefferait dessus, la technologie infiltrant progressivement les strates inférieures. L'autre révélation dans ce domaine, c'est la dépendance des *dot.com*, aussi fringantes soient-elles, à l'égard de l'infrastructure traditionnelle. Amazon.com n'existerait pas sans la bonne vieille poste américaine, qui achemine ses produits vers les consommateurs et dont elle est devenue le premier client.

Le Nasdaq, indice des valeurs technologiques, a augmenté de plus de 80% cette année. Les entrepreneurs en herbe n'ont plus à courtiser les fournisseurs de capital-risque qui, au contraire, les supplient aujourd'hui de prendre cet argent dont leurs Poches débordent. L'Internet a d'autre part inversé la fonction de courtage : les réseaux de communication électronique (CN), comme Instinet, qui permettent de mettre en présence en temps réel les offres de vente et d'achat [Ashkenas, 1999], ont acquis leurs lettres de noblesse et se sont étendus aux investisseurs individuels.

The Industrial Standard, qui évalue de 5% à 8% la part du secteur des nouvelles technologies dans le PIB et à 35% sa part dans la croissance du PIB, distingue deux catégories au sein de cette économie. Les entreprises de logiciel d'équipement informatique et de réseaux (Microsoft, Intel, Cisco), quelques entreprises Internet qui ont fait leurs preuves (America online, yahoo, eBay) d'une part, et d'autre part " *les douzaines d'entreprises Internet qui ont peut-être des idées géniales, des produits fascinants et de brillants dirigeants mais sont incapables de gagner un sou* "; dans les deux cas " *leurs titres sont surévalués*".

C'est bien la référence au gigantisme qui domine les commentaires sur le mariage entre AOL et TIME Warner. Le fait décisif est sans doute l'affirmation des contenus comme enjeu central de l'économie de la convergence. Tout change : l'espace de diffusion, hier bien rare, est devenu, grâce à la compression numérique, une ressource inépuisable. Les zones d'activité définies par les collectivités ont à intégrer dans leur offre : l'accès aux réseaux à haut débit, une activité de veille technologique et la production de contenus en multipliant les occasions d'usages des TIC [Bertacchini et al, 1999]

Un dispositif global pour favoriser l'innovation et le transfert de technologies.

Un dispositif d'ensemble pour favoriser l'innovation émerge: Loi sur l'innovation, crédits incitatifs, incubateurs d'entreprises, fonds d'amorçage, concours national de création d'entreprises de technologies innovantes. Le dispositif mis en place par le gouvernement encourage le transfert de technologies et la création d'entreprises utilisant les résultats de la recherche publique.

Plus de 2000 candidats ont répondu présent au concours national de création d'entreprises. Cette dynamique s'inscrit dans le large dispositif mis en place par le gouvernement pour favoriser l'innovation et le transfert de technologies, notamment pour multiplier les créations d'entreprises à partir des résultats de la recherche publique [Bellavista et al, 1993] En effet, jusqu'à présent, on dénombre chaque année seulement quelques dizaines de créations d'entreprises innovantes liées à la recherche publique. Mais qu'appelle-t-on "entreprises innovantes?"» Quelles sont leurs particularités?

Rarement créées par les chercheurs eux-mêmes, ces entreprises ont surtout besoin d'un contact permanent avec le laboratoire à l'origine d'une invention. Elles sont entièrement mobilisées autour d'une innovation technologique prise à un stade très précoce dans lequel, le plus souvent, la faisabilité même du projet sur le plan technologique n'est pas encore validée.

Le premier prototype n'est souvent pas envisageable avant plusieurs mois.

La "jeune pousse technologique" cumule ainsi plusieurs handicaps : le risque technologique s'additionne au risque industriel et au risque commercial pris par toute nouvelle entreprise. [Miller,1999]

Elle s'engage sur des mois d'investissements et souvent des années avant de réaliser ses premières ventes. Elle doit, en outre, recruter et fidéliser du personnel de haut niveau dont la démission serait fatale pour l'entreprise.

Aucune banque n'est à même de financer par un prêt cette phase de développement, qui représente plusieurs millions de francs d'investissements, voire même des dizaines de millions de francs dans le cas des biotechnologies.

L'appel a projets, doté de 200 MF, lancé le 24 mars 2000 par Claude Allègre et Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, vise à pallier ces déficiences.

Il s'agit d'une part de susciter la constitution d'incubateurs d'entreprises sur des sites scientifiques et, d'autre part, de doter en capital les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche qui souhaitent constituer des fonds d'amorçage pour investir dans des entreprises en création. Une vingtaine d'incubateurs devrait ainsi être rapidement mise en place dans l'hexagone. Chacun de ces sites d'accueil pourra héberger entre 15 et 20 sociétés débutantes pendant une durée limitée. D'un montant total de 100 MF, les subventions accordées aux incubateurs pour une durée de trois ans couvriront la moitié des dépenses des sociétés. Les 100 millions de Francs consacrés aux fonds d'amorçage (sous forme d'avances en capital), seront pour leur part exclusivement investis dans des fonds d'amorçage spécialisés dans le soutien aux jeunes entreprises technologiques innovantes. La part de l'Etat, au sein de ces fonds, restera minoritaire.

Les Pactes territoriaux pour l'emploi et le développement durable.

Conjointement à, la reconnaissance de la nouvelle économie, et du dispositif global précédemment cité, 2000 est l'année du renouvellement des contrats de plan Etat-Région et des fonds structurels européens. Ces documents formalisent les engagements de l'Europe, de l'Etat, de la Région, aux côtés des collectivités locales sur des projets précis. Les communes ou leurs regroupements et leurs partenaires (associations, entreprises, recherche..) peuvent ainsi bénéficier de soutiens financiers conséquents leur permettant de mettre en oeuvre leurs politiques du développement local.

Afin de se positionner dans cette démarche, certaines communes de la zone d'emploi Est Var, délimitée au sud par la commune du Muy, à l'est par les communes du SIVOM Centre Var (le Cannet, Cabasse, le Luc/.), au nord par le Haut-Var-Verdon, ont décidé d'élaborer ensemble un projet de développement économique et de création d'emplois. Ce programme intitulé "Pacte territorial pour l'emploi" va être conçu pour apporter des réponses concrètes en matière de formation, de développement de filières d'activités, de soutien aux entreprises et de rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois. Il devra bien évidemment associer le plus étroitement possible les acteurs privés ou associatifs[Bertacchini,1998] oeuvrant dans le domaine économique sur ce territoire.

Comme nous l'avons mentionné dans la présentation du Pacte et de ses axes stratégiques, certains projets pourront être financés dans ce cadre.

Les axes de développement abordés dans le secteur des nouvelles technologies portent sur :

1 : Les opportunités d'implantation et de développement des entreprises TIC dans notre aire géographique.

2 : Le développement de l'usage des TIC dans les entreprises existantes.

3 : Les services à développer pour une meilleure utilisation des TIC (formation centre multimédia)

4 : Le développement des réseaux haut débit.

4.6.1.1.2. Entreprise innovante, et actions d'incubateurs d'entreprises et de développement.

Un cadre législatif qui souligne le caractère stratégique de la haute technologie.

Toutes ces mesures, juridiques, financières ou fiscales, constituent désormais un dispositif d'ensemble cohérent pour stimuler l'innovation, le transfert des connaissances et la création d'entreprises valorisant la recherche publique. La loi sur l'innovation et la recherche qui vient d'être adoptée au Parlement apporte un cadre juridique clair à ce dispositif, ce qui permettra d'amplifier dès cette année le rythme de création d'entreprises technologiques en France. L'objectif de quelques centaines de créations d'entreprises innovantes sur les trois années à venir est visé.

Les entreprises innovantes sont fortement créatrices d'emplois. Sur quelque 700.000 projets, il s'est créé seulement 166.000 entreprises en France en 1998, tous secteurs confondus (contre 199.000 en 1988) Environ 1% de ces créations s'appuient sur un produit, un service ou un procédé innovant. Les entreprises de "technologies innovantes" ne forment qu'un sous-ensemble de ces créations.

Une étude confiée par la direction de la technologie au Centre de sociologie de l'innovation (mai 1998) a permis d'identifier 389 entreprises issues de la recherche publique, pour l'essentiel depuis 1984 (tous secteurs confondus)

Dans 95 % des cas, le transfert de technologie s'est fait par la mobilité d'au moins un chercheur du laboratoire public vers ces entreprises [Dou,1995] Celles-ci ont un taux de survie particulièrement important (entre 70% et 80% après 5 ans) et une propension à créer des emplois environ trois fois supérieure à la moyenne. Après 5 ans d'existence, elles comptent en moyenne onze salariés. Au total, elles ont créé près de 6000 emplois et réalisent plus de 3 milliards de francs de chiffre d'affaires.

Les pratiques de zones d'entreprises dans l'accueil d'entreprises de haute technologie.

A Sophia-Antipolis 35 start-up sont implantées dans la pépinière. Dans les années 80 de grandes sociétés se sont implantées et imposées comme de véritables locomotives.

A ces arrivées succède une multitude de créations de petites structures. Fertilisation croisée, essaimage, *business angels* rythment le développement de Sophia-Antipolis. L'année 1998 enregistre l'arrivée de plus de soixante entreprises. A l'origine de cette croissance, le pôle des technologies de l'information-informatique-électronique-télécommunication. Une troisième génération de start-up axée sur les services en ligne pointe maintenant. Cette progression a été obtenue par le rapprochement des décideurs, chercheurs, enseignants et étudiants [Flésia et Dou,1994]

La cohabitation de populations différentes en un même lieu favorise les synergies. Les Pme-Pmi installées au CICA utilisent fréquemment les start-up de la pépinière en sous-traitance.

Le groupe américain d'informatique Sun Microsystems a annoncé, jeudi 4 novembre, qu'après avoir examiné plusieurs sites européens, il avait choisi Grenoble pour accueillir l'extension de son centre de recherche développement. Avec environ 300 emplois à la clé, la décision était espérée de tout le bassin grenoblois. C'est Montbonnot-Saint-Martin (4500 habitants) qui va tirer les bénéfices de l'implantation.

Il y a trente ans, des élus ont voulu faire de l'agglomération une sorte de Silicon Valley française et créaient à Meylan, dans la proche banlieue grenobloise, la Zone pour l'innovation et les réalisations scientifiques et techniques (Zirst) Pari réussi: aujourd'hui la Zirst compte 260 entreprises et 6700 emplois directs. C'est cette vallée de moins de cinquante kilomètres qui enregistre le plus fort taux de croissance de l'emploi du bassin grenoblois: 23,4 % en quinze ans contre 11,5 % en moyenne.

Internet à la portée des Pme. Même si la moitié des petites et moyennes entreprises (Pme) européennes sont connectées à Internet (tableau 18), elles sont encore loin d'en tirer pleinement parti [Bertacchini et al,1999]: selon une enquête de locabail, numéro un du crédit aux Pme, la messagerie électronique reste encore le principal usage; 19 % d'entre elles sont dotées de leur propre site, et, parmi ces dernières, 17 % seulement l'utilisent pour faire du commerce électronique.

Atlanpole, la technopole de Nantes Atlantique qui, dans le cadre du programme européen Adapt, a développé un projet de sensibilisation et d'aide à la mise en oeuvre d'applications utilisant Internet à l'attention des Pme agroalimentaires de la région Pays de la Loire. 80 Pme ayant pris part au programme font toutes désormais de la veille technologique et réglementaire.

Ce succès repose pour beaucoup sur la mise au point de deux outils: un catalogue de quelque 700 sites agroalimentaires francophones et anglophones, et un moteur de recherche sémantique permettant de formuler des interrogations en langage naturel.

Apporter l'infrastructure nécessaire pour que les Pme s'ouvrent à l'économie Internet: telle est précisément l'ambition du programme que viennent de lancer Intel Corporation, fabricant de matériel de microinformatique et numéro un mondial du circuit intégré, et l'Association internationale des parcs technologiques (IASP), qui regroupe quelque 200 technopoles et incubateurs d'entreprises répartis dans 45 pays.

Ce programme vise à développer des forums d'échanges d'expériences et des séminaires de formation sur les nouvelles pratiques économiques basées sur Internet [Ross,1999], mais aussi à implanter au sein de chaque parc technologique un " Internet Economy Lab ", laboratoire où des applications réelles seront présentées et où les Pme pourront bénéficier d'une aide dans la mise en place de leurs propres solutions. " Il s'agit de mettre à la disposition des Pme des compétences pour faciliter leur intégration dans cette nouvelle économie." explique Stéphane Nègre, responsable Europe du marketing Pme chez Intel Car même lorsqu'elles sont convaincues, elles ne savent pas comment s'y prendre pour développer des applications spécifiques. " Intel équipera les laboratoires et formera les experts locaux qui en assureront l'animation. Ceux-ci seront pour partie issus de son réseau de revendeurs.

"L'objectif de ce programme est d'inciter les Pme à utiliser Internet pour, au-delà de la recherche d'informations, assurer leur propre croissance."Les experts locaux rattachés aux laboratoires les aideront à définir la solution répondant à leurs besoins tant d'un point de vue technique que stratégique, ce type d'applications n'étant pas sans conséquence sur l'organisation même d'une entreprise", insiste Stéphane Nègre [2000]

Sans nier que cette opération serve la politique marketing d'Intel, qui entend aujourd'hui faire évoluer son image en se positionnant comme offreur de services et de solutions.

Un Intranet qui favorisera la mise en contact des Pme de par le monde et multipliera ainsi les opportunités commerciales.

En %	Pays	France	Italie	Allemagne	Angleterre	Espagne	Total
Entreprises connectées à Internet		40	40	68	67	41	53
Entreprises disposant de leur site WEB		13	14	16	41	12	19

Tableau 18: Internet et comportements d'entreprises [Le Monde, 1999]

4.6.1.2.Des actions d'intelligence territoriale qui associent compétences locales et territoire.

La politique économique ne peut se passer des acteurs locaux. Le principal facteur de développement économique régional est la bonne organisation des acteurs locaux [Corkhill,1999] La politique dite des "Pactes territoriaux pour l'emploi ", se fixe pour objectif de responsabiliser les acteurs locaux et de les rendre propriétaires de leurs projets, de passer d'un "territoire de guichet" à un territoire de projet [Vogelsang-Coombs et Miller,1999] Le problème est culturel: pour que disparaisse la résistance au changement, ce sont les mentalités qu'il faut faire évoluer.

C'est pourquoi la Commission a ainsi invité, en décembre 1996 chaque Etat membre, à désigner des territoires, sans limite géographique ou administrative prédéterminée, réunissant trois critères: un taux de chômage élevé, la préexistence d'initiatives locales en faveur de l'emploi, une bonne entente entre partenaires locaux. La notion de territoire est d'ores et déjà présente dans les textes d'orientation communautaire pour 2002.

Progressivement de la priorité aux infrastructures, le hardware, à la priorité aux ressources immatérielles, comme la formation, le dynamisme entrepreneurial puis le software, la priorité devient l'organisation de la coopération entre les acteurs de terrain l' "orgware" [Dionnet,1998]

Ces initiatives locales mettent l'accent sur un lien : un développement fondé sur un rééquilibrage entre les sources endogènes, c'est-à-dire liées à l'organisation des acteurs de terrain, aux possibilités de mobilisation, et les ressources extérieures.

Ce qui tend à faire la différence parmi les territoires, entre ceux qui parviennent à se développer, à surmonter les crises, et ceux qui n'y parviennent pas, c'est le facteur humain, la capacité d'organisation entre les élus, les responsables administratifs et la société civile [Tai et Wong,1998] La " révolution silencieuse des territoires " est ce mouvement qui vient d'en bas.

C'est ce qu'on appelle, dans l'Europe entière, le développement local ou le développement endogène. A travers les pays et agglomérations, la loi Voynet consacre cette évolution, cette émergence des territoires comme sujets du développement, alors que jusqu'à maintenant les territoires étaient simplement des lieux d'intervention.

Les territoires sont les lieux d'application de politiques dont le but est de créer des contextes favorables à la mobilisation des compétences disponibles sur un même territoire [Lévy,1997, p 10]

4.6.1.2.1.TIC, modèles d'entreprise et l'offre de l'hôtel d'entreprises de la zone "Dracénie".

Une mutation profonde des entreprises due à la révolution des technologies de l'information touche les organisations. Comment gèrent-elles ce changement ? Quels modèles adoptent-elles ? L'essor des nouvelles technologies décuple les possibilités de développement.

Les modèles sous-jacents à la réorganisation des entreprises : typologie.

a)L'entreprise chef d'orchestre.

Ce modèle est imité par de nombreuses sociétés, soucieuses de sous-traiter des activités risquées, techniques ou consommatrices en capitaux. D'autres vont plus loin. Michael Dell, le fondateur de l'entreprise informatique décrit sa société, comme un modèle “ *d'intégration virtuelle.*” Il faut se “ *concentrer sur les domaines d'activités où on excelle* [Goldstein,1998]”, explique-t-il. Il a identifié les vrais savoir-faire de sa société: la conception et l'assemblage d'ordinateurs, ainsi que la relation client, gérée directement par des centres d'appels. Pour le reste, Dell fait appel à des compétences externes. Les composants (mémoire, disque dur) sont achetés à des fabricants extérieurs.

Intel, relié au système intrant de l'entreprise depuis 1998, fournit des microprocesseurs plusieurs fois par jour. La distribution est sous-traitée à un transporteur. Le service de maintenance clients est réalisé par Wang, IBM ou Unisys. Dell, tel un chef d'orchestre, coordonne ces partenariats.

b)L'entreprise verticale.

Ce modèle, pousse la logique précédente à son paroxysme. Elle renonce à fabriquer son produit en totalité, pour se concentrer sur une seule étape du procédé. Elle devient, sur ce métier, le fournisseur de ses anciens concurrents. Des initiatives partielles voient le jour. La compagnie aérienne allemande Lufthansa a relevé qu'elle était particulièrement efficace dans le métier de la restauration en vol.

Cette activité a été filialisée. Le pôle LSG Skychefs, dont Lufthansa détient 48% du capital, est devenu le numéro un mondial (avec 3 milliards de dollars de chiffre d'affaires) et fournit plus de 250 compagnies concurrentes de sa maison mère.

c) L'entreprise navigatrice du Web.

Une société tient à être en contact direct avec son client: bien connaître ses besoins permet de le fidéliser et d'augmenter ses dépenses. C'est cette logique qu'ont comprise les nouvelles entreprises navigatrices du Web: elles tentent de se placer entre les entreprises traditionnelles et les consommateurs [Goldfinger,1999] Ainsi, autobytel.com et carpoint.com, deux sites Internet, sont devenus en quelques années la référence de 50 % des Américains désireux d'acheter une voiture. Ces sites comparent les modèles des constructeurs et leurs prix.

Ils ont capté la relation client. L. Schwab, le courtier de produits financiers, procède de même en sélectionnant sur Internet 600 fonds d'investissements.

La force de ces entreprises est de proposer, pour un produit donné, l'ensemble de l'offre du marché, ce qui n'est pas le cas des sites d'entreprises. Les sociétés "traditionnelles" cherchent la parade [Brandau et Young,2000] et les territoires qui rédigent leur "Pacte" de développement ne peuvent ignorer ces caractéristiques.

4.6.1.3. Incubateur de la "Dracénie", la pépinière et les villas d'entreprise.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, la nouvelle économie est supportée par le développement des TIC, le recours au WEB dans ses multiples applications et une stratégie annoncée comme basée sur la production de contenus.

La zone "Dracénie" va bénéficier dans son périmètre de l'ouverture de la technologie ADSL. La convention de partenariat a été signée le 11 juillet 2000. Ce qui constitue un avantage concurrentiel certain, et renforce l'attractivité [Coelho et Dou,1999] de la zone d'activités et de l'hôtel d'entreprises en cours de définition.

Afin de compléter la possibilité qui est proposée aux acteurs locaux de pouvoir disposer d'un accès à un réseau à haut débit, une offre globale est en cours d'élaboration. Cette offre globale va porter sur l'amorce des projets, une pépinière d'entreprises virtuelles, un portail qui va inciter les entreprises dans leur pratique à la veille technologique [Bourreston,2000] et permettre le recensement des compétences disponibles localement et désireuses d'apparaître dans l'offre globale.

C'est en 1997 qu'a été révélé, statistiquement, le rôle central des technologies de l'information dans la croissance économique (contribution à hauteur du tiers de la croissance économique américaine) [OCDE,1997] -Office de Coopération et de Développement Economique et son corollaire; Désormais les cycles économiques dépendent de plus en plus directement du rythme d'innovation en télécommunications et en informatique. En juin 2000, le B.I.P.E -Bureau d'Information et de Prospective Economique- publie une enquête en spécifiant que les TIC pourraient créer de 222.000 à 570.000 emplois supplémentaires en France dans les trois prochaines années. Les TIC devraient contribuer dans une fourchette de 0,6 point à 1,6 point supplémentaire par an à la croissance en France dans les trois années à venir.

Traditionnellement, il existe deux voies pour faire passer une invention et/ou innovation du laboratoire au marché; soit via les directions marketing des groupes lorsqu'un laboratoire est intégré, soit via des industriels à travers des accords des transferts de technologie. L'essaimage de proximité constitue une voie porteuse pour les territoires qui misent sur les TIC pour se développer [Dixon,2000]

Outre la proximité entre les opérateurs locaux, cette voie présente deux avantages : une sortie de la technologie du laboratoire mieux maîtrisée, une évolution et une pérennité de l'innovation favorisées par la proximité chercheur/innovateur-client. Cette troisième voie, allégée et rapide par rapport aux deux premières, ne peut par contre réussir que si les différentes composantes du processus d'innovation sont réunies et traitées avec la même rigueur. Des compétences industrielles, marketing, financières et commerciales d'un standard équivalent à celles des deux premières voies doivent être par la pépinière locale réunies afin de rendre crédible une opération d'essaimage.

L'offre de l'opérateur local comprend un volet financier, un volet industriel et un volet commercial.

1. Volet financier

Comme tout fonds de capital-investissement, il intervient en acquérant une part du capital social de la société créée ou en création à l'occasion d'une augmentation de capital. A ce titre le fonds de capital investissement partagera le risque industriel avec le chef d'entreprise et se rémunérera par la plus-value attendue lors de la revente de ses titres. A la différence d'un prêt, l'apport du capital investissement n'est adossé à aucune garantie. Ce financement a par contre vocation à être limité dans le temps.

Le capital investisseur souhaitera revendre ses parts au bout de quelques années, généralement 5 à 7 ans, dans le cadre d'une sortie, souvent conjointe avec les fondateurs, vers un repreneur industriel, un marché financier ou d'autres investisseurs financiers.

Le capital investisseur peut intervenir à l'occasion d'un premier financement pour un montant compris entre 1 et 5 MF. Ensuite, si le développement de la société correspond à son plan, il peut réaliser des financements complémentaires et porter son engagement global jusqu'à 10 MF. Le capital investisseur ne peut intervenir que dans des sociétés dont les dirigeants-fondateurs détiennent ou sont appelés à détenir une part significative du capital. Cette détention pourra être obtenue par une contribution financière personnelle lors de la création de la société ou par attribution d'actions à terme en cas de succès de l'entreprise.

Comment présenter un dossier de demande de financement ? :

Le capital investisseur étudie un projet à partir d'un business plan -Plan d'affaire- Le business plan est le document de référence qui doit être préparé personnellement par le futur dirigeant ou la future équipe dirigeante de la société : c'est le document qui permettra à des instances aussi variées que le comité d'essaimage d'un laboratoire, l'ANVAR, des organismes régionaux d'aides à la création d'entreprise et bien sûr les fonds d'investissement, de se prononcer sur votre projet.

L'équipe de gestion du capital investisseur étudiera avec le demandeur votre business plan : si le projet lui semble crédible il est présenté au Conseil d'Administration du capital investisseur, qui autorise ou non le financement du projet.

2. Volet industriel

Le développement industriel, composante externe au projet dans le processus d'innovation, doit pouvoir être réalisé par toute nouvelle entreprise financée par capital investisseur, dans de bonnes conditions de qualité, de coût et de délai.

Ingénierie et équipements à la carte

Ces prestations couvrent les domaines suivants du développement d'un produit ou service :

ingénierie logicielle, ingénierie hardware, ingénierie mécanique, ingénierie de fabrication, ingénierie des services clients

Service d'incubation

Le projet pourra dans sa phase de démarrage s'installer dans les bureaux de l'incubateur, situé à Draguignan dans une villa d'entreprises.

Cet incubateur permettra à la société nouvellement créée de disposer non seulement d'un environnement propice au bon développement industriel de ses produits mais également de bénéficier de toute la logistique nécessaire au fonctionnement d'une société indépendante :

- L'offre de locaux de bureaux comprenant l'équipement mobilier, les équipements bureautiques, des moyens de communication et de messagerie, des salles de réunion équipées de moyens audio-visuels,
- Services de gestion du personnel (y compris le service de la paie)
- Services comptables, fiscalité, secrétariat à temps partagé.

Enfin, à partir de cet incubateur, le chef d'entreprise pourra accéder à une documentation industrielle et commerciale.

3. Volet commercial

Une innovation technologique dans le domaine des télécommunications et de l'informatique doit être rapidement visible à l'échelle internationale.

L'organisation de circuits de distributions internationaux est souvent une épreuve pour une jeune entreprise. Le capital investisseur souhaite offrir aux sociétés qu'elle finance les moyens de réussir cette internationalisation.

Afin de permettre à une jeune pousse de maximiser ses chances de voir son projet de lancement accueilli favorablement par un capital investisseur, il lui faut respecter plusieurs étapes de maturation.

a) L'amorce des projets.

Un constat

La majorité des dossiers de start-up est à forte connotation technologique, avec une approche du marché insuffisante et une quasi méconnaissance des mécanismes de financement et d'actionnariat.

La vocation

L'incubation et l'amorçage des starts-up du site pour assurer le lancement d'un plus grand nombre de sociétés à fort potentiel de croissance, jusqu'ici délaissées.

La mission

Sélectionner, valider et accompagner les porteurs de projets répondant aux critères suivants :

- Présence d'une composante technologique.
- Innovation sur le couple produit/marché.
- Importance et forte croissance prévisionnelle du marché.
- Lucidité, ambition et personnalité du porteur de projet.

L'approche

Faire franchir les difficiles étapes précoces (Preliminary Stages) qui mènent à l'autonomie de l'équipe dirigeante.

Des interventions calquées sur le processus suivant:

- Evaluer le potentiel du dossier et le sélectionner.
- Faire élaborer le Business Plan selon notre méthode éprouvée
- Accompagner l'activité et le développement de la phase en cours.

- Définir le besoin de financement.
- Compléter l'équipe de direction.
- Lever les capitaux nécessaires.

Modèle économique

Financement du coût de la mise en oeuvre de ce processus pour chacun des dossiers sélectionnés avant l'éventuelle prise de participation d'un capital investisseur sur l'ensemble des dossiers menés à terme constituent un portefeuille de start-up amorcés.

Les ressources

Elles s'organisent autour de trois pôles

- Une équipe d'associés à l'approche d'entrepreneur.
- L'appui d'un grand cabinet de conseil de direction.
- Un club d'investisseurs/acteurs intéressés par le site.

Les investisseurs/acteurs ou repreneurs sont susceptibles de s'investir financièrement et/ou de se joindre aux équipes de direction des projets.

Les sociétés de Capital Risque ou de Développement sont susceptibles de participer au club d'acteurs/prescripteurs du site. Elles peuvent également, si elles le souhaitent, entrer au capital pour renforcer ses fonds propres et bénéficier de la valorisation de son portefeuille.

b)Le Centre Virtuel de Ressources. (C.V.R.)

La cible.

Les entrepreneurs individuels, des artisans, des Pme ou Pmi qui ont besoin de valider sur une période limitée et à un coût réduit un projet de service en ligne lié au commerce électronique.

Fonctionnement.

Le CVR s'appuie sur les contributions financières des institutionnels, les partenaires techniques et financiers.

Plan d'actions.

Accompagnement du projet pendant un an.

Plusieurs jours de conseils techniques, marketing et stratégiques.

Plusieurs mois d'hébergement gratuit par le CRV ou à faible coût par un partenaire, en fonction du niveau de complexité technique du projet.

Adhérer au CRV.

Après un entretien avec le porteur de projet et remise de documents, d'une demande écrite accompagnée d'un plan d'affaires puis signature d'une convention. En fonction de sa maturité et de sa technicité, le projet est orienté vers un niveau d'accueil et de prescriptions.

c)La pratique de la veille technologique et territoriale, le portail de développement.

"Pour une entreprise, comme pour une aire géographique, savoir protéger ses actifs économiques fait intégralement partie d'une démarche d'intelligence Economique".[Quoniam,2000]

Nous représenterons cette démarche à l'aide de la figure 27. L'espace de progrès-le territoire- peut formuler son projet de développement si il intègre la pratique de la veille que l'on peut qualifier de «technologique et marketing».

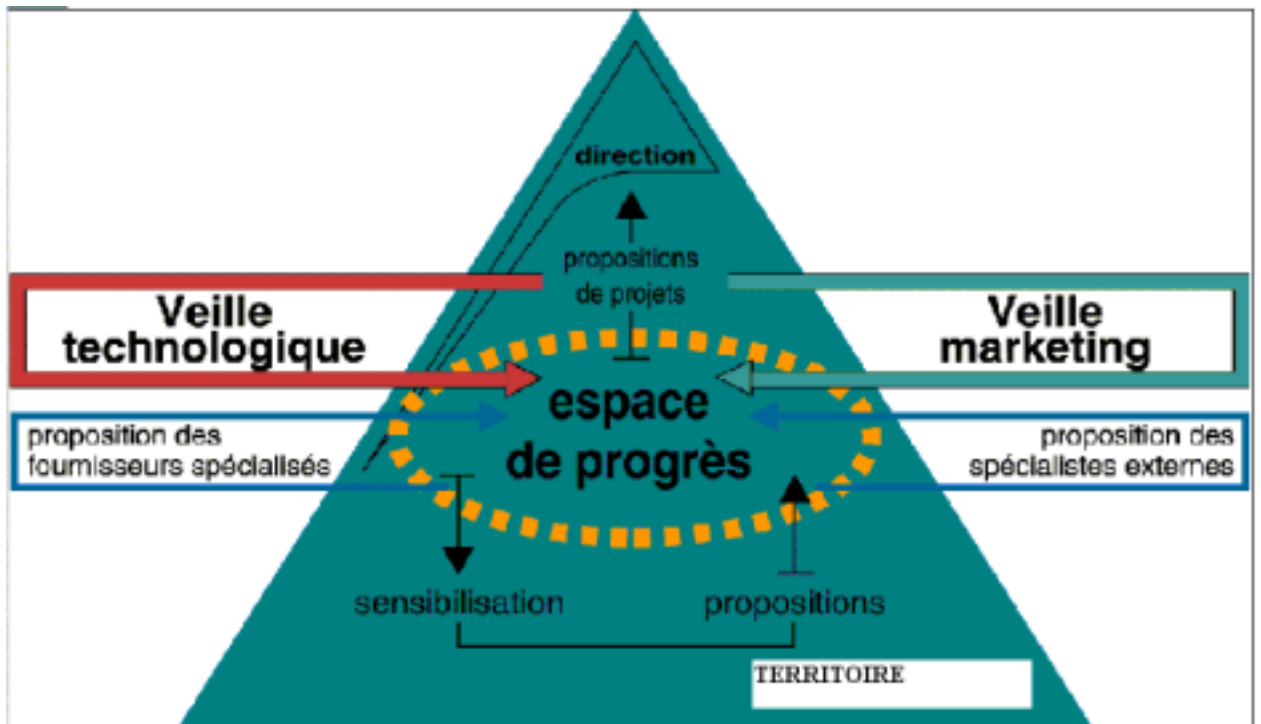


Figure 28 : Veille territoriale globale et permanente [Antide,1998]

1) L'objectif général de cette démarche

-Comprendre, puis saisir toutes les occasions sur les marchés, observer les concurrents pour gagner des contrats ou ne pas en perdre.

-Recenser puis mobiliser les compétences locales disponibles, les articuler par rapport à l'objectif de développement, les actualiser.

Cette démarche va s'appuyer sur plusieurs types d'actions.

-La programmation de sessions de sensibilisation via la formation de décideurs locaux.

-L'acquisition systématique d'informations.

-La diffusion de ces données dans l'entreprise.

-La compréhension des innovations.

-La protection des actifs des entreprises au même titre que les actifs territoriaux [Thompson,2000]

2) Définition du Portail de développement local.

La Cellule de Veille territoriale.

-Un outil fonctionnel de veille pour adopter une stratégie de territoire et de promotion du territoire qui va tenter d'articuler :

- Un versant endogène.

Qui puisse favoriser et améliorer les échanges entre les acteurs locaux [Cavalcanti,1999]

- Un versant exogène.

Qui puisse valoriser les atouts du territoire dans le cadre des actions de prospection pour des projets d'implantation d'entreprises.

-Un guide des savoir-faire locaux doté d'un moteur de recherche.

Par domaine d'activité et permettant la recherche Par commune, par secteur d'activité.

Pour permettre à terme : Le territoire à valoriser doit devenir une zone de chalandise sur le monde entier.

Lorsque la circulation des informations n'est pas entravée par des réseaux de communication à débits faibles, les TIC peuvent abolir les frontières et à priori, reléguer la notion de territoire en second plan. Mais un projet de développement local qui s'appuie sur les TIC ne peut aboutir que si ce projet agrège les acteurs locaux, fédère leurs compétences les articule et fonde une pratique organisationnelle [Bertacchini et al,2000]

La logique de projet qui prévaut dans cette démarche s'appuie sur une dimension territoriale pratiquée, reconnue par les acteurs locaux qui acceptent de s'associer pour en permettre la valorisation.

Ainsi, l'amorce de ce plan de développement local s'appuie sur, la détection des ressources endogènes, la mise en forme des réseaux d'expertise endogènes et exogènes [Barbaresco,1999] Parce que ces savoir-faire en matière de réseaux et de contenus ne s'acquièrent pas seulement dans la virtualité. De l'aptitude d'un territoire à faire émerger un projet fédérateur va dépendre la probabilité de mener à son terme une politique de développement [Hall,1999] Si les fonds débloqués pour l'incubation et le capital d'amorçage des sociétés vont changer les conditions de création d'entreprises à partir de la recherche, la création d'une technopole repose sur une dynamique d'innovation [Smith,1999] Cette dernière s'appuie sur un consensus local pour décroquer le territoire. L'étape déterminante va consister en la mise en forme d'un réseau afin de favoriser la " fertilisation croisée" c'est-à-dire, la circulation des idées, l'échange de compétences, l'accès et la pratique des nouvelles technologies au plus grand nombre d'acteurs locaux [Vibert,2000]

4.6.1.4.Compléter et moderniser l'offre de formation : la création d'un I.U.P

Métiers de l'information et de la communication.

«Le savoir est un élément essentiel à la croissance économique, à la concurrence et à la prospérité nationale» *L'honorable John Manley* [Ministre Canadien de l'Industrie,2000]

Le diagnostic global du territoire porteur du Pacte a mis en exergue :

La nécessité de compléter et de moderniser l'offre locale de formation -initiale et continue- en rendant toute nouvelle formation accessible aux salariés en exercice.

La position géographique stratégique du territoire qui l'autorise à envisager la création d'une plate-forme multimodale de distribution, compte tenu des entreprises de logistique et transports présentes localement;

L'opportunité compte tenu des atouts locaux présentés ci-dessus, d'envisager un développement local via le commerce électronique. En effet, la création d'une plate-forme multimodale de distribution associée à une formation universitaire professionnelle axée sur les TIC peut offrir un avantage comparatif local indéniable.

L'accès des salariés à une formation doit pouvoir se faire sans entraîner de fortes perturbations dans le déroulement de leur profession.

La volonté de la ville centre, Draguignan, de se développer par la diffusion des TIC constitue un environnement favorable à l'accueil d'une formation universitaire professionnelle de niveau Bac + 4 dont le contenu est orienté sur les métiers de l'information et de la communication qui alterne enseignement présentiel et période en entreprise

Options pédagogiques

Ce projet est complètement original dans la mesure où il s'appuie pour plus de la moitié de son enseignement sur une forme non présenteielle, offrant ainsi un allègement en locaux et en enseignants, tout en assurant une ouverture la plus large possible de recrutement et de placement professionnel des étudiants aux niveaux national, de la francophonie et de l'international.

Le thème des enseignements de cet IUP justifie sa mise en place sous forme d'enseignement à distance (EàD)-Enseignement à Distance-, puisque cela permettra la mise en pratique de ce qui est enseigné. Cependant, la qualité de l'enseignement à distance implique plusieurs précautions.

Les expériences de nos équipes indiquent qu'une bonne qualité ne peut être assurée que par une articulation entre des périodes de regroupements présentsiels et d'enseignement à distance. Cette pratique pédagogique est la garantie de la vérification de l'acquisition des connaissances par les étudiants.

Elle est aussi le gage d'une bonne communication, aussi bien avec l'équipe enseignante qu'entre les étudiants eux-mêmes.

Cette stratégie pédagogique favorise la mise en place d'un travail coopératif, parmi les étudiants, indispensable à la création d'une synergie permettant leur auto émulation, critère de non-désistement, problème actuellement le plus important de tout enseignement à distance.

Adéquation formation emploi

Chef de projets, concepteurs, distributeurs de produits multimédias, services en ligne-«on line»-, téléenseignement, télé médecine et télé interventions en général, production de loisirs, journalistes sur réseau sont des emplois très recherchés dès maintenant et plus encore dans l'avenir proche lorsque la révolution du numérique aura investie tous les domaines d'activités marchande et de recherche. L'expérience acquise avec les débouchés des étudiants de l'IUT" «services et réseaux de communication» confirme les analyses prospectives de la profession et de l'Education Nationale.

Poids de la formation permanente et de l'alternance

Par le biais de l'enseignement à distance, le présentiel qui restreint l'accès des salariés à l'enseignement diplômant sera réduit au maximum.

Une organisation des enseignements en modules et compatibles avec les Ects (équivalences européennes) permettra d'assurer la circulation en France et en Europe. La troisième année est organisée en alternance entreprise-enseignements présentiel et à distance.

Positionnement régional

Ce projet d'IUP orienté vers les nouveaux métiers de l'information-communication, issu de la révolution technologique du «tout numérique», est original non seulement dans son contenu mais aussi sur le plan géographique.

En effet, aucune formation de type IUP en information communication n'existe dans le Grand Delta Méditerranée-Rhône. Son association avec les équipes de Marseille et de Sophia-Antipolis en feront un pôle régional d'excellence.

Contenu (descriptif sommaire)

Options :

- Enseignement à distance (N.T.Educatives)
- Intelligence économique, veille.
- Industries multimédias, culture et loisirs.
- Télé interventions
- Commerce électronique.

Ces options traversent les champs de connaissance suivants :

Services transactionnels, outils coopératifs multimédias, écritures interactives, interopérabilité des documents numériques, imagerie médicale, télévision numérique, interventions à distances.

Le profil de cette formation se place entre les secteurs industriels et tertiaires, les enseignements de familiarisation de l'étudiant seront assurés tant dans les domaines des méthodes de gestion d'une activité industrielle (150 heures minimum) que dans le domaine des outils de travail et de communication utilisés dans le secteur des services (100 heures minimum) Il est à noter également que l'enseignement d'au moins une langue étrangère (150 heures minimum) sera largement complété par l'utilisation obligatoire des logiciels et informations en langue anglaise.

4.6.1.5.La création d'un centre de ressources multimédia : moteur des TIC.

Le contexte

Intégrer la dimension TIC dans tous les aspects du développement de la cité tels sont les objectifs du pôle multimédia en Dracénie. Une association assure l'animation de ce pôle et constitue un lieu de ressource en compétences TIC auprès des acteurs publics et privés intéressés. Un Comité de Pilotage présidé par le Maire de Draguignan, M. Christian Martin, définit les missions de ce pôle, approuvées par le conseil municipal. Plusieurs objectifs politiques sont déclinés dans ce projet : rapprocher les usagers des services, rendre les TIC accessibles à tous, former les citoyens de demain, soutenir et développer l'économie locale et l'emploi, promouvoir les actions touristiques, lutter contre les exclusions et développer les pratiques et les expressions culturelles. Les acteurs de ce projet s'expriment directement : voir interviews "Draguignan" sous la rubrique WEB-TV.

D'ores et déjà, trois espaces multimédias ont été créés, chacun dédié à une thématique (emploi, culture, formation)

Un quatrième sera inauguré en fin d'année et orienté, vers la famille et les liens inter-générationnels. Cette dynamique a également donné lieu à la signature d'une convention cadre avec France Télécom. L'opérateur s'engage à contribuer à l'attractivité du territoire en terme de desserte haut débit (l'ADSL a été inauguré le 11 juillet 2000) Au-delà des réseaux, l'opérateur s'associe à ce pôle à travers la co-animation d'un espace multimédia ainsi que des actions de sensibilisation dans le domaine de l'éducation et auprès des entreprises.

Le besoin exprimé

Un volet social : utiliser les TIC comme outils d'insertion et de développement de l'emploi, tout en contribuant à créer de nouveaux services de proximité.

Un volet économique : permettre l'émergence d'une activité TIC évoluant favorablement à équidistance de 2 pôles majeurs : Nice-Sophia et Marseille.

Un volet territorial : Draguignan joue naturellement, de par son histoire et son implantation, un rôle de ville centre au sein d'un espace rural, le Centre Var et le Haut Var. Les questions de l'émergence des nouvelles technologies et de leur démocratisation se posent alors avec encore plus de pertinence dans une logique de pays. Dans ce contexte, les TIC sont à la fois un vecteur de cohésion et de fédération des communes dans une optique de désenclavement.

Les contraintes

Un environnement technologique, économique, informationnel en évolution constante et rapide.- La collectivité territoriale doit se former sur ces nouveaux savoirs et travailler sur des partenariats innovants, notamment en associant des acteurs privés.

Une contrainte géographique d'éloignement par rapport aux autoroutes de l'information accentuée dans le cas des communes rurales.

A la suite de quoi, cinq orientations principales ont prévalu dans la réalisation du pôle multimédia sur la commune de Draguignan [Sibilaud,2000]:

1 : accompagner le développement économique local (TIC et activité économique)

2 : produire des services (TIC et création d'emplois)

3 : rapprocher les citoyens de la société de l'information (TIC et citoyenneté)

4 : lutter contre les exclusions (TIC et insertion)

5 : relayer la création et la diffusion culturelle (TIC et culture pour tous).

Le comité de pilotage définit trois grandes finalités qui semblent couvrir l'ensemble des besoins perceptibles aujourd'hui :

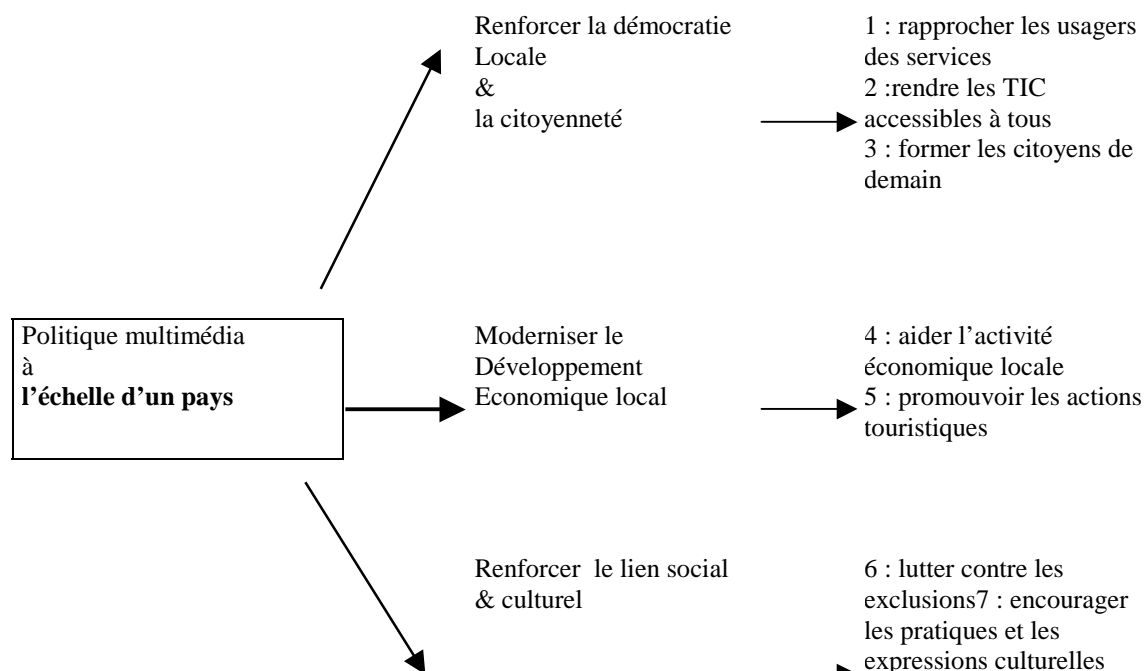
⇒Renforcer la démocratie locale et la citoyenneté ;

⇒Moderniser le développement local ;

⇒Renforcer le lien social et culturel.

A partir de l'expression de ces trois intentions politiques, sont déclinées 7 axes de développement (orientation de la politique multimédia à l'échelle d'un pays)

4.61.5.1.: Les axes de développement



4.6.15.2. La déclinaison des trois finalités (figures 28,29,30)

(Pages suivantes)

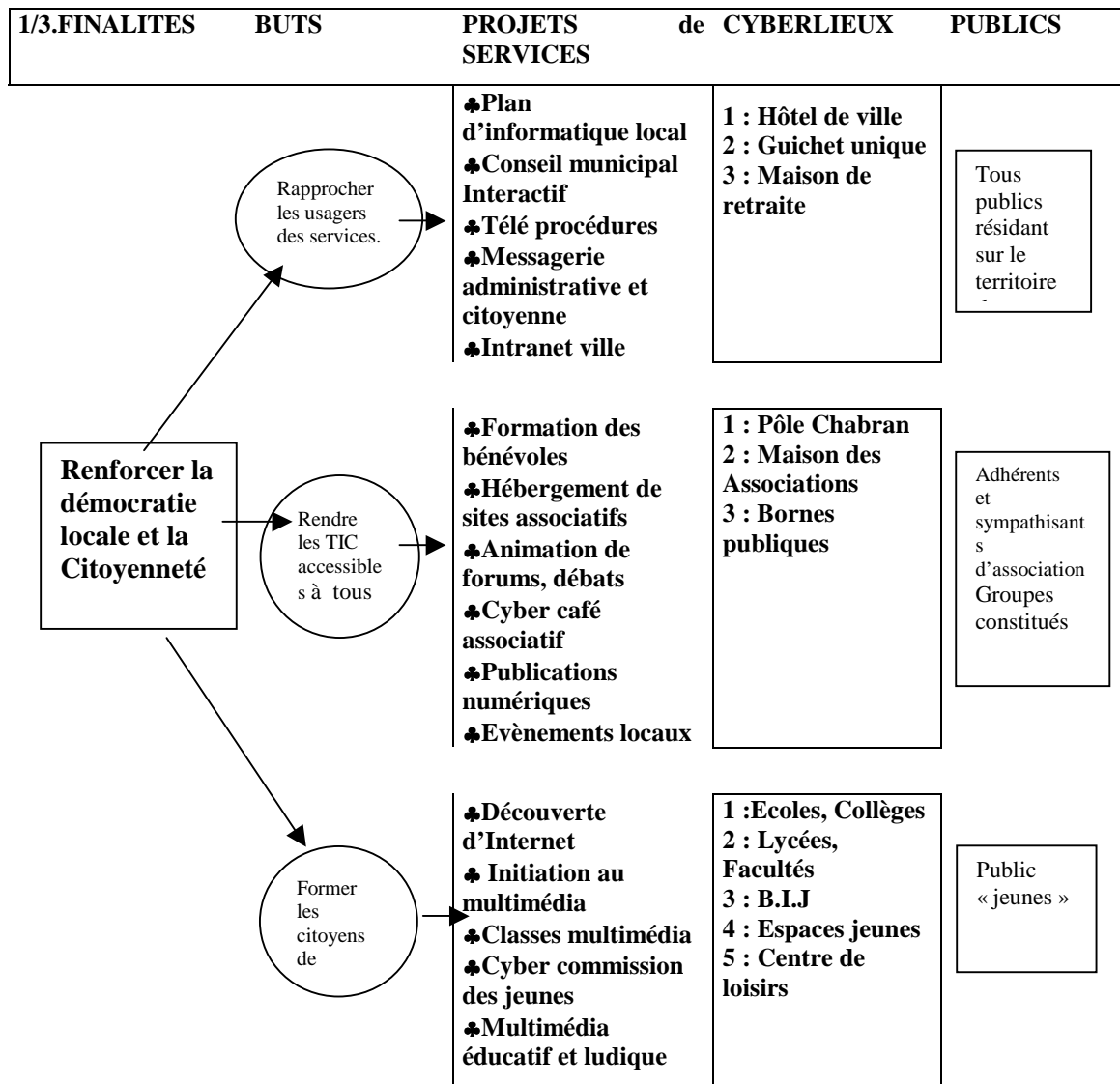


Figure 29: Renforcer la démocratie locale et la Citoyenneté

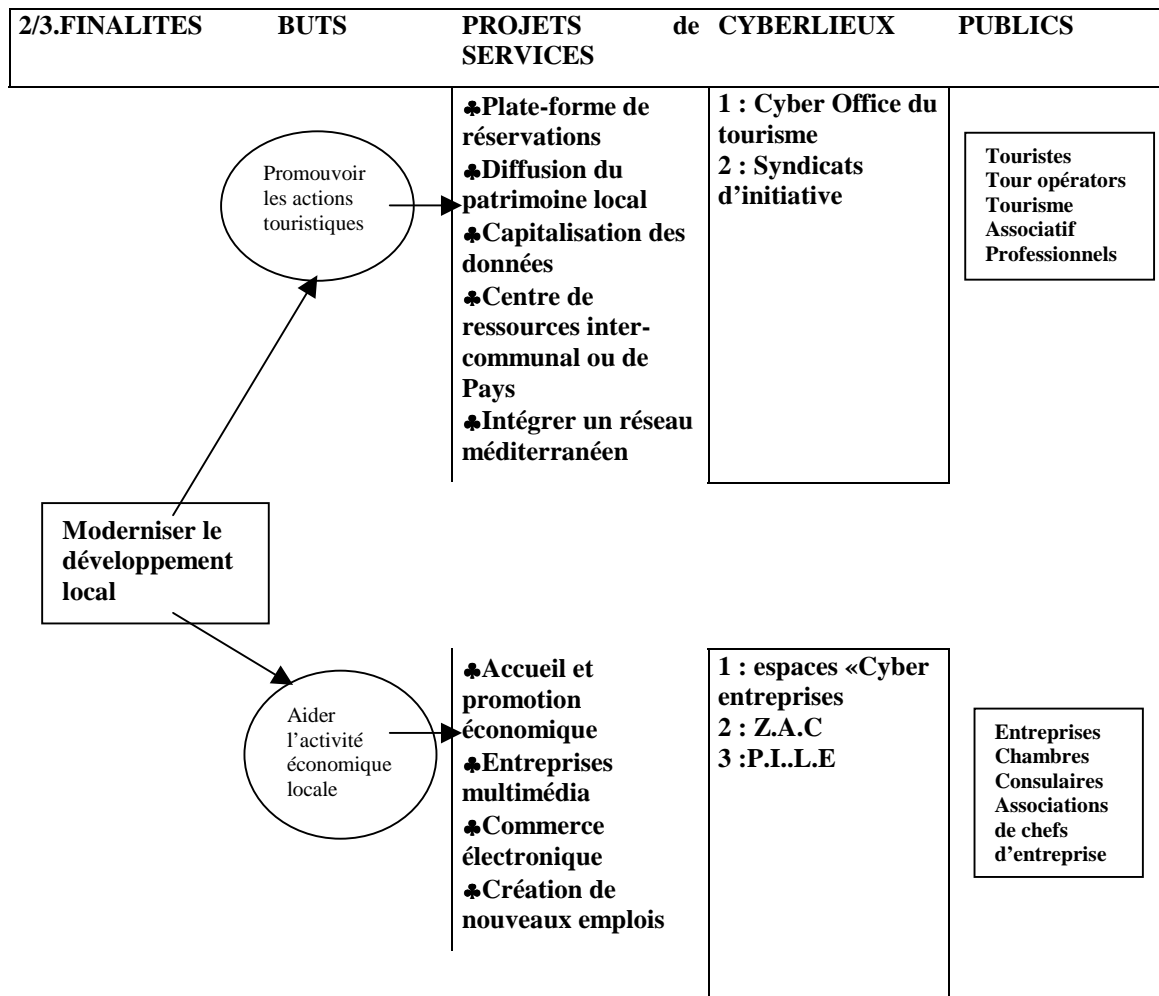


Figure 30: Moderniser le Développement territorial

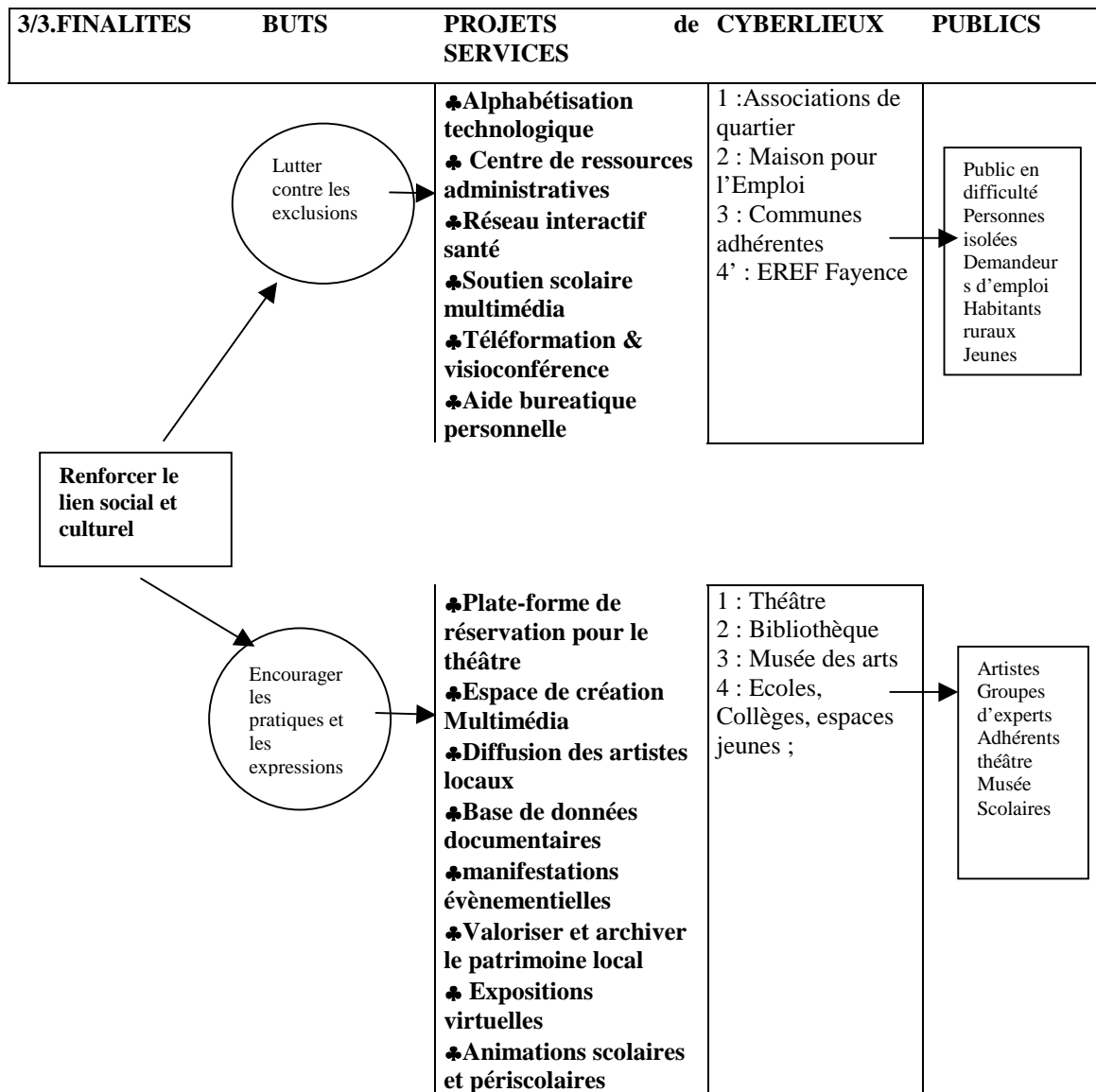


Figure 31: Renforcer le lien social et culturel

4.6.1.6. Les compétences recherchées et la situation globale à trois ans.

La présentation précédente des finalités laisse apparaître la création d'un pôle multimédia d'envergure. Cette réalisation ne peut se penser que de façon progressive dans le temps afin de bien programmer les besoins en matière de fonctionnement et d'investissement. Au fur et à mesure de l'ouverture des sites, se réalisera la mise à disposition de personnels sous contrat Emplois/jeunes.

Les **compétences prioritaires** recherchées peuvent se formuler de la manière suivante :

Développement de programmes multimédia

Administration réseau

Animation en ateliers de TIC

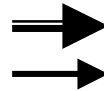
Création de sites

Légende (figure 31)

Fonctions privilégiées de

Gestion, administration, animation et soutien

Partenariat, collaboration, lien, mise en réseaux



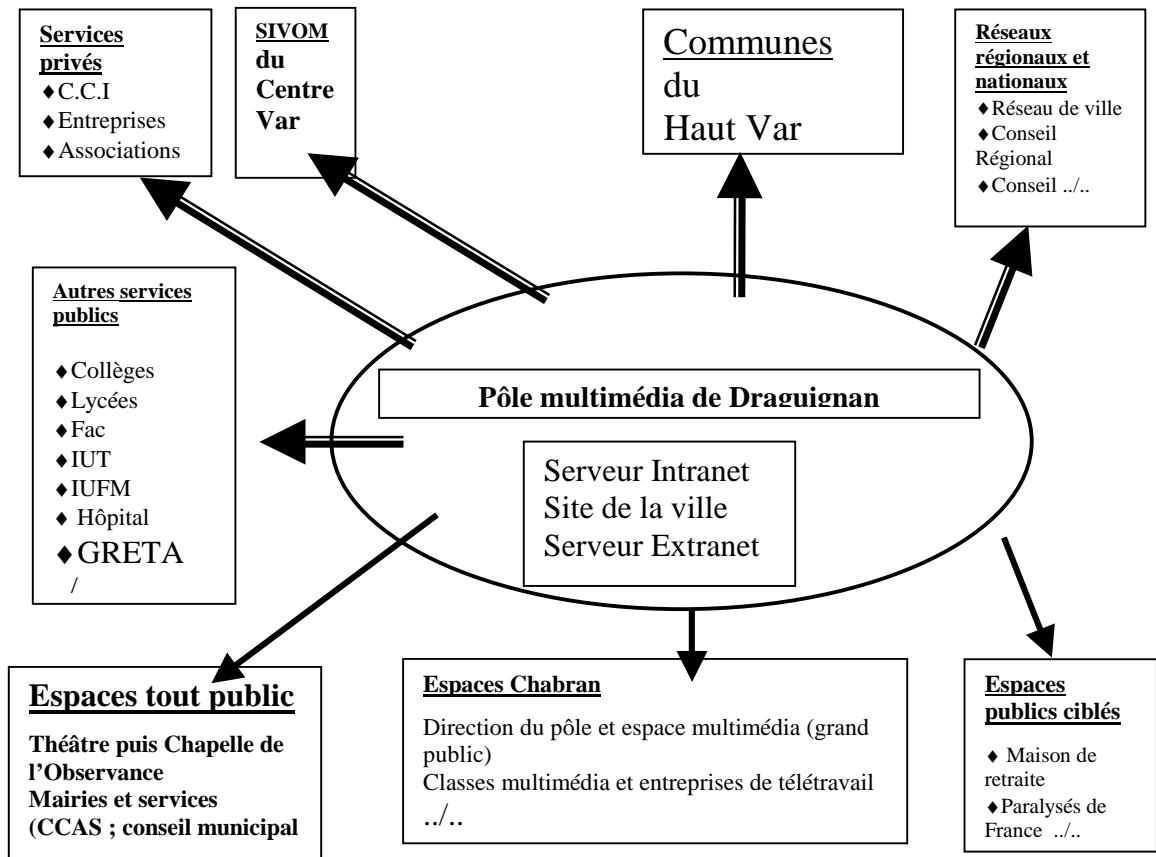


Figure 32: La situation de l'espace Multimédia à trois ans.

5.Conclusion

VERS L'INTELLIGENCE TERRITORIALE COMPETITIVE

5. Conclusion: **Vers l'intelligence territoriale compétitive.**

Les territoires se différencient par leur organisation, leur capital formel, le tiers élément immatériel [Godet et Pacini,1998] Nous avons postulé dans cette thèse que la territorialité résulte de l'approche informationnelle adoptée par le territoire. La formation ou le maintien de ce contenu territorial se heurte à une double barrière. Des éléments structurels internes freinent les initiatives au niveau du local et l'accroissement de la mobilité fragmente l'espace, distend le lien social. De l'état relationnel interne de l'échelon local à valoriser va dépendre le programme de développement à définir. En réciprocity, la définition d'un tel programme va dépendre : du degré de maturité relationnelle atteint par l'espace à surveiller. Mais à notre sens, la conduite d'un tel programme favorise, la création voire, le maintien ou l'entretien de l'identité du système local, probable clé de voûte de l'unité du développement d'un territoire local [Lilli et Hartig,1995] [Candau,1998] Penser la médiation du local sur la base d'une analyse de nature cognitive [Dou,1998] peut aider à mieux cerner l'entité qu'il compose et comprendre les procédures d'accompagnement d'une politique de construction ou de reconstruction locale.

L'organisation sur laquelle s'appuie l'action locale est une entité complexe, un système ouvert [Morin, Lemoigne,1999] C'est pour cette raison majeure que nous avons privilégié une approche systémique dans un contexte territorial. Le territoire est un système complexe et un lieu d'interactions qui peut se laisser approcher par ce type de modélisation. Pour réaliser cette modélisation de nature informationnelle, nous avons choisi le modèle de Schwarz (1994) comme modèle générique (nommé méta-modèle au fil de la thèse). Ce méta-modèle tient compte aussi bien des aspects énergétiques et entropiques de la dynamique des systèmes (dissipation, dérive tropique) que des aspects relationnels de nature cybernétique et des aspects holistiques relatifs au sens et à l'identité. D'autre part, il permet de rendre compte de la dynamique d'évolution des systèmes, de leur complexification.

Lorsque nous avons présenté la modélisation réalisée à l'aide du méta-modèle, nous avons évoqué plus spécifiquement le phénomène de la territorialité. Nous avons souligné que la notion d'information est, à la fois au cœur du phénomène d'auto organisation des systèmes au cœur de l'échange du système avec son environnement par la communication - notamment par l'intermédiaire de ses facultés cognitives.

Les systèmes modélisables par ce méta-modèle sont des systèmes loin de leur équilibre thermodynamique, échangeant de la matière et/ou de l'énergie avec leur environnement. Lorsqu'ils sont soumis à une évolution, l'effet produit n'est pas directement proportionnel à la cause mais est le résultat d'un comportement complexe. Enfin, ces systèmes sont capables de créer de l'ordre et une structure d'organisation, ce qui leur permet de rester, même temporairement, dans un état stable.

Le territoire: les caractéristiques fondamentales

En tant que système, nous pensons que le territoire peut être vu comme un système non isolé, non-linéaire et auto-organisant.

1. Il est non isolé car il est soumis à des flux d'énergie et de matière qui tendent à renouveler ses éléments. Il en est ainsi de l'énergie solaire ou des flux de matière organique ou inorganique circulant sur ce territoire.

2. Il est évidemment non-linéaire car il est le lieu de multiples interactions, créant ainsi une complexité de comportements qui ne peut pas se résumer à un modèle simple et déterministe. Les modèles de simulation de l'évolution d'une population sur un territoire donné ou les modèles climatiques ou même les modèles économiques montrent toute l'importance des phénomènes de non-linéarité s'exerçant sur le territoire. A fortiori, l'évolution d'un territoire, avec ses composants multiples, ne se place pas sur une trajectoire déterminée à l'avance. C'est pour cela que nous affirmons que le système "territoire", avec ses éléments constitutifs, est un système non-linéaire.
3. Le territoire, dans des limites définies, est aussi un système auto-organisant. Pour le montrer, nous allons mettre en évidence l'existence de processus auto-organiseurs centrés autour de la cohérence de sens, comme nous le verrons dans la description de la dynamique du modèle.

La création de signification de l'information est au centre des phénomènes d'auto-organisation.

Nous avons commencé par constater que le territoire est composé d'éléments porteurs de sens. Nous les avons cités lorsque nous avons décrit le mécanisme d'appropriation territoriale, la sélection des objets composant le territoire selon l'interprétation cognitive, enfin la cohérence du tout dans un sens construit conformément aux finalités recherchées. Le territoire est un espace composé d'éléments en interactions et porteurs de sens, en l'occurrence la territorialité. Le territoire est d'abord «un espace terrestre, réel et concret, (qui) est donné, vécu et perçu» Il est donné car concret et réel, vécu par la confrontation de son identité avec nos intentionnalités et nos finalités, perçu par le contact de proximité et les dimensions de notre interaction avec lui.

Chacune de ces dimensions d'interaction est porteuse de sens. Ainsi, l'habitat peut être considéré comme un espace domestique porteur de sens en terme de qualité de vie et de sociabilité, mais aussi en terme d'expression de personnalité par l'aménagement que l'on peut en faire. La relation au territoire est perçue au travers des rôles assumés par l'acteur. Ces rôles donnent ainsi du sens au territoire. Inversement, le territoire peut être vu comme un ensemble de co-constructions relationnelles, une espèce d'extériorisation spatiale d'un groupe social comme le propose. Nous avons vu que les interactions des acteurs avec le territoire, directement ou indirectement au travers du jeu social, définissent un système humainement construit.

A partir de ce constat, il nous a semblé particulièrement opportun d'établir un modèle du système «territoire» qui rende compte à la fois de la matérialité des objets territoriaux, des approches cognitives différentes des intervenants qui en effectuent une lecture spécifique, et du sens «territorial» qui transforme l'espace en ressources partagées [Thomas, 1999] Dans notre application nous avons utilisé un méta-modèle qui se décompose en trois plans fortement imbriqués et indissociables l'un de l'autre : celui de la matière physique (premier niveau); celui de l'information (deuxième niveau); celui de l'identité (troisième niveau) Il ne faut pas considérer ces niveaux comme des couches mais comme des ensembles imbriqués de nature différente. C'est là toute la difficulté de la compréhension du fonctionnement du modèle. Enfin, ce modèle est aussi une représentation de la complexité d'un système par l'explicitation de la dynamique de complexification qui peut le faire évoluer vers des niveaux de complexité croissante

Le territoire peut être considéré comme répondant à ces critères. Deux types d'approches complémentaires caractérisent ce méta-modèle :

-une approche descriptive s'appuyant sur une description en trois niveaux irréductibles: celui des objets physiques, celui de l'information quantitative et qualitative, celui du tout ou de l'émergence (figure 1);

-une approche dynamique, rendant compte de l'évolution du système dans le temps, par l'existence à chacun des trois niveaux précédents d'une spirale d'évolution comprenant quatre étapes (dérive tropique, aléa, métamorphose, stabilité), spirale intégrée dans une hélice parcourant les trois niveaux et induisant ainsi des niveaux de complexité conduisant vers l'autonomie. Le fonctionnement de cette entité repose sur l'interaction de nombreux acteurs directs et indirects. Si des limites s'opposent à l'assimilation pleine et entière de l'organisation locale à un système ouvert tel que défini par les fondateurs de la systémique, ces auteurs n'en soulignent néanmoins pas une caractéristique fondamentale lorsque transposée au territoire, à l'espace. Cette caractéristique fondamentale peut être un des éléments explicatifs et de compréhension dans la réussite ou l'échec relatif d'une politique locale. L.Von.Bertalanffy (1968) caractérise un système par sa capacité de maintien dans un état stable. Nous pensons que le maintien de l'identité territoriale favorise la définition puis l'application de la politique définie conjointement par les acteurs dès lors mobilisés.

A la base de cette construction utile aux politiques de médiation locale se rencontre cette propriété à savoir, la conservation et la reproduction de l'identité du système à étudier : l'appropriation territoriale. Pour prétendre à cet objectif, les acteurs locaux ont besoin d'une structure pour s'entraîner à négocier puis s'engager envers les objectifs annoncés [Miège,1996] Mais cette structure de reconstruction ou de valorisation des expériences locales ne peut être porteuse que si les membres en partagent les objectifs, possèdent les qualités requises pour mener à bien ce type de politique [Vernet,1999] Ces acteurs, peu importe qu'ils soient «acteurs» ou «agents sociaux», tous sont agissants et porteurs de projets. Ils sont alors parties prenantes d'un jeu où ils mènent des stratégies en fonction des ressources dont ils disposent et des finalités qu'ils cherchent à obtenir. Ces ressources propres constituent leur capital symbolique. Ils se trouvent ainsi pris dans un jeu de pouvoirs où la reconnaissance et la légitimité des droits jouent certes un rôle important, mais où les marges de manœuvre liées à l'incertitude inévitable du jeu existent toujours.

L'espace est alors à appréhender comme un système social complexe mais adaptatif et à la recherche d'une rationalité dans un environnement incertain [Guédon,1999] Cette définition parmi d'autres met l'accent sur les interactions entre les individus, les groupes informels et la structure organisationnelle vecteur d'identité du territoire. Ainsi sans cette dernière propriété, les chances d'aboutir et de faire aboutir des projets territoriaux sont fortement compromises. Les projets territoriaux appartiennent à un contexte de rationalité située et le contexte de la concertation territoriale fait référence aux mêmes éléments de la chaîne «plan - intention - choix - décision - action»

Dans la modélisation systémique que nous avons proposé, la chaîne "plan - intention-choix" représente ce que nous appelons "les finalités" de l'acteur. Ces finalités se transforment en comportements, au travers d'une série d'actions entreprises par l'acteur dans une cohérence de contexte. Les finalités appartiennent au plan stratégique et expriment la volonté normative de l'acteur sur son environnement.

L'acteur adopte une ligne de conduite dans le contexte du jeu de l'interaction sociale et dans le cadre de son intervention sur le territoire. L'intervention de l'acteur en se situant sur l'ensemble de la chaîne "plan- intention - choix -décision - action", concerne donc l'ensemble des plans stratégique, tactique, opérationnel dans une même unité. L'acteur s'appuie ainsi sur un système d'information à plusieurs niveaux imbriqués qui sont à la fois stratégique, tactique et opérationnel. C'est par une commodité d'analyse qu'il effectue une dichotomie entre ces niveaux. On peut alors se demander si la répartition des informations en diverses strates (stratégique, tactique, opérationnel) est pertinente lorsqu'elle est mise en place dans le contexte des systèmes d'information territoriaux.

Car, comme nous l'avons vu auparavant, la rationalité de la prise de décision, centrale dans le domaine de l'intervention territoriale, doit être considérée comme appartenant à un processus continu où les finalités de l'action portent sur les objets «ressources» Les systèmes d'information devraient tenir compte de cette imbrication des niveaux et s'intégrer dans un processus plus global relativement à l'acteur, à sa rationalité et au déploiement de sa stratégie pour atteindre ses finalités, donc tenir compte de son approche cognitive de la réalité observée.

Les projets territoriaux sont donc l'actualisation d'un processus complet allant de la définition d'une ligne de conduite voire d'un système de veille territoriale, acceptée par un réseau de compétences locales et inscrites dans un plan et des intentions ce qui nous fait dire que l'action territoriale est intégrée dans une histoire : la territorialité, de la co-construction du complexe local et de l'application de notre modèle. Mais les acteurs n'agissent pas seuls sur le territoire. Ils interviennent dans le contexte d'un système d'interactions [Moeglin et al,1995] Les décisions, étape suivante du processus rationalisant du monde appartiennent au plan tactique. Elles dépendent en partie de la lecture cognitive du territoire par l'acteur et du résultat des actions entreprises. Il y a toujours un jeu d'adaptation en fonction des opportunités offertes par le contexte. Enfin, les actions se situent au plan opérationnel et se rapportent à la dimension physique. Elles sont l'actualisation d'une représentation cognitive orientée vers des finalités d'intervention en vue d'un changement et d'une empreinte. Elles sont ajustées au contexte d'intervention en situation contingente.

Le territoire devient un lieu de ressources où les acteurs interviennent dans un jeu de pouvoirs construit autour des enjeux d'appropriation, de légitimité, d'identité et qui, inévitablement, nécessite la résolution de conflits émergents dans le contexte de la concertation territoriale. Nous pensons que la définition d'un système d'information et de veille territoriales et la pratique de celui-ci par les acteurs territoriaux peut favoriser la concertation territoriale.

Pour arriver à une résolution possible de ces conflits, la solution envisagée doit prendre en compte la problématique de la mise en réseau du couple "individu - collectivité", car c'est dans la résolution de cette problématique que résident les bases de la régulation sociale des interactions sur le territoire[Pailliart,1993] La concertation territoriale a pour objectif de régler les conflits éventuels dus à la gestion des ressources territoriales. Elle opère par la recherche d'un consensus sur les actions à entreprendre et sur leur coordination éventuelle. Nous l'avons déjà évoquée lorsque nous avons présenté le contexte d'intervention des acteurs institutionnels.

Aujourd'hui, la concertation territoriale s'élargit. Ainsi, comme l'indiquent [Bailly et al,1995,p 145] en parlant de l'aménagement du territoire: *«Il ne s'agit plus seulement de maîtriser l'espace par l'infrastructure, ni même de répartir les activités économiques et les hommes, mais plutôt de maîtriser l'intégration fonctionnelle et spatiale de l'ensemble des activités humaines (production, habitat, loisir) En associant le plus possible, dans une perspective de valorisation patrimoniale de l'environnement tous les acteurs depuis l'individu jusqu'aux organisations supranationales, en passant par les sociétés locales et les institutions étatiques»*

Il faut donc distinguer "concertation territoriale" et "politique territoriale concertée".

La concertation territoriale se révèle être, en fait, un processus de mise en commun d'objectifs que le groupe en charge de l'aménagement territorial doit partager ou en tous cas qu'il doit faire sien. Alors qu'une politique territoriale concertée peut être le résultat effectif de cette réflexion et engage les acteurs dans une coordination territoriale. Cette coordination est un processus rationalisant de vision du monde qui s'applique sur le territoire. Ce processus rassemble les acteurs et les transforme en un acteur collectif : la pratique de la veille territoriale participe de cette politique territoriale concertée et introduite en amont. La concertation territoriale est donc préalable, éventuellement, à une politique territoriale concertée. Elle a pour but de se mettre d'accord sur une vision territoriale, et sur une reconnaissance explicite de la légitimité des acteurs ayant pouvoir d'agir sur cette vision. La concertation territoriale, en tant que moment de la rencontre entre les acteurs autour d'une action commune, nécessite la création d'un espace de communication, et permet dès lors de définir l'identité des acteurs dans le contexte du projet.

Cette identité se définit dans une histoire qui permet de légitimer l'action et de réaffirmer visiblement la mission des acteurs[Sorbets,1992],[Regnauld,1998] Ainsi, l'acteur effectue une sorte de «mise en intrigue» de son identité dans le contexte de la vision commune nécessaire au projet et de son rôle. Ainsi, le rôle des partenaires de la concertation est essentiel: il permet de créer à la fois l'identité par la différenciation, mais aussi de faire alliance : dans le jeu qui se construit, il y a à la fois l'affrontement pour imposer son identité, et l'alliance pour permettre le consensus.

D'autre part, au cœur de la concertation territoriale, il y a l'échange et la définition de règles [Benko,1999],[Besset,1999] Comme le rappelle Reynaud [1997,p 25] *"l'échange est possible grâce à la mobilisation ou à la production de la règle"*. Pour pouvoir établir cette sorte d'état stable de la concertation aboutie, les partenaires doivent se mettre d'accord sur les règles de la concertation et de l'action, règles qui ne peuvent pas être contradictoires avec les éléments constitutifs de chacune des cultures des acteurs concernés. Un système d'information et de veille territoriales peut contribuer à l'émergence de règles acceptées. Ainsi, le partenaire territorial est tributaire de sa position dans le jeu. La négociation dans le cadre de la concertation territoriale fait référence à la fois au statut et à sa reconnaissance dans le processus de concertation, mais aussi aux normes du groupe social dont le partenaire est le «porte-parole» dans la négociation. Notre comportement sur le territoire nécessite une représentation de ce jeu. Pour construire cette représentation, il est nécessaire d'opérer une dichotomie entre le "sujet" et l'"objet". Cette dichotomie appartient à un processus de réification du monde.

En effet, c'est en se construisant une image «discrétisée» du monde, confrontée à la réalité de la situation dans laquelle on se trouve, que l'homme peut évaluer le résultat de son action, en estimer sa pertinence, son risque et son gain. La représentation du monde, mais aussi le sens qui lui est donné, est soulignée aussi par [Schutz in Dosse, 1997, p 199]: "*Le sens est une certaine façon de diriger notre regard sur un item de notre expérience. Cet item est ainsi sélectionné et rendu discret par un acte réflexif.*" Au niveau collectif, c'est dans l'interactivité que se crée le sens, donc la représentation, à la fois par la création ou le renforcement des identifications et dans la construction de la légitimité des statuts et des rôles. L'objet en soi n'est pas porteur de sens. C'est au travers de sa projection dans l'interactivité, dans la confrontation aux autres, au travers d'une dimension intersubjective, qu'il prend son sens, sa qualité.

Nous en avons tiré trois constats:

- La concertation territoriale s'appuie sur le principe d'un «modelage mutuel d'un monde commun» par l'acte de communiquer, véritable «réseau de gestes conventionnels», dans un jeu de recherche de communauté d'intérêt et d'affirmation d'identité.
- L'objet territorial, qu'il soit physique, abstrait ou symbolique, joue un rôle central et permet de matérialiser le lien social et ses enjeux éventuels entre les acteurs sur le territoire.
- La définition d'un système de veille territoriale peut aider les acteurs locaux à la compréhension réciproque par l'apprentissage via l'instauration d'un réseau physique et/ou virtuel de compétences locales.

Quoiqu'il en soit, l'objet territorial joue un rôle d'intermédiaire dans la relation sociale, car il sert de support à l'interaction. la territorialité comme sens donné au territoire

Pour un acteur territorial, les éléments du territoire font intervenir trois dimensions d'appréciation:

- La dimension physique, pour ce qui est de la matérialité des objets territoriaux.
- La dimension cognitive, pour leur dénomination et pour les interprétations qui peuvent être faites des événements agissant sur eux.
- La dimension normative et symbolique, pour ce qui caractérise les objets virtuels

Ces trois dimensions forment l'essence du phénomène informationnel à savoir, la territorialité. C'est dans l'interaction de ces trois dimensions, - dans le sens que l'acteur donne à sa relation au territoire au travers de ces trois dimensions - qu'il transforme l'espace en territoire. Nous pouvons écrire que ces éléments composent le territoire et, lorsqu'ils sont porteurs de sens parce qu'ils écrivent la territorialité. En quelque sorte, la territorialité est une empreinte que forme l'acteur dans les trois dimensions mentionnées et qui permet:

De sélectionner les objets territoriaux significatifs du territoire, de les identifier et de les caractériser et de les associer, éventuellement, dans un univers normatif pour permettre la création de règles, voire de les transformer en symboles. Le processus d'appropriation de l'espace, qui construit le sens territorial, -c'est-à-dire la territorialité - assure une cohérence et une lisibilité d'ensemble. D'un point de vue informationnel, la confrontation entre le territoire construit dans cette cohérence cognitive et la réalité du territoire tel que vécu dans la pratique du système d'interactions, crée une véritable dialectique.

Cette dialectique d'intégration-différenciation, propre à l'acteur, va donner lieu à la perception de nouveaux éléments factuels, en consistance ou en dissonance cognitive avec les éléments résultant du processus d'appropriation. Si l'on se rapporte au méta-modèle retenu on voit qu'il s'agit d'une dérive de dernier niveau, celui du plan de l'identité, c'est-à-dire d'une dérive référentielle ou sémiologique. Cette dérive nécessite l'adaptation du comportement de l'acteur à la réalité observée du territoire. C'est ce que certains auteurs ont nommé "sérendipité".

Mener une politique concertée du territoire revient à réconcilier les approches construites par les acteurs dans les trois dimensions de leur territorialité[Boutot,1993],[Wolton,1995]. Il ne s'agit pas de se référer à une même territorialité, mais de construire, à un niveau acceptable, la territorialité du groupe compte tenu de ce que nous avons écrit sur les enjeux de la concertation territoriale. Ainsi, tout projet de développement doit-il réconcilier des approches territoriales différentes tant sur les objets que sur les objectifs. En fait, il doit réussir à construire les éléments d'une territorialité qui peut faire référence à des objets territoriaux précis, comme la ville, un quartier, un monument ou à des objets symboliques Ce sont les objets constitutifs et virtuels. Le rapport au territoire, par la proximité instrumentale, réunit les autorités et la population dans l'utilisation des ressources de l'espace et doit pouvoir être régulé par un système de reconnaissance du droit et de la délégation à l'autorité[Herscovici,1997] La dénomination des objets et leur référence symbolique doivent pouvoir être interprétées par le plus grand nombre. Ainsi, la territorialité est toujours la concrétisation d'un sens élaboré entre l'individuel et le collectif.

De la même façon, une action concertée sur le territoire doit tenir compte des territorialités de nature différente qui sont portées par les acteurs en présence; parce que ces territorialités peuvent:

- ne pas considérer les mêmes objets territoriaux
- ne pas définir ces objets de la même manière et dans les mêmes caractéristiques
- ne pas reconnaître les mêmes valeurs de références et les mêmes repères symboliques
- ne pas intervenir dans le même espace-temps

Le fait de mener une politique territoriale concertée revient à s'accorder préalablement sur les points présentés auparavant, c'est-à-dire:

- 1)créer les modalités d'une proximité instrumentale possible, en faisant référence aux mêmes objets territoriaux ou à leurs substituts de représentation;
- 2)organiser les rituels de reconnaissance à la pratique territoriale;
- 3)se mettre d'accord sur une identification commune des caractéristiques de ces objets;
- 4)reconnaître le système de valeurs normatives et de références symboliques des acteurs partenaires;
- 5)définir les objets symboliques permettant la référence au même espace et à la même histoire;
- 6)négocier le sens des événements et des représentations territoriales en respectant la responsabilité des acteurs dans leurs champs de délégation d'autorité.

Comme les histoires symboliques associées à la territorialité peuvent être très différentes, l'interprétation des objets territoriaux et des événements peut aussi être très différente. Ces objets, règles structurent le territoire.

Qu'il s'agisse du jeu des acteurs, à la recherche de leurs finalités et porteurs de leur vision territoriale ou qu'il s'agisse de l'émergence d'un sens commun réunissant l'individu et la collectivité autour d'une même notion de territorialité, on s'aperçoit, avant tout, que le territoire est une notion construite dans des situations d'interaction sociale sur un même espace.

On s'aperçoit aussi qu'il s'appuie sur des concepts de base en ce qui concerne la territorialité et l'appropriation territoriale, mais qu'il se compose de réalités différentes selon la relation de l'acteur avec son environnement. La construction puis l'appropriation du territoire incombent à la mission de la veille et à la pratique de l'intelligence territoriale. En quelque sorte, les espaces vécu et imaginaire se composent de territoires plus ou moins proches en termes de contenu, selon le sens donné à la territorialité par les acteurs[Mattelart,1992].

Certaines dynamiques partenariales sont déjà révélateurs de la construction et de l'appropriation territoriale. Les acteurs, dans la diversité de leurs projets, construisent des solutions nouvelles, qu'elles soient

- D'ordre économique (coopérations inter-entreprises) : groupements d'employeurs, SPL...),
- D'ordre social (repérage et accompagnement des porteurs de projets, dispositifs inter-institutionnels de formation...),
- D'ordre politique (conseils de développement, implication des citoyens dans les projets de développement...),
- D'ordre organisationnel (utilisation des TIC...),
- D'ordre culturel, d'ordre environnemental...

L'approfondissement de ces partenariats et la mise en place de nouvelles démarches de coopération territoriale supposent un changement dans les réflexes de pensée et d'action, dans la manière d'agir et de prévoir. Le territoire, construction collective des acteurs qui le font vivre, devient central et la qualité de sa charte traduit le degré de gouvernance nouvelle atteinte[Balme et al,2000]. Cette démarche de partenariat territorial implique des changements dans les outils méthodologiques utilisés :

- dispositif commun de veille socio-économique,
- diagnostic partagé,
- analyse stratégique,
- comité de pilotage,
- conventions et partenariats inter-institutionnels.

Ces changements de pratique passent par l'organisation de lieux d'échanges, où les différentes approches peuvent se croiser : secteurs public et privé, vision sociale et économique, démarche rationnelle et créative, mémoire du territoire et projections d'avenir. Ils supposent d'être encouragés et facilités par des dispositifs d'apprentissage et de prise de conscience des acteurs des différentes familles du développement territorial : chaque acteur a sa grille de lecture[Balle,Padioleau,1973],[Laborit,1974] Dans cet esprit, trois angles d'attaque nous paraissent intéressants pour orienter les débats : Recomposition des territoires et nouveaux jeux des acteurs ; Projets de développement et nouveaux partenariats, Acteurs et nouvelles pratiques.

Pour la réalisation de ces objectifs, des outils, des méthodes et des métiers spécifiques ont été développés puis affinés par l'expérience :

1. Le diagnostic, point de départ de toute démarche de développement local, il s'appuie généralement sur une étude pluridisciplinaire et exhaustive des forces et faiblesses du territoire.
2. Le projet global qui doit être élaboré consensuellement par les partenaires, dégager des lignes de force et des priorités à moyen et long terme, "intégrer" les différentes fonctions du territoire dans une optique de développement durable.
3. L'animation portée par les techniciens du développement, femmes et hommes "à tout faire" dont la mission consiste tout à la fois à faire émerger les projets, les financer et les accompagner tout en "manageant" une dynamique du territoire et la relation entre ses différents partenaires.

La démarche en partenariat territorial implique des changements dans les outils méthodologiques utilisés et nous prônons la définition et la mise en place de dispositif commun de veille socio-économique. Ces dispositifs supposent d'être encouragés et facilités parce qu'ils constituent des dispositifs d'apprentissage et de prise de conscience des acteurs des différentes familles du développement territorial [Maareck, 2000]. Soit directement, dans son utilisation effective car l'acteur est porteur d'un projet, soit indirectement parce que l'objet renvoie à la discrétisation de l'espace et donc aux structures cognitives et à la communication. Il s'agit là du Paradigme du sens et de l'identité. Ce paradigme rejoint celui du courant systémique holistique que nous avons déjà évoqué. Nous voulons évoquer ici de l'utilisation possible des objets dans l'univers de l'interactivité et non pas du processus lui-même de catégorisation.

Le méta-modèle utilisé nous a semblé suffisamment complet et approprié à notre problématique pour pouvoir permettre une modélisation explicative du territoire. Nous l'avons utilisé dans cet objectif pour mettre en valeur ses éléments. Nos nouveaux modèles de développement territorial doivent donc devenir complexes et tenir compte de l'incertitude et du chaos. Il faut permettre à chaque individu qui compose une organisation territoriale l'utilisation d'un nombre de degrés de libertés qui permettent à la fois l'adaptation rapide à la réalité de l'organisation et l'imagination de solutions nouvelles, imprévisibles même, à l'intérieur des mécanismes traditionnels. La stratégie de développement territorial consiste donc à se donner les moyens concrets pour que le premier niveau d'interface avec le réel (citoyens, socio-éducatifs, entrepreneurs, institutionnels..) dispose de la capacité de s'adapter rapidement à l'offre et à la demande locale en tenant compte de l'ensemble des contraintes de l'organisation [Miège, 1995], [Cassé, 1995]. Cette capacité d'adaptation rapide de la base rejaillit inmanquablement sur l'ensemble du territoire et favorise une stratégie auto-correctrice qui s'éloigne de la notion de programme.

Comme le souligne Morin (1977, p 119-120): «Un programme, c'est une séquence d'actions prédéterminées qui doit fonctionner dans des circonstances qui en permettent l'accomplissement. Si les circonstances extérieures ne sont pas favorables, le programme s'arrête ou échoue. (...) La stratégie, elle, élabore un ou plusieurs scénarios. Dès le début, elle se prépare, s'il y a du nouveau ou de l'inattendu, à l'intégrer pour modifier ou enrichir son action. L'avantage du programme est évidemment une très grande économie : on n'a pas à réfléchir, tout se fait par automatisme. Une stratégie, par contre, se détermine en tenant compte d'une situation aléatoire, d'éléments adverses, voir d'adversaires et elle est amenée à se modifier en fonction des informations fournies en cours de route, elle peut avoir une très grande souplesse.

Mais une stratégie, pour être menée par une organisation, nécessite alors que l'organisation ne sera pas conçue pour obéir à de la programmation, mais puisse traiter des éléments capables de contribuer à l'élaboration et au développement de la stratégie»

Il devient alors pertinent d'habiliter les intervenants en contact direct avec les ressortissants territoriaux à intégrer dans leur intervention l'ensemble de la stratégie de l'espace à développer. Cette stratégie tient naturellement compte des contraintes légales, financières et politiques auxquelles l'organisation est soumise. L'objectif premier de la gestion territoriale consiste donc à faire en sorte que cette stratégie de développement colle le plus possible à la réalité et par le biais de l'analyse des enjeux et d'une bonne lecture de l'environnement puisse aider à circonscrire l'avenir de l'organisation.

Cette approche fait référence au capital formel de l'échelon territorial qui recouvre nos trois hypothèses préalablement citées:

- L'espace compris comme un lieu d'organisation
- L'histoire des relations entre acteurs locaux souvent ancrée dans un passé lointain structurent leurs relations de coopération.
- Cette histoire territoriale leur permet ou leur interdit [Bertacchini,1998] d'investir dans le développement de structures organisationnelles rendant possibles le développement de relations de coopération.

Les facteurs de réussite de telles démarches peuvent se résumer ainsi : une information libre, la possibilité de se réunir, l'accès à des moyens de financement» La réussite dépend essentiellement des hommes et des femmes qui se réunissent, se concertent et mènent des projets ensemble en adoptant des comportements en réseau. Au sein d'un territoire, l'approche en réseau se caractérise par le renforcement mutuel des stratégies d'acteurs sous la forme de partenariats locaux. Trois types de partenariats peuvent exister.

Un partenariat créé sur l'initiative des personnes, individuellement. Participation le plus souvent militante, généralement ancrée dans une identité très forte, tissant peu à peu les bases d'une citoyenneté renouvelée.

Un partenariat créé sur l'initiative d'entreprises ou plus généralement d'organismes professionnels qui revendiquent une place privilégiée dans les décisions économiques.

Un partenariat créé sur l'initiative des pouvoirs publics, locaux ou non, qui suppléent à une initiative privée rare ou défaillante.

Les processus d'approche en réseau-mise en place d'une pédagogie de la négociation, laboratoire d'intégration multi-sectorielle, création de savoir-faire, passerelle vers la Recherche et le Développement, essaimage vers d'autres territoires- deviennent des champs d'investigation propres au développement local et constituent ce que l'on peut désormais appeler la pédagogie du développement.

La relation d'appropriation qui lie l'acteur au territoire est, avant tout, une relation de qualification de l'espace [Caune,1991] Selon l'utilisation qui sera faite du territoire, les finalités recherchées, celui-ci sera porteur des caractéristiques représentatives de cette appropriation, et ce sur une étendue plus ou moins grande selon la capacité que possède l'acteur de garder à son profit la maîtrise de son espace d'intervention. Ainsi, on peut dire que l'appropriation d'un espace en tant que territoire correspond à deux processus conjoints:

1. La définition d'une portée, concrétisation d'une volonté de maîtrise de l'espace,
2. L'activation des structures cognitives de la personne, du groupe social ou de l'institution qui s'approprie l'espace. Par structures cognitives, nous voulons parler des processus de savoir, de représentation et d'appréhension du monde.

S'approprier un espace pour le transformer en territoire, c'est effectuer une interprétation cognitive de ses objets avec les moyens de cette interprétation, et créer un univers cognitif qui donne sens à ses éléments. Dans cet univers cognitif se crée une représentation sociale du territoire, sorte d'univers de la connaissance qui permet de qualifier notre relation à l'espace territorial et d'en construire une image mentale pouvant être décrite [Lynch,1998] et surtout communiquée. Cette représentation ne peut se faire que grâce à un processus d'assimilation cognitive, - basé sur des modèles cognitifs spatio-temporels permet de qualifier l'information perçue pour la rendre pertinente dans le contexte de la représentation sociale précédente.

Ainsi ce processus doit réaliser deux fonctions:

1. Une mise en contexte de sens de l'information perçue: cette mise en contexte de sens est dépendante de la nature de l'action envisagée;
2. Une mise en cohérence des éléments territoriaux grâce à des modèles cognitifs associés à une représentation de l'espace et du temps.

C'est grâce à ce processus d'assimilation cognitive que se construit l'univers de la représentation cognitive du territoire [Morin,1991],[Vignaux,1991] Ainsi, l'appropriation territoriale ne peut pas être dissociée de la territorialité, phénomène d'émergence de sens, qui se crée et se justifie par elle et qui qualifie notre relation au territoire. Dans le contexte de notre méta-modèle du territoire (figure 16), nous avons décrit chacun des trois plans et définit leur contenu objets physiques et concrets au premier plan; relations et informations, mais aussi agrégation ou composition d'objets dans des concepts pour le deuxième plan; enfin, territoire en tant qu'espace porteur de sens pour l'acteur et en tant que lieu d'interactions multiples entre acteurs au troisième plan. Nous avons également présenté aussi la spirale de la complexification territoriale (figure 17) qui montre comment le territoire se transforme, grâce aux acteurs et à leurs interventions, mais aussi grâce à la résonance sociale des événements. Car sans événement social, il n'y a pas, pour nous, d'interactions entre acteurs et donc pas de transformation territoriale [Delporte,1999] Ces événements créent une territorialité qui donne véritablement sens au territoire. Les objets territoriaux sont d'abord des constructions humaines que ce soit dans leur représentation, physique ou virtuelle ou dans leur réalisation effective. Ils sont donc toujours, pour nous, associés à un sens, une logique, une histoire [Bertacchini,1999] Mais ils sont aussi objets de ressource pour les acteurs.

Pour rendre compte du phénomène d'appropriation-construction-territoriale lors de la définition du Pacte en Dracénie, nous avons choisi de nous référer à un méta-modèle. En effet, le territoire est avant tout un système-espace de ressources pour les acteurs, donc est sujet à appropriation.

La concertation suscitée et apprise par une politique de développement adaptée au contexte local peut favoriser cette appropriation. La multiplicité des éléments d'information et l'objectif du transfert des connaissances entre les acteurs locaux, nous conduisent à imaginer un système de veille territoriale. La définition et la conception d'un système d'information et de veille territoriale peuvent aider au rapprochement des catégories d'acteurs locaux et mobiliser autour d'un tel projet en multipliant les occasions d'échanges et d'interactions. A notre sens l'élaboration de ce *système* d'information territorial ou d'un réseau de cette nature peut favoriser la rencontre, la coordination et le transfert des compétences disponibles localement. Parce que sans ce transfert, le potentiel du territoire c'est-à-dire son passé et sa mémoire disparaîtront au rythme de fragmentation de ses parcelles et de la vitesse de nomadisation de ses citoyens. Tout en renforçant les exclusions que nous avons précédemment nommées : culturelles, économiques et technologiques.

Nous pouvons par ailleurs constater que ce choix de présentation permet de mieux définir la notion de territorialité, ses dimensions et les pratiques sociales qui lui sont associées. Car, c'est la territorialité véritable phénomène informationnel qui permet de transformer l'espace en territoire. Nous avons développé ces aspects. Mais même fragmentés, les territoires possèdent des compétences et des actifs les composent. A ce titre, comme nous venons de le mentionner, ces actifs territoriaux doivent être recensés pour pouvoir être protégés. Un système d'information et de veille territoriale issu d'un schéma global de développement peut aboutir dans cette campagne de détection des compétences disséminées. L'émergence d'un tel programme de communication doit aussi se fixer pour objectif de faciliter l'accès ou le retour des laissés pour compte du mouvement de pénétration des TIC [Rivelli,1998]

Notre propos a été de dessiner les contours d'un espace de médiation et d'exercice de la communication entre dynamiques sociales et dynamiques technologiques. Nous l'avons nommé Système d'information et de veille territoriale. Nous avons posé les premières pierres de ce système d'information et de veille territoriales en représentant les réseaux virtuels des relations locales sur les deux bassins. Nos pratiques sociales ont changé, nos rapports vivent au travers de l'usage que nous faisons des TIC. Ces usages ont amplifié une distance déjà connue, reconnue entre les acteurs locaux eux-mêmes et les liens sociaux, territoriaux qu'ils entretiennent au travers du prisme des TIC. Ces usages ont amplifié la distance d'avec nos représentants, fragmenté nos supports terrestres et consacré nos comportements nomades. Dans cet environnement rendu complexe par le foisonnement technologique et incertain par une modification des repères de temps et d'espace, il est tentant de s'en remettre au numérique et à l'immédiat.

Mais dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, les enjeux ne sont pas tant la substitution des télé-services aux services traditionnels qu'une évolution [Weissberg,1999] vers de nouveaux types de services et de nouvelles configurations de fonction et d'acteurs à l'intérieur d'un système plus large. Il s'agit de s'interroger sur la manière dont les acteurs, les usagers vont se saisir des nouvelles technologies, les transformer et exprimer de nouveaux besoins. Il s'agit également de prendre en compte les usages dans la conception des technologies à mettre en œuvre afin de réaliser une meilleure articulation entre dynamiques sociales et dynamiques technologiques. L'objectif poursuivi n'est pas tant de solliciter des développements technologiques lourds que de les appuyer en matière de méthodes, de concepts ou de faire émerger des savoirs fondamentaux, sources d'innovation.

D'une part, les nouvelles technologies se substituent rarement [Léveillé,1999] aux systèmes d'échanges existants et d'autre part, la médiation ne relève pas du binaire. Les TIC s'insèrent généralement dans un contexte économique, social et technique préexistant, marqué par les savoir-faire des acteurs ou leur absence de pratiques dans la concertation et la mise en œuvre de ces technologies. L'absence de médiation territoriale condamne la transmission du passé et de la mémoire collective : l'histoire locale. Les nouvelles technologies viennent modifier le contexte local et les rapports que nous entretenons avec notre lieu de vie. En redéfinissant la place et l'utilisation des autres technologies, en recomposant le jeu des acteurs concernés et en provoquant parfois l'entrée de nouveaux acteurs plus médiateurs qu'acteurs [Goldfinger,1999]

L'usage des nouvelles technologies recouvre plusieurs enjeux qui sont en fait annoncés et convergents. Nous pouvons en attendre une plus grande efficacité économique, une accoutumance à des instruments essentiels dans la vie professionnelle, une approche plus réflexive et plus critique des médias qui sont dès maintenant proposés à la majorité des citoyens. Mais que devient le lien avec le lieu de vie, la continuité territoriale sans espace de médiation [Lipovetsky,1991] ? De ces trois dimensions, la première suppose, l'apprentissage préalable des citoyens locaux à offrir leurs compétences, à rechercher l'échange avec les détenteurs d'autres connaissances et à tenir compte du niveau d'équipement des acteurs locaux en TIC.

La mise en réseau que l'échange impose réside à la fois, dans une concertation avec les responsables de ces lieux physiques ou virtuels d'échanges ou de liens, les entreprises, les chambres consulaires, les conseils économiques et sociaux et à la participation active à la définition de ces réseaux et à l'architecture des espaces de médiation. De leur perception de ces mouvements dans l'environnement, va dépendre leur implication à l'élaboration des schémas des réseaux, de plans de recherche. A la fois en vue de renforcer les points forts de l'offre pédagogique, sociale, démocratique et vérifier l'adéquation des offres et des demandes de coopération avec le tissu économique local ou régional et la création d'espaces de rencontres entre les citoyens. L'informatique, le multimédia et plus globalement, Internet ont fait une entrée en force dans l'éducation d'une manière générale [Bartoli et Le Moigne,1996]. Si la présence des TIC au sein des entreprises petites et moyennes demeure encore insuffisante, la tendance d'équipement des foyers de particuliers affiche une forte progression. Pour permettre aux élèves, étudiants, entreprises, particuliers d'accéder aux univers d'images et de sons et afin d'améliorer la transmission des contenus, les collectivités doivent définir puis coordonner les réseaux qui véhiculeront ces contenus.

Dans ce contexte, l'échelon local ou l'institution locale qui opte pour un projet apte à cerner, le contenu de son capital formel, possède un outil fédérateur dans la conduite de projets de développement en adéquation avec ses compétences [Bertacchini et al,2000] Révélateur de l'état de santé du *terreau local* cet outil représente la configuration de l'organisation locale et le gisement de compétences disponibles transférables entre les acteurs locaux [Cavalcanti,1999] L'élaboration d'un tel projet a, peut-être, pour avantage principal de se positionner comme un essai de création ou de re-création d'une communauté des usages locaux et un mode d'apprentissage organisationnel. Il a aussi et d'abord un objectif de se présenter comme un espace de médiation et de marketing du territoire en développement ou en devenir. Un tel projet ne peut aboutir sans que le territoire ait procédé à l'évaluation de son potentiel mobilisable en vue de cet objectif.

Nous confions une triple mission au Système d'Information et de Veille territoriales à partir de la proposition de Lévy (1997, p 69)

"Le traitement coopératif et parallèle des difficultés réclame la conception d'outils de filtrage intelligent des données, de navigation dans l'information, de simulation de systèmes complexes, de communication transversale et de repérage mutuel des personnes et des groupes en fonction de leurs activités et de leur savoir."

- 1.Repérer les compétences endogènes du territoire, (procédure informationnelle)
- 2.Susciter leur adhésion à la réseautique territoriale,(procédure relationnelle)
- 3.Faciliter l'apprentissage de la participation à la formation du capital informationnel.(procédure organisationnelle)

L'environnement de cette reconfiguration peut être pensé comme l'expression d'une proximité locale, comme un espace géographique, un support d'infrastructure et également comme une ressource à exploiter [Edwinsson,1999] Cette ressource nouvelle à appréhender se construira collectivement et résultera de notre histoire, de l'organisation et de la place des activités économiques et du travail, de l'action des acteurs locaux, constructeurs de cet environnement, pédagogues et des pratiques et des liens sociaux. Nous mettons ainsi, directement et indirectement, l'accent sur les notions complexe et dynamique de patrimoine construit, synthétique et de ciment social par l'agrégation de la citoyenneté devenue un bien culturel avec une réflexion approfondie sur la temporalité de la Cité et la notion d'espace public.

Avec en perspective la notion de développement et *d'intelligence territoriale* [Raison,1998] Le patrimoine qui concrétise matériellement les étapes essentielles de la formation de la mémoire collective. Du ciment social, invisible, qui déborde les normes juridiques et qui permet aux individus d'un territoire de se rattacher à un héritage collectif qui devient leur bien commun qu'ils souhaitent transmettre à leur tour [Patrimoine et Citoyenneté,1999] Or, sans espace, géographique et/ou virtuel, de médiation sociale, la fragmentation et la nomadisation amputeront la vitale relation qu'un territoire doit entretenir avec les acteurs locaux. "*Les intellectuels collectifs n'abolissent pas les espaces antérieurs, ils se contentent de déployer d'autres qualités d'être, d'autres temps.*"[Lévy, Op Cit]

Lorsque la circulation des informations n'est pas entravée par des réseaux de communication à débits faibles, les TIC peuvent abolir les frontières et à priori, reléguer la notion de territoire en second plan. Mais un projet de développement local qui s'appuie sur les TIC ne peut aboutir que si ce projet agrège les acteurs locaux, fédère leurs compétences les articule et fonde une pratique organisationnelle. La logique de projet qui prévaut dans cette démarche s'appuie sur une dimension territoriale pratiquée, reconnue par les acteurs locaux qui acceptent de s'associer pour en permettre la valorisation. Ainsi, l'amorce de ce plan de développement local s'appuie sur, la détection des ressources endogènes, la mise en forme des réseaux d'expertise endogènes et exogènes [Barbaresco,1999]. Parce que ces savoirs faire en matière de réseaux et de contenus ne s'acquièrent pas seulement dans la virtualité. De l'aptitude d'un territoire à faire émerger un projet fédérateur va dépendre la probabilité de mener à son terme une politique de développement [Hall,1999]. Si les fonds débloqués pour l'incubation et le capital d'amorçage des sociétés vont changer les conditions de création d'entreprises à partir de la recherche, la création d'une technopole repose sur une dynamique d'innovation [Smith,1999] Cette dernière s'appuie sur un consensus local pour décloisonner le territoire.

L'étape déterminante va consister en la mise en forme d'un réseau afin de favoriser la " fertilisation croisée" c'est-à-dire, la circulation des idées, l'échange de compétences, l'accès et la pratique des nouvelles technologies au plus grand nombre d'acteurs locaux [Veltz,1999] Sur le territoire de la Dracénie, les fonds qui seront mobilisés pour l'incubation et le capital d'amorçage des sociétés vont changer les conditions de création d'entreprises à partir de la recherche, la création d'une technopole repose sur une dynamique d'innovation. Cette dernière s'appuie sur un consensus local pour décloisonner le territoire. L'étape déterminante va consister en la mise en forme d'un réseau afin de favoriser la " fertilisation croisée" c'est-à-dire, la circulation des idées, l'échange de compétences, l'accès et la pratique des nouvelles technologies au plus grand nombre d'acteurs locaux.

Des actions d'intelligence territoriale qui associent compétences locales et territoire.

La politique économique ne peut se passer des acteurs locaux. Le principal facteur de développement économique régional est la bonne organisation des acteurs locaux [Corkhill,1999] La politique dite des "Pactes territoriaux pour l'emploi ", se fixe pour objectif de responsabiliser les acteurs locaux et de les rendre propriétaires de leurs projets, de passer d'un "territoire de guichet" à un territoire de projet [Pages,1999]"Le problème est culturel: pour que disparaisse la résistance au changement, ce sont les mentalités qu'il faut faire évoluer. C'est pourquoi la Commission a ainsi invité, en décembre 1996 chaque Etat membre, à désigner des territoires, sans limite géographique ou administrative prédéterminée, réunissant trois critères: un taux de chômage élevé, la préexistence d'initiatives locales en faveur de l'emploi, une bonne entente entre partenaires locaux. La notion de territoire est d'ores et déjà présente dans les textes d'orientation communautaire pour 2002.

Progressivement de la priorité aux infrastructures, le «hardware», à la priorité aux ressources immatérielles, comme la formation, le dynamisme entrepreneurial puis le software, la priorité devient l'organisation de la coopération entre les acteurs de terrain l' "orgware" [Dionnet,1998] Ces initiatives locales mettent l'accent sur un lien : un développement fondé sur un rééquilibrage entre les sources endogènes, c'est-à-dire liées à l'organisation des acteurs de terrain, aux possibilités de mobilisation, et les ressources extérieures[Piolle,1995] Ce qui tend à faire la différence parmi les territoires, entre ceux qui parviennent à se développer, à surmonter les crises, et ceux qui n'y parviennent pas, c'est le facteur humain, la capacité d'organisation entre les élus, les responsables administratifs et la société civile [Ascher et al,1993] La " révolution silencieuse des territoires " est ce mouvement qui vient d'en bas. C'est ce qu'on appelle, dans l'Europe entière, le développement local ou le développement endogène. A travers les pays et agglomérations, la loi Voynet consacre cette évolution, cette émergence des territoires comme sujets du développement, alors que jusqu'à maintenant les territoires étaient simplement des lieux d'intervention. Les territoires sont les lieux d'application de politiques dont le but est de créer des contextes favorables à la mobilisation des compétences disponibles sur un même territoire

Comme nous l'avons mentionné lors de développements précédents, la nouvelle économie est supportée par le développement des TIC, le recours au WEB dans ses multiples applications et une stratégie annoncée comme basée sur la production de contenus. La zone "Dracénie" va bénéficier dans son périmètre de l'ouverture de la technologie ADSL. La convention de partenariat a été signée le 11 juillet 2000. Ce qui constitue un avantage concurrentiel certain, et renforce l'attractivité de la zone d'activités et de l'hôtel d'entreprises en cours de définition[Alberganti,1999]

Afin de compléter la possibilité qui est proposée aux acteurs locaux de pouvoir disposer d'un accès à un réseau à haut débit, une offre globale est en cours d'élaboration. Cette offre globale va porter sur l'amorce des projets, une pépinière d'entreprises virtuelles, un portail qui va inciter les entreprises dans leur pratique à la veille technologique et permettre le recensement des compétences disponibles localement et désireuses d'apparaître dans l'offre globale.

C'est en 1997 qu'a été révélé, statistiquement, le rôle central des technologies de l'information dans la croissance économique (contribution à hauteur du tiers de la croissance économique américaine) [OCDE,1997] -Office de Coopération et de Développement Economique et son corollaire; Désormais les cycles économiques dépendent de plus en plus directement du rythme d'innovation en télécommunications et en informatique. En juin 2000, le B.I.P.E -Bureau d'Information et de Prospective Economique- publie une enquête en spécifiant que les TIC pourraient créer de 222.000 à 570.000 emplois supplémentaires en France dans les trois prochaines années Les TIC devraient contribuer dans une fourchette de 0,6 point à 1,6 point supplémentaire par an à la croissance en France dans les trois années à venir.

Traditionnellement, il existe deux voies pour faire passer une invention et/ou innovation du laboratoire au marché; soit via les directions marketing des groupes lorsqu'un laboratoire est intégré, soit via des industriels à travers des accords des transferts de technologie. L'essaimage de proximité constitue une voie porteuse pour les territoires qui misent sur les TIC pour se développer [Belot,1999] Le Système d'Information et de Veille Territoriales que nous suggérons se propose d'élaborer un espace public, un système d'action dans le quel les communautés virtuelles puisent des valeurs communes qui constituent la culture des individus.

Un être humain vit dans différents environnements. Chacun d'eux est un espace public, où vivent des gens qui tissent leurs rapports à partir de codes linguistiques et culturels expliquant cet environnement[Feldmann et March,1981],[Caune,1991] Ces individus expliquent et représentent cet environnement à partir d'un certain jargon fait de mots-clés, de symboles voire d'empathie. Un être humain participe quotidiennement à la vie de sa famille restreinte et, de temps en temps, à celle de sa famille élargie. Le territoire en fait partie. Il passe presque le tiers de son temps dans son milieu de travail. Il pratique plusieurs loisirs en équipe et participe aux activités de plusieurs groupes d'intérêts (ethniques, économiques ou socio-géographiques)[Bateson,1984] Ils puisent dans ces groupes des motivations et des normes qui s'incarnent sciemment ou inconsciemment à son niveau à partir des valeurs communes qui constituent la culture de ces groupes. Chaque groupe se forge un système d'action qui réside dans les valeurs communes qui constituent la culture des individus.

Les communautés virtuelles n'échappent pas à ces règles.

L'absence des repères sociaux traditionnels et le passage d'un lieu concret à un espace électronique amènent les groupes virtuels à créer des métaphores, des symboles, des codes, des règles qui permettent de combler certains manques au niveau des rituels d'interaction, les normes d'entrée en relation, la spectralité des échanges, la valorisation de nouvelles formes d'échange à distance. Ainsi, la communauté informatique érige actuellement les nouveaux territoires de la culture virtuelle[Tapscott Don,1998]

D'un point de vue anthropologique l'homme a subi l'influence univoque du territoire physique pendant quatre mille ans.

Nous avons à anticiper les enjeux et les impacts socioculturels de ces nouvelles formes de communication fonctionnelle et transactionnelle, qui ne se focalisent plus sur un territoire aux frontières spatiales bien définies, mais sur des territoires virtuels[Lauraire,1995],[Lecomte,1997] Virtuel ne signifie pas simplement accès à des contenus extra-territoriaux et rejet d'appartenance réelle à des communautés d'intérêts. Le fait de signaler la virtualité de ces nouvelles communautés en ligne ne fait nullement abstraction de la condition physique et spatiale de la vie humaine, mais l'ancre bien davantage dans ces réalités. C'est même une nécessité. Les collectivités qui s'approprient les TIC dans cette optique posséderont à moyen terme un avantage comparatif certain et déterminant[Besset,1999]

Les sujets communicants ne sont pas qu'artificiels et les informations échangées désincarnées. Un groupe virtuel n'existe que lorsqu'il prend le risque d'exister et qu'il développe des mécanismes importants de facilitation et d'animation sociale. Seulement, la socialisation virtuelle n'est plus contrainte par la proximité d'autres individus, mais par une volonté plus ou moins explicite de se relier aux systèmes producteurs de services d'information. Un groupe virtuel existe par contrat psychologique reposant sur la création d'une culture virtuelle, c'est-à-dire un ensemble de signifiants permettant des échanges entre les membres et l'adaptation mutuelle de leurs comportements. Ces échanges s'effectuent dans des localités électroniques à travers ce que nous appelons «les territoires imaginaires de la culture virtuelle» [Harvey,1996] De la richesse de ces territoires, des délais d'assimilation de leurs caractéristiques (langages, événements, icônes), de la durée des échanges virtuels, naîtra une nouvelle loi de base d'organisation des relations spatiales entre les groupes. La proximité instrumentale est articulée autour des possibilités offertes par le Système d'Information et de veille territoriales, elles-mêmes largement assujetties aux représentations cognitives des usagers. À mesure qu'augmentera la présence sociale générée par les actions à distance s'imposeront de nouvelles façons d'être ensemble et de travailler, nous devons procéder à la mise à jour de nos connaissances praxéologiques[Dawkins,1996]

Ce contexte territorial virtualisé s'inscrit de plus en plus dans le comportement et de moins en moins dans la géographie Voilà peut-être la meilleure définition de ce qu'on appelle le cyberspace. C'est l'échange, c'est-à-dire la télécommunication sous ses différentes formes, qui est responsable de la cohésion du groupe virtuel. En fait, celui-ci est un système d'attentes mutuelles plus ou moins institutionnalisées selon l'importance des normes, des valeurs, des métaphores mises en commun. Les limites au développement du groupe virtuel sont en fonction de sa capacité d'absorption qui est beaucoup plus grande que celle des groupes traditionnels. Les communautés virtuelles peuvent constituer des systèmes d'échange très étendus qui comportent à la fois des liaisons fortes et une cohésion faible. Un réseau de communication organisé par et autour d'un Système d'Information et de Veille Territoriales peut comporter des liens physiques forts et structurés sans que le réseau humain de relations soit lui-même très fort (transitivité et densité des échanges). Le contraire est également possible, ce qui peut aboutir à la création de groupes sociaux très cohésifs.

La différence entre les catégories de groupes réside dans le degré de fusion d'identité membre-groupe ainsi que dans la densité de la participation du membre au groupe[Delfau,1998] La culture des communautés virtuelles est une culture de la collaboration et du troc d'information. Il est souhaitable de la favoriser pour renforcer la cohésion et l'identité territoriales. La distance sociale entre des membres ne varie plus selon la densité volumétrique mais selon la proximité des intérêts et des valeurs.

L'inter-attraction spatiale influence le comportement. Nous attribuons ces objectifs au S.I.V.T suivant.

Représentation du Système d'Information et de Veille Territoriales

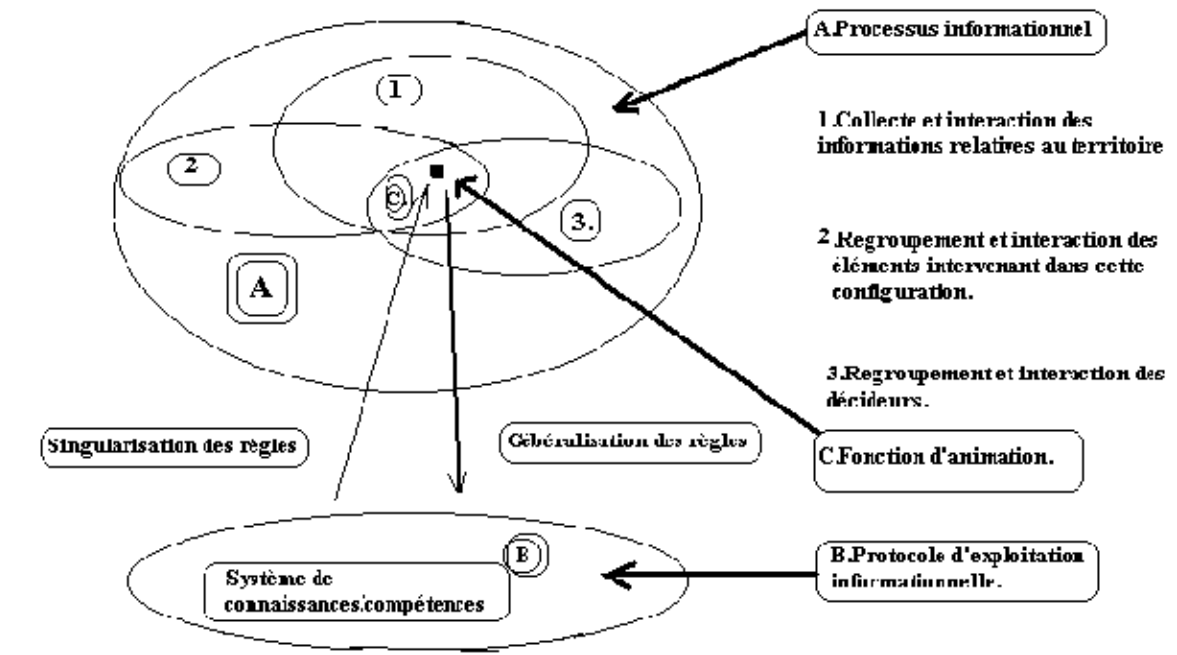


Figure 33: Le Système d'Information et de Veille Territoriales [Bertacchini,2000]

Le territoire du Pacte: Un territoire de cohérence logique et habilité à une morphogénèse-métamorphose.

Espace encore protégé à forte dominante rurale, le territoire d'étude du Pacte présente des spécificités de développement liées à son positionnement géographique, à sa culture et à son histoire. Sa situation géographique attire de nombreux migrants mais n'est pas sans poser problèmes dans les domaines de la gestion des espaces, des logements, de l'éducation et de l'insertion. L'économie, fortement dominée par le secteur public (un emploi sur deux) est caractérisée par un secteur rural globalement dynamique et un tissu de Pme/Pmi qu'il convient de diversifier et d'accompagner avec professionnalisme.

Conscientes des enjeux auxquels le territoire est confronté dans les années à venir, les communes de la Dracénie les Sivom du Haut Var, du Centre Var et de l'Artuby Verdon ont élaboré en commun un plan d'action stratégique visant à permettre à cet espace de vie d'assurer un développement durable. Ce plan de développement territorial entend mettre les TIC au centre de son dispositif.

6 BIBLIOGRAPHIE

- Abrie JC., *L'étude expérimentale des représentations sociales*, in «Les représentations sociales», *Sociologie d'aujourd'hui*, PUF, Paris, 1997.
- Albertganti M., «Les réseaux à haut débit deviennent une priorité française.», *Le Monde*, 23 septembre 1999. !
- Amblard H., Bernoux P., Herreros G., Livian YF., *Les nouvelles approches des organisations*, Sociologie, Seuil, Paris, 1996.
- Anderson JR., Boyer GH., *Human associative memory*, Washington DC, Winston, 1973.
- Ascher F., Brams L., Delamare A., Loinge .G., Rochefort M., Romefort (de) M., Wachter S., *Les territoires du futur*, Datar, Paris, Editions de l'Aube, 1993.
- Atlan H., *A tort et à raison*, Seuil, Paris, 1986.
- Ausloos G., *La compétence des familles. Temps, chaos, processus. Relations. ères*, Ramonville Saint-Agne, France, 1995.
- Bailly & al, Collectif, dir.A.Bailly, *Les concepts de la géographie humaine*, Masson, Paris, 1984.
- Bailly & al, Collectif, *Stratégies spatiales : comprendre et maîtriser l'espace*.GIP reclus, Montpellier, 1995.
- Bakis H., *Les Réseaux et leurs enjeux sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 127 pages, 1993.
- Bakis H et al., «L'espace des réseaux électroniques : exploration et navigation.», *Netcom*, n° 1, de la page 1 à la page 104, Montpellier, Université de Montpellier 3, UGI, 01/12/1999.
- Bakis H.(sous la direction de)., *Communications et Territoires*, La Documentation Française, 1990.
- Balle F., Padioleau J., *Sociologie de l'information*, Larousse, Paris, 1973.
- Balme R., Faure A., «Politiques locales : acteurs, réseaux et mobilisation.», *Sciences Humaines*, hors série n°28, 2000.
- Bartalone C et ADELS., «Politique de participation et participation au politique : les habitants dans la décision locale.», *Territoires*, n°399, Paris, ADELS, 01/09/1999
- Bartoli JA., Le Moigne JL., *Organisation Intelligente et Système d'Information*, Economica, 1996.
- Bassand M., *Métropolisation et inégalités sociales*, Science technique, Société, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 1997.
- Basso P., *Théorie des processus de création d'objets à partir d'un milieu non-déterminé*, Seuil, Paris, 1998.
- Bateson G., *La nature et la pensée*, Paris, Seuil, 1984.
- Bateson G, Bird K, Whistell et al., *La nouvelle communication*, Seuil, Paris, 1981.
- Bedard Y., Chevalier JJ., *Douze questions pour l'emploi d'un SIRS*,CRG, Université Laval, Canada, 1989.
- Bellavista J et al., *Política Científica y Tecnològica, Evaluaciòn del I+D en la Universitat de Barcelona*, 1993.
- Belot L., «Trois modèles pour réinventer l'entreprise.», *Le Monde*, 18 décembre 1999.
- Benko G., «Pouvoirs locaux.», n° 42, de la page 12 à la page 18, Paris, La Documentation Française 01/09/1999.
- Benoit JM., Benoit P et Pucci D., *La France redécoupée*, 288 pages, Belin, 1998.
- Bertacchini Y., «Closing the gap between the proximity of the local steps and their adajacent skill : towards the knowledge of endorsement will.», *I.S.D.M magazine on-line n°3.*, Marseille, CRRM, juin 1999.

- Bertacchini Y., «How learning on the 21st century ?», Congrès Learn-Tech, Moncton et Miramichi, Canada (N.B), Mai 1998.
- Bertacchini Y., «La mise en convergence des usages locaux.», Colloque de l'île Rousse sur les systèmes d'information élaborée, Octobre 1999.
- Bertacchini Y., Dumas P. et Quoniam L., «Construire un projet local de développement autour d'une cellule de veille territoriale.», in Actes du Colloque des 2^è Journées Internationales d'Intelligence Stratégique, Université de Lille II, E.S.A, décembre 1999.
- Bertacchini Y., Dumas Ph., «Entre médiation et interactions : la méthode de management de projet.», Actes du Colloque ICOMTEC Poitiers, Editions L'harmattan, Paris, mars 2000.
- Bertacchini Y., Dumas P., «How to federate some local resources by developing new links ?», ISA Research Committee 23, in [<http://www.hird.org> Triple Helix International Conference], Rio de Janeiro, Brazil, 26-29 April 2000.
- Bertacchini Y., Dumas P., Boutin E., «Observation et diagnostic des usages locaux.», Colloque de l'île Rousse sur les systèmes d'information élaborée, Septembre 1999.
- Bertacchini Y., Dumas P., Boutin E., «Vers une représentation de l'état des liens locaux par l'analyse réseau.», 5^e Journées Internationales, JADT 2000, Institut Polytechnique Fédéral de Lausanne, Lausanne, mars 2000.
- Bertacchini Y., «Univers technologique et pratiques pédagogiques», *Humanisme et Entreprise*, cahiers du Centre d'études et de Recherches, Juin 2000.
- Bertacchini Y., Dumas P., «Vers l'élaboration d'un outil de veille territoriale.», Colloque de l'île Rousse sur les systèmes d'information élaborée, Octobre 1999.
- Bertalanffy L V., *General System Theory: foundations, development, applications*, One Park Avenue, New York, NY 10016, George Braziller, 1968.
- Besset J P., «Le territoire, une idée neuve en France.», *Le Monde*, 21 avril 1999.
- Besset JP., «Les villes se mettent à l'heure des nouvelles technologies de l'information.», *Le Monde*, 8 décembre 1998.
- Bezos J., cité par le : *Wall Street Journal*, 1999
- Blanchet C., November A., *Indicateurs de développement durable appliqués à l'aménagement du territoire*, Conseil économique et social, Genève, 1998.
- Boudon R., *La logique du social*, Pluriel, Hachette, Paris, 1979.
- Boudon R., *L'idéologie* Fayard, Paris, 1986.
- Boudon R., *Le juste et le vrai-Etudes sur l'objectivité des valeurs de la connaissance*, Fayard, Paris, 1995.
- Bougnoux D., «Conscience identitaire et Communication mondiale», ACTES DU 3^{ème} Colloque France-Brésil des chercheurs en communication, de la page 25 à la page 30, Aracaju (Brésil), Universidade Federal de Sergipe, INTERCOM, 01/01/1996.
- Bourdieu P., *Raisons pratiques .Sur la théorie de l'action*, Seuil, Paris, 1994.
- Bourdieu P., *Méditations pascaliennes*, LIBER, Seuil, Paris, 1997.
- Boure R., Menville J., "Sur et Sous le "Local", Les Cahiers du LERASS, n° 20, de la page 7 à la page 18, Toulouse, 01/05/1990.

- Bourreston J., «Using Intelligent Agents for Competitive Intelligence.», *Competitive Intelligence Magazine*, Volume 3, Number 1, January-March 2000.
- Boutot A., *L'invention des formes*, Odile Jacob, Paris, 1993.
- Boyer A, *Le partage de l'intention*, in «Les limites de la rationalité, Tome 1, rationalité, éthique et cognition.», Colloque de Cerisy, Jean-Pierre Dupuy et Pierre Livet, Recherches, La Découvertes, Paris, 1997.
- Brandau J., Young A., «Competitive Intelligence in Entrepreneurial and Start-Up Businesses.», *Competitive Intelligence Review*, Volume 11 Number 1, First Quarter 2000.
- Brateman ME., *Intentions partagées et obligation mutuelle*, in «Les limites de la rationalité, Tome 1, rationalité éthique et cognition.», Colloque de Cerisy, Jean-Pierre Dupuy et Pierre Livet, Recherches, La Découvertes, Paris, 1997.
- Breton P., *La dimension invisible*, Odile Jacob, Paris, 1994.
- Breton P., «Medias, Médiation, Démocratie : Pour une épistémologie critique des sciences de la communication politique.», HERMES, n° 17, de la page 321 à la page 334, Paris, Editions du CNRS, 01/11/1995.
- Brivet X., «U3M : cinq défis pour les collectivités locales.», Dossier *Hommes et Méthodes*, *La Gazette des Communes*, Février 1999.
- Brun P., *Nouveaux modèles de participation. Nouveaux outils de l'information*, Cahier de l'ASPAN-SO, n°3, 4 nov 1998.
- Brunet R., *Champs et Contrechamps. Raisons de géographe*, Belin, Paris, 1997.
- Calame P., *Etude et conception d'un Système d'Information à Référence Spatiale (SIRS) destiné à l'inventaire et à la gestion de sites à protéger*, Epfl, Lausanne, 1998.
- Callon M., Latour B., *La Science telle qu'elle se fait*, La découverte, Paris, 1991.
- Candau J., *Mémoire et identité*, PUF, Paris, 1998.
- Cassé MC., «Réseaux de télécommunication et production de territoire.», *Sciences de la Société*, n°35, 1995.
- Caune J., «Identité et culture: concepts fondateurs ou phénomènes de mode ?», Les cahiers du L.E.R.A.S.S. n°23, mai 1991.
- Cavalcanti M., «Sistema de Informação e Inteligência-Polícia do Estado do Rio de Janeiro. "Projeto Delegacia Legal."», *Semana do Conhecimento*, Rio de Janeiro, 18-22 octobre 1999.
- Chevalier JJ., Daudelin S., *La géomatique pour l'aide à la décision en gestion de ressources naturelles*, *Revue Internationale de géomatique*, n°1, 1996.
- Clarke AL., *GIS Specification, Evaluation and Implementation*, Geographical Information Systems: Principles and Applications, Longman Scientific and Technical, Harlow, England, 1991.
- Clastres P., *La Société contre l'Etat. Critique*, Les Editions de Minuit, Paris, 1974.
- Claval P., «Les problématiques géographiques de la communication.», *Sciences de la société* n°35, 1995.
- Coburn M., *Competitive Technical Intelligence: To Guide Design to, Analysis, and Action*, Oxford University Press, 1999.
- Coelho GM., Dou H., «L'attractivité, un concept remplaçant la compétitivité dans un nouveau contexte.», in Actes du Colloque de l'île Rousse sur les systèmes d'information élaborée, Octobre 1999.

- Corkhill M., «Brenntag network ready for the millennium.», *International Investment Locations Supplement*, 29 Sep 1999.
- Craig WJ., *The Internet Aids Community Participation in the Planning Process*, Groupware for urban planning proceedings, Lyon, France, février 1998.
- Crozier M., Friedberg E., *L'acteur et le système*, Le Seuil, Paris, 1977..
- Curien N., *Economie des réseaux*, La Découverte, La Découverte/Poches, n°293 128 p., juin 2000.
- Cyert RM., March JG., *A Behavioral Theory of the Firm*, Englewood Cliffs, N.J, Prentice-Hall, 1963.
- Dataview: Logiciel de traitement bibliométrique développé par Hervé Rostaing dans le cadre de sa thèse au CRRM, 1993.
- Dawkins R., *Climbing Mount Improbable*, W.W.Norton & Co, 1996.
- Dawkins R., *The Selfish Gene*, Oxford University Press, New York, 1976.
- Delfau G., «La dynamique locale de créations d'emplois.», *Hommes et Libertés*, N°99, Mars-Avril-Mai 98.
- Delporte C (textes réunis par)., *Médias et villes XX^e Siècle*, 303 pages, Tours, Université François Rabelais, 1999.
- Denett D., *La stratégie de l'interprète. Le sens commun et l'univers quotidien*, Essais, Gallimard, Paris, 1990.
- Dionnet S., «Elaboration d'outils dans l'apprentissage de contenus environnementaux.», *Apprentissage, des principes naturels aux méthodes artificielles*, p 99, Edition Hermes, Paris, 1998.
- Dixon N., *Common Knowledge : how companies thrive by sharing what they know*, Harvard Business School Press, 180 pages, 2000.
- Dosse F., *L'Empire du sens. L'humanisation des sciences humaines*, La Découverte, Paris, 1997.
- Dou H., Flesia E., «La création d'entreprises par les chercheurs : une donnée sociologique nouvelle en France.», *Revue Politiques et Management public*, Volume 12, n°2, juin 1994.
- Dou H., «L'attractivité de zone, quelques réflexions comportements et indicateurs.», *I.S.D.M* n°3, 1998.
- Dupuy G., *L'urbanisme des réseaux. Théories et méthodes*, Coll. U Géographie Armand Collin, Paris, 1992.
- Edwinsson L., «Capital Intellectual: Sue Importancia.», *Semana do Conhecimento*, Rio de Janeiro, 18-22 octobre 1999.
- Etchegoyen A., *Les défis de l'éducation*, 170 pages, Questions de Société, France Loisirs, 1999.
- Favereau O., *Règle, organisation et apprentissage collectif: un paradigme non standard pour trois théories hétérodoxes*, in André Orléan, «Analyse économique des conventions», PUF, Paris, 1994.
- Feldman MS, March JG., «Information in Organization as Signal and Symbol.», *Administrative Science Quarterly* n° 26, pp 172-181, 1981.
- Filbet M., Tazi., «Le système d'information en "réseau" : une approche par l'organisation et par les nouvelles technologies de l'information.», *Congrès de Génie Industriel*, Montréal, mai 1999.
- Flament C., *Structure et dynamique des représentations sociales*, in «Les représentations sociales». Sociologie d'aujourd'hui. PUF. Paris, 1997.
- Fodor JA., *The Modularity of Mind*, Cambridge MA. Bradford Books, MIT Press, 1984.

- Forest D., *Territoires éclatés: le rôle des technologies de communication*, *Quaderni*, n°30, Paris, FORMULES EDITO, 01/09/1996.
- Friedberg E., *Le Pouvoir et la Règle*. Sociologie, Seuil, Paris, 1993.
- Gauthier D., Intention et délibération, in «Les limites de la rationalité, Tome 1, rationalité, éthique et cognition». Colloque de Cerisy. Jean-Pierre Dupuy et Pierre Livet, Recherches, La Découverte, Paris, 1997.
- Gayton JT., «From Personalism to Territoriality: State Authority and Foreign Policy in Medieval and Modern Europe.», International Studies Association Conference. San Diego. CA, 1996.
- Geneau de Lamarrière I., cité par Claval P. in «Les problématiques géographiques de la communication.», *Sciences de la Société* n°35, Toulouse, Presses Universitaires du mirail, mai 1995.
- Girod M., *Mémoire et Organisation*, Thèse de doctorat en Sciences de gestion de l'Université de Paris IX-Dauphine, 1995.
- Glize P., Gleizes MP., Camps V., «Une théorie de l'apprentissage fondée sur l'auto-organisation par coopération.», Apprentissage, des principes naturels aux méthodes artificielles, p 331, Edition Hermes, Paris, 1998.
- Godet M., Pacini V., «De l'activité à l'emploi par l'insertion.», Rapport au Ministre du Travail et des Affaires Sociales, Cahier du LIPS n°6, 2e édition, Paris, CNAM, 1998.
- Goffman E., *Les rites d'interaction*, Editions de Minuit, Paris, 1974.
- Golay F., *System Design Methodologies to Support Collaborative Spatial Decision Making*, Santa Barbara, Californie, 1995.
- Golay F. et Nyerges TL., Understanding collaborative use of GIS Through social cognition : "Do you see what I see". Cognitive aspects of human-computer interaction for geographic information system, Dordrecht, The Netherlands, Kluwer Academics Publishers, 1994.
- Goldfinger Ch., «The intangible economy and its challenges.», Semana do Conhecimento, Rio de Janeiro, 18-22 octobre 1999.
- Goldstein M., «Making the modern model.», Industry Week, 21 Sep, 1998.
- Grafmeyer Y., *Sociologie urbaine*, Sociologie 128, Nathan, Université, Paris, 1994.
- Guédon JC., «Une plate forme géante. Révolutions régressives et progressives.», *La Recherche* N°326, décembre 1999.
- Guedon JC., *Internet, le monde en réseau*, Découvertes, Gallimard, 128 p, mars 2000.
- Guillaume M., *L'empire des réseaux*, Paris, Descartes & Cie, 1999.
- Guillaume P., *La psychologie de la forme*, Flammarion, Paris, 1979.
- Hall E., «Financial Times thinks 'glocal'.», *Campaign-London*, octobre 1999.
- Hartreau A., La communication publique territoriale. Repères conceptuels, méthodologiques, professionnels, 218 pages, Paris, Les éditions du CNFPT, 1996.
- Harvey F., Chrisman N., «Boundary objects and the social construction of GIS technology.», *Environment and Planning A*, volume 30 pp 1683-1694, 1998.
- Harvey P.L., *Cyberespace et Communautaire*, Les presses de l'université Laval, 1996.

- Herscovici A., «Economie des réseaux et structuration de l'espace. Pour une économie politique de la culture et de la communication.», *Sciences de la Société*, n° 40, de la page 25 à la page 38, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 01/02/1997
- Jayet H., Wins Ph., Comment les entreprises se localisent-elles?», Dossier de recherche 3/93, Rapport au Commissariat Général du Plan, Centre d'études spatiales, urbaines et régionales en économie, Université des sciences et Technologies de Lille, 1993.
- Jayet H., Duschène G., et Sachter H., Structures économiques et barrières à l'entrée, Rapport au Commissariat Général au Plan, CESURE, 128 p, Lille I, 1996.
- Jodelet D., *Représentations sociales: un domaine en expansion*, in «Les représentations sociales». Sociologie d'aujourd'hui, PUF, Paris, 1997.
- Kelly K., *New Rules for the New Economy*, Wired, septembre 1997.
- Klein E., Spiro M., *Le temps et sa flèche*, Champs, Flammarion, Paris, 1996.
- Kotas M., *Politique de pays*, DATAR, Documentation française, Paris, 1997.
- Laborit H., *La nouvelle grille*, Folio, Essais, R. Laffont, Paris, 1974.
- Laborit H., *Dieu ne joue pas aux dés*, Essais, Grasset, Paris, 1987.
- Lakoff G., *Women, Fire and Dangerous Things*, The University of Chicago Press, Chicago, 1987.
- Laramée A., «Communication, territoire et identité : un ancien regard sur de nouvelles technologies ?», *Sciences de la société* n°35, 1995.
- Laulan AM., «Autour de la notion d'usage.», *Sciences de la société* n°35, 1995.
- Lauraire R., «Entre le trop vide et le trop plein : aménagement du territoire des télécommunications et stratégies territoriales.», *Sciences de la Société* n°35, 1995.
- Le Boterf G., «Les enjeux de la compétence collective.», *Le Monde*, 23 mai 2000.
- Leclerc O., CHEVALIER J.-J., SIURS et génie urbain. Vers un concept d'organisation, Centre de développement technologique, Ecole polytechnique de Montréal, Montréal, Québec, 1986.
- Lecomte N., Les supports de communication des grandes collectivités françaises: Etude des supports de communication générale des Communautés urbaines, Districts urbains, Communautés de communes et communes françaises Mémoire de DSR en sciences de l'information et de la communication, Mémoire de DSR, 370 pages, Université de Grenoble 3, 01/09/1997.
- Lefèvre A et de Tremblay G. (Sous la direction de)., *Les autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, Quebec, PRESSES DE L'Université du Quebec, 345 pages, 1998.
- Leguirriec P., *Mobilité et identité dans la périphérie brestoise*, in «La ville émergente», Société, L'Aube, 1997.
- Le Moigne JL., *La théorie du système général, théorie de la modélisation*, PUF, 4^e éd, 1994.
- Le Moigne JL., *Les épistémologies constructivistes*, PUF, "Que sais-je" ?, 1^{ère} éd, 1995.
- Léveillé V., Rostaing H., Dou H «Intégration du système de veille dans le système d'information de l'entreprise.», 3^e Congrès de Génie Industriel, Montréal, mai 1999.
- Lilli W., Hartig R., «Le rôle des aspects culturels et interactionnels dans la définition collective de l'identité régionale.», *Sciences de la Société*, n°34, 1995.

- Levi-Strauss C., *Tristes tropiques*, Terre Humaine/Poche, Plon, 1955.
- Levi-Strauss C., Eribon D., *De près et de loin suivi de "deux ans après"*, Opus, Odile Jacob, Paris, 1990.
- Lynch K., *L'image de la cité*, Dunod, Paris, 1998.
- Lévy P., *Qu'est-ce que le virtuel ?*, La Découverte, Paris, 1995.
- Lévy P., *L'intelligence collective, Pour une anthropologie du cyberspace*, La découverte/Poche, Essais, 1997.
- Lipovetsky G., *L'ère du vide, Essais sur l'individualisme contemporain*, 313 p, Collection Folio/Essais, 1991.
- Mabileau A., «Le local comme phénomène de société-(2)Le local et ses représentations.», pp 197-221, *Sciences de la Société* n°48, octobre 1999.
- Major W., Golay F., «Territoire: de l'émergence du sens à l'identité territoriale.», 15^{ème} Congrès international de cybernétique, Namur, 1998.
- Major W., «Approche systémique du territoire», Colloque de la Systémique, Université de Zurich, mai 1999.
- Maherzi L et UNESCO., «Rapport mondial sur la communication : les médias face aux nouvelles technologies.», 297 pages, Paris, UNESCO, 1997.
- Maarek Ph J., «Citoyenneté, proximité:quels concepts pour quelles actions?» , Communication publique et proximité :citoyenneté ou manipulation ?,CECOPOP, Université Paris XII, Paris, 9 juin 2000.
- [Matrism]: Logiciel de traitement infographique développé par Eric Boutin dans sa thèse au CRRM et LEPONT, 1996.
- Mattelart A., *La communication-monde-Histoire des idées et des stratégies*, Paris, La Découverte, 1992.
- Mattelart A. et M., *Histoire des théories de la communication*, Repères, La Découverte, Paris, 1995.
- Mauss M., *Manuel d'ethnographie*, Payot, Paris, 1947.
- Merton R., *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, Paris, 1965.
- Michon JL., *Lumières d'Islam. Institutions, art et spiritualité dans la cité musulmane*, Arche, Edidit, Paris, 1994.
- Miège B., *La société conquise par la communication 2 : La communication entre l'industrie et l'espace public*, 213 p, Presses Universitaires de Grenoble, novembre 1997.
- Miège B., *La société conquise par la communication, 1 : Logiques sociales*, 226 p, Presses Universitaires de Grenoble, septembre 1996.
- Miège B., «Réseaux de communication et aménagement territorial.», *Sciences de la société* n°35, 1995.
- Miller JP, *Millennium Intelligence : Understanding and Conducting Competitive Intelligence in the Digital Age*, Information Today, Inc, 1999.
- Moeglin P., Brulois V., Carré MC., «Le communicateur universel : entre utopie et territoire.», *Sciences de la Société* n°35, 1995.
- Moles A.A., *Les sciences de l'imprécis*, Points, Seuil, Paris, 1995.
- Moscovici S., «Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire, in «*Les représentations sociales*», Sociologie d'aujourd'hui, PUF, Paris, 1997.Moles A.A., *Les sciences de l'imprécis*, Points, Seuil, Paris, 1995.
- Moreno (1933)., *Who shall survive?* , in Cd Rom Universalis, 2000.

- Morin E., *La méthode 1. La Nature de la Nature*, Points, Seuil, Paris, 1977.
- Morin E., *La Méthode 4. Les idées, leur habitat, leur vie, leurs moeurs, leur organisation*, Points, Seuil, Paris, 1991.
- Morin E., Lemoigne J-L., *L'intelligence de la complexité*, Paris, L'Harmattan, 208 p, 1999.
- Moritz E., *Métasystem Transitions, Mêmes, and Cybernetic Immortality*, The Institute for Mèmetic Research, Panama City, Florida, 1993.
- Musso P et Rallet A., *Stratégies de communication et Territoires*, 300 pages, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Negroponte N., in [[http://nicolas.www.media.mit.edu/people/nicolas/.](http://nicolas.www.media.mit.edu/people/nicolas/)], Fondateur et directeur du Media Lab au MIT, 29 décembre 1999.]
- Nevers B., Versace R., «Knowledge Acquisition in Long Term Memory: Activation and Construction of Traces.», *Apprentissage, des principes naturels aux méthodes artificielles*, p 125, Edition Hermes, Paris, 1998.
- Nicolis G., Prigogine I., *A la rencontre du complexe*, PUF, Paris, 1992.
- Nordstrom RD., Pinkerton RL., «Taking Advantage of Internet Sources to Build a Competitive System.», *Competitive Intelligence Review*, Spring, 1999.
- Nyerges TL., *Design Considerations for Group-based GIS : Transportation Improvement Project decision Making As an example*, GIS-T '95, Reno, NV, 1995.
- Paillart I., «La question du territoire dans les travaux de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication.», *Annales de la Géographie*, n° 585, de la page 595 à la page 598, Paris, Armand Collin, 01/09/1995.
- Paillart I., «Espaces, représentations, identités : quelles problématiques ?», *Sciences de la société* n°35, 1995.
- Paillart I., *Les territoires de la communication*, 280 p, Presses Universitaires de Grenoble, novembre 1993.
- Pélissier N., Athanassios D., Evangelou., «Pré-supposés cognitifs de l'organisation en réseau et coopération virtuelle : de la théorie descriptive aux projets de nouvelle société.», *Comment penser la communication des connaissances*, p 398, Collection L'Harmattan, Collection Communication et Technologie, Paris, 1999.
- Patrimoine et Citoyenneté.*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, 128 pages, France Loisirs, Paris, août 1999.
- Piaget J, Inhelder B., *La psychologie de l'enfant*, Que sais-je, PUF, Paris, 1966.
- Piolle X., «Technologies de communication et reconstruction du lien social territorial.», *Sciences de la société* n°35, 1995.
- Piveteau JL., *Temps du territoire*, ZOE, Genève, 1995.
- Poche B., *L'espace fragmenté. Eléments pour une analyse sociologique de la territorialité*, L'Harmattan, Paris, 1996.
- Polanco X., «Plus qu'un système d'information : il s'agit de transformer l'information en connaissance et la connaissance en action.», *Le Micro Bulletin Thématique* n°3, "L'information scientifique et technique et l'outil Internet?", Délégation aux systèmes d'information, CNRS, 1999.
- Popper KR., *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1984.
- Pornon H., *Géomatique et organisations. Contradictions et intégration des projets d'acteurs*, Thèse no 1684. EPFL, Lausanne, Suisse, 1997.

- Prelaz-Droux R., *Conception d'un système d'information à référence spatiale pour l'aménagement et la gestion du territoire, Approche systémique et procédure de réalisation*, EPFL, Lausanne, Suisse, 1995.
- Prigogine I., Stengers I., *Entre le temps et l'éternité*, Champs, Flammarion, Paris, 1992.
- Prigogine I., Stengers I., *La nouvelle Alliance*, Essais, Folio, Gallimard, Paris, 1986.
- Prigogine I., *Les lois du chaos*, Nouvelle bibliothèque scientifique, Flammarion, Paris, 1994.
- Prodon A.M., *Histoires vraies d'autrefois*, Editions Cabedita, Yens, Suisse, 1994.
- Quillian MR., *The teachable language comprehender: a simulation program and theory of language*, Communication of the ACM, 1969.
- Quoniam L., «Veille technologique et Intelligence économique : un concept transférable aux collectivités», Réunion d'information, IUT >Services et Réseaux de Communication, Saint-Raphaël, avril 2000.
- Raffestin C., *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Paris, 1981.
- Raison D., «Intelligence territoriale : Le cas du Poitou-Charentes.», NET 98 : le salon de l'Internet et de l'Intranet : Paris, 9-11 juin 1998.
- Regnauld H., *L'espace, une vue de l'esprit?*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1998.
- Reich R., «*The work of Nations ; Preparing ourselves for the 21st Century Capitalism.*», Random House, New York, 1991.
- Reynaud J.D., *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Armand Colin, Paris, 1997.
- Reinhgold H., *The Virtual Community*, Addison-Wesley, New York, 1993.
- Ricoeur P., «Architecture et narrativité.», Revue *Urbanisme* n° 303, Paris, Novembre/Décembre 1998.
- Ricoeur P., *Soi-même comme un autre*, Points, Seuil, Paris, 1990.
- Rivelli C., *Intelligence stratégique sur Internet*, Paris, Dunod, 1998.
- Roche S., *Enjeux de l'appropriation sociale des technologies de l'information géographique pour l'aménagement territorial*, Etudes de cas en France et au Québec, Thèse de doctorat Géographie n° 395. Université d'Angers, 1997.
- Rosnay J. de., *L'aventure du vivant*, Points, Seuil, Paris, 1988.
- Rosnay J. de., *Le Macroscopie. Vers une vision globale*, Points, Seuil, Paris, 1975.
- Rosnay J. de., *L'homme symbiotique*, Points, Seuil, Paris, 1995.
- Sachs I., *Transition Strategies towards the 21st Century*, New York, Interest Publications, 1993.
- Sainsaulieu R., *L'identité au travail ; les effets culturels de l'organisation*, Presses de la fondation nationale des Sciences Politiques, Paris, 1977.
- Saussure F. de, *Cours de linguistique générale*, Payot, Genève, 1931.
- Schwarz E., *A meta-model to interpret the emergence, evolution and functioning of viable natural systems*, Cybernetics and Systems, Singapour, World Scientific, 1994.
- Schwarz E., *Toward a Holistic Cybernetics. From Science Through Epistemology to Being*, Cybernetics and Human Knowing, Vol. 4 n° 1, Alborg, 1997

- Sfez L. et al, «Territoire et communication.», *Quaderni*, n°13, Paris, CREDAP , 01/03/1991.
- Shannon C.E., Weaver W., *The mathematical theory of communication*, University of Illinois Press, Urbana, 1949.
- Sibilaud Y., *Un pôle multimédia en dracénié*, 57 pages, Draguignan, 1999.
- Simon H A., *The new science of management decision*, Prentice Hall, 1977.
- Six J.F., «L'enjeu de la médiation. », *Le Monde*, 24 décembre 1999.
- Smith D., «Key components of a knowledge Environment.», *Semana do Conhecimento*, Rio de Janeiro, 18-22 octobre 1999.
- Sorbets C., «Expressions extrêmes : frontières, limites, bords, *Le Monde* tel qu'il se découpe.», *Les Cahiers du L.E.R.A.S.S.* n°25, p 159 à 175, Février 1992.
- Sparks C., «Electronic democracy.», *Media Culture & Society*, n°2, London, Sage Publications, 01/04/1996.
- Sperber D., *La Contagion des Idées*, Odile Jacob, Paris, 1996.
- Steels L., Vogt P., *Grounding adaptive language games in robotic agents*, in «Complex Systems Thinking Revisited, Abstracts». FER Science Assessment. Workshop sept, Neufchâtel 4 to 5, 1998.
- Storper M., *The regional world. Territorial development in a global economy*, New York, Guilford, 1997.
- Tapscott Don., *Growing up Digital, the Rise of the Net Generation*, Ed. Mac Graw-Hill, 1998.
- Tetu J F., «L'espace public et ses médiations.», *HERMES*, n° 17, de la page 287 à la page 298, Paris, Editions du CNRS, 01/11/1995.
- Thoening J-Cl., «Un agenda commun à consommer avec précaution. Regard international sur les systèmes infranationaux.» in : *Politiques locales et transformations de l'action publique en Europe*, R. Balme, A. Faure et A. Mabileau, dir., Grenoble, CERAT, 1998.
- Thomas C., *Communication et Identité régionale: l'exemple de PACA*, Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Grenoble 3, 163 pages, 29/01/1998.
- Thomas O., «La recherche d'assurance, facteur de polarisation urbaine.», *Sciences de la Société*, n°48 : Entreprises et territoires, octobre 1999.
- Thompson S H Teo., «Using the Internet for Competitive Intelligence in Singapore.», *Competitive Intelligence Review*, Volume 11, n° 2, Second Quarter 2000.
- Turk A., *Cognitive Ergonomics Analysis Methodology*. NATO ARW in Cognitive Aspects of Human-Computer Interaction. Palma de Mallorca, Spain, 1991.
- Varela F., *Invitation aux sciences cognitives*, Points, Seuil, Paris, 1996.
- Veltz P., *Mondialisation, villes, territoires, l'économie d'archipel*, PUF, 264 p, 1999.
- Vermander B., *Territory, Identity and Social Representations. Analyzing Political Mythologies.*, RICCI INSTITUTE, Taipei, 1997.
- Vernet D., «Jérôme Vignon, directeur de la stratégie à la Datar : L'Europe naîtra de la mise en réseau d'initiatives multiples.», *Horizons-Entretiens, Le Monde*, 16 novembre 1999.
- Verwaayen Ben, [Lucent Technologies] cité par : *Time Magazine*, 2000.

- Vibert C., «Real-Time Business Analysis : How CI Practitioners Can Assess Internal Competitor Power Structures.», *Competitive Intelligence Review*, Volume 11 n°11, First Quarter 2000.
- Vignaux G., *Les sciences cognitives*, La Découverte, Paris, 1991.
- Vinsonneau G., *Culture et comportement*, Cursus. Armand Colin, Paris, 1997.
- Vogelsang-Coombs V., Miller M., «Developing the governance capacity of local elected officials.», *Public Administration Review*, May/June 1999.
- Von Glaserfeld E., *Introduction à un constructivisme radical*, in «L'invention de la réalité, Contributions au constructivisme», Points, Seuil, Paris, 1998.
- Wagensberg J., «Complexité contre incertitude.», *La Recherche*, n°326 p 111, décembre 1999.
- Watzlawick P., Beavin J.H., Jacson D., *Une logique de la communication*, Seuil, Paris, 1972.
- Watzlawick P., *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Points. Seuil, Paris, 1988.
- Weber M., *Wirtschaft und Gesellschaft*, Kiepenheuer und Witsch, Berlin, 1964.
- Weil-Barais et al., *L'homme cognitif*, PUF, Paris, 1994.
- Weissberg.D., *Monde de l'informatique et Informatique-Monde*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, Collection Villes et Territoires 12,1999.
- Wiener N., *Cybernetics or control and communication in the animal and the machine*, MIT Press, 1985.
- Wilson D., Sperber D., *Ressemblance et communication*, in «Introduction aux sciences cognitives». Folio, Gallimard, Paris, 1992.
- Wolton D et al., «Communication et politique.», *HERMES*, n°17, Paris, CNRS, 01/11/1995.
- Woodfield A., Un modèle à deux étapes de la formation des concepts in «Introduction aux sciences cognitives», Folio, Gallimard, Paris, 1992.

Dossier, Etudes et Rapports

- Construire un projet de Territoire*, CLBE, Emploi, Equipement, Datar, 1997.
- «Contribution des TIC à la croissance économique américaine.», Rapport de l'OCDE, 1997.
- «Contribution des TIC à la croissance Française.», B.I.P.E, juin 2000.
- «Déjà douze incubateurs d'entreprises en création.», *XXI^e Siècle*, décembre 1999.
- Développement Universitaire et Développement Territorial.*, «L'impact du plan U2000(1990-1995).», Etude pour la Datar, La Documentation Française, 1999
- Dubois D., Les autoroutes de l'information(DOSSIER), *ADMINISTRATION*, n° 175, de la page 17 à la page 101, Ministère de l'Intérieur/DCL, 01/04/1997.
- 12e Plan, l'Avenir du Var*, Conseil Général du var, Dossier pp 13-20, *Var Magazine*, avril 1999.
- «Echange et Lien social.», Dossier, Sciences Humaines, avril 1999.
- Entreprises, Territoires et Développement*, Cultiver le développement industriel, Antide, Datar, 1997.

- European commission, Entreprise Policy, Distributive trades, Tourism and Social economy, *Support Initiatives for SMEs, Start-up measures*, DG XXIII, Support Database-Directory of Measures, 233 pages, 23 septembre 1999.
- Guide pratique à l'usage des collectivités locales, Direction de la Réglementation et des relations extérieures, Source : Association française des Fournisseurs d'accès, p 9, Cegétel, 1999.
- Info flash - centre info, " la DATAR parraine 60 districts industriels ", n°517, 17 mars-31 mars 1999.
- Intelligence économique et Stratégie des entreprises.*, Rapport au C.G.P, Paris, La Documentation française, 1994.
- Inter Région, les cahiers de l'expansion régionale, " L'avenir est aux Systèmes productifs localisés ", n°223, mars avril 1999.
- La Gazette*, " 60 projets de districts industriels seront aidés par l'État ", rubrique développement local, 8 mars 1999
- «La réglementation générale des réseaux câblés et des services qui y sont distribués.», Multivilles, 4 Février 1999.
- «Les NTIC aideront-elles au rééquilibrage des territoires ?», *La lettre Informatique et collectivités locales*, n°305, 8 Février 1999.
- Leurquin B (rapport de)., in <http://www.univ-pau.fr>, Laboratoire Société Environnement et Territoires, Pau, 1997.
- Mandelkern (rapport)., Commissariat Général au Plan: «Diffusion de données publiques et révolution numérique» rapport), La Documentation Française, novembre 1999.
- «Pacte territorial pour l'emploi : projet de dossier de candidature conjointe.», 74 pages, Draguignan, 31 mai 2000.
- Pages D., *L'incertitude des territoires* (DOSSIER), *Quaderni*, n° 34, de la page 39 à la page 158, Edition Sapienta, 01/12/1997
- Rapport de l'Observatoire Européen des Technologies de l'Information (EITO) sur l'évolution du marché des technologies de l'information., 2000.
- Sérusclat F (Rapport de)., in, <http://www.loi.internet.org>, 1999.
- «Technopoles, les clés du succès », Le Figaro Économie - enquête, lundi 26 avril 1999
- Tremplin Entreprises., in [<http://www.entreprises.senat.fr>], 6 & 7 juin 2000.

7.GLOSSAIRE

Acteur : une personne engagée dans des relations de rôle avec un ou plusieurs protagonistes.

Agent social : entité ayant un certain degré d'autonomie et un certain degré d'interaction avec d'autres agents.

Autogénèse : création d'existant par l'existant. C'est-à-dire de l'auto-crétion ou de l'ontogénèse auto-référentielle, ou encore de l'auto-production de ses propres règles de production d'éléments et de relations à partir de sa propre référence

Autopoïèse : état où la production des éléments constituant le système se réalise à partir de ses propres informations et de son organisation

Autopolèse : processus de différenciation-intégration où apparaît la communication entre les éléments constitutifs du système mais aussi entre les éléments du système et son environnement.

Autoréférence : centration du système sur ses processus de fonctionnement par la connaissance de soi

Capital symbolique : n'importe quelle propriété (n'importe quelle espèce de capital, physique, économique, culturel, social) lorsqu'elle est perçue par des agents sociaux dont les catégories de perception sont telles qu'ils sont en mesure de la connaître (de l'apercevoir) et de la reconnaître, de lui accorder valeur»

Complexité : comme la possibilité de choisir entre différents modes de comportement en réponse aux modifications de l'environnement

Contexte de l'intervention territoriale : fait référence à la légitimité de l'acteur (relation d'habilitation) et à l'affirmation de son identité (relation d'interprétation cognitive)

Dérive entropique : se traduit par une perte de la signification des états du système qui le mène vers l'uniformisation

Effet de : -position : rationalité d'interprétation du contexte.

-disposition : rationalité du plan d'action lui-même.

Enaction : Processus par lequel l'information devient connaissance. Pour atteindre ce résultat il faut qu'elle soit traitée par un processus de prise de conscience.

Entropie : se conçoit comme une mesure d'inefficacité de la communication.

Geon :forme spatiale élémentaire.

Gestalt : décrit sous forme de lois structurales ou de règles ce qu'est notre perception de la forme

Gouvernance : intervention combinée d'acteurs plus ou moins divers sur un territoire

Habilitation : autorise la pratique territoriale. Fondée sur la légitimité du statut et du rôle de l'acteur, la reconnaissance de ses capacités à agir, mais dépend aussi de son efficacité.

Habitus : moteur puissant de différenciation.

Identité : se définit pour nous dans une histoire qui permet de légitimer l'action et de réaffirmer visiblement la mission des acteurs.

Information : apparition construite, ayant un sens établi dans un contexte d'action.

Morphogenèse : processus créateur de nouvelle forme qui crée, simultanément, une information-structure qui sera éventuellement redéfinie à la prochaine transformation du système.

Même : c'est-à-dire un concept abstrait capable de se reproduire au sein d'une population.

Narrativité : se compose des aspects suivants

1. préfiguration, qui correspond à «la prise de contact du vivre-ensemble»
2. configuration qui correspond à «l'acte de raconter»
3. refiguration, qui correspond à l'acte de «découvrir; révéler le caché»

Néguentropique : organisation, créatrice d'ordre en opposition au désordre entropique.

Pacte : Un projet de développement économique local pour l'emploi conjuguant l'élaboration et la conduite d'un projet de développement économique et social par les acteurs locaux avec la territorialisation des interventions de l'Etat et de la Région."

Sérendipité : adaptation du comportement de l'acteur à la réalité observée du territoire.

Territoire : se compose de plusieurs espaces

Espace organique peut être rapproché de la dimension physique;

Espace perceptif peut être rapproché de la dimension cognitive;

Espace symbolique peut être rapproché de la dimension normative et symbolique.

Territorialité : émerge du rapport avec les objets territoriaux.

8.INDEX

A

ACCRES :162
ADAPT : 182
A.D.S.L:164,169,172,185,193,215
ALE: 149
Altérité: 53
AGIR: 18,177.
ANPE : 150,174
AOC : 156,173
APP : 152,174Autogénèse :37,40
Autopoïèse : 25,37.
Autopolèse : 40
Autoréférence : 36,37,38

B

BIJ : 195
BIPE : 217
BTP : 158,161

C

CCAS : 199
CCI :152,159,162,163,169
171,172,199
CDD : 150
CEDIS :153
CFA : 151,174
Chorème : 26
CIADT : 70
CICA :182
CN : 179
CPER :71,122
Crm :18
CVR : 188

D

Datar : 80,83
DDTEFP : 154,162
Dérive entropique :6,19,31,32, 148
238
Dérive référentielle : 103,208
Dérive tropique :5,19,31,32, ,99,
104,202,204:
DUT/BTS : 151

E

EAALAT :160,161
EàD :191
ECU : 80
Effet de position : 45
Effet de disposition : 45
Enaction : 30
Entropie : 24.
EREP : 197
EPRF :167
EVAT : 154,161

F

FISAC : 172
FEDER : 80
Flèche du temps :32

G

Géon :26
GEIQ-BTP : 174
Géomatique : 52
Gestalt : 26,238
Gouvernance :5,8,50,51,52,69,70,
72,73,74,117,209,238.
Grammaire : 26
GRETA :152,199

H

Habilitation : 86
Habitus : 41
Homéostasie :

I

IASP : 182
IED : 162,171
Information-structure :25,36,40,239
INSEE : 71
Internet :182
IUFM : 151,199
IUP :151,172,174,190,191,192
IUT :151,173,174,191,199

L

Lectura : 86
LOADT : 70,111,137
LOADDT : 71,137

M

Mème : 56,58,59,108,231,239
Méta-modèle :18,19,22,24,27,28,29,32
,33,36,37,66,69,94,99,106,138,202,203
,209,210,212.
Modèle holistique : 36
Morphogénèse : 24,25,35,40.
Morphogénèse/métamorphose:166

N

Néguentropique :

O

OCDE : 185,217

P

PACA : 146,149,151,163
Pacte : 17,51,93,123,138,139,140,141,
143,145,148,157, 164,166,167,185
PIB :179
PILE :196
PLIE :174
POS : 173
PTE :139
Pme/Pmi : 164,166,175,176,182,219

R

Réplicateur :56

S

Schème : 56
SENDRA :153
Sérendipité : 103,105
S.I.G: 52
S.I.T: 41,124
SIVOM : 140,166,180,199,219
S.I.V.T: 54
Slack informationnel: 56
SMEDEEV :163
SODIE : 171

T

Territorialité : 106
TIC : 14,17,61,62,93,116,164,165,
168,169,171,174,177,78,179,181,184,
190,193,194,195,198,213,214,215,217,
218,219.
TPE : 164,171,174
TRACE : 153
TVT:171

U

UPV : 153,176

V

VEGA :153

W

Web:184,185,215
Web-TV : 192

Z

ZAC : 196
ZIRST : 182

9. TRAVAUX CONNEXES A L'ELABORATION DE LA THESE

Réunions de travail et rencontres avec les acteurs du Pacte.

4 novembre 1999 : Réunion du groupe «Accompagnement et financement des entreprises»

1er décembre 1999 : Réunion du groupe thématique «Ressources humaines»

2 décembre 2000 : réunion et présentation des travaux intermédiaires des sous-groupes «Développement des Entreprises et Ressources Humaines» et poursuite du diagnostic sur les forces et faiblesses du territoire d'étude.

17 décembre 1999 : Réunion sur «les filières d'activité économique : bio-agriculture et environnement, tourisme»

11 janvier 2000 : Réunion du groupe «Accompagnement et financement des entreprise»

13 janvier 2000 : Réunion du groupe «Gestion locale de l'emploi»

13 janvier 2000 : Réunion du groupe «Gestion des ressources humaines»

19 janvier 2000 : Réunion sur le secteur des «Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.»

15 février 2000 : Réunion sur «L'incubateur en Dracénie»

17 février 2000 : «Réunion du groupe «Projet»

1 mars 2000 : Réunion sur «Gestion des ressources humaines»

2 mars 2000 : Réunion du groupe «Gestion locale de l'emploi»

14 mars 2000 : Réunion du groupe «Entreprise»

14 mars 2000 : Réunion sur «Partenariat dans le cadre d'une pépinière TIC à Draguignan ; Création d'un portail à l'échelle d'une zone d'emploi»

Réunions de travail et rencontres dans le prolongement des travaux du Pacte

Bertacchini Y., Programme d'action sur le PLIE, Aurillac, 1998.

Bertacchini Y., *Intelligence et Veille territoriale*, Programme Européen PROMISE, 1999

Bertacchini Y., «Protocole de coopération LEPONT avec la ville de Saint-Raphaël», Saint-Raphaël, LEPONT, U.T.V, décembre 1999.

Bertacchini Y., *Programme de recherche sur le management des systèmes locaux d'information et l'intelligence territoriale*, Appel d'offre du Conseil Général, LePont, La Garde, 1999.

Bertacchini Y., Action Incitative Blanche, *Le management des systèmes locaux d'information.*, LePont, MENRT, Paris, 1999.

Bertacchini Y., «Partenariat des acteurs locaux: l' IUT Services et Réseaux de Communication et la Direction de la jeunesse et des Sports», Conférence sur invitation, Salle des Commissions, Conseil municipal, Février 1999

Bertacchini Y., «TIC et Développement économique», Conseil Général du Var, Toulon, 7 juin 1999

Bertacchini Y., Giron J., «Le Net, nouvelle économie locale?», Compte rendu au Conseil municipal de la ville de Saint-Raphaël, Colloque Multimédiaville de Lyon, Juin 1999.

Bertacchini Y., «Le Var :un territoire dans une économie régionale», Conférence sur invitation par la direction de l'IUT de l'UTV, Délégation Canadienne des entreprises Boréal, La Garde, juin 1999.

Bertacchini Y., «Commission Culture et TIC», Conseil Régional PACA, LePont, Marseille, 6 décembre 1999.

Bertacchini Y., Ministère de l'Education nationale, Direction des Enseignements Supérieurs, Paris, 21 mars 2000.

Bertacchini Y., «Utilisation d'Internet dans la Recherche», Conférence sur invitation, Conseil Général du Var, SMEDEEV, Draguignan, 17 octobre 2000.

10.ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire sous sa forme *en ligne*

Annexe 1 bis : Questionnaire *version papier*

Annexe 3 : Questionnaire *renseigné à distance*

Annexe 4 : Convention entre la ville de Draguignan et France-Télécom

Annexe 5 : Courrier de C.Martin, maire de Draguignan et Conseiller Régional PACA

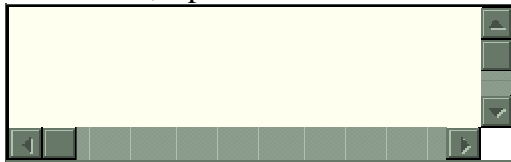
Annexe 6 : Carte du Département du Var

1.Questionnaire (sous sa forme «en ligne» et en version papier «en face à face»)

Cette enquête porte sur le développement local et plus particulièrement sur l'état et la nature des relations entre les différentes catégories d'acteurs locaux.

1. Globalement, comment qualifiez-vous vos relations avec votre environnement ?

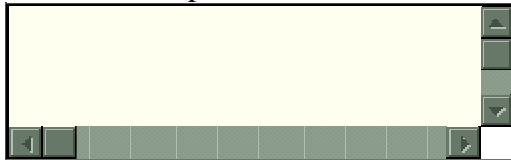
- Très bonnes
- Bonnes
- Moyennes
- Médiocres
- Inexistantes
- Autre, à préciser :



[Question suivante : n°2/16](#)

2. Entretenez-vous des relation avec les acteurs locaux ?

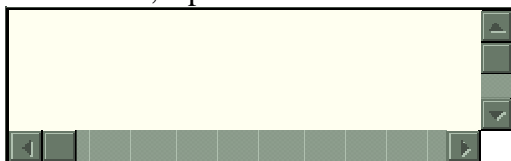
- Oui
- Non
- Autre, à préciser :



[Question suivante : n°3/16](#)

3. Avec quelle(s) catégorie d'acteurs locaux entretenez-vous ces relations ?

- Educatif: Université, IUT, Lycée, Collège, Ecole primaire.
- Entreprise: prim-second-tertiaire.
- Institutionnel: Région, Département, Ville.
- Autre, à préciser :



[Question suivante : n°4/16](#)

4. Quelle est la nature de ces relations ?

- Economique
- Culturelle
- Sociale
- Pédagogie
- Préciser si besoin (dans autre)
- Autre, à préciser :

[Question suivante : n°5/16](#)

5. Comment qualifiez-vous ces échanges ?

- De plutôt satisfaisants
- De plutôt insatisfaisants
- Sans avis
- Autre, à préciser :

[Question suivante : n°6/16](#)

6. S'agit-il d'échanges ?

- Plutôt réguliers: quotidien, hebdo
- Plutôt irréguliers: épisodiques, sans suite..
- Autre, à préciser :

[Question suivante : n°7/16](#)

7. Participez-vous à un ou plusieurs évènement(s) local ?

- Oui
- Non

- Autre, à préciser :

[Question suivante : n°8/16](#)

8. A quelle sorte d'événement participez-vous ?

- Réunion ponctuelle d'information

- Journée de formation

- Salon du lycéen

- Salon commercial

- Manifestation culturelle

- Réunion inter-professionnelle

- Réunion syndicale

- Autre, à préciser :

[Question suivante : n°9/16](#)

9. Est-ce que cet événement regroupe plutôt ?

- Une même catégorie d'acteurs (exemple: des entreprises lors d'un salon)

- Des catégories d'acteurs différents (exemple: des entreprises avec des institutionnels)

- Autre, à préciser :

[Question suivante : n°10/16](#)

10. Êtes-vous associé chaque année à cet ou ces événements ?

- Oui

- Non (Question suivante)

- Autre, à préciser :

[Question suivante : n°11/16](#)

11. Pourquoi n'y êtes-vous pas associé chaque année ?

- L'événement ne se produit pas chaque année
- Les participants changent d'une année sur l'autre
- Le budget n'est pas reconduit
- L'absence de motivation de l'équipe
- Autre, à préciser :

[Question suivante : n°12/16](#)

12. Catégorie acteur local ?

- Educatif: Univ., IUT, Lycée, Coll., Primaire.
- Entreprise: Prim-second-tertiaire.
- Institutionnel: ville-département-région
- Autre, à préciser :

[Question suivante : n°13/16](#)

13. Bassin ?

- Fréjus, St-Raphaël,..../.
- Draguignan,..../.
- Autre, à préciser :

[Question suivante : n°14/16](#)

14. Mode d'administration du questionnaire ?

- Retourné par voie électronique
- Retourné par voie postale
- Administré en face à face
- Autre, à préciser :

[Question suivante : n°15/16](#)

15. Age

- 20-30
- 30-40
- 40-50
- 50-60
- 60-70
- Autre, à préciser :

[Question suivante : n°16/16](#)

16. SEXE

- M
- F
- Autre, à préciser :

Informations complémentaires :

Votre nom :

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Vos réponses seront prises en compte lorsque vous aurez cliqué sur le bouton Envoyer.
L'autre bouton, Annuler, permet de remettre à zéro vos réponses.

Envoyer

Annuler

Nous vous remercions pour votre aide et pour le temps que vous nous avez consacré.

1 bis.Questionnaire (administré en face à face)

Développement Local Etat et Nature des Relations Acteurs Locaux

Cette enquête porte sur le développement local et plus particulièrement sur l'état et la nature des relations entre les différentes catégories d'acteurs locaux.

1.Globalement, comment qualifiez-vous vos relations avec votre environnement?

- Très bonnes
- Bonnes
- Moyennes
- Médiocres
- Inexistantes
- Autre, à préciser

2.Entretenez-vous des relations avec les acteurs locaux?

- Oui
- Non
- Autre, à préciser

3.Avec quelle(s) catégorie d'acteurs locaux entretenez-vous ces relations?

- Educatif: Université; IUT; Lycée; Collège; Ecole Primaire.
- Entreprise: prim-second-tertiaire
- Institutionnel: Région, Département, Ville.
- Autre, à préciser

4.Quelle est la nature de ces relations?

- Economique
- Culturelle
- Sociale
- Pédagogique
- Préciser Si besoin
- Autre, à préciser

5. Comment qualifiez-vous ces échanges?

- De plutôt satisfaisants
- De plutôt insatisfaisants
- Sans avis
- Autre, à préciser

6.S'agit-il d'échanges ?

- Plutôt réguliers : quotidien, hebdo
- Plutôt irréguliers : épisodiques, sans suite..
- Autre, à préciser

7. Participez-vous à un ou plusieurs évènement(s) local?

- Oui
- Non
- Autre, à préciser

8. A quelle sorte d'évènement participez-vous?

- Réunion ponctuelle d'information
- Journée de formation
- Salon du lycéen
- Salon commercial
- Manifestation culturelle
- Réunion interprofessionnelle
- Réunion syndicale
- Autre, à préciser

9.Est-ce que cet évènement regroupe plutôt?

- Une même catégorie d'acteurs (exple: des entreprises lors d'un salon)
- Des catégories d'acteurs différents (exple:des entreprises avec des institutionnels)
- Autre, à préciser

10. Etes-vous associé chaque année à cet ou ces événements?

- Oui
- Non (**Question -suivante**)
- Autre, à préciser

11. Pourquoi n'y êtes- vous pas associé chaque année?

- L'événement ne se reproduit pas chaque année
- Les participants changent d'une année sur l'autre
- Le budget n'est pas reconduit
- L'absence de motivations de l'équipe
- Autre, à préciser

12. Catégorie acteur local

- Educatif: Univ-IUT-Lycée-Coll-Primaire
- Entreprise: Prim-second-tertiaire
- Institutionnel : Ville-départ-région.
- Autre, à préciser

13. Bassin

- Fréjus, St-Raphaël, ./..
- Draguignan. ./..
- Autre, à préciser

14. Mode d'administration du questionnaire

- Retourné par voie postale
- Administré en face à face
- Autre, à préciser

3.Questionnaire (renseigné à distance)

From - Wed Apr 21 09:32:40 1999

Date: Tue, 20 Apr 1999 11:29:08 +0200 (CET)

To: Yann Bertacchini <bertacchini@serecom.univ-tln.fr>

Subject: Questionnaire (3)

Content-Type: TEXT/PLAIN; charset=X-UNKNOWN

Content-Transfer-Encoding: 8bit

X-MIME-Autoconverted: from QUOTED-PRINTABLE to 8bit by mail.univ-tln.fr id MAA22378

X-UIDL: 883d1bb285442f7f0a4c07600806e51b

X-Mozilla-Status: 8001

> | Adresse :

> | 11 rue P. Clément 83300 Draguignan

> | Autre13 :

> | Haut Var, Basse Vallée de L'Argens, Centre Var ...

> | Autre3 :

> | éducatif, entreprise et institutionnel

> | Autre4 :

> | économique et sociale

> | Autre8 :

> | réunion d'info, de travail, salon, journée de formation...

> | Nom :

> | LE PICHON

> | NomEntreprise :

> | Chambre d'Agriculture du Var

> | Question1 :

> | 1

> | Question2 :

> | 1

> | Question3 :

> | Autre

> | Question4 :

> | 5

> | Question5 :

> | 1

> | Question6 :

> | 1

> | Question7 :

> | 1

> | Question8 :

> | Autre

> | Question9 :

> | 1

> | Question10 :

> | 1

> | Question12 :

> | 2

> | Question13 :

> | Autre

> | Question14 :

> | 1

> | Question15 :

> | 1

> | Question16 :

> | 1

4. Annonce signature de la convention entre Draguignan et France-télécom

[\[http://www.ternova.com\]](http://www.ternova.com)

[\[Aide\]](#)

[\[Contact\]](#)

[\[Webmas\]](#)

Retrouvez en vidéo les meilleurs moments des discours prononcés lors de la signature de la convention de partenariat entre la ville de Draguignan et France Télécom

Cet événement coïncide avec l'ouverture de l'ADSL à Draguignan.

Interventions de :



Christian Martin

- , Maire de la ville et Conseiller Régional de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Robert Plateau

- , Directeur Régional de France Télécom

Gérard Lentiez

- Directeur Marketing Sectoriel Collectivités Locales

Interviews de :



-Marie baduel

- , Secrétaire Général Adjoint, Responsable du développement économique à Draguignan

Yves Sibilaud

- , Responsable du pôle multimédia de Draguignan

Emmanuel Charles

- , Directeur de l'école Marcel Pagnol à Draguignan

Yann Bertacchini

- , Enseignant et chercheur dans le domaine des TIC et le développement territorial

Olivier Grandin

- , Directeur de la société Infopro

Eric Jean

- , Internaute

Cette convention s'articule autour de 5 thèmes :

- Rendre le territoire compétitif et attractif pour les

entreprises

- Faciliter l'accès à Internet pour tous.
- Favoriser le développement des TIC dans l'enseignement et la formation continue.
- Intégrer la composante TIC dans le développement économique local
- Soutenir la Ville de Draguignan dans l'élaboration du projet Multimédia.

Vous pouvez également retrouver cet événement en vous connectant sur les sites partenaires :

[La ville de Draguignan](#)

[Le site netissimo](#)

[Le site de la Direction Régionale France Télécom VAR](#)

[Le site de l'Agence résidentielle de Draguignan](#)

[Le site de l'Agence professionnelle de Draguignan](#)

téléchargez le plugin si vous ne l'avez pas dans votre navigateur



5. Annexe. Courrier de Monsieur le Maire, Conseiller Régional

